

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

J O U R N A U X

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

VOL. VI.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA
PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE
LE TRÈS HONORABLE JAMES BRUCE, COMTE D'ELGIN,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
&c. &c. &c.

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION
DU
SECOND PARLEMENT PROVINCIAL,
1847.

VOL. VI.

MONTREAL :

IMPRIMÉS PAR JOHN C. BECKET, 2114, RUE SAINT-PAUL.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.



PROVINCE DU }
Canada. } CATHCART.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenue le dix-huitième jour de Juillet courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le neuvième jour de juin dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial, au dix-huitième jour de Juillet courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de Montréal : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de Montréal, Mercredi, le vingt-sixième jour d'Août prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : Témoin Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable Charles Murray, Comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew, C. C. B., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'Amérique Britannique du Nord : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province du Canada, ce neuvième jour de Juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE DU }
Canada. } CATHCART.

VICTORIA, par la grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite

Proclamation
du 20 Août,
continuant le
Parlement au 5
Octobre 1846.

Proclamation
du 9 Juillet,
prorogeant le
Parlement au
26 Août 1846.

dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-sixième jour d'Août courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le neuvième jour de Juillet dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial, au vingt-sixième jour d'Août courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal* : Lundi, le cinquième jour d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B., Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord* : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce vingtième jour d'Août, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent

quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE DU }
Canada.

CATHCART

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le cinquième jour d'Octobre courant, et à chacun de vous.—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingtième jour d'Août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial, au cinquième jour d'Octobre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le quatorzième jour de Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ceci à quoi vous ne devez manquer.

Proclamation
du 20 Octobre
continuant le
Parlement au
14 Novembre
1846.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos
Présentes Lettres Patentes, et à
icelles fait apposer le Grand Sceau
de Notre dite Province du *Canada* :
Témoin

Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin Lieutenant-Général le très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B., Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*: A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce premier jour d'Octobre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE DU }
Canada.

CATHCART.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le quatorzième jour de Novembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le premier jour d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au quatorzième jour de Novembre courant, auquel tems

vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal*: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Jeudi, le vingt-quatrième jour de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B., Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*: A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce cinquième jour de Novembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE DU }
Canada.

CATHCART.

VICTORIA, par la grâce de DIEU,
REINE

Proclamation du 5 Novembre continuant le Parlement au 24 Décembre 1846.

REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

Proclamation du 18 Décembre, continuant le Parlement au 2 Février, 1847.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour de Décembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU, que le cinquième jour de Novembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-quatrième jour de Décembre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Mardi, le deuxième jour de Février prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B., Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord* : A Notre Hôtel du Gouvernement, en

Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce dix-huitième jour de Décembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



POVINCE DU }
Canada, }

CATHCART.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—

Proclamation du 24 Décembre 1846.

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du *Canada*, tenue en la Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, le vingtième jour de Mars, mil huit cent quarante-six, et prorogée le neuvième jour de Juin alors suivant, dans la neuvième année de Notre Règne, un certain Bill intitulé : " Acte pour incorporer une Compagnie pour étendre le Great Western Railroad de *Hamilton* et *Toronto*," et aussi un certain autre Bill intitulé : " Acte pour amender un Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume Quatre*, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de la Cité de *Toronto* et du *Lac Huron* ; " et aussi un certain autre Bill intitulé : Acte pour l'érection d'un Pont Suspendu sur la rivière *Niagara*, aux Chutes ou près d'icelles ; " et aussi un certain autre Bill intitulé : " Acte pour rétablir dans leurs droits civils certaines personnes convaincues de haute trahison ; " et aussi un certain autre Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto* ; " et aussi un certain autre Bill intitulé

Sanction Royale donnée à des Bills.

Great Western Rail-Road.

Chemin de Fer du Lac Huron.

Pont suspendu de Niagara.

Personnes convaincues de Haute Trahison.

Chemin de Fer de l'Isle Wolfe.

Chemin de Fer
de Peterboro
et Port Hope:

Chemin de Fer
de Montréal et
Kingston.

intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie
" du Chemin à Lisses de *Peterboro* à *Port*
" *Hope* ;" et aussi un certain autre Bill inti-
tulé : " Acte pour incorporer la Compagnie
" du Chemin à Lisses de *Montréal* à *Kings-*
" *ton* ;" ont été passés par le Conseil Législatif
et l'Assemblée, et ont été, lors de la proroga-
tion de la dite Session, le neuvième jour de
Juin susdit, présentés à Notre Gouverneur-
Général de Notre dite Province, pour Notre
Assentiment à iceux, qui, en vertu de l'auto-
rité à lui conférée par un certain Acte du Par-
lement du Royaume-Uni de la *Grande-Breta-*
gne et d'*Irlande*, passé dans la Session tenue
dans les troisième et quatrième années de No-
tre Règne, intitulé : " Acte pour réunir les
" Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et
" pour le Gouvernement du *Canada*," et que
dans sa discrétion, il déclara alors et là qu'il
réservait les dits Bills pour la signification de
Notre Plaisir sur iceux : Maintenant Sachez
que les dits Bills, intitulés respectivement :
" Acte pour incorporer une Compagnie pour
" étendre le Great Western Rail-Road de *Ha-*
" *milton* et *Toronto* ;" " Acte pour amender
" un Acte passé dans la huitième année du
" règne de Sa Majesté, intitulé ; " Acte pour
" amender un Acte passé dans la Sixième
" année du règne de feu Sa Majesté le
" Roi *Guillaume* Quatre, intitulé : " Acte pour
" incorporer la Compagnie du Chemin à Lis-
" ses de la Cité de *Toronto* et du *Lac Huron* ;" "
" Acte pour l'érection d'un Pont Suspendu
" sur la Rivière *Niagara*, aux Chutes ou près
" d'icelles ;" " Acte pour rétablir dans leurs
" droits civils certaines personnes convaincues
" de haute trahison ;" " Acte pour incorpo-
" rer la Compagnie du Chemin à Lisses de
" *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto* ;" " Ac-
" te pour incorporer la Compagnie du Che-
" min à Lisses de *Peterboro* à *Port-Hope* ;"
" Acte pour incorporer la Compagnie du Che-
" min à Lisses de *Montréal* à *Kingston* ;" nous
ayant été soumis en Conseil, le trentième jour
d'Octobre, maintenant dernier, il nous a plu
donner à tous et chacun d'eux, et par ces pré-
sentes et en vertu des dispositions du dit Acte
du Parlement du Royaume-Uni, passé dans
les troisième et quatrième années de Notre
Règne, Nous donnons Notre Assentiment à
tous et chacun des dits Bills respectivement ;
ce dont nos sujets dévoués et tous ceux que
ces présentes pourront concerner sont requis
de prendre connaissance, et de se conduire en
conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre

Nos présentes Lettres Patentes,
et à icelles fait apposer le Grand
Sceau de Notre dite Province du
Canada : Témoin, Notre très-fidèle
et bien-aimé Cousin, Lieute-
nant-Général le Très-Honorable
Charles Murray, Comte *Cathcart*,
de *Cathcart*, dans le comté de
Renfrew, C. C. B. Gouverneur-
Général de l'*Amérique Britannique*
du Nord, et Capitaine-Général
et Gouverneur-en-chef de Nos
Provinces du *Canada*, de la *Nou-*
velle-Ecosse, du *Nouveau-Brun-*
swick et de l'Isle du *Prince-*
Edouard, et Vice-Amiral d'icelles,
et Commandant de Nos Forces
dans l'*Amérique Britannique* du
Nord : A *Montréal*, dans Notre
dite Province, ce vingt-quatrième
jour de Novembre, dans l'année de
Notre Seigneur, mil huit cent qua-
rante-six, et de Notre Règne la
dixième.

Par Ordre.

D. DALY,
Secrétaire.



PROVINCE DU

Canada.

CATHCART.

VICTORIA, par la grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Lé-
gislatifs de la Province du *Canada*, et à
Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus
pour servir dans l'Assemblée Législative de
Notre dite Province, sommés et appelés à
une Assemblée du Parlement Provincial de
Notre dite Province, en Notre Cité de
Montréal, qui devait commencer et être te-
nue le deuxième jour de Février maintenant
prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-huitième jour de
Décembre dernier, Nous avons jugé à pro-
pos de proroger Notre Parlement Provincial

au

au deuxième jour de Février maintenant prochain, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal*: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Lundi, le quinzième jour de Mars prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart* dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B., Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*: A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce vingt-huitième jour de Janvier, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE }
DU } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux que ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du *Canada*, tenue en la Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, le vingtième jour de Mars, mil huit cent quarante-six, dans la neuvième année de Notre Règne, et prorogée le neuvième jour de juin alors suivant, un certain Bill intitulé : " Acte pour fournir d'Eau la Cité de Québec et lieux adjacens, " a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été, lors de la Prorogation de la dite Session, le neuvième jour de Juin susdit, présenté à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province, pour Notre Assentiment à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : " Acte pour réunir " les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et " pour le Gouvernement du *Canada*, " et que dans sa discrétion, il déclara alors et là qu'il réservait le dit Bill pour la signification de Notre Plaisir sur icelui : maintenant sachez que le dit Bill intitulé : " Acte pour fournir d'eau la " Cité de *Québec* et lieux adjacens, " nous ayant été soumis en Conseil le dix-neuvième jour de Décembre maintenant dernier, il nous a plu donner, et par ces présentes et en vertu des dispositions du dit Acte du Parlement du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, Nous donnons Notre Assentiment au dit Bill ; ce dont Nos sujets dévoués, et tous ceux que ces présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau

Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.: A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce dix-neuvième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.



PROVINCE }
DU } *ELGIN* ET *KINCARDINE*
Canada }

VICTORIA, par la Grâce de *DIEU*,
REINE du *Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande*, Défenseur de la *Foi, etc., etc., etc.*

Proclamation du 8 Mars, continuant le Parlement au 24 Avril 1847.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le quinzisième jour de Mars courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour de Janvier dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au quinzisième jour de Mars courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal*: Sachez

donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le vingt-quatrième jour d'Avril maintenant prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.: A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce huitième jour de Mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE }
DU } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la Grâce de *DIEU*,
REINE du *Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande*, Défenseur de la *Foi etc., etc., etc.*

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite

Proclamation du 15 Avril, convoquant le Parlement pour le 2 Juin, 1847, pour la dépêche des affaires.

dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour d'Avril courant, et à chacun de vous,—

SALUT :
PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement demeure prorogé au vingt-quatrième jour d'Avril courant, cependant, nous avons jugé à propos, pour diverses causes et considérations, de le proroger de nouveau à Mercredi le deuxième jour de Juin prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez le dit vingt-quatrième jour d'Avril courant, tenus ni obligés de paraître en Notre Cité de *Montréal*, car Nous voulons que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard ; vous commandant et par la teneur des présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, d'être et de comparaître personnellement, Mercredi, le deuxième jour de Juin prochain, en Notre Cité de *Montréal*, pour procéder à l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et traiter, faire, agir et conclure sur

ces choses, qui, par la Grâce de Dieu, pourront être ordonnées dans Notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de Notre dite Province.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal* en Notre dite Province, ce quinzième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huitcentquarante sept, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mercredi, 2
Juin, 1847.

MERCREDI, le deuxième jour de juin, dans la dixième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du royaume-uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, étant la troisième session du second Parlement Provincial du *Canada*, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour. Les Membres présents dans l'édifice préparé pour recevoir la Législature Provinciale, dans la cité de *Mont-réal*, ont été :

Les Honorables M. M.

Robert S. Jameson,
Peter M'Gill,
William Morris
Alexander Fraser
Barthelemy Joliette
James Crooks,
Adam Fergusson,
John Hamilton,
François P. Bruneau,
Adam Ferrie,
Paul H. Knoulton,
Thomas McKay,
Gabriel Roy,
Joseph Dionne,
J. Emilius Irving,
P. Boucher de Boucherville,
John Neilson.

La Chambre a été informée qu'il avait été accordé une commission, sous le grand sceau, à l'honorable *Peter M'Gill*, nommant le dit honorable *Peter M'Gill* l'Orateur de cette Chambre ;

Et qu'une autre commission avait été accordée à *Charles Joseph Chaussegros de Léry*, écuyer, le nommant greffier de cette Chambre.

La commission de l'Orateur a été alors lue comme suit :—



PROVINCE }
DU } *ELGIN ET KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de *DIEU*,
REINE du Royaume-Uni de la *Grande-*
Bretagne et d'*Irlande*, Protectrice de la
Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Peter M'Gill*, un des Membres du Conseil Législatif de notre Province du *Canada*,

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, fait et passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre Règne, et intitulé, " Acte " pour réunir les Provinces du *Haut* et du " *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du " *Canada*, " il est entre autres choses statué, que le Gouverneur de la Province du *Canada*, aura pouvoir et autorité, de temps à autre, par un instrument sous le grand sceau de notre dite Province, de nommer un Membre du Conseil Législatif de la dite Province, Orateur du dit Conseil Législatif, et de le déplacer et d'en nommer un autre à sa place : Maintenant sachez que nous reposant sur votre loyauté, fidélité, sagesse et discrétion reconnues, nous vous avons constitué et nommé, et par ces présentes, nous vous constituons et nommons, Orateur du dit Conseil Législatif de notre dite Province, durant notre plaisir Royal et que vous serez Membre du dit Conseil Législatif de notre dite Province au lieu et place de l'honorable *René-Edouard Caron*, avec pouvoir et autorité de faire et remplir tous les devoirs et choses qui de droit et en vertu de la loi, sont du ressort de la dite charge. C'est pourquoi, nous

Membres pré-
sents.

L'honorable
P. M'Gill
nommé Ora-
teur.

C. de Léry écr.
nommé Greffier.

Commission de
l'Orateur.

nous voulons et commandons vous le dit *Peter M^cGill*, de vaquer aux et de remplir effectivement les devoirs de la dite charge, et ces présentes, nos Lettres Patentes Royales, vous seront une garantie suffisante à cet effet.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., A *Montréal*, ce trente-unième jour de mai, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante sept, et dans la dixième année de notre règne.

Par ordre

D. DALY,

Secrétaire.

Je certifie, par ces présentes, que l'honorable *Peter M^cGill*, écuyer, dénommé aux autres parts, a personnellement comparu devant moi, et a prêté et souscrit le serment d'allégeance et le serment de s'acquitter fidèlement des devoirs qui lui seront conférés par ces présentes.

Montréal, 2 juin 1847.

Per Dedimus Potestatem.

FRS. P. BRUNEAU.

Serment d'offices.

Sur quoi la Chambre a été informée que l'Orateur avait prêté et souscrit le serment d'office, devant l'honorable *François P. Bruneau*, un des Commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer icelui.

Il prend le fauteuil.

Alors l'Orateur a pris le fauteuil au pied du trône, et il a été ordonné que la commission soit entrée sur les Journaux, et que la masse soit portée devant lui.

La commission du greffier de cette Chambre a été alors lue comme suit : Commission du Greffier.



PROVINCE }
DU } *ELGIN* ET *KINCARDINE*
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de *DIEU*,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi.

A notre fidèle et affectionné sujet *Charles Joseph Chaussegros de Léry*, écuyer.

SALUT :

Sachez qu'ayant confiance dans votre loyauté, intégrité et abilité, nous avons nommé, constitué et appointé vous le dit *Charles Joseph Chaussegros de Léry*, et par ces présentes, nous vous nommons, constituons et appointons à la charge et place de Greffier du Conseil Législatif de notre Province du *Canada*, et pour y remplir tous et chacun des devoirs appartenants à icelle ; vous aurez et remplirez la dite charge et place par vous même et votre Député et Députés compétents, pour et durant notre plaisir royal et votre résidence en notre dite Province, avec les droits, pouvoirs, autorités, profits et émoluments qui appartiennent à la dite charge et place de Greffier du dit Conseil Législatif, ou qui de droit devraient appartenir à icelle.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelle apposer le grand sceau de notre dite province du *Canada*, Témoin notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos provinces du *Canada* de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince Edouard* et Vice Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A *Montréal*, dans notre dite province, ce deuxième jour du juin, dans l'année de Notre Seigneur

Seigneur mil huit cent quarante-sept et dans la dixième année de notre règne.

Par Ordre

D. DALY,
Secrétaire.

Enregistré au bureau du Registrateur des archives à *Montréal* le deuxième jour de juin, mil huit cent quarante-sept, dans le dix-neuvième régistre des commissions et lettres patentes, Folio 356.

R. A. TUCKER,
Registrateur.

Le greffier de cette Chambre a alors prêté et souscrit le serment suivant qui lui a été administré par l'honorable Orateur.

Vous serez vrai et fidèle, et vous porterez fidélité à Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et à ses héritiers et successeurs. Il ne viendra rien à votre connaissance qui pourrait être préjudiciable à Son Altesse, Sa Couronne, Ses Biens et Sa Dignité Royale, que vous ne vous opposiez de tout votre pouvoir, et que vous n'en avertissiez avec toute l'expédition possible Sa Grâce, ou du moins quelqu'un de son Conseil de manière qu'elle puisse en être informée. Vous servirez aussi bien et fidèlement Son Altesse dans l'office de Greffier du Conseil Législatif du *Canada*, pour assister au Conseil Législatif de cette province, faisant de vraies minutes et enregistrements des choses faites et passées en icelui. Vous tiendrez secrètes toutes telles matières qui seront traitées dans son dit Conseil Législatif, et vous ne les révélez, avant qu'elles soient publiées, qu'à ceux de qui elles doivent être connues, et vous ferez et exécuterez généralement bien et vraiment toutes choses qui vous regarderont et qui seront du ressort de l'office de Greffier du dit Conseil Législatif. *Ainsi que Dieu vous soit en aide.*

CHS. DE LERY.

Assermenté ce 2e jour
de juin, 1847, devant
moi, *Peter M Gill*,
Orateur.

L'honorable *Robert S. Jameson* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des Commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le très-honorable *James*, Son Excellence vient à la Chambre. comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique* du Nord, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée " qu'il est " du plaisir de Son Excellence qu'elle se rende " immédiatement auprès d'elle dans cette " Chambre. "

Laquelle étant venue avec son Orateur, il a L'Assemblée arrive. plu à Son Excellence d'ouvrir la Session par un discours gracieux aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'éprouve un sincère plaisir de vous ren- Discours d'ouverture. contrer, pour délibérer sur les intérêts importants qui nous sont confiés.

Les représentations qui ont été faites de la part de cette Province, et de celles qui l'avoi- sinent, au sujet du Bureau de la Poste ont enga- gé l'attention sérieuse du Gouvernement Im- périal. Il est en mon pouvoir de vous informer, que les Ministres de Sa Majesté sont prêts à abandonner aux autorités de la Province le contrôle de ce Département, aussitôt que par une entente entre les diverses Législatures, des arrangements auront été mûris pour assurer à l'*Amérique Britannique* du Nord un système de Bureau de Poste effectif et uniforme.

Un Statut passé dans la dernière Session du Parlement Impérial a conféré aux législatures Coloniales le pouvoir de rappeler les droits diffé- rentiels ci-devant imposés dans les Colonies en faveur des Produits Britanniques. Il est proba- ble que par l'exercice de ce pouvoir vous pour- rez donner des avantages au consommateur, sans faire tort au Revenu. Je recommande ce sujet à votre considération, et je vous soumet- trai certaines communications qui y ont rap- port, que j'ai reçues du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, ainsi que des Lieutenants-Gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

On vous soumettra des mesures pour éten- dre plus généralement les facilités de l'Emma- gazine en entrepôt aux Ports de l'Intérieur, et pour effectuer des améliorations dans notre système commercial, qui toutes engageront, j'en suis convaincu, votre attention.

En conformité d'une adresse présentée par la Chambre d'Assemblée, dans le cours de la dernière

dernière Session, on a fait des recherches dans le but de constater la possibilité qu'il y aurait de construire un chemin à rails entre *Québec* et *Halifax*, et quel en serait le coût probable.

Le Gouvernement Impérial a entrepris une exploration de la ligne proposée, qui est encore en progrès.

Je soumettrai pour votre information une dépêche du Secrétaire d'Etat démontrant les mesures que le Gouvernement de Sa Majesté se propose d'adopter pour remédier aux inconvénients que les Provinces de l'*Amérique Britannique* du Nord paraissent avoir soufferts de l'opération du Statut Impérial, pour la protection du droit de propriété littéraire.

En contemplation de la grande émigration à laquelle on peut s'attendre cette année, il a été pris des mesures pour pourvoir d'avantage à la réception et à l'assistance médicale des malades ; et pour augmenter les moyens de transporter ceux sans moyens d'existence dans des lieux où leur travail pourrait être requis. Le Parlement Impérial a fait un octroi plus considérable dans ce but. Quoiqu'il soit à craindre qu'il y aura beaucoup de dénuement et de souffrances parmi certaines classes d'émigrants qui arrivent dans cette saison, j'ai lieu de croire qu'ils seront accompagnés par un nombre plus qu'ordinaire de personnes possédant un capital, qui seront une acquisition pour la Province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'ai ordonné que les comptes du Revenu et de la Dépense de l'année écoulée, ainsi que les Estimés pour l'année courante, soient mis devant vous.

Je vois avec plaisir qu'il y a une augmentation dans le Revenu provenant des Travaux Publics.

Je compte sur vous pour l'adoption des mesures nécessaires pour maintenir les établissements et le crédit de la Province, et pour supporter le haut caractère de probité et de bonne foi dont le *Canada* a toujours joui.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Nous avons raison de bénir la Providence de nous avoir préservés de la calamité de la famine dont une autre partie de l'Empire a été douloureusement affectée, je vous félicite sur la libéralité que les habitants de cette colonie, de toutes classes et de toutes origines ont montrée en contribuant au secours de leurs infortunés co-sujets.

Je ne puis m'abstenir de mentionner le fait, qu'entre ceux dont la générosité a été si mar-

quante dans cette occasion critique, sont nos frères les Indiens.

Les événements de l'année dernière, quoiqu'exceptionnels jusqu'à un certain point, indiquent qu'il y a une demande croissante en *Europe* pour les produits de ce Continent, et rendent de la plus haute importance pour les habitants de cette Province l'amélioration au plus haut point de ses avantages naturels, et de ceux qui s'y rattachent comme partie intégrante d'un Empire où abondent la richesse et la population.

J'ai l'intime conviction que vous apprécierez d'une manière convenable la responsabilité qui pèse sur le Parlement dans cette conjoncture, et que par une législation sage vous vous efforcerez de donner toute l'extension et le développement possibles au commerce, aux facultés productives et aux ressources de la Province, et de donner à ses institutions la prise sur les affections du peuple qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social.

Je suis prêt à coopérer de bon cœur avec vous dans toutes les mesures propres à atteindre ces objets importants, et je suis autorisé à vous réitérer l'assurance du désir sincère de Notre Gracieuse Reine de promouvoir la prospérité du *Canada*, et le bonheur de ses habitants.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée. Son Excellence se retire.

PRIERES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit. L'hon. M. Ferrier introduit.

Lorsque l'honorable *James Ferrier* a été introduit entre les honorables Messieurs *William Morris* et *Ferrie*.

Alors l'honorable M. *Ferrier* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier et il a été lu comme suit :



PROVINCE }
DU } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James Ferrier*, de la cité de *Montréal*, écuyer.

SALUT :
Sachez

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles, qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *James Ferrier*, écuyer, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le vingt-septième jour de mai et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-sept, et dans la dixième année de notre règne.

E. & K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.

Enregistré 28me mai, 1847, Lib. A. S.
folio 243.

R. A. TUCKER.
Régistrateur.

Alors l'honorable M. *Ferrier* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *Roderick Matheson* a été introduit entre les honorables MM. *James Matheson* et *William Morris*. L'hon. M. Matheson introduit.

Alors l'honorable M. *Matheson* a présenté son writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :



PROVINCE }
DU } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Writ.
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Roderick Matheson*, de *Perth*, écuyer.

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles, qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *Roderick Matheson*, écuyer, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince*

Prince-Edouard, et Vice Amiral d'icelles etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le vingt-septième jour de mai, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-sept, et dans la dixième année de notre règne.

Par Ordre,

E. & K.

FELIX FORTIER,
C. C. C.

Enregistré 2d Juin 1847, Lib. A. S., Folio 251.

R. A. TUCKER,
Régistrateur.

Il prête serment et prend son siège.

Alors l'honorable M. *Matheson* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. *William Morris* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux " écoles élémentaires dans cette province."

Le dit bill a été lu la première fois.

Discours de Son Excellence rapporté.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône.

Et il a été lu par le greffier.

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur Général, vendredi prochain.

Imprimé

Ordonné, que deux cent cinquante copies du discours de Son Excellence le Gouverneur Général, soient imprimées dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Comité des privilèges.

Ordonné, que les Membres présents ce jour forment un Comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement.

Comité des Journaux.

Ordonné, que les honorables MM. *Fraser*, *Joliette*, *Fergusson* et *Bruneau* forment un comité pour examiner et perfectionner les Journaux de cette session et des sessions précédentes du Parlement Provincial.

Comité des Contingents.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité de cinq Membres pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Hamilton*, *Bruncau*, *Knoulton*, *Joseph Dionne* et *de Boucherville*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que les honorables MM. *Joliette*, *Bruneau*, *Ferrie* et *Neilson* forment un comité pour surveiller l'impression de cette Chambre pendant la présente session.

Comité des impressions.

Ordonné, que le greffier de cette Chambre ait instruction d'entrer en compte avec le maître de poste, pour le port des lettres reçues et envoyées par les Membres, et d'en porter le montant aux comptes contingents.

Frais de Poste.

L'honorable Orateur a informé la Chambre que l'honorable *Robert Dickson*, un des Membres de cette Chambre, était décédé depuis la dernière session.

L'hon. Dickson décédé.

Après quoi, il a été proposé que cette Chambre s'ajourne à vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

Et l'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Vendredi, 4 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M' Gill*, Orateur.

Les Honorables MM.

Les Honorables MM.

Jameson,

McKay,

Morris, W.

J. Dionne,

Fraser,

Irving,

Crooks,

De Boucherville,

Fergusson,

Neilson,

Hamilton,

Ferrier,

Ferrie,

Matheson.

Knoulton,

PRIERES.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du discours de Son Excellence prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session.

Discours de Son Excellence considéré.

Lequel étant lu par le greffier,

Il a été proposé de résoudre,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général pour remercier son Excellence de son discours gracieux prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session, et pour offrir nos félicitations à Son Excellence sur son avènement au gouvernement de cette importante colonie.

Que c'est avec beaucoup de satisfaction que nous apprenons que Son Excellence éprouve un sincère plaisir à rencontrer le Conseil Législatif, pour délibérer sur les intérêts importants

tants

tants qui lui sont confiés, et cette satisfaction se fortifie d'avantage en songeant que Son Excellence a acquis beaucoup d'expérience sur le gouvernement colonial dans une autre partie des possessions de Sa Majesté.

Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'elle s'est empressée de nous communiquer sur la détermination des Ministres de Sa Majesté, d'abandonner aux autorités de la Province le contrôle du département des Postes, aussitôt que les diverses législatures se seront concertées ensemble, et qu'elles en seront venues à quelque entendement pour assurer à l'*Amérique Septentrionale Britannique* un système de Poste effectif et uniforme.

Que nous apprenons avec plaisir que le Parlement Impérial a conféré aux Législatures Coloniales le pouvoir de révoquer les droits différentiels imposés dans les colonies pour la protection des produits Britanniques, et nous sommes persuadés que les habitants de la colonie seront satisfaits si, en exerçant ce pouvoir, ils peuvent favoriser le consommateur sans diminuer le revenu. Que cette Chambre donnera sa sérieuse considération aux communications que Son Excellence a reçues du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, ainsi que des Lieutenants-Gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* sur ce sujet, et que Son Excellence voudra bien lui transmettre.

Que nous donnerons une attention particulière aux mesures que Son Excellence se propose de soumettre pour étendre plus généralement les facilités de l'emmagasinage en entrepôt, aux ports de l'intérieur, et pour effectuer des améliorations dans notre système commercial.

Que nous apprenons avec plaisir que l'on a fait les démarches nécessaires pour s'assurer de la possibilité d'établir une ligne de chemin de fer entre *Québec* et *Halifax*, et du coût probable de l'entreprise; et aussi que le Gouvernement Impérial a entrepris l'exploration de la ligne proposée.

Que nous recevons avec considération de Son Excellence la dépêche du Secrétaire d'Etat relative à la manière dont le Gouvernement de Sa Majesté se propose de remédier aux inconvénients auxquels les Provinces de l'*Amérique Septentrionale Britannique* semblent avoir été exposées par les dispositions du Statut Impérial qui protège la propriété littéraire.

Que nous avons éprouvé une vive satisfaction en apprenant que des mesures avaient été prises pour mieux pourvoir à la réception des émigrants malades; pour leur fournir les

secours de l'art, et pour faciliter le transport des indigents dans les lieux où ils pourront trouver de l'emploi, au moyen de l'octroi additionnel du Gouvernement Impérial; et tout en partageant les craintes de Son Excellence sur le dénûment et les souffrances de certaines classes d'émigrants qui arriveront pendant cette saison, nous apprenons néanmoins avec plaisir que Son Excellence a lieu de croire qu'ils seront accompagnés par un nombre plus qu'ordinaire de personnes possédant un capital et qui seront une acquisition pour la Province.

Que nous nous unissons de bon cœur à Son Excellence pour bénir la divine providence de nous avoir préservé de la famine dont une autre partie de l'empire a tant souffert, et nous recevons avec un bien sensible plaisir les félicitations de Son Excellence sur la libéralité que les habitants de cette colonie, de toutes classes et de toutes origines, ont montré en venant au secours de leurs infortunés co-sujets, et particulièrement sur la générosité marquante de nos frères les Indiens dans une occasion si critique.

Que nous pensons comme Son Excellence que les événements de l'année dernière, quoiqu'exceptionnels jusqu'à un certain point, indiquent qu'il y a une demande croissante en *Europe* des produits de ce pays, et nous partageons l'opinion de Son Excellence, qu'il est de la plus haute importance pour les habitants de cette Province d'améliorer, autant que possible, ses avantages naturels et ceux qui s'y rattachent, comme partie intégrante d'un Empire où abondent les richesses et la population.

Que nous savons apprécier la responsabilité qui pèse sur la Législature en ce moment, et nous nous efforcerons par une législation sage de donner au commerce et aux autres avantages que possède cette Province, toute l'extension et le développement possibles, et à ses institutions, cette prise sur les affections du peuple qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social.

Que nous recevons avec satisfaction l'assurance de Son Excellence qu'elle sera prête à co-opérer avec nous dans toutes les mesures propres à atteindre ces résultats importants, et nous sommes sensibles à l'assurance que Son Excellence est autorisée à nous réitérer, du désir sincère de Notre Gracieuse Souveraine de promouvoir la prospérité du *Canada* et le bonheur de ses habitants.

Le premier paragraphe de la dite résolution ^{1er paragraphe} étant alors lu de nouveau.

Il a été proposé qu'il soit adopté.

Sur quoi, la question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Adopté. *Il a été résolu* unanimement dans l'affirmative.

2me paragraphe. Le second paragraphe de la dite résolution étant alors lu de nouveau,

Amendement. Il a été proposé en amendement à icelui, qu'après le mot "intérêts" dans la ligne 8 du dit paragraphe, les mots suivants soient ajoutés "Nous devons néanmoins regretter que Son Excellence ait été avisée de remettre la convocation du parlement à une saison si peu convenable aux Membres et au public, et de différer cette convocation jusqu'au dernier moment accordé par la constitution, particulièrement si l'on se rappelle que lors de la prorogation du Parlement en mil huit cent quarante-six, l'on s'est prononcé ouvertement sur la nécessité dans laquelle se trouvaient les Membres de retourner à leurs affaires privées, et cependant c'est l'époque à laquelle cette session s'est terminée que l'on choisit pour en commencer une autre qui sera laborieuse et peut-être de longue durée."

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

Rejeté. La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans la négative.

2me paragraphe. Il a été alors proposé de concourir dans le second paragraphe, tel que proposé en premier lieu.

La question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Adopté. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e paragraphes. Les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième paragraphes de la dite résolution étant alors lus de nouveau séparément,

Il a été proposé qu'ils soient adoptés.

Sur quoi, la question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Adoptés. *Il a été résolu* unanimement dans l'affirmative.

Comité chargé de préparer une adresse. Ordonné, que les honorables MM. Crooks, Neilson et Ferrie, forment un comité pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, fondée sur la résolution précédente.

Rapport de l'adresse en réponse au discours d'ouverture. L'honorable M. Crooks, du comité spécial chargé de préparer une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur Général prononcé du trône, a fait rapport de l'adresse suivante :

A Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en Parlement Provincial, remercions humblement Votre Excellence du discours gracieux de Votre Excellence prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session, et nous offrons nos félicitations à Votre Excellence sur son avènement au gouvernement de cette importante colonie.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous apprenons que Votre Excellence éprouve un sincère plaisir de rencontrer le Conseil Législatif, pour délibérer sur les intérêts importants qui nous sont confiés, et cette satisfaction se fortifie davantage en songeant que Votre Excellence a acquise beaucoup d'expérience sur le gouvernement colonial dans une autre partie des possessions de Sa Majesté.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'elle s'est empressée de nous communiquer sur la détermination des Ministres de Sa Majesté, d'abandonner aux autorités de la Province le contrôle du département des Postes, aussitôt que les diverses législatures se seront concertées ensemble, et qu'elles en seront venues à quelque entendement pour assurer à l'Amérique Septentrionale Britannique un système de Poste effectif et uniforme.

Nous apprenons avec plaisir que le Parlement Impérial a conféré aux Législatures Coloniales le pouvoir de révoquer les droits différentiels imposés dans les colonies pour la protection des produits Britanniques, et nous sommes persuadés que les habitants de la colonie seront satisfaits si, en exerçant ce pouvoir, ils peuvent favoriser le consommateur sans diminuer le revenu. Nous donnerons notre sérieuse considération aux communications que Votre Excellence a reçues du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, ainsi que des Lieutenants-Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sur ce sujet, et que

Votre

Votre Excellence voudra bien nous transmettre.

Nous donnerons une attention particulière aux mesures que Votre Excellence se propose de nous soumettre pour étendre plus généralement les facilités de l'emmagasinage en entrepôt, aux ports de l'intérieur, et pour effectuer des améliorations dans notre système commercial.

Nous apprenons avec plaisir que l'on a fait les démarches nécessaires pour s'assurer de la possibilité d'établir une ligne de chemin de fer entre Québec et Halifax, et du coût probable de l'entreprise; et aussi que le Gouvernement Impérial a entrepris l'exploration de la ligne proposée.

Nous recevons avec considération de Votre Excellence la dépêche du Secrétaire d'Etat relative à la manière dont le Gouvernement de Sa Majesté se propose de remédier aux inconvénients auxquels les Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique semblent avoir été exposées par les dispositions du Statut Impérial qui protège la propriété littéraire.

Nous avons éprouvé une vive satisfaction en apprenant de Votre Excellence, qu'il avait été pris des mesures pour mieux pourvoir à la réception des émigrants malades, pour leur fournir les secours de l'art, et pour faciliter le transport des indigents dans les lieux où ils pourront trouver de l'emploi, au moyen de l'octroi additionnel du Gouvernement Impérial; et tout en partageant les craintes de Votre Excellence sur le dénûment et les souffrances de certaines classes d'émigrants qui arriveront pendant cette saison, nous apprenons néanmoins avec plaisir que Votre Excellence a lieu de croire qu'ils seront accompagnés par un nombre plus qu'ordinaire de personnes possédant un capital et qui seront une acquisition pour la Province.

Nous nous unissons de bon cœur à Votre Excellence pour bénir la divine providence de nous avoir préservés de la famine dont une autre partie de l'Empire a tant souffert, et nous recevons avec un bien sensible plaisir les félicitations de Votre Excellence sur la libéralité que les habitants de cette colonie, de toutes classes et de toutes origines, ont montré en venant au secours de leurs infortunés co-sujets, et particulièrement sur la générosité marquée de nos frères les Indiens dans une occasion si critique.

Nous pensons comme Votre Excellence que

les évènements de l'année dernière, quoiqu'exceptionnels jusqu'à un certain point, indiquent qu'il y a une demande croissante en Europe des produits de ce pays, et nous partageons l'opinion de Votre Excellence, qu'il est de la plus haute importance pour les habitants de cette Province d'améliorer, autant que possible, ses avantages naturels et ceux qui s'y rattachent, comme partie intégrante d'un Empire où abondent les richesses et la population.

Nous savons apprécier la responsabilité qui pèse sur la Législature en ce moment, et nous nous efforcerons par une législation sage de donner au commerce et aux autres avantages que possède cette Province, toute l'extension et le développement possibles, et à ses institutions cette prise sur les affections du peuple qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social.

Nous recevons avec satisfaction l'assurance de Votre Excellence qu'elle sera prête à coopérer avec nous dans toutes les mesures propres à atteindre ces résultats importants, et nous sommes sensibles à l'assurance que Votre Excellence est autorisée à nous réitérer, du désir sincère de Notre Gracieuse Souveraine de promouvoir la prospérité du Canada et le bonheur de ses habitants.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, Adoptée.
la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par toute la Chambre.

Ordonné, que les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Exécutif, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la Chambre avec la dite adresse.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Samedi, 5 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Jameson,

Fergusson,

Hamilton,

Ferrie,

McKay.

Les honorables MM.

De Boucherville,

Neilson,

Ferrier,

Matheson,

PRIERES.

Son Excellence recevra l'adresse lundi

L'honorable Orateur a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudrait bien recevoir la Chambre avec son adresse, et qu'il avait plu à Son Excellence de fixer lundi prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'hôtel du gouvernement, en cette cité.

Pétition.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *John Usher* et autres, des townships de *Willoughby* et *Stamford*, demandant un nouvel octroi d'argent pour acquitter certaines réclamations pour des pertes éprouvées pendant la dernière rébellion.

Willoughby et Stamford, J. Usher et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 7 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Jameson,

Morris, W.

Fraser,

Crooks,

Fergusson,

Hamilton,

Ferrie,

Knoulton.

Les honorables MM.

McKay,

Roy,

Irving,

De Boucherville,

Neilson,

Ferrier,

Matheson,

PRIERES.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, auquel il avait plu à Son Excellence de faire la très gracieuse réponse suivante.

Honorables Messieurs,

Je vous remercie de votre adresse et de vos félicitations sur mon avènement au Gouvernement de cette importante colonie. Je me repose sur votre appui et sur votre co-opération dans mes efforts pour promouvoir sa prospérité.

Ordonné, que cent copies de l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, ainsi que la réponse de Son Excellence, soient immédiatement imprimées et publiées dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour général des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Montréal*, pour l'année 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires,*
Lettres, T. T. T.)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre le rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit.

(*Appendice No. 1.*)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre des copies certifiées des recettes et dépenses de la Maison de la Trinité de *Québec* pour l'année expirée le 31 décembre, 1846.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :—

(*Papiers parlementaires,*
Lettre D.)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre des retours des sociétés d'agriculture du comté de *Terrebonne* et du district de *London*.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

Papiers

(Papiers parlementaires,
Lettre E.)

Pétitions.

Chs. C. Farran
d'Osnabruck ;

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *Charles C. Farran* du township d'*Osnabruck*, demandant le paiement de la somme qui lui a été adjugée par les arbitres nommés pour établir les dommages occasionnés par la construction du canal *Saint-Laurent*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Magistrats de
Guelph.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition des magistrats du district de *Guelph* assemblés en session de quartier demandant la nomination d'un magistrat stipendiaire pour certains townships éloignés dans le dit district; aussi demandant un acte pour obliger les habitants de l'établissement d'*Owen-Sound* à élire des officiers municipaux et de township, et aussi demandant la modification de l'acte des cours de division; Aussi deux pétitions de *George G. Grange* et autres, des districts de *Wellington* et *Gore*, demandant que l'octroi de cinq cents louis accordé pour l'amélioration du chemin de *Guelph* à *Dundas* soit appliqué à cette fin, et aussi demandant l'incorporation d'une compagnie à fonds social pour construire un chemin planchéié ou macadamisé de la ville de *Guelph* jusqu'au chemin macadamisé de *Dundas* à *Waterloo*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Orphelins de
Québec.

L'honorable Mr. *Neilson* a présenté une pétition des directeurs de l'asile des orphelins de *Québec*, en liaison avec l'église d'*Angleterre*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

J. Langevin de
Montréal.

L'honorable M. de *Boucherville* a présenté une pétition de *Jean Langevin* de *Montréal*, demandant un acte pour obliger les municipalités actuelles à acquitter les dettes des ci-devant conseils municipaux; Aussi une pétition de *George Jérémie Pacaud* des *Trois-Rivières*, agissant comme procureur de trente-deux voyageurs de la milice du *Bas-Canada*, demandant à être rénumérés des services qu'ils ont rendus pendant la dernière guerre contre les *Etats-Unis* de l'*Amérique*; Aussi une pétition de *Jean Baptiste Miville*, *Déchêne* de *St. Henry*, demandant à être indemnisé de la perte de sa goëlette employée par le Gouvernement de Sa Majesté à transporter des provisions aux personnes en détresse aux *Trois-Pistoles* et à *Rimouski*, en novembre 1816; Aussi une pétition de *P. Latouche* et autres, de *St. Henry*, dans le comté de *Dor-*

P. Latouche et
autres.

chester, demandant qu'il ne soit fait aucun changement aux dispositions du statut du *Bas-Canada* de la 58ème *George 3*, chapitre 25, à la demande de *James Motz*, sans qu'il en soit donné un avis suffisant; Aussi une pétition d'*Antoine Blais* et autres du comté de *Bellechasse*, demandant l'abrogation de toutes lois qui imposent des taxes directes pour les fins de l'éducation; Aussi une pétition d'*Augustin Morin* et autres de *Saint-Henry*; aussi une pétition de *George Miville* et autres de *Saint-François* de la *Beauce*; aussi une pétition de *J. Bouchard* et autres de *Saint-Joseph* de la *Beauce*; aussi une pétition de *Siméon Larochelle* et autres de *Saint-Anselme*; aussi une pétition de *Charles Robertson* et autres de *St. Joseph* de la *Pointe Lévi*, demandant, séparément, l'abrogation des dispositions de l'acte des écoles qui imposent une taxe directe pour les fins de l'éducation; Et aussi une pétition de *James Morgan* et autres du comté de *Lotbinière*, demandant l'abrogation de l'acte 9 Vic. c. 27.

Bellechasse.
Ant. Blais et
autres ;St. Henry,
A. Morin et
autres ;Beauce.
G. Miville et
autres ;J. Bouchard et
autres ;St. Anselme
S. Larochelle
et autres ;
Pointe Lévy
C. Robertson
et autres ;Lotbinière
Jas. Morgan et
autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Jean E. Vigneau* et autres, des *Iles de la Magdeleine*, dans le district de *Gaspé*, demandant que les lettres patentes accordées à *Sir Isaac Coffin* comme propriétaire des dites *Iles*, soient révoquées, et qu'il leur soit permis de posséder leurs terres en franc et commun soccage; Aussi une pétition de *John Macnamara*, instituteur de *Ste. Catherine*, dans le comté de *Portneuf*, demandant une allocation; Et aussi une pétition de *Peter Patterson* et autres, actionnaires dans la compagnie des mines de *Québec* et du lac *Supérieur*, demandant un acte pour incorporer la dite compagnie.

Iles de la
Magdeleine,
J. E. Vigneau
et autres ;J. Macnama-
ra ;Compagnie des
Mines.
P. Patterson et
autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *A. Simpson* et autres, actionnaires dans la compagnie des mines de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation.

Compagnie des
mines de
Montréal.
A. Simpson et
autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté comme suit :

Brevets d'in-
ventions.
Adresse à Sa
Majesté.

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif et ——— du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, prions très humblement qu'il nous soit permis de
nous

nous approcher de Votre Majesté pour renouveler les sentiments de notre sincère et loyal attachement à l'auguste personne de Votre Majesté et à votre Gouvernement.

Nous exposons humblement à Votre Majesté que la Législature de la ci-devant province du *Haut-Canada* a passé un acte dans la septième année du règne du prédécesseur Royal de Votre Majesté, le roi *George* quatre, pour l'encouragement des arts utiles dans la dite province, et qu'il a été émané environ soixante-et-dix brevets d'après les dispositions du dit acte.

Qu'en plusieurs occasions des personnes auxquelles il avait été accordé des brevets en *Angleterre*, en vertu de l'indubitable prérogative royale de Votre Majesté, les ont fait enregistrer en cette province conformément à l'acte susmentionné, et ont demandé que leurs privilèges fussent reconnus d'après une clause contenue dans leurs certificats, qui assure aux brevetés l'usage et l'avantage exclusifs de leurs inventions, dans toutes les colonies de Votre Majesté.

Le Conseil Législatif et ——— soumettent de plus à la considération royale de Votre Majesté, qu'ils ont tout lieu de croire que des citoyens des *Etats-Unis* de l'*Amérique* se rendent en *Angleterre* et y obtiennent des brevets pour des inventions et des améliorations diverses dans l'art mécanique, découvertes dans leur propre pays, et en réclament le privilège exclusif en *Canada*, empêchant les habitants de cette province de profiter de ces améliorations dans les inventions, par leur prix élevé, et décourageant l'industrie indigène des loyaux sujets Canadiens de Votre Majesté.

Le Conseil Législatif et ——— en faisant l'exposé précédent à Votre Auguste Majesté, ne doutent pas que Votre Majesté n'ordonne à ce sujet l'adoption de mesures qui contribueront particulièrement à favoriser les intérêts des habitants de cette province.

Ordonné, que la dite adresse soit prise en considération par la Chambre jeudi prochain.

Agent des
Émigrants,
Montréal.

Il a été proposé qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre tous les documents qui ont rapport aux accusations portées contre M. *James Allison*, en sa qualité d'agent des émigrants à *Montréal*, par M. *Buchanan*, l'agent des émigrants de *Québec*, accompagnées de copies de toutes les dépositions des témoins assignés et entendus par G. W. *Wicksteed*

écuyer, le commissaire nommé à cet effet par le gouvernement, et aussi une copie du rapport du dit commissaire, et de toutes lettres ou papiers qui peuvent avoir rapport à ce sujet.

Ordonné, que la dite motion soit prise en considération par la Chambre jeudi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Mardi, 8 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été.

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Morris, W.

Fraser,

Joliette,

Crooks,

Fergusson,

Hamilton,

Bruneau,

Les honorables MM.

Ferrie,

Knoulton,

Irving,

De Boucherville,

Neilson,

Ferrier,

Matheson.

PRIERES.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique* demandant la modification de son acte d'incorporation; Et aussi une pétition de la compagnie de terres de l'*A. mérique Britannique* demandant qu'il soit passé une loi par le Parlement Provincial pour autoriser la dite compagnie à produire comme preuve de sa charte d'incorporation, devant toute cour de justice de la Province, l'acte authentique du Parlement Impérial, tel qu'il se trouve dans la copie des statuts imprimés par autorité.

Pétitions.
Chemin de fer,
St. Laurent et
Atlantique.

Compagnie des
terres de l'A-
mérique Bri-
tannique.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Fergusson* a mis devant la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque. Rapt. du bibli-
othécaire.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Appendice, No. 2.)

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de *John Mathewson* et autres, de *Montréal*, demandant l'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*; Et aussi une pétition de *David Torrance* et autres actionnaires Montréal.
J. Mathewson
et autres,
Mines du Ca-
nada, D. Tor-
rance et autres

actionnaires dans la compagnie des mines du *Canada*, demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

A. N. Morin de
Montréal;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *A. N. Morin*, de *Montréal*, demandant à être autorisé à construire un pont de péage sur la *Rivière-du-Nord*, dans la paroisse de *St. Jérôme*, dans le comté de *Terrebonne*;

Terrebonne
Rév. C. J. Ducharme et autres;

Aussi une pétition du révérend *C. T. Ducharme* et autres, de diverses paroisses du comté de *Terrebonne*, demandant que le bureau d'enregistrement de ce comté soit transféré de la paroisse de *Terrebonne* à *Ste. Thérèse*, où le dit bureau était ci-devant établi; Et aussi une pétition de *J. A. Chiniquy*, *J. P.* et autres du comté de *Bellechasse*, demandant qu'il soit bâti un quai dans la paroisse de *St. Michel*; Et aussi une pétition de *L. Launière* et autres, du comté de *Bellechasse*, demandant que le bureau d'enregistrement soit transféré de la paroisse de *St. Gervais* en celle de *St. Michel*.

Bellechasse.
J. A. Chiniquy,
J. P. et autres;

L. Launière et
autres;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Municipalité
de Simcoe;

L'honorable M. *Irving* a présenté trois pétitions de la municipalité de *Simcoe*, demandant qu'il soit fait de nouveaux changements dans l'acte projeté relatif aux cotisations, aussi demandant que l'octroi accordé en vertu de la 4e et 5e *Victoria* pour l'amélioration des chemins dans le dit district soit employé à cet objet, et aussi demandant que l'acte qui impose un droit sur les produits étrangers introduits en cette Province, ne soit pas abrogé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Dundas
Rév. W. Mc-Murray et autres;

L'honorable M. *Crooks* a présenté une pétition du révérend *William McMurray* et autres, du village de *Dundas*, demandant que le dit village ne soit pas incorporé; Et aussi une pétition de *George Rolph*, de *West-Flamboro'* dans le comté de *Halton*, demandant qu'aucune partie de ses terres actuellement en culture ne soit incluse dans les limites du village de *Dundas*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'Evêque de
Montréal;

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de Sa Grandeur l'Evêque catholique de *Montréal*, et autres, demandant une allocation pour bâtir un collège dans cette ville; Aussi une pétition du collège de *l'Assomption*, demandant une allocation; Aussi une pétition de *Paschal Persillier* dit *Lachapelle*, jeune, de la paroisse du *Sault-au-Récollet*, demandant à

P. Lachapelle;

être autorisé à construire un pont de péage sur la rivière *Des-Prairies*; Aussi une pétition de *William Ware* et autres, de *Québec*, demandant que le statut du *Bas-Canada*, 2e *Guillaume 4*, chapitre 21, relatif à l'arpentage des terres, soit remis en vigueur; Aussi une pétition de *William Patton* et autres, de la paroisse de *St. Thomas*, demandant une allocation de £1250 pour bâtir une académie pour l'éducation des jeunes filles.

Québec
W. Ware et
autres;

St. Thomas
W. Patton et
autres;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de l'honorable *B. Joliette* et autres du comté de *Berthier*, demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin à rails du village d'*Industrie* au *St. Laurent* en traversant les seigneuries de *Lavaltrie* et de *Lanoraie*; Aussi une pétition du révérend *Antoine Manseau*, vicaire général du diocèse de *Montréal*, et supérieur du collège *Joliette* au village d'*Industrie*, demandant une allocation.

Chemin à rails
d'Industrie
L'hon. B. Joliette

Collège Joliet-
te Rev: A:
Manseau supé-
rieur;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de *John Prince* et autres, établis sur une étendue de terre sur les bords du lac *Supérieur*, demandant à être incorporés sous les nom et raison de la *Compagnie des mines de l'Amérique Septentrionale Britannique*.

Compagnie des
mines, J. Prince
et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, que le rapport du bibliothécaire au sujet de la bibliothèque soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Rap: du bibli-
othécaire référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Fraser*, *Joliette*, *Fergusson*, *Bruneau* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre contournée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Mercredi, 9 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Caron,
Morris W.
Fraser,
Joliette,
Fergusson,

Les honorables MM.

Ferrie,
Irving,
Neilson,
Ferrier,
Matheson.

PRIERES.

Pétitions
Collège de Ste.
Anne de la Po-
catièrre;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de la corporation du collège de *Ste. Anne de la Pocatièrre*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

H. Allen de
London;

L'honorable M. *Irving* a présenté une pétition de *Henry Allen*, écuyer, ci-devant juge de la cour du district de *London*, demandant qu'il soit fait une enquête sur les causes qui ont donné lieu à sa démission comme juge du dit district; Et aussi six pétitions de la municipalité de *Simcoe*, demandant que le temps fixé pour recevoir les retours des collecteurs des townships, soit prolongé au-delà de l'époque déterminée dans la loi projetée des cotisations; aussi demandant qu'il soit adopté un système plus équitable de cotisations sur toutes les propriétés imposables; Aussi demandant une réduction du port des lettres; aussi demandant l'ouverture d'un chemin entre la ville de *Barrie* et le village de *Orillia*; aussi demandant qu'aucune partie du district de *Simcoe* ne soit annexée au district de *Home*; et aussi demandant que la balance de l'octroi fait pour l'amélioration des chemins dans le dit district soit immédiatement appropriée; et aussi que le dit district reçoive sa juste part du dernier emprunt négocié en *Angleterre* en faveur de cette Province.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

St Martin, P.
Vieau et autres;

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *Pierre Vieau* et autres, de la paroisse de *St. Martin*, demandant à être autorisés à construire un pont de péage sur la rivière *Des-Prairies*; Et aussi une pétition de *Joseph Vallée* et autres, des comtés de *Montréal*, *Terrebonne* et du *Lac des Deux-Montagnes*, en faveur de la pétition de *Pierre Vieau*, demandant qu'il soit autorisé à construire un pont de péage sur la rivière *Des-Prairies*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Comtés de
Montréal, Ter-
rebonne, et du
lac des Deux-
Montagnes, J.
Vallée et au-
tres;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *P. T. Casgrain* et autres, de la paroisse de la *Rivière-Ouelle*, demandant une allocation pour le soutien d'une académie de filles.

Rivière-Ouelle
P. T. Casgrain
et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition de la banque de *Québec*, demandant un acte qui l'autorise à augmenter son capital, et qui amende la charte de la dite institution; Et aussi une pétition de *George O'Kill Stuart* et autres, membres d'une association pour établir et entretenir un télégraphe électrique entre *Québec* et le *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte pour les incorporer sous les nom et raison de l'Association du télégraphe électrique de l'*A-mérique Britannique du Nord*.

Banque de
Québec;

Télégraphe de
Québec au
Nouveau-
Brunswick
O'Kill Stuart
et autres;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de la corporation du séminaire de *Saint-Hyacinthe*, demandant une allocation pour construire un autre édifice; Aussi une pétition du révérend *J. B. Chartré* et autres, de la paroisse de *Sainte-Ursule*, demandant que l'acte de la *9e Victoria*, chapitre 27, soit remplacé par un acte établissant un système plus libéral d'éducation élémentaire; Aussi une pétition des dames directrices de l'école des enfants en bas âge, demandant une allocation; Aussi une pétition de *Samuel Daniel* et autres, des townships de *Shipton*, *Tingwick*, *Walton*, *Windsor* et *Melbourne*, dans le district de *Saint-François*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin dans le dit district; Et aussi une pétition de *W. Ritchie* et autres, des townships de *Melbourne*, *Shipton*, *Brompton*, *Windsor* et *Oxford*, dans le dit district de *St. François*, demandant une allocation pour réparer le chemin de poste dans les townships de *Melbourne* et *Brompton*.

Séminaire de
St Hyacinthe;

Ste. Ursule
Rev. J. B.
Chartré et au-
tres;

Ecole des pe-
tits enfants

Shipton, Ting-
wick etc. S.
Daniel et au-
tres;

Melbourne,
Brompton etc.
W. Ritchie et
autres;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté deux pétitions de *David Davidson* et autres, de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un chemin de fer de *Carillon* à *Grenville*; et aussi demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un chemin de fer du lac *St. Louis* aux lignes provinciales.

Chemin de fer
Carillon à
Grenville, D.
Davidson et
autres;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *W. Morris*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a mis devant la Chambre, copies d'une correspondance échangée entre des Membres de l'administration

Correspon-
dances entre le Mi-
nistère et un
Membre.

nistration provinciale et un honorable Membre de cette Chambre.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 10 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^r Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Caron,
Morris, W.
Fraser,
Joliette,
Crooks,
Fergusson,
Hamilton,
Ferrie,

Les honorables MM.

Knoulton,
McKay,
Roy,
Irving,
De Boucherville,
Neilson,
Ferrier,
Matheson.

PRIERES.

Hon. Sherwood et Widmer prêtent serment.

Les honorables MM. *Sherwood* et *Widmer* se sont approchés de la table et ont prêté et souscrit séparément le serment voulu par la loi, lequel leur a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

Municipalité de Wellington ;

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de la municipalité de *Wellington*, demandant que le district de *Wellington* ne soit pas partagé ; Et aussi une pétition de *J. S. Brongeest* et autres, de *Hamilton*, demandant un acte pour les incorporer en une compagnie d'assurance mutuelle provinciale sur la vie.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Comté de Québec T. H. Roy et autres ;

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition de *Thomas H. Roy* et autres, du comté de *Québec*, demandant que le pont de *Dorchester* soit acheté par le Gouvernement provincial et placé sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières de *Québec* ; Aussi deux pétitions de la corporation de *Québec*, demandant une allocation pour qu'elle puisse rencontrer les dépenses occasionnées par la misère et la maladie parmi les émigrants qui arrivent en cette ville, et demandant la modification de son acte d'incorporation ; Aussi une pétition de *Joseph Hamel* et autres, de *Québec*,

Corporation de Québec ;

Québec J. Hamel et autres ;

victimes des grands incendies qui ont eu lieu en cette ville, se plaignant qu'ils n'ont rien reçu des £100,000 accordés comme secours lors de la dernière session, et demandant qu'il leur soit fait justice ; Aussi une pétition de *A. Joseph* et autres, de *Québec*, demandant un acte pour les incorporer sous les nom et raison de la banque du district de *Québec* ; Aussi une pétition d'*Antoine Légaré* et autres, de *Québec*, membres de l'association des instituteurs du district de *Québec*, demandant une allocation en faveur de la dite société ; Et aussi une pétition d'*Eliza M. Massue* et autres, de *Québec*, directrices de l'association charitable des dames catholiques romaines de *Québec*, demandant une allocation.

A. Joseph et autres ;

A. Légaré et autres ;

Eliza Massue et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *P. Langlois* et autres, de *St. Ambroise*, et des paroisses voisines, demandant que le chemin de l'Ormière depuis sa jonction avec le pont des commissaires jusqu'à l'église de *St. Ambroise*, soit macadamisé ; Et aussi une pétition de *James Burnett* et autres, de l'*Ancienne-Lorette*, près de *Québec*, demandant l'abrogation des dispositions de la 9e Victoria c. 27, qui rend les taxes pour les fins de l'éducation compulsives.

Chemin de l'Ormière P. Langlois et autres ;

Ancienne-Lorette J. Burnett et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer du *Champlain* et du *St. Laurent*, pour l'année 1846.

Retours Chemin de fer Champlain et St Laurent

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Appendice, No. 3.)

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération de la motion pour une adresse à Sa Majesté relative à l'émanation des brevets d'invention.

Brevets d'invention.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, la Chambre y a acquiescé.

Adresse adoptée

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné que l'honorable Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a adopté une adresse à Sa Majesté au sujet des brevets d'invention,

d'invention, à laquelle le Conseil Législatif demande la concurrence de l'Assemblée.

Adresse. Bureau d'émigration remise.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet du bureau de l'émigration de *Montréal*.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, il a été

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 11 Juin, 1847.

Les membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Caron,
Morris, W.
Fraser,
Joliette,
Crooks,
Fergusson,
Hamilton,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,

Les honorables MM.

Roy,
Moore,
Sherwood,
Widmer,
Irving,
Massue,
De Boucherville,
Neilson,
Ferrier,
Matheson.

PRIERES.

Pétitions. Portland T. Denison et autres ;

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *Thomas Denison* et autres, du township de *Portland*, dans le district de *Midland*, demandant que les concessions dans les profondeurs du dit township soient arpentées de nouveau.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Longue-Pointe J. Clark ;

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté une pétition de *John Clark*, de *Longue-Pointe*, près de *Montréal*, se plaignant de dommages qu'il a soufferts de la part des commissaires des chemins à barrières de *Montréal*, et demandant une enquête à ce sujet, et qu'il lui soit fait justice.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *McKay* a présenté une pétition de *John Egan* et autres, du comté d'*Ottawa*, demandant que le dit comté soit érigé en un district séparé.

Comté d'Ottawa, J. Egan et autres ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de la corporation de l'école de médecine de *Montréal*, demandant que son acte d'incorporation soit modifié.

Ecole de médecine, Montréal ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *John Patterson* et autres, du village de *Dundas*, demandant un acte pour incorporer le dit village ; Et aussi une pétition de *George J. Grange* et autres, du district de *Wellington*, demandant un acte pour incorporer une compagnie à fonds social pour construire un chemin planchéié ou macadamisé de *Guelph* au village d'*Arthur*.

Dundas, J. Patterson et autres ;

Wellington. G. J. Grange et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition de *James Motz*, de *Québec*, avocat, propriétaire d'un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans le district de *Québec*, demandant que l'acte de la 58e George 3. cap. 25, soit modifié de manière à lui assurer la possession du dit pont, et le péage prélevé sur icelui.

J. Motz de Québec ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Crooks* a présenté une pétition de l'honorable *Zaccheus Burnham*, de *Cobourg*, demandant que la concession d'une certaine étendue de terre au *Sault-Ste.-Marie*, faite à trois individus par les chefs et les guerriers de la tribu indienne de *Chippawa*, pendant l'année 1760, soit ratifiée, ou qu'il soit accordé quelque autre indemnité aux représentants des parties auxquelles la dite terre a été originairement concédée, en proportion de la valeur de la dite concession.

Z. Burnham de Cobourg ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *McKay* a présenté une pétition de la banque de *Montréal*, demandant un acte pour l'autoriser à augmenter son capital à la somme de deux cent cinquante mille louis courant.

Banque de Montréal ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément au quatrième ordre permanent, la Chambre a été appelée.

Appel de la Chambre.

Les

LES HONORABLES MESSIEURS

Peter M. Gill, Présent.*Robert S. Jameson*, Excusé.*Peter Boyle de Blaquière*, .. Excusé.*Robert Baldwin Sullivan*, .. Excusé.*Réné E. Caron*, Présent.*William Morris*, Présent.*George Pemberton*, .. Absent en Angleterre.*Alexander Fraser*, Présent.*Barthelemy Joliette*, Présent.*James Crooks*, Présent.*Adam Fergusson*, Présent.*John Macaulay*, Excusé pour ce jour.*John Hamilton*, Présent.*François P. Bruneau*, .. Excusé pour ce jour.*John McDonald*, Absent.*Adam Ferrie*, Présent.*Jean Bte. Taché*, Excusé pour cause de maladie.*Paul H. Knoulton*, Présent.*Thomas McKay*, Présent.*Gabriel Roy*, Présent.*Philip H. Moore*, Présent.*Amable Dionne*, Excusé pour ce jour.*Joseph Dionne*, Excusé pour cause de maladie.*George J. Godhue*, Excusé pour ce jour.*Lewis P. Sherwood*, Présent.*William Walker*, Excusé pour ce jour.*Christopher Widmer*, Présent.*J. Emilius Irving*, Présent.*Louis Massue*, Présent.*P. Boucher de Boucherville*, Présent.*John Neilson*, Présent.*James Morris*, Excusé pour ce jour.*James Gordon*, Excusé pour ce jour.*James Ferrier*, Présent.*Roderick Matheson*, Présent.

Absence de l'hon. J. McDonald. Comité nommé.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité des privilèges de trois Membres pour prendre en considération l'absence de l'honorable *John McDonald* de son siège dans cette Chambre, pendant les deux dernières sessions du Parlement, et faire rapport à cet égard.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Fergusson*, *Hamilton* et

McKay, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il a été proposé, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, comme suit :

Adresse au sujet de la nomination d'un Membre au cabinet.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

L'honorable Conseil Législatif s'approche respectueusement de Votre Excellence, pour vous exprimer combien il regrette qu'un devoir impérieux le force d'appeler l'attention de Votre Excellence à des nominations officielles que Votre Excellence a faites en vertu de la prérogative indubitable de la Couronne commise à vos soins.

Un désir sincère de remplir un devoir public peut seul déterminer cette Chambre de soumettre à Votre Excellence, dans la vue consciencieuse de rendre justice à tous, qu'il est incompatible avec les règles de l'équité, d'après lesquelles il est bien connu que Votre Excellence désire conduire l'administration du gouvernement, d'appeler au Conseil Exécutif un homme qui est président d'une des plus grandes institutions de banque de la province.

Si un pareil arrangement, qui ne peut qu'exciter la jalousie et les soupçons des autres banques et du public, pouvait être mis à exécution, ce serait assurément dans le cas actuel, où la personne en question possède, à si juste titre et à un si haut degré, la confiance et l'estime de tous ceux qui la connaissent.

Cette Chambre néanmoins, considère ce principe comme dangereux, et de nature à diminuer la confiance du public envers le Gouvernement, et par conséquent une excuse suffisante pour l'engager à soumettre respectueusement la question à la considération de Votre Excellence.

Objection étant faite à la dite motion.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative. Rejetée.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition du révérend *John Cook* et autres, marguilliers et syndics de l'église de *St. Andrew* à *Québec*, demandant une allocation pour le soutien d'une école en liaison avec la dite église ; Aussi une pétition de *Michael Scott* du *Cap-Rouge*, demandant un acte pour l'autoriser à ouvrir un canal pour conduire les eaux de la rivière *Lorette* à ses moulins ; Aussi une pétition de *Michel Déry* et autres, de *L'Ancienne-Lorette*, M. Scott du Cap-Rouge ; L'Ancienne-Lorette, M. Déry et autres ;

Lorette,

Lurette, demandant que la dite pétition de *Michael Scott* soit reçue favorablement ; Aussi une pétition de *Nicolas Benjamin Doucet*, demandant une allocation pour l'ouvrage qu'il a compilé sur les lois du *Canada* ; Et aussi une pétition de *Germain Hudon* et autres, de la paroisse *Ste. Anne de la Pocatière*, demandant l'abrogation des dispositions de l'acte 9e Victoria chap. 27, qui impose une taxe directe pour les fins de l'éducation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *McKay* a présenté une pétition de *Charles Symmes* et autres ; intéressés dans le commerce des bois sur la rivière *Ottawa* et ses tributaires, demandant que l'impôt sur les produits consommés pour la nourriture des personnes engagées dans le commerce des bois, leur soit remis.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de l'Association bienveillante des pompiers de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation ; Et aussi une pétition de *William Henry*, de *Hamilton*, demandant en sa qualité d'héritier légal de feu *Alexander Henry*, que l'octroi d'une certaine étendue de terrain au *Sault-Ste-Marie*, accordé par les guerriers de la tribu indienne de *Chippawa* au dit *Alexander Henry* et à deux autres, soit ratifié, ou qu'il en soit indemnisé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 14 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Caron,

Morris, W.

Joliette,

Crooks,

Fergusson,

Hamilton,

Bruneau,

Ferrie,

Knoulton,

Les honorables MM.

Moore,

Sherwood,

Widmer,

Irving,

Massue,

De Boucherville,

Neilson,

Gordon,

Ferrier,

Matheson.

PRIERES.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour des obligations et cautionnements déposés dans le bureau du registraire depuis le 21 mars 1846, au 3 juin 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires,
Lettre G.)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Perth* pour l'année 1846, et aussi un retour de la société d'agriculture du comté de *Missisquoi* pour les années 1846 et 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires,
Lettre E.)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un état des recettes et dépenses de l'hôpital général de *Montréal* depuis le 1er mai 1846, au 1er mai 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Appendice, No. 4.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la corporation de l'hôpital général de *Montréal*, demandant une allocation ; Et aussi une pétition du révérend *E. G. Sutton* et autres, de *Grenville* ; et aussi une pétition du révérend *Richard Whitwell* et autres, de *St. Armand Ouest*, demandant, respectivement, que la pratique suivie de faire les ventes des propriétés à la porte des églises le dimanche, après le service divin du matin, soit abandonnée.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Shefford* pour l'année 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires,
Lettre E.)

L'honorable M. *Crooks* a présenté une pétition d'*Archibald Gilkison*, de *Hamilton*, demandant un acte pour l'autoriser à pratiquer comme

comme procureur et solliciteur dans les cours de loi et d'équité du *Haut-Canada*; Aussi une pétition d'*Edward Campbell* et autres, de la ville de *Niagara*, demandant une loi générale pour incorporer toutes les compagnies de télégraphes électriques qui seront formées en cette province, ou à défaut d'une telle loi, qu'il soit adopté d'autres dispositions législatives pour les incorporer sous le titre d'association télégraphique de *Niagara* et *Queenston*; Aussi deux pétitions de la municipalité du district de *Niagara*, demandant un acte pour autoriser le dit Conseil à pourvoir au soutien des aliénés dans le dit district, et demandant l'octroi des privilèges qui ont été accordés aux cités de *Toronto* et *Kingston*, en vertu de la 43e section de l'acte de la dernière session pour l'établissement et le soutien des écoles dans le *Haut-Canada*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *Charles Emond* et autres, de *Berthier*, demandant la continuation de l'octroi annuel en faveur de l'académie de *Berthier*; Aussi une pétition des membres de la corporation du petit séminaire de *Ste. Thérèse-de-Blainville*, demandant la continuation de l'octroi qui leur a été accordé l'année dernière; Et aussi une pétition de l'honorable *Barthelemy Joliette*, du comté de *Berthier*, demandant un acte pour obliger les diverses municipalités du *Bas-Canada* à acquitter les dettes contractées par les ci-devant conseils municipaux.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de M. *McKenzie* et autres, du district de *London*, demandant que les townships d'*Aldborough*, *Dunwick*, *Southwold*, *Yarmouth*, *Malahide*, *Bayham*, et la moitié de la partie sud de *Dorchester*, formant actuellement partie du dit district de *London*, soient érigés en un nouveau district, sous les nom et raison de district d'*Elgin*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Neilson*, a présenté une pétition des Dames directrices de l'asile des orphelins protestantes de *Québec*, demandant une allocation; Aussi une pétition de *Henry Pemberton* et autres, de *Québec*, demandant l'extension et l'amélioration d'un certain chemin dans le district de *Québec*, connu sous le nom de chemin de *l'Anse-des-Mères*, et qu'il

soit accordé une allocation à cet effet, et qu'elle soit mise à la disposition des commissaires du dit chemin; Aussi une pétition d'*Alexis Thibodeau* et autres, de *St. Grégoire*, demandant l'abrogation de l'acte de la dernière session relatif à l'éducation élémentaire dans le *Bas-Canada*, et qu'il soit passé une loi contenant des dispositions plus libérales à cet égard; Aussi une pétition de la municipalité de *l'Islet*, demandant une allocation pour bâtir un quai ou une jetée à l'entrée du havre dans la paroisse de *l'Islet*; Aussi quatre pétitions de la municipalité de *St. Roch-des-Aulnets*, demandant que les procès-verbaux originaux des grands voyers soient transmis aux différentes municipalités qui s'y trouvent concernées; aussi demandant une allocation pour achever un pont qui se trouve vis-à-vis la paroisse de ce nom, et aussi demandant qu'il soit fait des changements dans l'acte de la dernière session qui a rapport à l'instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*, et demandant l'établissement d'un bureau d'enregistrement dans la dite municipalité; Aussi une pétition de *John J. Bright*, messenger de l'honorable Conseil Législatif, demandant que la Chambre renouvelle sa première recommandation à Son Excellence le Gouverneur Général pour sa pension de retraite; Et aussi, une pétition d'*Israel Rice*, du township de *Ham*, dans le district de *St. François*, demandant une indemnité en considération des dépenses et des dangers qu'il a encourus ainsi que sa famille, en sauvant la vie à des voyageurs durant les tempêtes de l'hiver, pendant nombre d'années avant 1841.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *Richard E. Vidal* et autres, propriétaires dans les townships de *Sarnia*, et *Plympton*, dans le district d'*Ouest*, demandant une allocation, et que le bureau des travaux publics soit autorisé à ouvrir un chemin sur les bords du lac *Huron*, qui traverserait les dits townships; Aussi une pétition de la municipalité du district d'*Ouest*, demandant que le comté de *Kent* soit érigé en un district séparé; Aussi une pétition de *F. F. Carruthers*, de la cité de *Toronto*, demandant un acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie, respectivement, à l'admettre à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles; Aussi une pétition de *William Wiseman*, détenu dans la prison du district d'*Ouest*, demandant qu'on lui rende justice; Aussi une pétition de *William F. Wallace* et autres, du district de *London*,

St. Grégoire,
A. Thibodeau
et autres;

Municipalité
de l'Islet;

Municipalité
de St. Roch-
des-Aulnets;

J. Bright;

I. Rice de
Ham;

Sarnia et
Plympton R.
E. Vidal et au-
tres;

Municipalité
du Western
District.

F. F. Carruthers
de Toronto;

W. Wiseman;

District de
London W. F.
Wallace et au-
tres;

Niagara,
Ed. Campbell
et autres;

Municipalité
de Niagara;

Berthier,
C. Emond et
autres;

Séminaire de
Ste. Thérèse.

L'hon. B. Jo-
liette de Ber-
thier.

District de
London, M.
McKenzie et
autres;

Québec,
Orphelins
protestantes.

H. Pemberton
et autres;

London, demandant que la pétition de certains habitants relative à la division du dit district, ne soit pas prise en considération pendant cette session; Et aussi une pétition de *John Lynch* et autres, des townships de *Toronto*, *Chinguacousy* et *Caledon*, demandant à être incorporés en une compagnie à fonds social pour construire un chemin planchéié de *Port-Credit* en traversant les dits townships.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Toronto,
Chinguacousy
et Caledon, J.
Lynch et au-
tres;

Banque du
Peuple;

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de la corporation de la banque du Peuple, demandant la modification de sa charte.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

St. Eustache,
Rév. J. Paquin
et autres;

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition du révérend *J. Paquin* et autres, de *St. Eustache*, demandant que l'église et le couvent détruits pendant la rébellion de 1837, soient rebâtis.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

J. H. Terrill
d'Ascott;

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *Joseph H. Terrill*, du township d'*Ascott*, dans le district de *St. François*, demandant une rémunération pour les services qu'il a rendus comme grand connétable du dit district.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

District de
Niagara, A.
Douglas et au-
tres;

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition d'*Alexander Douglas* et autres, du district de *Niagara*, demandant que la charte du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, soit renouvelée.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Académie de
Sheffield.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition des directeurs de l'Académie de *Sheffield*, demandant une allocation; Et aussi une pétition des commissaires du chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, demandant un acte pour les autoriser à prolonger le dit chemin jusqu'à la rive ouest du *Richelieu*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Chemin à Bar-
rières de Lon-
gueuil et
Chambly.

Municipalité
de la Rivière
du Loup;

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition du maire et de la municipalité de la *Rivière-du-Loup*, demandant que l'acte de la 9e Vict. chapitre 27, soit modifié de manière à substituer les contributions volontaires aux contributions compulsoires pour le soutien de l'éducation élémentaire dans le *Bas-Ca-*

nada; Aussi une pétition du révérend *J. He-Verte*, Rév. *J. Doucet* et autres, de *St. Jean Baptiste de l'Île Verte*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin en ligne directe de cette paroisse au lac *Témiscouata*; Aussi une pétition de *Pierre Bélanger* et autres, de *St. Simon*, demandant que la pétition des habitants des *Trois-Pistoles*, pour ouvrir de nouveau le chemin de la première concession de cette paroisse soit reçue favorablement; Aussi une pétition de *Benjamin Dionne* et autres, de *St. George de Kakouna* et des townships de *Viger* et *Wentworth*, dans le comté de *Rimouski*, demandant que les bois de construction qui se trouvent dans certaines parties de la paroisse et des townships mentionnés en dernier lieu, ne soient vendus qu'à eux seuls; Et aussi une pétition de *J. B. H. Chamberland* et autres, du comté de *Rimouski*, demandant une allocation pour compléter le chemin qui conduit du *St. Laurent* au *Nouveau-Brunswick*, par le lac *Témiscouata*.

J. Doucet et
autres;

St. Simon, P.
Bélanger et au-
tres;

Comté de Ri-
mouski.
B. Dionne et
autres;

J. B. H. Cham-
berland;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *J. D. Armstrong* et autres, de la seigneurie de *Sorel*, demandant une enquête relativement aux plaintes proferées contre le maître de poste à *Sorel*.

Sorel,
J. D. Arms-
troung et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté une pétition de *Bernard Mercier* et autres, de la municipalité du *Bic*; et aussi une pétition du révérend *Thomas Destrois Maisons* et autres, du comté de *Rimouski*, demandant que le dit comté soit érigé en un district judiciaire par lui-même, et non conjointement avec le comté de *Kamouraska*.

Municipalité
du Bic, B. Mer-
cier et autres;

Comté de Ri-
mouski, T. Des-
trois Maisons
et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition de *Thomas Lebel* et autres, des *Trois-Pistoles*, demandant que le grand chemin qui traverse la première concession de la dite paroisse soit ouvert de nouveau, et que les pouvoirs des municipalités du *Bas-Canada*, soient modifiés.

Trois-Pistoles,
T. Lebel et au-
tres;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la corporation de la société des missionnaires baptistes du *Canada*.

Missionnaires
Baptistes. Re-
tour;

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

Appendice,

(Appendice, No. 5.)

Adresse relative au bureau d'émigration déchargée.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre prenne de nouveau en considération la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet du bureau d'émigration à *Montréal*, il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Arrivée de Lady Elgin.

Conformément à avis, *il a été proposé* qu'il soit présenté une humble adresse de félicitations à Son Excellence le Gouverneur Général à l'occasion de l'heureuse arrivée de la comtesse d'*Elgin* en ce pays.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, *il a été résolu* unanimement dans l'affirmative.

Adresse de félicitations.

Le projet d'adresse suivant a été alors lu par le Greffier, et adopté unanimement par la Chambre.

Adresse.

A Son Excellence le Très-Honorable *James*, Comte d'*Elgin*, et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, désirons nous approcher de Votre Excellence, pour lui renouveler l'assurance de notre respect et de notre attachement.

C'est avec un plaisir sincère que nous offrons à Votre Excellence et à Sa Seigneurie la Comtesse d'*Elgin* nos plus vives félicitations sur son heureuse arrivée en *Canada*, après une séparation momentanée due à des circonstances imprévues.

Nous faisons des vœux ardents pour que vous goûtiez le bonheur au sein de votre famille et pour que le *Canada* vous conserve longtemps tous deux, et qu'il profite de votre influence et de votre exemple.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition d'*Eusèbe Cartier* et autres, des comtés de *St. Hyacinthe*, *Chambly*, *Richelieu*, *Verchères*, *De Rouville* et *Huntingdon*, demandant une allocation pour l'érection d'une nouvelle bâtisse pour le collège de *St. Hyacinthe*.

Collège de St. Hyacinthe, Eusèbe Cartier et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, le Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Mardi, 15 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Caron,*Moore*,*Morris*, *W.**Sherwood*,*Joliette*,*Widmer*,*Crooks*,*Irving*,*Bruneau*,*De Boucherville*.*Ferrie*,*Neilson*,*Knoulton*,*Ferrier*,*McKay*.

PRIERES.

L'honorable M. *McKay* a présenté une pétition de *C. J. Forbes* et autres, de *Carillon*, demandant que l'ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial du *Bas-Canada*, autorisant la construction d'un chemin de fer de *Carillon* à *Grenville*, soit remise en vigueur ; Et aussi deux pétitions du synode de l'église presbytérienne du *Canada* en liaison avec l'église d'*Ecosse*, demandant un acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds en faveur des veuves et des orphelins des ministres en liaison avec le dit synode, et demandant que la charte de l'université de *King's College* soit modifiée de manière à en mettre la régie sur un pied plus libéral, jusqu'à ce qu'il soit pris des mesures pour accorder à l'université de *Queen's College* de *Kingston* une dotation séparée pour son soutien.

Pétitions Carillon, J. Forbes et autres ;

Eglise presbytérienne ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable

Chemin de fer
de Champlain
et St. Laurent;

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer du *Champlain* et du *St. Laurent*, demandant l'extension de sa charte; Et aussi une pétition de *John E. Mills* et autres, du district de *Mont-réal*, demandant à être autorisés à construire un chemin de fer depuis la ville de *Dorchester*, pour rencontrer certaines lignes de chemins de fer en contemplation entre les cités de *Boston* et de *New-York*; et aussi pour permission de construire un pont de péage sur la rivière *Richelieu*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

C. H. Lassise-
raye;

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition de *Charles Hubert Lassiseraye*, demandant qu'il soit payé des arrérages qui lui sont dus en sa qualité d'instituteur en chef au service de la ci-devant société d'éducation des *Trois-Rivières*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Sorel, C. Gra-
ves et autres;

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *C. Graves* et autres, instituteurs de la paroisse de *St. Pierre de Sorel*, demandant que leurs réclamations pour les services qu'ils ont rendus en cette qualité soient liquidées.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chemin de fer
de Woodstock
et Erie, A. W.
Light et autres;

L'honorable M. *Crooks* a présenté une pétition de *A. W. Light* et autres, des districts de *Brock*, *London* et *Talbot*, demandant à être incorporés sous le titre de compagnie de chemin de fer du havre de *Woodstock* et du lac *Erie*; Aussi une pétition de la municipalité du district de *Brock*; Aussi une pétition de *John Finkle* et autres, propriétaires de moulins à scie et à farine sur les rivières *Otter* et *Big Creeks*, dans les districts susdits de *Brock*, *London* et *Talbot*, demandant, respectivement, que le projet de construire un chemin de fer de *Woodstock* au lac *Erie* soit reçu favorablement; Et aussi une pétition de la municipalité du district de *Niagara*, demandant que les *Quakers*, les *Mononistes* et les *Tunkers* soient exempts du paiement de l'amende imposée par la loi sur ceux qui par des motifs de conscience se refusent à remplir les devoirs de la milice.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Mines de Gar-
den River et
Huron, B. H.
Le Moine.

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté une pétition de *B. H. LeMoine* et autres, associés dans la compagnie des mines de *Garden River* et *Huron*, demandant que la dite com-

pagne soit incorporée; Et aussi une pétition de *George Desbarats* et autres, associés dans la compagnie des mines britanniques et canadiennes du lac *Supérieur*, demandant que la dite compagnie soit incorporée.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *de Boucherville* a mis devant la Chambre un rapport de la société d'agriculture du comté de *Verchères*, pour l'année expirée en février 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Papiers parlementaires,
Lettre E.)

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de la municipalité du *Newcastle*, demandant que la nomination des cotiseurs et des collecteurs des townships soit laissée aux municipalités, et aussi que les dites municipalités soient autorisées à punir d'une manière sommaire aucune personne qui trouble la paix pendant les séances d'icelles.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté deux pétitions de la société littéraire et historique de *Québec*, demandant une allocation pour la mettre en état de publier des exemplaires de certains manuscrits relativement à l'histoire des premiers temps du *Canada*, et aussi demandant que l'octroi annuel soit continué en faveur de la dite société.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 16 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M' Gill*, Orateur.

Les Honorables MM.

Caron,
Morris, W.
Joliette,
Crooks,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
McKay.

Les Honorables MM.

Sherwood,
Widmer,
Massue,
DeBoucherville,
Neilson,
Ferrier,
Matheson,

Prières,

PPIERES.

Retours.
Sociétés d'agriculture de
Drummond;

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Drummond* pour l'année, 1846; Aussi un retour de la société d'agriculture du district de *Huron* pour l'année expirée le 15 avril, 1847; Aussi un retour de l'une des succursales de la société mentionnée en dernier lieu, jusqu'au 31e décembre, 1846; Aussi un retour de l'une des succursales de la dite société établie à *London Road* pour l'année expirée le 3 février 1847; Et aussi un retour de la société d'agriculture de *Stratford* jusqu'à l'époque expirée le 7 juin, 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Papiers parlementaires,
Lettre E.)

Enfants-trouvés de Québec.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour des commissaires nommés pour veiller au soutien des infirmes et enfants trouvés dans le district de *Québec*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Appendice, No. 6.)

Pétitions.
Côte-St-Paul,
W. Evans et
autres;

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *William Evans* et autres, de la *Côte-St-Paul*, demandant que le chemin qui conduit de la *Côte-St-Paul* à *Lachine* soit macadamisé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Seigneurie
Foucault, W.
E. Clark et
autres;

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *William E. Clark* et autres, de la seigneurie de *Foucault*, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont souffertes pendant la rébellion et l'invasion de cette province en 1837 et 1838; Aussi une pétition d'*Alphonzo Wells*, ci-devant commissaire de la part de cette province pour déterminer les lignes frontières entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, demandant qu'il lui soit permis de produire certains témoignages pour prouver le montant de la rémunération que le gouvernement s'était engagé de lui accorder pour ses services lors de son engagement; Aussi une pétition du bureau des directeurs de l'académie de *Clarenceville*, demandant qu'il soit pris des mesures pour pourvoir au salaire d'un instituteur; Et aussi une pétition de M. *Townsend* et autres, de *Clarenceville*, demandant que la pratique suivie de faire les ventes publiques des propriétés le dimanche après le service divin, soit abolie.

Alphonzo
Wells;Académie de
Clarenceville;Clarenceville
M. Townsend
et autres;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté une pétition de *William Evans* et autres, de la *Côte-St-Paul*, demandant une indemnité pour les dommages que les eaux du canal *Lachine* ont occasionné à leurs propriétés.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de l'association de la bibliothèque de *Québec*, demandant une allocation; Aussi une pétition de *A. Campbell* et autres, syndics de la bibliothèque de *Québec*, demandant l'abrogation de l'ordonnance qui les incorpore; Aussi une pétition de *Hector Granger* et autres, de *Ste.-Anne-des-Plaines*; Aussi une pétition du maire et des conseillers de la municipalité de la paroisse de *St.-Vincent-de-Paul*; Et aussi une pétition de *Arthur Webster* et autres, de *St.-Vincent-de-Paul* et de *St.-François-de-Salles*, demandant, séparément, que le privilège de construire un pont de péage sur la *Rivière DesPrairies*, entre l'île de *Montréal* et l'île *Jésus*, soit accordé à *Paschal Persillier* dit *Lachapelle*, en préférence à tout autre individu.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition des Dames de la société bienveillante de *Montréal*, demandant une allocation; Et aussi une pétition de *W. Hall* et autres, propriétaires et résidents dans les quartiers *St.-Louis*, *Ste.-Marie* et *St.-Jacques*, dans la cité de *Montréal*, demandant que la pétition de *Paschal Persillier* dit *Lachapelle* pour être autorisé à construire un pont de péage sur la rivière *Ottawa*, entre la paroisse du *Sault-au-Récollet* et la rive opposée, soit reçue favorablement.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Johette* a présenté une pétition de *F. A. Pillet* et autres, des paroisses de *Lachine*, *La Pointe-Claire*, *Ste. Geneviève* et *St. Laurent*, demandant que l'emprunt autorisé par la 9e Vic. c. 67, soit garantie par le gouvernement provincial; Aussi une pétition de *F. X. Raviot* et autres, du *Sault-au-Récollet*, demandant que le privilège de construire un pont de péage sur la *Rivière des Prairies*, soit accordé à *Paschal Persillier* dit *Lachapelle*; Et aussi une pétition de *John Fraser* et autres, des paroisses de *St. Vincent-de-Paul*, *Sault-au-Récollet*, *Terrebonne*, *St. François-de-Salles* et *Ste. Anne-des-Plaines*, dans le comté de *Terrebonne*, demandant qu'aucune personne ne soit autorisée

autorisée à construire un pont sur la *Rivière des Prairies*, si ce n'est au-dessus de la traverse, et du village de *St. Vincent-de-Paul*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Télégraphe de Montréal J. Glass et autres; L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de *John Glass* et autres, actionnaires dans la compagnie du télégraphe de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Prêtres Catholiques, Rév. J. McGuire et autres; Séminaire de Nicolet; Société d'éducation de Québec; L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition du révérend *Thomas McGuire* et autres, prêtres catholiques romains des diocèses de *Québec* et *Montréal*, demandant que les réserves provenant de la vente des biens des jésuites soient appropriés pour l'objet auquel ils ont été originairement destinés; Aussi une pétition de la corporation du séminaire de *Nicolet*, demandant une allocation; Et aussi une pétition de la société d'éducation du district de *Québec*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Mégantic, D. Burrey et autres; L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de *Daniel Burrey* et autres, du comté de *Mégantic*, demandant une allocation pour réparer le chemin *Craig*, depuis sa jonction avec le chemin *Gosford* jusqu'à travers les townships d'*Ireland*, *Inverness* et *Leeds*, dans le dit comté, en comprenant la paroisse de *St. Sylvestre*, dans le comté de *Lotbinière*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

St. Hyacinthe, L. Poulin et autres; L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *Louis Poulin* et autres, du village de *St. Hyacinthe*, demandant qu'il soit érigé en une municipalité distincte de celle de la paroisse du même nom.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ajournement. L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jcudi, 17 Juin, 1847.

Les membres assemblés ont été:

L'honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Caron,

Morris, W.

Les honorables MM.

Moore,

Sherwood,

Widmer,

Joliette,
Crooks,
Fergusson,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,
Roy.

Irving,
Massue,
De Boucherville,
Neilson,
Gordon,
Ferrier,
Matheson,

PRIERES.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la banque d'épargne de la cité et du district de *Montréal* jusqu'au 31 mars, 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Papiers parlementaires*,
Lettre U.)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture du district de *Bathurst* pour l'année 1846; Aussi un retour de la société d'agriculture du township de *Clinton*, dans le district de *Niagara* pour l'année 1846; Et aussi un retour de la société d'agriculture du comté de *Vaudreuil* jusqu'au mois de février 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(*Papiers parlementaires*,
Lettre E.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *Christopher Gee*, du township de *Camden*, demandant que le privilège exclusif de percevoir des péages sur un pont flottant qu'il a construit sur la rivière *Thames*, lui soit accordé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *C. Draper* et autres, des townships de *Reach*, *Brock* et *Uxbridge*, demandant que le chemin public qui conduit de *Windsor-Bay* au lac *Scugog* soit achevé; Aussi une pétition de *Peter Perry* et autres, des townships de *Whitby*, *Pickering* et *Reach*, demandant que le chemin qui conduit de *Windsor-Bay* au lac *Scugog* soit achevé, et aussi que le chenal de *Windsor-Bay* soit creusé; Aussi une pétition de *A. Simpson* et autres, actionnaires dans la compagnie des mines de cuivre et d'argent du lac *Huron*, demandant un acte d'incorporation;

Institut des artisans de Toronto, L'hon. R. B. Sullivan et autres ;

tion ; Aussi deux pétitions de l'honorable R. B. Sullivan, président, et autres, membres de l'institut des artisans de Toronto, demandant un acte d'incorporation, et aussi demandant une allocation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Collège de Chambly, Rév. P. M. Mignault.

L'honorable M. Bruneau a présenté une pétition du révérend P. M. Mignault, demandant une allocation en faveur du collège fondé par lui à Chambly.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Hamilton, P. Thornton et autres ;

L'honorable M. Fergusson a présenté une pétition de P. Thornton et autres, de Hamilton, demandant que l'académie de Burlington établie en cette ville pour les Demoiselles, reçoive une allocation du gouvernement ; Aussi une pétition du conseil de district de Niagara, demandant qu'il soit adopté un meilleur système de cotisation que celui qui existe en vertu de la loi actuelle ; Aussi une pétition de Lewis Burwell et autres, de la ville de Brantford, demandant que la dite ville soit incorporée ; Aussi une pétition de Richard McBride et autres, du township de Woodhouse, demandant que l'on ne fasse pas attention à aucune pétition ayant pour objet d'obtenir une nouvelle exploration de la ligne ouest entre les townships de Walpole et de Woodhouse susdit ; Aussi une pétition des magistrats du district de Huron assemblés en session de quartiers, demandant qu'il ne soit fait aucune division du dit district de Huron ; Aussi une pétition de N. S. Janette et autres, du township de Sandwich, demandant que l'on ne fasse aucune attention à la demande pour fermer l'ancien chemin qui conduit de Sandwich à Windsor ; Aussi une pétition de E. W. Thompson, président de l'association d'agriculture du Canada-Ouest, demandant que la dite association soit incorporée ; Et aussi une pétition de H. J. Boulton et autres, de Toronto et du district de Huron, demandant qu'ils soient incorporés sous les nom et raison de la compagnie du chemin fer de Toronto et Goderich, et qu'il soit fait une appropriation sur les terres incultes de la couronne sur lesquelles le dit chemin de fer devra passer pour l'avantage de la dite compagnie ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Municipalité de Niagara.

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de la municipalité de Niagara, deman-

dant que le site de la ville de district soit établi dans un endroit plus central, et que le choix du lieu soit laissé à la municipalité ; Aussi une pétition de James Stanton et autres, du township de Bertie, dans le district de Niagara ; Aussi une pétition de D. Smith et autres, du township de Wainfleet, dans le district de Niagara, demandant respectivement que le site de la ville de district du dit district soit établi dans un endroit plus central.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Irving a présenté une pétition du révérend A. Théberge et autres, de la paroisse de Terrebonne, demandant que le droit de bâtir un pont de péage sur la Rivière des-Prairies entre l'île de Montréal et l'île Jésus soit accordé à Paschal Persillier dit Lachapelle, en préférence à toute autre personne qui pourrait faire application pour ce privilège.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de l'asile des orphelins protestants de Montréal, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Joliette a présenté une pétition de Michel Ouimet et autres, de la paroisse de Ste. Rose, en faveur de la pétition de Paschal Persillier dit Lachapelle, demandant le privilège de bâtir un pont sur la Rivière-des-Prairies.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. William Morris a présenté une pétition de la municipalité de Litchfield, dans le district de Sydenham, demandant que le chemin entre le Portage-du-Fort et les rapides du Calumet soit réparé et amélioré.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. William Morris a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'adresse de cette Chambre de lundi dernier, félicitant Son Excellence sur l'heureuse arrivée de la comtesse d'Elgin en ce pays, et que Son Excellence avait bien voulu faire la réponse gracieuse suivante :

Honorables Messieurs :

Au nom de Lady Elgin et en mon propre nom, ce.

nom, je reçois avec une sincère gratitude vos félicitations sur son heureuse arrivée et je vous remercie des souhaits que vous faites pour notre bonheur et pour la continuation de notre séjour en *Canada*.

Pétition de J. Bright référée.

Ordonné, que la pétition de *John Bright*, messenger de cette Chambre, demandant que cette Chambre réitère de nouveau sa recommandation à Son Excellence le Gouverneur Général pour une pension de retraite, soit référée au comité spécial d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pendant cette session.

Conformément à avis.

Résolutions au sujet du partage de la représentation;

Il a été proposé de résoudre,

1. Que

* * * * *

2. Que

* * * * *

3. Que

* * * * *

4. Et

* * * * *

5. Que

* * * * *

* * * * *

6. Que

* * * * *

7. Que d'après le partage de la représentation en vertu du dit Acte pour réunir les Provinces, et d'après le système de Gouvernement existant, en conformité de certaines résolutions de l'Assemblée Législative du trois septembre, 1841, la principale part du pouvoir, de l'influence et de la responsabilité en toutes choses concernant le Gouvernement et la législation intérieurs, appartient à et est exercée par un Conseil Exécutif, composé des chefs de départemens.

8. Que les habitans du *Canada*, pour qui les stipulations et articles de capitulation, traités et statuts sus-mentionnés ont été faits, quoique formant la grande majorité de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, et probablement une majorité de la Province entière, se trouvent privés, par le partage de la représentation actuelle, de l'avantage d'élire une proportion équitable de Représentans, et n'ont qu'un seul Membre dans le Conseil Exécutif, que l'on peut supposer avoir, avec les dits habitans, quelque communauté d'intérêt et de sentiment, quoique le Conseil se compose maintenant de neuf Membres.

9. Qu'un pareil état de choses met en danger les droits, les libertés et les privilèges garantis aux descendans des premiers Colons du *Canada*, par les capitulations, traités et actes du Parlement sus-mentionnés, et tend à affaiblir leur confiance dans la stabilité de ces Institutions,

tutions, leur affection pour lesquelles a fortement contribué à la conservation du *Canada*, comme partie de l'Empire Britannique.

10. Que cette Chambre en reconnaissant pleinement le droit de la prérogative royale, d'appeler au Conseil de la Couronne, et au service public ceux des sujets de sa Majesté qu'elle juge à propos, et de les démettre à volonté, à moins que la loi ne s'y oppose, ne peut s'empêcher de regretter que l'on n'ait pas exercé cette prérogative, autant qu'il dépendait de l'autorité Royale, de manière à remédier à un état de choses que cette Chambre considère humblement être incompatible avec la justice, et d'une tendance dangereuse.

Bill relatif aux Patentes B. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie* et autres, avec un bill intitulé, "Acte relatif aux lettres patentes en vertu desquelles les terres incultes et autres de la couronne dans le *Bas-Canada*, sont concédées, et pour se dispenser de certaines formalités inutiles qui s'y rapportent et qui occasionnent des délais et des dépenses," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill-limites de Bytown.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Stewart de Bytown*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour déterminer les limites de *Bytown*, et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill-chemins d'hiver B. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Bas-Canada*, en ce qui regarde le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et cette partie du district des *Trois-Rivières* qui s'étend depuis le district de *Québec*, au sud du fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la paroisse de *Nicolet*, et au nord du dit fleuve jusqu'à la ville des *Trois-Rivières* exclusivement," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

1re résolution lue.

La première des résolutions sus-mentionnées étant lue de nouveau.

Après des débats,

Il a été proposé que cette chambre s'ajourne:

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans la négative.

Négative.

Après de nouveaux débats,

Il a été proposé que cette Chambre s'ajourne à demain à deux heures P. M.

Autre motion.

Il a été proposé en amendement de retrancher "deux," et d'insérer "une" à la place.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

Amendée.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été résolu dans l'affirmative.

Adoptée.

Sur quoi l'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Vendredi, 18 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,

Sherwood,

Caron,

Walker,

Morris, W.

Widmer,

Joliette,

Irving,

Crooks,

Massue,

Fergusson,

De Boucherville,

Bruneau,

Neilson,

Ferrie,

Gordon,

Knoulton,

Ferrier,

McKay,

Matheson,

Roy.

PRIERES.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté quatre pétitions de la Chambre de commerce de la ville de *Hamilton*, demandant que les lois d'usage de cette province soient assimilées à celles de la *Grande-Bretagne*; aussi demandant une loi générale en vertu de laquelle les sociétés de personnes engagées dans le commerce ou les manufactures soient revêtues des pouvoirs accordés aux corporations avec certaines restrictions; aussi demandant la modification des droits protecteurs; et aussi demandant

Pétitions, Chambre de commerce de Hamilton;

Motion d'ajournement.

dant l'abrogation de la loi qui impose un droit sur le blé et la farine des *Etats-Unis* importés en cette province.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Orphelins catholiques de Montréal.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de l'asile des orphelins catholiques romains de *Montréal*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chemin de Dundas, C. Hopkins et autres;

L'honorable M. *Crooks* a présenté une pétition de *Caleb Hopkins* et autres, des townships de *Neilson*, *Trafalgar* et *Esquesing*, demandant que le chemin de *Dundas* depuis les limites du district de *Home* jusqu'à la ville de *Hamilton*, soit macadamisé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Rév. A. Balfour de Waterloo;

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition du révérend *Andrew Balfour*, instituteur dans l'école de grammaire à *Waterloo*, dans le comté de *Shefford*, demandant une allocation pour le soutien de la dite institution.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Pertes pendant la rébellion F. E. Globensky et autres;

L'honorable M. de *Boucherville* a présenté une pétition de *F. E. Globensky* et autres, habitants du *Bas-Canada*, demandant qu'ils soient indemnisés des pertes qu'ils ont souffertes pendant les troubles de 1837 et 1838; Et aussi une pétition de *Narcisse Valois* et autres, manufacturiers de draps et autres étoffes, demandant qu'ils soient protégés dans leur commerce par l'imposition d'un droit sur les produits des manufactures étrangères importés en cette province, correspondant à celui imposé par le tarif du gouvernement américain sur les mêmes produits, lorsqu'ils sont importés dans les *Etats-Unis d'Amérique*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ecole nationale de Québec;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition du comité de l'école nationale de *Québec*, demandant une allocation pour le soutien de la dite institution; Et aussi une pétition de *L. Esdras Manseault* et autres, de la paroisse de *St.-Antoine-de-la-Baie*, dans le comté de *Yamaska*, demandant que l'acte de la dernière session relatif aux écoles élémentaires dans le *Bas-Canada*, soit abrogé, et qu'il soit passé un acte contenant des dispositions plus libérales à ce sujet.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre des retours des sociétés d'agriculture des comtés de *Yamaska*, *Rouville* et *Chambly* pour l'année 1846.

Retours des sociétés d'agriculture de Yamaska, Rouville et Chambly;

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Papiers parlementaires, Lettre E.)

L'honorable M. *Irving* a présenté une pétition de l'honorable *Francis Hinks* et autres, membres de la société *St. Patrice* de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation pour les fins d'une société de prêt et de bienveillance.

Société St. Patrice, Hon. F. Hinks et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Le bill reçu hier de l'Assemblée Législative intitulé, "Acte relatif aux lettres patentes en vertu desquelles les terres incultes et autres terres de la couronne dans le *Bas-Canada*, sont concédées, et pour se dispenser de certaines formalités inutiles qui s'y rapportent et qui occasionnent des délais et des dépenses," a été lu la première fois.

Bill relatif aux patentes H. C. lu 1re fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Le bill reçu hier de l'Assemblée Législative intitulé, "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Bas-Canada*, en ce qui regarde le district de *Québec*, le district de *Gaspé* et cette partie du district de *Trois-Rivières* qui s'étend depuis le district de *Québec*, au sud du fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la paroisse de *Nicolet*, et au nord du dit fleuve jusqu'à la ville des *Trois-Rivières* exclusivement," a été lu la première fois.

Bill-Chemins d'hiver B. C. lu 1re fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Le bill reçu hier de l'Assemblée Législative intitulé, "Acte pour déterminer les limites de *Bytown* et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins," a été lu la première fois.

Bill-Limites de Bytown, lu 1re fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris ses débats sur la première des résolutions proposées hier, pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet de la proportion des représentants que les descendants

Résol. de l'hon. M. Neilson Débats repris.

dants des premiers Colons du pays ont actuellement dans le Conseil Exécutif de cette province.

Il a été proposé en amendement, ce qui suit :

Motion pour
délai et appel
de la Chambre.

Résolu, que la considération des résolutions soit remise à mercredi, le 30 du courant, et que ce soit le premier ordre du jour après que les affaires de routine seront terminées, et que dans l'intervalle, il soit fait un appel de la Chambre pour le dit mercredi, le 30 du courant.

Rejetée.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans la négative.

Après un long débat,

Les 6 premières
résolutions
sont adoptées.

La question étant mise sur la première résolution,

Il a été résolu dans l'affirmative,

Les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième résolutions étant alors lues de nouveau séparément,

Il a été proposé qu'elles soient adoptées.

La question étant mise sur chacune d'elles,

Il a été résolu dans l'affirmative,

Motion d'a-
mendement à
la 7c.

La septième résolution étant alors lue de nouveau,

Il a été proposé en amendement de retrancher dans la ligne 5, de la septième résolution, les mots "et législation."

La question a été mise sur le dit amendement, et il a été

Adoptée.

Résolu dans l'affirmative.

Motion amen-
dée perdue.

La question étant alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante contre icelle.

Sur quoi, *il a été résolu* dans la négative.

Motion d'a-
mendement à
la 8c.

La huitième résolution étant alors lue de nouveau,

Il a été proposé en amendement, que dans les lignes 6 et 7 de la dite résolution, les mots, "qui soient supposés avoir une communauté

"d'intérêts et de sentiments avec les habitants," soient retranchés.

Objection étant faite à la dite motion,

La question a été mise sur le dit amendement, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante contre icelui. Rejetée.

Sur quoi, *il a été résolu* dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante contre icelle. 8e résolution
rejetée.

Sur quoi, *il a été résolu* dans la négative.

Les neuvième et dixième résolutions étant alors lues de nouveau séparément, Lecture des 9e
et 10e résolu-
tions.

Il a été proposé, qu'elles soient adoptées.

La question étant mise sur chacune d'elles, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante contre icelles.

Sur quoi, *il a été résolu* dans la négative.

Il a été alors proposé que les résolutions présentement adoptées soient biffées des journaux de cette Chambre. Motion pour
biffer toutes les
résolutions.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante en faveur d'icelle.

Sur quoi, *il a été résolu* dans l'affirmative. Adoptée.

DISSENTIENT :

Protêt de 8
Membres.

Parce qu'un ordre pour biffer des résolutions de cette Chambre dans la même séance qu'elles ont été adoptées, est contraire à la pratique du parlement britannique, et tend à diminuer la considération de cette Chambre.

Parce que cet ordre de biffer et de rejeter les quatre dernières résolutions soumises par l'honorable M. Neilson, le 17 du présent, conformément à l'avis donné le 14, lesquelles sont toutes déclaratoires des droits, libertés et privilèges garantis par les capitulations du Canada, le traité de cession, et divers actes du Parlement Impérial aux habitants du Canada d'alors et à leurs descendants, et de la part qu'ils

qu'ils ont actuellement dans l'administration du gouvernement chargé de maintenir et d'assurer la jouissance des dits droits, libertés et privilèges, ont été emportés par la voix prépondérante de l'honorable Orateur de cette Chambre qui est en même temps Membre du Conseil Exécutif, empêchant ainsi que les dites résolutions fussent humblement soumises à Son Excellence le Gouverneur-Général, qui a été revêtu de tous les attributs de la Couronne en cette province, par Notre Très-Gracieuse Souveraine.

J. NEILSON,
R. E. CARON,
L. MASSUE,
ADAM FERGUSSON,
PIERRE DE BOUCHERVILLE,
J. ÆMILIUS IRVING,
R. B. SULLIVAN,
GABRIEL ROY.

Messages.

L'honorable M. W. Morris a informé la Chambre qu'il avait deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et ils ont été alors séparément lus, comme suit :

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copies des dépêches reçues du secrétaire d'Etat, énumérées dans la cédule ci-jointe, contenant les réponses gracieuses que la Reine a bien voulu ordonner de faire aux différentes adresses à Sa Majesté, adoptées pendant la dernière session.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 18 juin, 1847.

Dépêches.

CEDULE des dépêches qui accompagnent le message du 18 juin, 1847.

No.	DATE.	SUJET.
79	1846. 2 juin,	En réponse à l'adresse du Conseil Législatif relative à M. Ryland.
103	3 juillet,	En réponse à l'adresse des deux Chambres relative aux frontières du <i>Nouveau-Brunswick</i> .

Affaire de Ryland.

Frontières du Nouveau-Brunswick.

(Appendice No. 7.)

Dépêches.

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet pour l'information de l'Honorable Conseil Législatif, copies de diverses dépêches du secrétaire d'Etat de Sa Majesté et du Lieutenant Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, énumérées dans la cédule ci-jointe.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 18 juin, 1847.

CEDULE des dépêches qui accompagnent le message du Gouverneur Général du 18 juin, 1847:

Comte Grey—No. 49.

5 Novembre, 1846.—Propriété littéraire. Propriété littéraire.
Explique les intentions du Gourvt. de S. M.

Do.—No. 10.

31 Décembre.—Bureau des Postes, chemins de fer et commerce de l'Amérique Britannique. Postes et chemins de fer,

Sir John Harvey.

17 Mars, 1847.—Commerce des colonies, Commerce.
transmettant copie d'un acte passé par la Législature de la *Nouvelle-Ecosse*.

Sir John Harvey.

11 Mai, 1847.—Dito, avec copies de dépêches des Gouverneurs du *Nouveau-Brunswick*, de l'Île du *Prince-Edouard* et de *Terre-Neuve*. Dépêches de divers gouverneurs.

(Appendice No. 8.)

L'honorable M. Caron a présenté une pétition de la municipalité de *Rimouski*, demandant des modifications à l'acte de la dernière session au sujet de l'éducation élémentaire dans le *Bas-Canada*; Aussi une pétition d'Alexis Rivard et de Joseph Garon, de *Rimouski*, demandant à être rénumérés pour leurs services en leur qualité respective de syndic et de greffier de la ci-devant municipalité de *Rimouski*; Aussi une pétition des chefs indiens et indiens de *Tadoussac* et autres lieux, demandant le privilège exclusif de faire la chasse et la pêche. Pétitions. Municipalité de Rimouski; A. Rivard et J. Garon de Rimouski; Chefs Indiens de Tadoussac et autres;

pêche dans certaines localités, et demandant une indemnité pour la perte de leurs endroits de chasse; Aussi une pétition de la municipalité de *Matanne*; Aussi une pétition de la municipalité du *Bic*; Aussi une pétition de la municipalité de *St. Simon*; Aussi une pétition de la municipalité de *Rimouski*, demandant respectivement, que le comté de *Rimouski* soit érigé en un district judiciaire séparé et non adjoint au comté de *Kamouraska*; Aussi une pétition de la municipalité de *Lessard*; Aussi une pétition de la dite municipalité de *Rimouski*; Aussi une pétition de la dite municipalité de *St. Simon*, demandant, séparément, la modification des lois d'enregistrement dans le *Bas-Canada*; Aussi une pétition de la dite municipalité de *Rimouski*; Aussi une pétition de la municipalité de *Métis*; Aussi une pétition de la municipalité des *Trois-Pistoles*; Et aussi une pétition de la dite municipalité du *Bic*, demandant, séparément, une allocation pour construire un quai, et que le pont sur la rivière *Rimouski*, pour lequel il a été accordé un octroi, soit érigé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *W. Anderson* et autres, du bourg de *William-Henry*, demandant que le dit bourg soit incorporé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 21 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Morris, W.

Fergusson,

Macaulay,

Hamilton,

Ferrie,

Knoulton,

McKay,

Les honorables MM.

Roy,

Goodhue,

Sherwood,

Widmer,

Irving,

Massue,

De Boucherville,

Matheson.

PRIERES.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la compagnie d'assurance sur

la vie et contre le feu de l'*Amérique Britannique* jusqu'au 15 de juin, 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires*,
Lettre U.)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour des banques d'épargne des districts de *Hamilton* et de *Gore* pour l'année 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires*,
Lettre U.)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique* pour l'année expirée le 30 novembre, 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Appendice No. 9.*)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Berthier* pour l'année 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires*,
Lettre E.)

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition du président et des directeurs de la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du lac *Huron*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour avancer la construction du dit chemin de fer; Aussi une pétition de la banque du *Haut-Canada*, demandant que la loi qui impose un droit sur le papier-monnaie, soit abrogée ou modifiée; Et aussi une pétition de *S. Derbshire*, en son nom et de la part d'autres personnes intéressées dans la compagnie des mines du lac *Huron* et *St. Marie*, demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *McKay* a présenté une pétition d'*Archibald McDonell* et autres, du township d'*Osgoode*, demandant qu'il soit tracé un chemin en ligne droite à travers le dit township, et que l'arpentage en soit fait sans égard

aux

Médecins du
B. C. D. Ar-
noldi et autres ;

aux lignes établies par la 59e George 3, chapitre 14 ; Et aussi une pétition de *D. Arnoldi* et autres, médecins pratiquants, résidents dans le *Canada-Est*, demandant un acte d'incorporation sous les nom et raison de "Collège des médecins et chirurgiens du *Canada-Est*."

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Nelson.
J. A. Miller et
autres ;

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *John A. Miller* et autres, du township de *Nelson*, dans le district de *Gore*, demandant que le chemin de la malle de *Toronto* à *Hamilton*, soit macadamisé tout le long de la route.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Romney, Mer-
sea, etc.
J. Renwick et
autres ;

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *John Renwick* et autres, de *Romney, Mersea*, et des townships environnants dans le district d'*Ouest*, demandant la construction d'un havre à l'entrée des deux anses dans le township de *Romney* ; Aussi une pétition de *Thomas Locker* et autres, du township de *Malahide*, demandant un octroi pour la construction d'un havre à *Port-Burwell* ; Aussi une pétition de *Henry Swan*, de la part des habitants du village de *Port-Burwell* et des environs, réunis en une assemblée publique, demandant une allocation suffisante pour la construction d'un havre à *Port-Burwell* ; Et aussi une pétition de *G. Wrong* et autres, du township de *Malahide*, demandant une allocation suffisante pour la construction d'un havre à *Port-Burwell*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Montague
Elmsley J. M.
Chambers et
autres ;

L'honorable M. *Matheson* a présenté une pétition de *John McGill Chambers* et autres, des townships de *Montague* et de *North-Elmsley*, dans le district de *Bathurst*, demandant que la ligne frontière entre les townships de *Montague* et de *North-Elmsley*, soit explorée et déterminée.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chemin de fer
de Halifax.
P. W. Dease
et autres ;

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *Peter Warren Dease* et autres, membres du comité de régie de la compagnie du chemin de fer du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Comté de Bel-
lechasse, J. La-
verdière et au-
tres ;

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Jacques Laverdière* et autres, des paroisses de *Berthier, St. Vallier, St. Michel, St.*

François et St. Pierre, demandant la construction d'un quai dans la première des paroisses mentionnées ci-dessus ; Aussi une pétition du révérend *Charles Dion* et autres, du comté de *Nicolet*, demandant que le pont projeté sur la rivière *Bécancour*, soit construit vis-à-vis le grand chemin et auprès de l'église, ou, s'il est placé en aucun autre endroit plus bas, qu'il soit pourvu d'un pont lévis ; Aussi une pétition d'*Edouard Norman* de *Ste. Marie-Magdeleine*, demandant une indemnité pour le rénumérer du terrain qui lui a été enlevé, et des dommages que le bureau des travaux publics a occasionné à sa propriété ; Aussi une pétition de *W. S. Sewell*, président du bureau de santé de la cité de *Québec*, demandant qu'il soit établi un hôpital général dans cette cité ; Aussi une pétition de *Joseph Bouchette*, de *Montréal*, demandant une allocation pour l'aider à rencontrer les frais dont il est responsable comme compilateur d'une carte des provinces de l'*A-mérique Septentrionale Britannique* ; Aussi une pétition de *Basile Cauturier* et autres, de la paroisse de *St. David*, demandant que l'acte de la dernière session relatif à l'éducation élémentaire dans le *Bas-Canada*, soit remplacé par des dispositions plus libérales sur le même sujet ; Et aussi une pétition du révérend *J. B. Côté* et autres, de la paroisse de *St. Jérôme* et autres lieux, dans le comté de *Rimouski*, demandant l'ouverture d'un chemin de *Métis* à *Matanne*, dans ce comté.

Nicolet.
Rev. C. Dion
et autres ;

E. Norman de
Ste Marie-
Magdeleine ;

Bureau de
santé de Qué-
bec.
W. S. Sewell ;

J. Bouchette
de Montréal ;

St. David.
B. Cauturier
et autres ;

Comté de Ri-
mouski.
Rév. J. B.
Côté et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Bellechasse*, jusqu'au trente mai, 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires
Lettre E.)

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition du révérend *T. Cook* et autres, des *Trois-Rivières*, demandant une allocation pour le soutien d'une école dans cet endroit ; Et aussi une pétition du révérend *Joseph Scott* et autres, du township de *Brome*, demandant que la pratique suivie de faire les ventes publiques des propriétés après le service divin, le dimanche, soit abandonnée.

Trois-Rivières
Rév. T. Cook
et autres ;

Rév. J. Scott
et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de *Benjamin Brewster* et autres, du township

Bosquet
B. Brewster et
autres ;

ship

ship de *Bosanquet* dans le district d'*Ouest*, demandant que le dit township soit annexé au district de *Huron*; Et aussi une pétition de *James Hill* et autres, membres de l'association appelée "Chrétiens de la bible," résidents dans le district de *Huron*, demandant un acte pour autoriser les ministres de cette dénomination à célébrer les mariages.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Chrétiens de la Bible.
J. Hill et autres.

Bill de la caisse des veuves des ministres presbytériens.

L'honorable M. *McKay* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour incorporer les directeurs de la caisse des veuves et des orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*;" aussi un bill intitulé, "Acte pour la protection des gradués de *Queen's College* à *Kingston*."

Bill des gradués de *Queen's College*.

Les dits bills ont été alors lus séparément la première fois.

Imprimés.

Ordonné, que cent copies de chacun des dits bills mentionnés en dernier lieu, soient imprimées pour l'usage des Membres.

Bill d'enregistrement de *Hastings*.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Murney* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour modifier et amender un acte intitulé, "Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Société d'agriculture Canadienne.
T. E. Campbell et autres;

L'honorable M. *Knoulton*, a présenté une pétition de *T. E. Campbell* et autres, membres de la société d'agriculture canadienne, demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Amherstburg.
F. Caron et autres.

L'honorable M. *Goodhue* a présenté une pétition de *François Caron* et autres, de la ville d'*Amherstburg*, dans le district d'*Ouest*, demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour incorporer la dite ville.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'hon. M. *Pinhey* introduit.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit;

Lorsque l'honorable *Hamnett Pinhey* a été introduit entre les honorables MM. *W. Morris* et *McKay*.

Alors l'honorable M. *Pinhey* a présenté une copie de son writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :



PROVINCE }
DU } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi,
etc., etc., etc.

A tous ceux que ces présentes verront—

SALUT :

SACHEZ, que parmi les rôles et records déposés dans le bureau du registraire de la province du *Canada in lib*: A. S. folio 242, on lit ce qui suit, savoir :



PROVINCE }
DU } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi,
etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé *Hamnett Pinhey*, du township de *Marsh*, écuyer,

SALUT :

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre province du *Canada*, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite province, et nous vous commandons, le dit *Hamnett Pinhey*, écuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial,

Lettres patentes appelant
Hamnett Pinhey éc. au
Conseil Législatif.
Enregistrées 28 mai, 1847.
R. A. TUCKER,
Registraire.

Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province du *Canada*, le vingt-septième jour de mai de l'année mil huit cent quarante-sept, et dans la dixième année de notre règne. E. & K.

Par Ordre,

FELIX FORTIER.
C. C. C.

Et nous avons ordonné copie de tout ce que dessus.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James* comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles etc, etc, etc. A *Montréal*, ce vingt-unième jour de juin, de l'année mil huit cent quarante-sept, et dans la onzième de notre règne.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

Alors l'honorable M. *Pinhey* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par

John F. Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre contournée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 22 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les Honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Fergusson,
Macaulay,
Hamilton,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,

Les Honorables MM.

McKay,
Goodhue,
Sherwood,
Widmer,
Irving,
Massue,
Morris, J.
Pinhey.

PRIERES.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *Kenneth Cameron* et autres, du township de *Thorah*, demandant la construction d'un chemin à barrières de *Sturgeon-Bay*, sur le lac *Huron*, au havre de *Windsor* sur le lac *Ontario*, en traversant les townships de *Thorah*, *Brock* et *Reach*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Macaulay*, a présenté une pétition de *William Garratt* et autres, de la dénomination religieuse appelée *Quakers*, demandant un acte d'incorporation pour établir un collège dans la ville de *Hallowell*, dans le district de *Prince-Edward*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *James A. Sewell* et autres, de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous les nom et raison de compagnie d'assurance contre le feu du *Canada*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition du révérend *Edward Denroche* et autres, de *Brockville*, Rév. E. Denroche et autres.

tres, de *Brockville*, demandant à être autorisés à vendre la maison et le terrain dépendant de l'église *St. Pierre*, au dit lieu de *Brockville*;
 Aussi une pétition de *H. W. Blanchard* et autres, de la section d'école, numéro vingt-deux, dans le township d'*Elizabethtown*, demandant un acte pour les autoriser à vendre un certain morceau de terrain légué par *James Hoskin*, actuellement décédé, pour y bâtir une maison d'école, et en approprier le prix de vente à la bâtisse d'une maison plus spacieuse et dans un site plus propice; Et aussi quatre pétitions de la municipalité de *Bathurst*, demandant un acte pour autoriser le paiement pour l'année 1845, de l'allocation accordée par le gouvernement aux écoles élémentaires; aussi demandant que l'acte des écoles soit modifié de manière à assurer le plus promptement possible le paiement des argents accordés aux instituteurs; aussi demandant l'amélioration du chemin entre le canal *Rideau* et l'extrémité ouest du dit district de *Bathurst*; et aussi demandant la modification des lois de cotisation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable *M. J. Morris* a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Coleman's Corners* dans le district de *Johnstown*, pour l'année 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Papiers parlementaires, Lettre E.)

L'honorable *M. W. Morris* a présenté une pétition de *Chester Roberts* et autres, fabricants de faux et de haches, dans le township de *Stanbridge*, demandant l'imposition d'un droit sur tous les articles importés des *Etats-Unis d'Amérique*; Aussi une pétition de *Chester Roberts* et autres, du dit township de *Stanbridge*, demandant que le dit township ne soit pas compris dans les limites d'une paroisse catholique romaine; Aussi une pétition de *Robert Simpson* et autres, du comté des *Deux-Montagnes*, demandant que la cour de circuit du dit comté soit tenue à *Saint-André*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable *M. W. Morris* a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté des *Deux-Montagnes* pour l'année 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Papiers parlementaires, Lettre E.)

L'honorable *M. W. Morris*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a mis devant la Chambre, une cédule des débetures du gouvernement rachetées et restant dues jusqu'au 12 juin, 1847; Aussi les comptes du pénitencier provincial pour l'année 1846; Et aussi les retours des cotisations dans le *Haut-Canada*, pour l'année mentionnée en dernier lieu.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Papiers parlementaires.—Débetures, Lettre H.)

(Comptes du pénitencier, Lettre N.)

(Cotisations, Lettre O.)

Ordonné, que l'honorable *M. James Morris* soit ajouté au comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pendant la présente session.

Ordonné, que l'honorable *M. James Morris* soit ajouté au comité spécial nommé pour surveiller l'impression de cette Chambre, pendant la présente session.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte relatif aux lettres patentes en vertu desquelles les terres incultes et autres terres de la couronne dans le *Bas-Canada* sont concédées, et pour se dispenser de certaines formalités inutiles qui s'y rapportent et qui occasionnent des délais et des dépenses," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour déterminer les limites de *Bytown*, et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables *MM. Sullivan, Fergusson, McKay, Sherwood* et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Elizabethtown
H. W. Blanchard et autres;

Municipalité
de Bathurst.

Société d'agri-
culture de
Coleman's
Corners;

Stanbridge.
C. Roberts et
autres;

Dito, Dito.

Deux-Monta-
gnes.
R. Simpson et
autres.

Société d'agri-
culture. Deux-
Montagnes.

Cédule des débetures.

Comptes du pénitencier provincial.

Cotisations H. C.

L'hon. J. Morris ajouté aux Comités des Contingents et

De l'impression;

Bill des lettres patentes pour la concession des terres de la Couronne B.C., lu 2e fois.

Bill des limites de Bytown, lu 2e fois.

Bill relatif au serment des personnes naturalisées.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Powell et autres, avec un bill intitulé "Acte pour prolonger le temps fixé pour prêter le serment et faire la déclaration requise des personnes naturalisées dans cette province," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 23 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable Peter M' Gill, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,

Sherwood,

Morris, W.

Widmer,

Fergusson,

Irving,

Macaulay,

Massue,

Hamilton,

Neilson,

Bruneau,

Morris, J.

Ferrie,

Pinhey,

Knoulton,

Ferrier,

McKay,

Matheson,

Goodhue.

PRIERES.

Pétitions. D. A. McDonald, de Lochiel ;

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de Donald Alexander McDonald, du township de Lochiel, demandant qu'il soit indemnisé des pertes qu'il a souffertes par suite des actes de violence commis par une bande de journaliers sur le canal Beauharnais.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Standstead, Bolton et Hatley. R. Merry et autres ;

L'honorable M. Knoulton a présenté deux pétitions de Ralph Merry et autres, des townships de Standstead, Bolton et Hatley, demandant que le chemin provincial entre le chemin planchéié de Chambly, et la ligne des frontières d'Hereford, soit complété, et demandant que certaines parties des dits townships de Bolton et Hatley en soient séparées et érigées en un nouveau township, appelé le township d'El-

gin ; Et aussi une pétition de Nicolas Austin et autres, du dit township de Bolton, demandant que les terres dans le dit township ne soient pas partagées, sans l'être à des conditions spéciales.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Massue a présenté une pétition de François Barette et autres, de la Grande-Baie, dans le comté de Saguenay, demandant que les terres sur lesquelles ils se sont établis de bonne foi, leur soient concédées gratuitement, ou à un taux modéré.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de Stephen, Young et autres, marchands et habitants de Montréal, demandant la remise des droits imposés sur les provisions de bouche à l'usage des personnes employées au commerce de bois ; Et aussi une pétition de Stephen McKay et autres, du comté des Deux-Montagnes, demandant que le privilège de construire un pont de péage sur la rivière Jésus, au village de St. Eustache, ne soit accordé à E. M. Leprohon et à A. J. Berthelot, qu'à certaines conditions.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. W. Morris, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre les comptes publics pour l'année 1846.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires,
Lettre A.)

L'honorable M. Sullivan a présenté une pétition de la compagnie des mines de Philadelphie et du lac Huron, demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Christie et autres, avec un bill intitulé, "Acte relatif au partage des terres tenues en franc et commun soccage dans le Bas-Canada entre les cohéritiers des propriétaires, comme supplément à un acte y mentionné," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Conformément

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la Province, du *Canada* ci-devant le *Bas-Canada*, en ce qui regarde le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et cette partie du district des *Trois-Rivières* qui s'étend depuis le district de *Québec*, au sud du Fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la paroisse de *Nicolet*, et au nord de la dite rivière, jusqu'à la ville des *Trois-Rivières* exclusivement," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau*, *Knoulton* et *Massue*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour modifier et amender un acte intitulé, "Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Macaulay*, *McKay* et *Widmer*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte relatif aux lettres patentes en vertu desquelles les terres incultes et autres terres de la couronne dans le *Bas-Canada*, sont concédées, et pour se dispenser de certaines formalités inutiles qui s'y rapportent, et qui occasionnent des délais et des dépenses."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Macaulay* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

La question de concurrence étant mise, sera-t-il permis de siéger de nouveau sur le dit bill ?

Il a été résolu dans la négative.

Ordonné, que le bill dernièrement mentionné soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *W. Morris*, *Bruneau* et *Sherwood*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Pierre Boisvert* et autres, du township d'*Arthabaska*, demandant que le bill de la dernière session relatif aux écoles élémentaires dans le *Bas-Canada*, soit remplacé par un autre bill, contenant des dispositions plus libérales; Aussi une pétition de *Pierre Paschal Fortin* et autres, de la paroisse de *l'Islet*, demandant que l'acte de la 9e *Victoria*, chapitre 27, en autant qu'il contient des dispositions qui imposent une taxe directe pour le soutien de l'éducation dans le *Bas-Canada*, soit abrogé; Aussi une pétition de la municipalité de *l'Islet*, demandant que le bureau d'enregistrement pour le comté de *l'Islet*, soit transféré dans la paroisse du même nom; Aussi une pétition du président et des directeurs de la banque de la cité, demandant qu'ils soient autorisés à augmenter son capital; Aussi une pétition de *John Moore* et autres, de la municipalité d'*Eaton*, dans le comté de *Sherbrooke*, demandant que le chemin entre *Québec* et la ligne provinciale d'*Hereford* soit achevé; Et aussi une pétition des syndics de l'académie de *Sherbrooke*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un état des affaires de la banque de la cité jusqu'au 17 mai, 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires, Lettre U.)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 24 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Morris, W.
Fraser,
Fergusson,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,
Roy,

Les honorables MM.

Goodhue,
Sherwood,
Massue,
Neilson,
Morris, J,
Gordon,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson.

PRIERES.

Pétitions
Hamilton
W. P. McLaren
et autres ;

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *W. P. McLaren* et autres, marchands et propriétaires de vaisseaux de la cité de *Hamilton*, demandant un acte d'incorporation sous le titre de compagnie du bassin de la baie de *Burlington*, pour la construction de vaisseaux.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Lycée de Bedford.
N. Adams et
autres ;

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de *N. Adams* et autres, amis et protecteurs du lycée de *Bedford*, demandant une allocation pour le soutien de la dite institution.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Amherstburg.
T. J. Park et
autres ;

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *Théodore J. Park* et autres, de la ville de *Amherstburg*, demandant que la dite ville soit incorporée ; Aussi une pétition de *P. P. Lacroix* et autres, du district d'*Ouest*, demandant que les procédés adoptés par le département des terres de la couronne au sujet de la disposition des terres des réserves du clergé soient suspendus, et qu'il soit passé une loi pour changer et modifier le mode actuellement adopté de vendre les dites terres ; Aussi une pétition de *George Babcock*, de *Brantford*, propriétaire de diligences, demandant un acte pour l'autoriser comme contracteur pour le transport de la malle américaine entre les Etats de l'Est et ceux de l'Ouest, à transporter les dites malles depuis la frontière américaine sur la rivière *Niagara*, jusqu'à la même frontière sur la rivière du *Détroit*, en passant par cette partie de la province du *Canada* qui se trouve entre les dites rivières ; Aussi une pétition de *John Prince* et autres, avocats et

Avocats de
Sandwich.
J. Prince et
autres ;

procureurs de *Sandwich*, pratiquant dans les cours de circuit de l'*Ouest*, demandant un acte pour diviser les professions d'avocat et de procureur dans le *Canada* Ouest afin qu'elles puissent s'exercer séparément comme dans le Royaume-Uni ; Et aussi une pétition de *J. F. Elliot* et autres, francs-tenanciers et habitants du *Haut-Canada*, demandant que l'époque fixée pour compléter le chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, soit prolongée à cinq ans.

Chemin de fer
de Niagara et
Détroit
J. F. Elliot et
autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Il a été proposé que lorsque cette chambre s'ajournera demain, elle s'ajourne à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La Chambre
s'ajournera à
mercredi.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

L'honorable M. *Neilson* a présenté à la Chambre un bill intitulé, " Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, ' Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-aleu roturier. "

Bill amendant
l'acte pour la
commutation
volontaire de la
tenure.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain, et que dans l'intervalle, il en soit imprimé cent copies dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Vendredi, 25 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Fraser,
Fergusson,
Macaulay,
Hamilton,
Ferrie,
Knoulton.

Les honorables MM.

Goodhue,
Irving,
Neilson,
Morris, J.
Gordon,
Ferrier,
Matheson,

PRIERES.

PRIERES.

Pétitions.
Chemin de fer
du St. Laurent
et de l'Atlantique;

Compagnie du
gaz de Montréal;

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, demandant que le gouvernement soit autorisé à prendre des parts dans la dite compagnie; Et aussi deux pétitions de la compagnie du gaz de *Montréal*, demandant une augmentation de son capital et l'extension de sa charte; et aussi demandant l'incorporation d'une nouvelle compagnie de gaz dans la cité de *Montréal*, sujette à certaines conditions et restrictions.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de la compagnie du chemin planchéié de *Niagara* et *Ten-Mile-Creek*, demandant que sa charte soit modifiée de nouveau.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Hull.
J. Egan et autres;

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de *John Egan* et autres, du township de *Hull*, dans le comté de *Huron*, demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin macadamisé ou planchéié entre le pont suspendu de l'*Union* et la place de débarquement du steamboat à *Aylmer*.

Ordonné qu'elle reste sur la table.

Newcastle.
R. Best et autres;

L'honorable J. *Morris* a présenté une pétition de *Robert Best* et autres; Et aussi une pétition de *John H. Eymon* et autres, membres de la dénomination religieuse appelée "*Chrétiens de la bible*," et habitants du district de *Newcastle*, demandant, séparément, un acte pour autoriser leurs ministres à célébrer les mariages.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Terrebonne.
Rev. A. Théberge et autres;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition du révérend A. *Théberge* et autres, de la paroisse de *Terrebonne*, demandant que le bureau d'enregistrement du comté ne soit pas éloigné du village de ce nom; Aussi une pétition du révérend *Louis Gingras* et autres, des paroisses de *Ste. Thérèse*, *Ste. Rose*, *St. Vincent-de-Paul*, *St. Martin* et *La Visitation du Sault-au-Récollet*, demandant que le privilège de construire un pont de péage sur la *Rivière des Prairies* soit accordé à *Pierre Viau*, *Louis Lahaie* et *Joseph Brien* dit *Désrochers*, plutôt qu'à *Paschal Persillier* dit *Lachapelle*; Aussi une pétition de *Joseph S. Walton*, de la ville de *Sherbrooke*, demandant qu'il soit adopté des dispositions pour lui assurer le paiement d'une

Pont sur la Rivière des Prairies.
Rev. L. Gingras et autres;

Sherbrooke.
J. S. Walton.

somme d'argent qui lui est due comme greffier de la municipalité de *Sherbrooke*; Aussi une pétition de A. C. *Taschereau* et autres, du comté de *Portneuf*, demandant l'abrogation de la taxe imposée pour l'éducation sur les habitants du *Bas-Canada*, par l'acte de la neuvième *Victoria*, chapitre vingt-sept; Et aussi une pétition de *Ignace Gagnon* et autres, de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade*, demandant que l'acte de la dernière session au sujet de l'éducation élémentaire dans le *Bas-Canada*, soit abrogé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Conformément à avis, il a été proposé, qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre en considération et faire rapport sur la convenance de modifier les ordres permanents de cette Chambre, et de reviser la collection imprimée d'iceux pour l'avantage des Membres.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, Accordée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Macaulay* et *Sherwood*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. W. *Morris* a présenté une pétition de *Daniel McPherson* et autres, de *North* et *South Easthope*, et des townships environnants, dans le district de *Huron*, demandant que certains townships dans le dit district soient érigés en un district séparé, dont *Stratford* serait le chef-lieu.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Hamilton* du comité spécial des privilèges nommé pour prendre en considération l'absence de l'honorable *John McDonald*, de son siège dans cette Chambre pendant les deux dernières sessions du parlement, a fait rapport qu'il a fait des recherches dans les journaux de cette Chambre des deux dernières sessions, et voit que le dit honorable *John McDonald* a été absent, comme susdit, sans la permission de Sa Majesté ou du Gouverneur de cette province, signifiée à cette Chambre par le dit Gouverneur.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Mines du lac
Echo.
T. Hart et au-
tres.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *Théodore Hart* et autres, actionnaires dans la compagnie des mines du lac *Echo*, demandant un acte d'incorporation ou la passation d'une loi qui puisse les mettre en état de conduire leurs opérations avec confiance et sûreté.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi, en conformité à l'ordre de la Chambre du jour précédent.

Mercredi, 30 Juin, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Joliette,
Macaulay,
Ferrie,
Knoulton,
Dionne, A.
Goodhue,

Les honorables MM.

Sherwood,
Irving,
Neilson
Morris, J.
Gordon,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson.

PRIERES.

L'hon. M.
Boulton intro-
duit.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *George Strange Boulton* a été introduit entre les honorables MM. *Sherwood* et *Gordon*,

Alors l'honorable M. *Boulton* a présenté son writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :



PROVINCE }
DU } *ELGIN ET KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA par la grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *George Strange Boulton*, de la ville de *Cobourg*, écuyer,

SALUT :

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre province du *Canada* et l'église d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite province, et nous vous commandons le dit *George Strange Boulton*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite province, en tous les temps et en tous les lieux, où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelle apposer le grand sceau de notre dite province du *Canada*. Témoins notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province du *Canada*, le quatrième jour de juin, et dans l'année de notre seigneur mil huit cent quarante sept, et dans la dixième année de notre règne.

E. & K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Enregistré 5e juin, 1847, Lib., A. S. fol. 254.

R. A. TUCKER,
Régistrateur.

Alors l'honorable M. Boulton s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, qui lui a été administré par John F. Taylor, aîné, écuyer, l'un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. Gordon a présenté une pétition de William Shore et autres, des townships de Alborough, Dumwich, Southwold, Yarmouth, Malahide, Bayham, et de la moitié de South Dorchester, qui se trouve sur la profondeur dans le district de London, demandant que les dits townships soient érigés en un nouveau district, sous le nom de district d'Elgin; Aussi une pétition de W. W. Branan et autres, du township de Brock, dans le district d'Ouest, demandant que le dit township soit annexé au district de London.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition du maire et des conseillers de la municipalité de Kakouna, dans le comté de Rimouski, demandant l'abrogation des dispositions de la 9e Victoria, chap. 27, qui imposent une taxe directe pour le soutien de l'éducation dans le Bas-Canada.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Joliette a présenté à la Chambre des retours des sociétés d'agriculture du comté de Huntingdon et du district de Montréal, pour l'année expirée en février, 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires,
Lettre E.)

L'honorable M. Joliette a présenté une pétition du très-révérend P. Phelan, évêque de Carraha, et administrateur du diocèse de Kingston, demandant une allocation en faveur du

collège catholique romain de Kingston; Aussi une pétition de Vallère Guillet et autres, des Trois-Rivières, demandant que leurs réclamations contre la municipalité des Trois-Rivières, soient liquidées; Aussi une pétition de Pierre Dessaint, de Kamouraska, demandant que le montant de ses réclamations contre la municipalité de Kamouraska, soit liquidé; Aussi une pétition de la municipalité de St. Paschal, demandant que les contributions volontaires soient substituées à la contribution compulsoire pour le soutien de l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition de Jean Baptiste Martin, de St. Paschal, demandant une rémunération pour ses services comme greffier de la ci-devant municipalité de Kamouraska; Aussi une pétition de la municipalité de la paroisse de St. Denis de la Bouteillerie, demandant des modifications à l'acte de la 9e Victoria, chapitre 27; Aussi une pétition de P. C. Marquis et autres, de la paroisse de St. André, demandant l'abrogation des dispositions de la 9e Victoria, chapitre 27, qui imposent une taxe directe pour le soutien de l'éducation dans le Bas-Canada; Aussi une pétition des municipalités de Kamouraska, de St. Denis de la Bouteillerie et de la Rivière-Ouelle, demandant, séparément, qu'il soit fait des améliorations à la navigation du fleuve St. Laurent dans ces localités; Et aussi des pétitions des municipalités des dites paroisses de la Rivière-Ouelle, de Kamouraska, de St. André, de St. Paschal et de St. Denis de la Bouteillerie, demandant, séparément, que le comté de Kamouraska ne soit pas adjoint au comté de Rimouski pour des fins judiciaires.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition du maire et des citoyens de la cité de Québec, demandant qu'il soit fait une enquête immédiate sur l'état de l'émigration en cette province, et qu'il soit adopté des mesures pendant cette session, pour faire face aux besoins pressants et imprévus du moment; Aussi deux pétitions de J. Hale et autres, président et membres de la société de l'école britannique et canadienne de Québec, demandant une allocation pour rebâtir la maison d'école détruite pendant le sinistre de 1845, et demandant une allocation pour son soutien; Aussi une pétition de L. M. Cressé et autres, des paroisses de Nicolet et de Ste. Monique, dans le comté de Nicolet,

Il prête serment et prend son siège.

Pétitions. District de London. W. Shore et autres;

Brock. W. W. Branan et autres;

Municipalité de Kakouna.

Sociétés d'agriculture, de Huntingdon et de Montréal.

Collège de Kingston. P. Phelan;

Trois-Rivières. V. Guillet et autres;

P. Dessaint, de Kamouraska;

Municipalité de St. Paschal;

J. B. Martin de St. Paschal;

Municipalités de St. Denis;

St. André. P. C. Marquis et autres;

Municipalités de Kamouraska, St. Denis et Rivière-Ouelle;

Dito, dito;

Ecole britannique et canadienne de Québec. J. Hale et autres;

Nicolet et Ste. Monique. L. M. Cressé et autres;

let, demandant que l'acte de la 9e *Victoria*, chapitre 27, soit remplacé par des dispositions plus libérales au sujet de l'éducation élémentaire dans le *Bas-Canada* ; Et aussi une pétition de *Hamilton et Thompson*, propriétaires de moulins à scies, demandant qu'il leur soit permis de faire usage de traîneaux pour charroyer leur bois de construction.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Municipalité de Home ;

L'honorable M. *Irving* a présenté une pétition de la municipalité de *Home*, demandant qu'il soit fait diverses modifications à l'acte des écoles ; Aussi une pétition de *James Smith* et autres, du comté de *Kent*, dans le district d'*Ouest*, demandant la division du dit district.

Kent. J. Smith et autres ;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Chemin de fer de Montréal et Lachine ;

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*, demandant des modifications à sa charte ; Aussi une pétition du conseil du collège *McGill*, demandant que les doubles de certains ouvrages appartenants à la bibliothèque du Conseil Législatif, soient accordés au dit collège ; Et aussi une pétition des directeurs et officiers du dit collège demandant une allocation pour le soutien de la dite institution ; Et aussi une pétition de *Thomas Griffith*, du village de *Rawdon*, demandant à être indemnisé de la destruction de sa maison par un incendiaire en décembre, 1837.

Collège McGill ;

Dito, ditto ;

T. Griffith de Rawdon ;

Ordonné qu'elles restent sur la table.

Hamilton et Hope. J. Smith et autres ;

L'honorable M. *Boulton* a présenté une pétition de *J. Smith* et autres, des townships de *Hamilton et Hope*, dans le district de *Newcastle*, demandant à être incorporés en une compagnie à fonds social, sous les nom et raison de compagnie du chemin de *Cobourg et Port-Hope*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Harwick. G. Witherspoon et autres ;

Tilbury, Est et Ouest. J. Robertson et autres ;

J. Morlane et autres ;

Dover-Est et Ouest. T. W. Smith et autres ;

Raleigh. J. W. Little et autres ;

Camden. R. Stafford et autres ;

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de *G. Witherspoon* et autres, du township de *Harwick*, dans le district d'*Ouest* ; Aussi une pétition de *James Robertson* et autres, de *Tilbury Est et Ouest*, dans le même district ; Aussi une pétition de *Thomas Morlane* et autres, de *Dawn*, dans le dit district ; Aussi une pétition de *Thomas W. Smith* et autres, du township de *Dover-Est et Ouest*, dans le même district ; Aussi une pétition de *J. W. Little* et autres, du township de *Raleigh* dans le même district ; Aussi une pétition de *Robert Stafford* et autres, du township de *Camden*, dans

le même district ; Et aussi une pétition d'*A. Romney Geddy* et autres, du township de *Romney*, dans le même district, demandant, séparément, que les dits townships formant partie du comté de *Kent*, soient constitués en un nouveau district.

Ordonné qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la banque de *Montréal*, complété jusqu'au 24 juin, 1847 ; Aussi un retour de l'institut des artisans de *Montréal* ; Aussi des retours des sociétés d'agriculture des comtés de *Prescott* et de *Nicolet* ; Et aussi un retour de la compagnie d'assurance des eaux intérieures du *St. Laurent*, pour l'année 1846.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires,
Lettre U.)

(Appendice No. 10.)

(Papiers parlementaires,
Lettre E.)

(Papiers parlementaires,
Lettre U.)

L'honorable M. *W. Morris*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre un retour des banqueroutiers ; conformément à une adresse de cette Chambre de la dernière session, lequel a été déposé sur la table, et il est comme suit :

(Appendice, No. 11.)

L'honorable M. *W. Morris* a informé cette Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, lequel a été alors lu par le greffier comme suit :

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet pour l'information de l'Honorable Conseil Législatif, copie d'une dépêche du Lieutenant Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, accompagnée de copies de résolutions adoptées par la Chambre d'Assemblée de cette province relativement

au

au département des postes dans l'Amérique
Britannique du Nord.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 29 juin, 1847.

(Appendice No. 12.)

L'honorable M. J. Morris a présenté à la
Chambre un bill intitulé, "Acte pour autori-
ser les marguilliers de l'église *St. Pierre*,
à *Brockville*, à vendre un lot de terre y men-
tionné, et à en employer le produit à l'érection
d'un presbytère pour le ministre de la dite
église, sur un lot qui doit être transféré à
cet effet à l'évêque de *Toronto*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois
lundi prochain, et que dans l'intervalle, il en soit
imprimé cent copies pour l'usage des Membres.

Ordonné, que la pétition présentée ce jour
de la part de *Hamilton et Thompson*, proprié-
taires de moulins à scies, soit référée au comi-
té spécial auquel a été référé le bill intitulé,
"Acte pour abroger deux certaines ordon-
nances y mentionnées, relatives aux chemins
d'hiver dans cette partie de la province,
du *Canada*, ci-devant le *Bas-Canada*, en ce
qui regarde le district de *Québec*, le district
de *Gaspé*, et cette partie du district des
Trois-Rivières qui s'étend depuis le district
de *Québec* au sud du fleuve *St. Laurent*, jus-
qu'à la paroisse de *Nicolet*, et au nord de
la dite rivière, jusqu'à la ville des *Trois-
Rivières* exclusivement."

L'honorable M. Knoulton a présenté une
pétition du conseil de district du district de
Brock, demandant la nomination de commis-
saires pour déterminer les bornes de certains
townships dans les districts de *Brock* et de
Talbot; Et aussi une pétition des syndics de
l'académie de *Stanstead*, demandant une allo-
cation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Sullivan a présenté une pé-
tition de *John Young* et autres, marchands de
la cité de *Montréal*, demandant à être incorpo-
rés sous les nom et raison de "compagnie de
jonction des chemins de fer de *Montréal* et du
Great Northern."

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour le bill inti-
tulé, "Acte pour prolonger le temps fixé pour
prêter le serment et faire la déclaration re-
quis des personnes naturalisées en cette pro-
vince," a été lu la seconde fois.

Bill relatif au
serment des
personnes na-
turalisées, lu 2e
fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité
sur le dit bill mercredi prochain.

Il a été proposé,

Que vendredi prochain, cette Chambre se
forme en comité de toute la Chambre, pour
prendre en considération le sujet de l'émigra-
tion.

Sujet de l'Emi-
gration.

La question de concurrence étant mise sur
la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la
huitième année du règne de Sa Majesté,
intitulé, "Acte pour faciliter la commutation
volontaire de la tenure des terres en roture
situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-
Canada*, en celle de franc-aleu roturier,"
a été lu la seconde fois.

Bill amendant
l'acte de la
commutation
volontaire, lu
2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des ho-
norables MM. *Sullivan*, *Joliette* et *Neilson*, qui
s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour que la Cham-
bre prenne en considération le rapport du co-
mité spécial des privilèges au sujet de l'absence
de l'honorable *John Mc Donald*, il a été

Absence de
l'hon. J. M'
Donald.

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit
rapport soit mis sur les ordres du jour de de-
main.

L'honorable M. Neilson a présenté une pé-
tition de *Siméon Larochelle*, de *St. Anselme*, de-
mandant une allocation et une récompense pour
avoir inventé une machine qui remplace l'ar-
tillerie.

S. Larochelle
de St. Ansel-
me.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, que les honorables MM. *Joliette* et
A. Dionne soient ajoutés au comité spécial
nommé pour prendre en considération, et faire
rapport sur la convenance de changer ou mo-
difier

Les hon. MM.
Joliette et
Dionne ajoutés
au comité char-
gé de reviser les
règles de la
Chambre.

Bill du presby-
tere de Brock-
ville.

Imprimé.

Pétition de
Hamilton et
Thompson réfé-
rée au bill des
chemins d'hiver
B. C.

Municipalité
de Brock;

Académie de
Stanstead;

Montréal.
J. Young et
autres;

difier les ordres permanents de cette Chambre, et de reviser leur collection actuelle pour l'avantage des Membres.

Bill pour abréger le temps de la prescription.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le solliciteur-général *Cameron* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abréger le temps de la prescription dans certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des dommages en faveur des personnes tuées par accident.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour donner aux familles des personnes tuées par accident, la faculté de réclamer des dommages, et pour d'autres fins y mentionnées," Et aussi un bill intitulé, "Acte pour prévenir les torts malicieux envers les personnes et la propriété causés par le feu ou par des substances explosives ou dangereuses," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits bills ont été lus séparément, la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient lus séparément, la seconde fois demain.

Adresse à Sa Majesté au sujet de la liste civile.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Prince* et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Lundi, 28 juin, 1847.

Résolu, que l'adresse à Sa Majesté suppliant humblement Sa Majesté qu'il lui plaise très-gracieusement d'accorder la sanction royale de Sa Majesté à un bill passé dans la dernière session de ce parlement provincial, intitulé, "Acte pour accorder une liste civile à Sa Majesté," soit communiquée, par message, à l'honorable Conseil Législatif, priant leurs honneurs de concourir en icelle.

Ordonné, que M. *Prince* porte le dit message à l'honorable Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

La dite adresse a été alors lue par le greffier, comme suit :

Très Gracieuse Souveraine,

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTE.

Nous les très dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, le et l'Assemblée Législative du *Canada*, réunis en parlement provincial, supplions humblement Votre Majesté qu'il vous plaise d'accorder la sanction royale de Votre Majesté à un bill passé pendant la dernière session de ce parlement provincial, intitulé, "Acte pour accorder une liste civile à Sa Majesté."

Il a été alors proposé que la dite adresse à Sa Majesté soit prise en considération présentement. Elle sera prise en considération demain.

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé, en amendement, de retrancher "présentement" et d'insérer "demain."

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

La question de concurrence étant mise sur la motion principale, tel qu'amendée,

Il a été résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Christie* et autres, avec un bill, intitulé, "Acte relatif aux juges de paix des *Iles de la Magdeleine*, dans le golfe *St. Laurent*, et pour dispenser de la qualification sous le rapport de la propriété exigée par la loi, des juges de paix dans les autres parties de la province," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill des juges de paix des Iles de la Magdeleine.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Rousseau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté d'*Yamaska*, de la *Baie à St. François-du-Lac*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill d'enregistrement d'Yamaska.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Rousseau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté d'*Yamaska*, de la *Baie* à *St. François-du-Lac*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Gowan* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser la cour du banc de la reine et la haute cour de chancellerie à admettre *Frederick Fraser Carruthers*, si elles le jugent à propos, à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles respectivement," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Woods* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour diviser le district d'*Ouest* de la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Stewart*, de *Prescott*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour diviser le township de *Plantagenet*, dans le district d'*Ottawa*, en deux townships," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 1er Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Joliette,
Macaulay,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,
Dionne, A.
Goodhue.

Les honorables MM.

Sherwood,
Irving,
Neilson,
Morris, J.
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

PRIERES.

L'honorable M. *Boulton* a présenté une pétition du président et du bureau de police de la ville de *Cobourg*, demandant la modification de l'acte de constitution du dit bureau; Aussi une pétition d'*Ebenezer Perry* et autres, des townships de *Haldimand* et *Hamilton*, dans le district de *Newcastle*, demandant un acte d'incorporation sous les nom et raison de compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *William McDonald* et autres, de l'Ile de *Montréal*, demandant un acte pour autoriser *Pierre Vieau*, *Louis Lahaise*, et *Joseph Brien* dit *Dérochers*, à construire un pont de péage sur la *Rivière-des-Prairies*, vis-à-vis le chemin appelé "La montée de Noël."

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition de *A. Proudfoot* et autres, du township de *Trafalgar*, dans le district de *Gore*, demandant que le chemin entre la limite Est du dit district de *Gore* et la ville de *Hamilton*, soit planchéié ou macadamisé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *Peter Caughel* et autres, des townships de *Houghton*, dans le district de *Talbot*, demandant que le havre de *Port-Burwell* soit achevé; Et aussi une pétition de *W. F. Wallace* et autres, du township de *Bayham*, dans le district de *London*, demandant que le havre

de

de *Port-Burcell* soit achevé, et demandant aussi la construction d'un chemin planchéié depuis le dit havre, jusqu'au grand chemin qui conduit de *Brantford* à *London*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Loi des banqueroutes.
Robertson.
Masson et autres;

Caistor.
F. Dockstadter
et autres;

Haldimand. J.
Carron et autres;

Walpole et
Woodhouse.
S. Gamble et
autres;

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *Robertson*, *Masson* et autres, marchands et commerçants de la cité de *Montréal*, demandant que la loi des banqueroutes ne soit pas remise en vigueur; Aussi une pétition de *Frederick Dockstadter* et autres, du township de *Caistor*, dans le district de *Niagara*; Aussi une pétition de *John Carron* et autres, du comté de *Haldimand*, dans le district de *Niagara*, demandant, séparément, que le site de la ville de district du dit district, soit transféré dans un endroit plus central; Et aussi une pétition de *Samuel Gamble* et autres, des townships de *Walpole* et *Woodhouse*, demandant la confirmation de l'arpentage du dit township fait par M. *Walsh*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Société d'agriculture de Gaspé.

L'honorable M. *Neilson* a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Gaspé*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Papiers parlementaires,*
Lettre E.)

Message avec
dépêches.

L'honorable M. *William Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et il a été alors lu par le greffier, comme suit:

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copies de diverses dépêches du secrétaire d'Etat de Sa Majesté, énumérées dans la cédule ci-jointe.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 30 juin, 1847.

CEDULES des dépêches accompagnant le message du Gouverneur Général du 30 juin, 1847.

No.	DATE.	SUJET.	
70	1846. 26 mai,	Relative aux Iles de la Magdeleine.	Iles de la Magdeleine;
Circulaire.	30 "	Accompagnée de règlements révisés que l'on observera en incorporant les compagnies de banque des colonies.	Règlements relatifs aux banques;
46	2 nov.	Faisant voir certaines objections au droit différentiel imposé par l'acte des douanes de la dernière session sur les articles de cuir.	Droits sur les cuirs;
51	12 nov.	Relative à l'acte de la dernière session amendement les lois d'enregistrement du Haut-Canada.	Lois d'enregistrement, H.C.;
55	19 nov.	Indiquant certaines dispositions omises dans l'acte du pont suspendu de Niagara, et dans les divers actes de chemins de fer, de la dernière session et demandant qu'il y soit suppléé.	Pont suspendu, Niagara, et chemins de fer;
2	3 déc.	Accompagnée d'une lettre de la trésorerie indiquant certaines objections au bill réservé de la dernière session, incorporant la banque des marchands.	Banque des marchands;
23	1847. 1 février.	Indique les amendements requis à l'acte de la dernière session relatif au chemin de fer du Great Western et à celui de Montréal et Lachine.	Chemins de fer, Great Western, Lachine.

(*Appendice, No. 13.*)

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre prenne en considération le rapport du comité spécial des privilèges au sujet de l'absence de l'honorable *John McDonald*, il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé.

Rapport déchargé.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Merritt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte relatif à l'organisation de la milice de cette province, et pour en abroger certaines parties qui ont rapport à l'enrôlement des Quakers, Ménonistes et Tunkers, et les amendes dont ils sont passibles," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill pour exempter les quakers et autres des amendes de l'acte de milice.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné,

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill pour abrég-
ger le temps de
la prescription,
lu 2^e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abrégger le tems de la prescription dans certains cas et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Bill des person-
nes tuées par
accident, lu 2^e
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour donner aux familles des personnes tuées par accident, la faculté de réclamer des dommages, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Bill pour pré-
venir les torts à
la personne et à
la propriété, lu
2^e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prévenir les torts malicieux envers les personnes et la propriété causés par le feu ou par des substances explosives ou dangereuses," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Adresse à Sa
Majesté au su-
jet du bill de la
liste civile.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération de l'adresse à Sa Majesté, au sujet du bill de la liste civile passé par les deux Chambres de la Législature pendant la dernière session.

La dite adresse a été alors lue de nouveau par le greffier.

Il a été proposé de concourir dans la dite adresse avec l'Assemblée Législative, en remplissant le blanc avec le mot "Conseil Législatif."

La Chambre
concourt.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a concouru dans la dite adresse, en remplissant le blanc par le mot "Conseil Législatif."

DISSENTIENT.

Parceque, le dit bill, après avoir subi les différents degrés de législation a été soumis à la sanction royale par les deux Chambres, et que la prérogative royale n'a pas encore été exercée sur icelui, et que cette Chambre n'a encore reçue aucune communication à ce sujet.

Protêt de l'hon.
M. Neilson.

Parceque, ce bill étant un bill d'argent, et que d'après l'usage parlementaire, il est permis à cette Chambre de le rejeter ou le passer, toute intervention inusitée dans les droits de la couronne est contraire aux usages parlementaires.

Parceque, la qualité que l'Assemblée Législative a prise dans la dite adresse est contraire aux dispositions de l'acte constitutionnel.

J. NEILSON.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, comme suit :

Adresse priant
Son Excellen-
ce de la trans-
mettre.

A Son Excellence le très-honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Nous les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence pour vous prier respectueusement de vouloir bien transmettre notre adresse commune à Sa Très-Gracieuse Majesté, suppliant humblement Sa Majesté de vouloir bien accorder sa sanction royale à un bill passé dans la dernière session, intitulé, "Acte pour accorder une liste civile à Sa Majesté," en la manière que Votre Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné,

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a adopté l'adresse dernièrement mentionnée à Son Excellence le Gouverneur Général, à laquelle il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill-juges de paix, Iles de la Magdeleine, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte relatif aux juges de paix des Iles de la *Magdeleine* dans le golfe *St. Laurent*, " et pour les dispenser de la qualification sous " le rapport de la propriété, exigée par la loi " des juges de paix dans les autres parties de " la province, " a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill de Frederick F. Carruthers, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour autoriser la cour du banc " de la reine et la haute cour de chancellerie " à admettre *Frederick Fraser Carruthers*, si " elles le jugent à propos, à pratiquer comme " procureur et solliciteur en icelles respectivement, " a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Pétitions, Berthier, Rév. J. F. Gagnon et autres;

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition du révérend *J. F. Gagnon* et autres, de *Berthier*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Montréal, J. F. McCord et autres;

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de *J. F. McCord* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à établir un cimetière protestant en cette cité; Et aussi une pétition de *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un pont sur le fleuve *St. Laurent*, vis-à-vis ou près de la dite cité.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Société d'agriculture de Gaspé, Rapt. imprimé.

Ordonné, que cent copies du rapport annuel de la société d'agriculture du comté de *Gaspé*, présenté à la Chambre ce jour, soient imprimés dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Cobour. Thos. Evans. et autres.

L'honorable M. *Boulton* a présenté une pétition de *Thomas Evans* et autres, de la ville de *Cobourg*, demandant que dans le bill demandé par le bureau de police de la dite ville, il soit inséré une clause pourvoyant à ce que

la réserve pour un chemin depuis la pointe sur le lot No. 17, où la rue *King* s'éloigne de la dite réserve jusqu'à *Fourth Street*, sur le lot No. 10, soit transférée au dit bureau de police.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Vendredi, 2 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,

Goodhue,

Morris, W.

Sherwood,

Joliette,

Irving,

Macaulay,

Neilson,

Ferrie,

Morris, J.

Knoulton,

Pinhey,

McKay,

Ferrier,

Roy,

Matheson,

Dionne, A.

Boulton.

PRIERES.

L'honorable M. *Boulton* a présenté une pétition du président, des directeurs et des associés de la compagnie du chemin planchéié et de la traverse de *Cobourg* et du lac *Rice*, demandant la modification de leur acte d'incorporation. Pétitions. Chemin planchéié de Cobourg et du lac Rice;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition de *W. W. Blanchard* et autres, du district de *Johnstown*, demandant un acte pour autoriser les personnes qualifiées à pratiquer la médecine suivant le système botanique réformé ou *Thomsonien*, à recevoir une rémunération pour leurs services. Johnstown. W. W. Blanchard et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte relatif aux juges de paix des Iles de la *Magdeleine* dans le golfe *St. Laurent*, " et pour les dispenser de la qualification sous " le rapport de la propriété, exigée par la loi " des juges de paix dans les autres parties de " la province, " a été lu la troisième fois. Bill-juges de paix, Iles de la Magdeleine, lu 3e fois.

La

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la cour du banc de la reine et la haute cour de chancellerie, à admettre *Frederick Fraser Carruthers*, si elles le jugent à propos, à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles respectivement," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur la question de l'émigration.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Macaulay* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris la question en considération, y avait fait quelque progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser le district d'Ouest de la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte relatif à l'organisation de la milice de cette province, et en abroger certaines parties, qui concernent l'enrôlement des Quakers, Ménonistes et Tunkers, et les amendes dont ils sont passibles," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur le dit bill, lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour abréger le délai fixé pour la prescription, dans certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Ferrie* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour donner aux familles des personnes tuées par accident, la faculté de réclamer des dommages, et pour d'autres fins y mentionnées."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *McKay* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et demandant la permission de siéger de nouveau, mardi prochain.

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour prévenir les torts malicieus envers les personnes et la propriété causés par le feu ou par des substances explosives ou dangereuses."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Sherwood* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Aylwin* et autres, avec un bill intitulé,

Bill pour abréger le temps de la prescription. La Chambre en comité.

Bill des personnes tuées par accident. La Chambre en comité.

Bill pour prévenir les torts à la personne et à la propriété. La Chambre en comité.

Bill des procédures, actions réelles.

Passé.

Bill de Frederick F. Carruthers, lu 3e fois.

Passé.

Emigration. La Chambre en comité.

Bill pour diviser le district d'Ouest, lu 2e fois.

Bill pour exempter les Quakers et autres, des amendes de milice, lu 2e fois.

intitulé, " Acte pour régulariser la signification des procédures dans les actions réelles, lorsque le défendeur réside hors des limites du district où la propriété en litige est située, " auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Bill de l'association des pompiers de Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour incorporer la société bienveillante des pompiers de *Montréal*, " auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Estimés de 1847.

L'honorable M. *W. Morris*, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre un estimé des argents nécessaires pour le service public, pour l'année 1847; Aussi un estimé général du montant probable des dépenses et du revenu net provenant des fonds consolidés de la province du *Canada* pour la même année; Aussi une allocation pour l'encouragement de l'éducation dans le *Canada-Est*, pour l'année susdite, à être prise sur les revenus provenant des fonds des biens de l'ordre des Jésuites; Aussi certains documents expliquant les causes et raisons qui ont donné lieu à la démission de *H. Allan*, écuyer, de la charge de juge de la cour du district de *London*.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires
Lettres C. C.)

(Papiers parlementaires
Lettre V.)

Grenville. D. Jones et autres;

L'honorable M. *Matheson* a présenté une pétition de *Dunham Jones* et autres, du comté de *Grenville*, demandant que *Grenville* soit érigé en un nouveau district; Et aussi une pétition de *D. Clark* et autres, du district de *Johnstown*, demandant l'amélioration et l'ouverture de certains chemins au nord du canal *St. Laurent*, entre *Cornwall* et *Prescott*.

Johnstown. D. Clark et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Macaulay* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour modifier et amender un acte intitulé, " " Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*, " " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill d'enregistrement de *Hastings*, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Boulton* a présenté à la Chambre un bill intitulé, " Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à la protection des biens des personnes qui meurent *ab intestat* dans cette province. "

Bill des successions *ab intestat*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain, et que, dans l'intervalle, il en soit imprimé cent copies pour l'usage des Membres.

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition des syndics du lycée de *Dunham*, demandant une allocation; Et aussi deux pétitions de *A. L. Taylor* et autres, du township de *Stanbridge*, demandant que le dit township soit divisé en deux paroisses protestantes, et demandant l'amélioration du chemin entre le dit township et le village de *Philipsburg*.

Lycée de *Dunham*;

Stanbridge.
A. L. Taylor
et autres;

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition d'*Honoré Labbé* et autres, de la *Grande-Baie* et de *Chicoutimi*, dans le comté de *Saguenay*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin.

Grande-Baie et *Chicoutimi*.
H. Labbé et autres;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Boulton* a présenté à la Chambre un bill intitulé, " Acte pour encourager l'amélioration des biens-fonds dans cette partie du *Canada*, ci-devant appelée *Haut-Canada*. "

Bill de l'administration des biens-fonds, H. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain, et que, dans l'intervalle, il en soit imprimé cent copies pour l'usage des Membres.

L'honorable

Drummond.
J. Menzies et
autres;

Sherbrooke.
A. T. Galt et
autres;

Ventes le di-
manche.
J. Butler et
autres.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *J. Menzies* et autres, du comté de *Drummond*; Aussi une pétition de *A. T. Galt* et autres, de la ville et du comté de *Sherbrooke*, demandant; respectivement, que le gouvernement accorde un aide pour compléter le chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*; aussi que le chemin de voiture conduisant à l'extrémité du dit chemin de fer à *Acton* soit complété; Et aussi une pétition du révérend *John Butler* et autres, demandant que l'usage de faire des ventes publiques de propriétés après le service divin le dimanche soit abolie.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 5 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^r Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Joliette,
Crooks,
Fergusson,
Macaulay,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,
Roy.

Les honorables MM.

Dionne, A.
Goodhue,
Irving,
Neilson,
Morris, J.
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton.

PRIERES.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un état des affaires de la banque commerciale du district de *Midland* jusqu'au 21 juin, 1847; Et aussi un retour de la société d'agriculture du comté de *Bonaventure* pour 1846-7.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires,*
Lettre U.)

(*Papiers parlementaires,*
Lettre E.)

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition du révérend *George Slack* et autres, du district de *Montréal* et des environs, demandant que le chemin planchéié de *Montréal* à *Chambly*, soit placé sous le contrôle et la direction du bureau des travaux publics; Aussi une pétition de *C. Goodsil* et autres, cotiseurs pour le district de *St. Jean*, demandant à être rémunérés pour les services qu'ils ont rendus en 1842, en cette qualité; Aussi une pétition du révérend *A. Lefrançois* et autres, des paroisses de *St-Augustin*, *Pointe-aux-Trembles*, etc., demandant qu'une certaine côte qui se trouve sur le grand chemin qui traverse les dites paroisses, soit améliorée aux frais de la province; Aussi une pétition d'*André Ouimet* et autres, du township d'*Upton*, demandant que certaines parties de ce township soit annexées au district de *Montréal*; Aussi une pétition du révérend *L. A. Bourret* et autres, de la paroisse de *St. Etienne* de la *Malbaie*, dans le comté de *Saguenay*, demandant qu'il soit construit un quai à l'endroit appelé *Pointe à Gaze*, dans cette paroisse; Et aussi une pétition de *Robert James Begley*, de *Montréal*, demandant que l'action intentée contre lui pour une défalcation supposée, soit discontinuée, et aussi demandant une indemnité pour les services qu'il a rendus lorsqu'il était employé dans le bureau des travaux publics.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de *William Wakefield* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte pour les incorporer en une compagnie pour construire un quai et un chemin à lisses maritime.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de la Chambre de commerce de la ville de *Hamilton*, demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, ne soit pas renouvelée.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Macaulay* a présenté une pétition de *Jacob H. Ball*, demandant que les arbitres nommés pour déterminer les dommages occasionnés par la construction du canal *Welland*, soient autorisés à prendre connaissance de ses réclamations pour les dommages qui ont été commis sur sa propriété, située dans les

District de
Montréal.
G. Slack et
autres;

St. Jean. C.
Goodsil et au-
tres;

St. Augustin
etc. Rév. A.
Lefrançois et
autres;

Upton, A. O-
uimet et autres;

Malbaie. Rév.
L. A. Bourret et
autres;

R. J. Begley de
Montréal.

Toronto. W.
Wakefield et
autres;

Chambre de
commerce de
Hamilton;

J. H. Ball;

les

Banque de
Midland;

Société d'agri-
culture de Bo-
naventure;

Niagara, D.
W. Philo;

les environs du dit canal; Aussi une pétition du révérend *D. W. Philo* et autres, du district de *Niagara*, demandant que les personnes qualifiées à pratiquer la médecine suivant le système botanique réformé ou *Thompsonien*, soient autorisées à recevoir une rémunération pour leurs services; Aussi une pétition de *Ozias Buckner* et autres, du township de *Crowland*, dans le district de *Niagara*; Aussi une pétition de *Lewis Wilson* et autres, du township de *Pelham*, dans le dit district, demandant, séparément, que le site de la ville de district du dit district soit changé de lieu.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Crowland,
O. Buckner et
autres;

Pelham, L.
Wilson et au-
tres;

Montréal, Le-
prohon et Ber-
thelot.

L'honorable *M. A. Dionne* a présenté une pétition de *E. M. Leprohon*, et *J. M. Berthelot*, de la cité de *Montréal*, demandant que le privilège de construire un pont sur la rivière *Jésus* entre les villages de *St. Eustache* et de *Ste. Rose*, et de recevoir des droits de péage, leur soit accordé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Orillia, W.C.
Hume et au-
tres;

L'honorable *M. W. Morris* a présenté une pétition de *William C. Hume* et autres, du township d'*Orillia*, demandant que le chemin de *Sturgeon Bay* à *Windsor Harbour*, soit complété.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chambre de
commerce de
Montréal;

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la Chambre de commerce de *Montréal*, demandant que le bill des droits de douane ne devienne pas loi, tel qu'introduit dans l'Assemblée Législative.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Québec, A.
Gilmour et au-
tres;

L'honorable *M. Neilson* a présenté une pétition de *Allan Gilmour* et autres, de la cité de *Québec*, demandant la rémission du droit imposé sur les articles de nourriture consommés par les employés au commerce de bois; Aussi une pétition de *François Massicotte* et autres, de la paroisse de *Batiscan*, demandant l'abrogation de la loi des écoles élémentaires dans le *Bas-Canada*; Et aussi une pétition du révérend *E. W. Sewell* et autres, de la chapelle de la Sainte-Trinité, à *Québec*, demandant la modification de l'acte des écoles élémentaires dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Batiscan, F.
Massicotte et
autres;

Chapelle de la
Trinité. Rév.
E. W. Sewell
et autres;

L'honorable *M. Sullivan* a présenté une pétition de *Benjamin Hart*, de la cité de *Montréal*, demandant un acte pour définir les pouvoirs des cours du banc de la reine dans le *Bas-Canada* à certains égards, concernant les writs de mandamus.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. W. Morris* a présenté une pétition de *Adam Seigmüller* et autres, du township de *South-Easthope* et *Ellice*, dans le district de *Huron*, demandant qu'il soit introduit de nouvelles dispositions dans la loi des aubains.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour modifier et amender un acte intitulé, 'Acte pour remédier à certaines défectuosités dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé,

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé, "Acte pour abrégier le délai de la prescription dans certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prévenir les torts malicieux envers les personnes et la propriété, causés par le feu ou par des substances explosives ou dangereuses," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les marguilliers de l'église *St. Pierre* à *Brockville*, à vendre un lot de terre y mentionné, et d'en employer le produit à l'érection d'un presbytère pour le ministre de la dite église, sur un lot qui doit être transporté à cet effet à l'évêque de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Ordonné,

B. Hart de
Montréal;

South-East-
hope. A. Seig-
müller et autres;

Bill d'enregis-
trement de
Hastings, lu 3e
fois.

Bill pour abrégier
le délai de
la prescription,
lu 3e fois.

Bill pour pré-
venir les torts
à la personne
et à la propriété,
lu 3e fois.

Bill du presby-
tère de *Brock-
ville*, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *Yamaska*, de la *Baie à St.-François-du-Lac*." a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *James Morris* a présenté une pétition de *William Ridley* et autres, du township d'*Oxford*, dans le district d'*Ouest*, demandant que le comté de *Kent* soit érigé en un district.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser le township de *Plantagenet*, dans le district d'*Ottawa*, en deux townships," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association bienveillante des pompiers de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Neilson* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le sujet de l'émigration.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Macaulay* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris le sujet en considération, et l'avait chargé de faire rapport d'une résolution pour l'adoption de la Chambre.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

La dite résolution a été alors lue par le greffier, comme suit :

Résolu.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour lui représenter humblement les appréhensions sérieuses de

cette Chambre sur l'affluence considérable et inusitée d'émigrants arrivant du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, dans un état de destitution et de maladie, sans exemple dans les annales de cette province.

Pour exposer humblement que les préparatifs faits à la station de la Quarantaine, quoique sur une échelle bien étendue, n'ont pu suffire aucunement à la gravité des circonstances. Que les bâtisses préparées pour la réception des émigrants à la station de la *Grosse-Île*, ont été converties en hopitaux, et que néanmoins elles ont été insuffisantes. Que par suite du manque de logement nécessaire à la station de la Quarantaine, les émigrants qui ne paraissaient pas atteints de la maladie, ont été renvoyés quelques fois, sans qu'il eût été pris à leur égard les précautions ordinaires. Que la fièvre dont ces malheureux sont atteints s'est en conséquence répandue parmi les habitants des cités populeuses de *Québec* et de *Montréal*, et que l'épidémie et la mort ont suivi les pas des émigrants, à mesure qu'ils se sont avancés dans l'intérieur.

Pour témoigner à Sa Majesté que cette Chambre et le peuple de cette province, tout en désirant voir arriver en ce pays ceux de leurs co-sujets qui jugeront à propos de venir s'établir au milieu d'eux, sont convaincus qu'une émigration de personnes dans un état de destitution, conduite sur une échelle étendue et sans qu'il ait été fait d'avance des arrangements systématiques pour leur établissement, ne peut avoir lieu sans qu'il en résulte des conséquences sérieuses à cette province, et des malheurs graves et pénibles aux émigrants eux-mêmes. Que cette Chambre désire éviter la nécessité d'avoir recours à des dispositions légales comme il en a été adopté dans le pays voisin, pour protéger les habitants des fardeaux et des calamités qui accompagnent une émigration aussi considérable que celle qui nous est venue pendant cette saison.

Que cette Chambre, en adoptant de semblables mesures, ne désire montrer aucune disposition qui pourrait être considérée comme opposée à l'émigration de ses co-sujets des îles *Britanniques*, et à l'établissement du pays par eux, mais elle espère humblement que Sa Majesté voudra bien ordonner qu'il soit pris des mesures de précaution pour épargner aux habitants de cette province le retour des malheurs dont ils se plaignent humblement, et qui tendront à encourager une émigration saine et prévoyante de la mère-patrie en cette colonie,

de

Bill d'enregistrement d'*Yamaska*, lu 2e fois.

Oxford, W. *Ridley* et autres.

Bill du township de *Plantagenet* lu 2e fois.

Bill de l'Association des Pompiers de *Montréal*, lu 2e fois.

Emigration. La Chambre en comité.

de manière à améliorer pour toujours la condition des émigrants, et à augmenter les ressources et la prospérité de cette importante partie des possessions de Sa Majesté.

Et que cette Chambre espère humblement que Sa Majesté et le Parlement Impérial sentiront la justice d'adopter quelques mesures pour empêcher que les dépenses extraordinaires que le Gouvernement Colonial s'est trouvé dans la nécessité de faire, par suite de l'émigration et de l'état de destitution des émigrants pendant cette saison, ne soient pas imposées sur le revenu provincial, lequel, comme le Gouvernement de Sa Majesté ne doit pas l'ignorer, n'est pas en état de supporter de semblables dépenses, sans encourir de grands embarras.

La dite résolution étant lue de nouveau,

Adoptée.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité spécial de trois Membres, chargé de préparer une adresse à Sa Majesté, d'après les résolutions précédentes.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan, Crooks* et *Macaulay*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Pétition de W. Ridley et autres, référée au comité sur le bill pour diviser le district d'Ouest. *Ordonné*, que la pétition présentée ce jour de *William Ridley* et autres, du township d'*Oxford*, dans le district d'*Ouest*, demandant que le comté de *Kent* soit érigé en un nouveau district, soit référé au comité de toute la Chambre sur le bill qui a rapport au même sujet.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour diviser le district d'*Ouest* de la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et la pétition de *William Ridley* et autres.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Crooks* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris les dits bill et pétition en considération, y avait fait quelque progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il ne soit pas permis au comité de toute la Chambre de siéger de nouveau, mais que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Référé à un comité spécial.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Fergusson, Goodhue* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte relatif à l'organisation de la milice en cette province, et en abroger certaines parties, en ce qui concerne l'enrôlement des Quakers, Ménonistes et Tunkers, et les amendes dont ils sont passibles," il a été Bill pour exempter les Quakers et autres, des amendes de milice, remis à demain.

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre demain, et qu'il soit le premier ordre du jour, après la troisième lecture des bills.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Williams* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour étendre les dispositions de l'acte des mariages à toutes les sections, de toutes les dénominations chrétiennes," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill pour étendre l'acte des mariages à toutes les sections.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Armstrong* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et du village d'*Industrie*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill, chemin à lisses d'Industrie.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Gowan* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Brockville*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill des cotisations de Brockville.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un

Bill du télé-
graphe électrique
de Toronto,
Hamilton etc.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Boulton et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télé-
"graphe électro-magnétique de Toronto, Ha-
"milton, Niagara et Saint-Catherines," au-
quel elle demande la concurrence de cette
Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

South-Gower
etc., Milo Mc-
Cargar et au-
tres.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de Milo McCargar et autres, des townships de South-Gower, Mountain, Os-
goode et Gloucester, demandant que le chemin de la malle entre le township de South-Gower susdit et Bytown, soit amélioré.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-
nuée à demain, à trois heures de l'après-midi,
la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 6 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable Peter M'Gill, Orateur.

Les Honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Joliette,
Crooks,
Fergusson,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
McKay,
Dionne, A.

Les Honorables MM.

Goodhue,
Walker,
Irving,
Neilson,
Morris, J.
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

PRIERES.

L'honorable M. Sullivan a présenté une pé-
tition de J. Brady et autres, de Montréal,
demandant un acte d'incorporation pour éta-
blir une manufacture de vitres à Vandrevuil.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

John Burwell.

L'honorable M. Goodhue a présenté une pé-
tition de John Burwell, de Port-Burwell, dans
le district de London, demandant que l'allocation accordée pour l'amélioration du havre de
Port-Burwell, soit appropriée à cet objet
sans délai.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. McKay, du comité spécial
auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour
"déterminer les limites de Bytown, et y éta-
"blir un conseil de ville, et pour d'autres fins,"
a fait rapport que le comité avait examiné
le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire
le rapport avec divers amendements, qu'il
soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait
bien le recevoir.

Bill des limites
de Bytown,
rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant
reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits bill et rapport soient
référés à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en co-
mité de toute la Chambre sur les dits bill et
rapport demain.

L'honorable M. James Morris, du comité
spécial auquel a été référé le bill intitulé,
"Acte pour diviser le district d'Ouest de la
"province du Canada, et pour d'autres fins y
"mentionnées," a fait rapport que le comité
avait examiné le dit bill en entier, et l'avait
chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans
amendement.

Bill pour divi-
ser le district
d'Ouest, rap-
porté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième
fois demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial
auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour
"incorporer l'association bienveillante des
"pompiers de Montréal," a fait rapport qu'il
avait examiné le dit bill en entier, et l'avait
chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans
amendement.

Bill de l'asso-
ciation des
pompiers de
Montréal, rap-
porté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième
fois demain.

L'honorable Orateur a présenté à la Cham-
bre un exemplaire du second rapport général
fait à Son Excellence le Gouverneur Général,
par l'inspecteur des bureaux d'enregistrement
pour le Bas-Canada.

Rapport sur les
bureaux d'en-
registrement,
B.-C.

Ordonné,

Pétitions.
Montréal, J.
Brady et au-
tres;

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires,
Lettre Z.)

Bill du presby-
tere de Brock-
ville, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les marguilliers de l'église *St. Pierre*, à *Brockville*, à vendre un lot de terre y mentionné, et d'en employer le produit à l'érection d'un presbytère pour le ministre de la dite église, sur un lot qui doit être transporté à cet effet à l'évêque de *Toronto*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le titre soit, "Acte pour autoriser les marguilliers de l'église *St. Pierre*, à *Brockville*, à vendre un lot de terre y mentionné, et d'en employer le produit à l'érection d'un presbytère pour le ministre de la dite église, sur un lot qui doit être transporté à cet effet à l'évêque de *Toronto*."

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill d'enregistrement d'*Yamaska*, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté d'*Yamaska*, de la *Baie à St.-François-du-Lac*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du township de *Plantagenet*, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser le township de *Plantagenet*, dans le district d'*Ottawa*, en deux townships," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Bill pour exempter les Quakers et autres, des amendes de milice. La Chambre en comité

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte

" pour amender l'acte relatif à l'organisation de la milice de cette province, et en abroger certaines parties qui concernent l'enrôlement des Quakers, Ménéonistes et Tunkers, et les amendes dont ils sont passibles."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour donner aux familles des personnes tuées par accident, la faculté de réclamer des dommages et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill des personnes tuées par accident. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *McKay* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour régulariser la signification des procédures dans les actions réelles, lorsque le défendeur réside hors des limites du district où la propriété en litige est située," a été lu la seconde fois.

Bill des procédures, actions réelles, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Bruneau* et *James Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour encourager l'amélioration des biens-fonds dans cette partie du Canada, ci-devant appelée *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill de l'amélioration des biens-fonds, H. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Crooks* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour étendre les dispositions de l'acte des mariages du *Haut-Canada*, aux

Bill pour étendre l'acte des mariages, H. C. lu 2e fois.

ministres

“ ministres de toutes les dénominations chré-
“ tiennes, ” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des
honorables MM. *Crooks*, *Fergusson*, *Goodhue*,
J. Morris et *Matheson*, qui s'assembleront et
s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, “ Acte pour incorporer la compagnie du
“ chemin à lisses du *St. Laurent* et du village
“ d'*Industrie*, ” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des
honorables MM. *Joliette*, *Crooks* et *Bruneau*,
qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, “ Acte pour incorporer la compagnie du
“ télégraphe électro-magnétique de *Toronto*,
“ *Hamilton*, *Niagara* et *Saint-Catherines*, ”
a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des
honorables MM. *Crooks*, *Macaulay* et *Boulton*,
qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par
M. Smith, de *Frontenac*, et autres, avec un bill
intitulé, “ Acte pour établir et définir la ligne
“ de division entre la quatrième concession
“ de *Montague* et *North Elmsley*, ” auquel elle
demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par
M. Meyers et autres, avec un bill intitulé, “ Acte
“ pour amender l'acte d'incorporation de la
“ compagnie de la traverse et du chemin de
“ madriers de *Cobourg* et du lac *Rice*, ” auquel
elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par Bill des dében-
tures.
l'honorable *M. Cayley* et autres, avec un bill
intitulé, “ Acte pour faciliter l'émission de dé-
“ bentures, pour les fins y mentionnées, ” au-
quel elle demande la concurrence de cette
Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par
M. Prince et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Lundi, 5 juillet, 1847.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'ho-
norable Conseil Législatif, infor-
mant leurs Honneurs que cette
Chambre a acquiescé à l'adresse
à Son Excellence, le Gouverneur
Général, au sujet d'un bill passé
pendant la dernière session du
parlement provincial intitulé, “ Ac-
“ te pour accorder une liste civile
“ à Sa Majesté. ”

Ordonné, que *M. Prince* porte le dit messa-
ge à l'honorable Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Ordonné, que l'adresse des deux Chambres
à Sa Majesté, ainsi que l'adresse des deux
Chambres à Son Excellence, le Gouverneur
Général, sur le sujet mentionné en dernier
lieu, soient présentées de la part de cette Cham-
bre à Son Excellence, le Gouverneur Général,
par les Membres du Conseil Exécutif qui sont
Membres de cette Chambre.

Ordonné, que les Membres du Conseil Ex-
écutif qui sont Membres de cette Chambre, se
rendent auprès de Son Excellence, le Gouver-
neur Général, pour savoir quand il plaira à
Son Excellence de recevoir les dites adresses.

L'honorable *M. W. Morris* a fait rapport Son Excellence
recevra la
Chambre de-
main.
qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre,
auprès de Son Excellence le Gouverneur Gé-
néral, pour savoir quand il plaira à Son Excel-
lence

Bill du chemin
à lisses d'In-
dus'rie, lu 2e
fois.

Bill du télé-
graphe électri-
que de *Toron-
to*, *Hamilton*
etc. lu 2e fois.

Bill, ligne de di-
vision de *Mon-
tagne* et *North
Elmsley*.

Bill du chemin
de madriers de
Cobourg.

lence de recevoir les adresses des deux Chambres, et que Son Excellence avait fixé demain, à trois heures et demie de l'après-midi.

L'Assemblée
en est informée.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général a fixé demain, à trois heures et demie de l'après-midi, pour la réception des adresses des deux Chambres, au sujet de la liste civile, et que le Conseil Législatif a

Ordonné, que les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Exécutif, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général au temps fixé, de la part de cette Chambre.

Émigration.
Adresse à la Reine.

L'honorable M. Sullivan, du comité spécial chargé de préparer une adresse à Sa Majesté sur le sujet de l'émigration, basée sur une résolution de cette Chambre, a fait rapport d'une adresse comme suit :

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE MAJESTE :

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement provincial, demandons humblement qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Majesté, pour vous réitérer l'expression de notre sincère attachement à l'auguste personne de Votre Majesté et à son gouvernement.

Nous demandons humblement qu'il nous soit permis d'exposer à Votre Majesté les appréhensions sérieuses de cette Chambre, sur l'affluence considérable et inusitée d'émigrants arrivant du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, dans un état de destitution et de maladie, sans exemple dans les annales de cette province.

Nous vous soumettons humblement que les préparatifs faits à la station de la Quarantaine, quoique sur une échelle bien étendue, n'ont pu suffire aucunement à la gravité des circonstances. Que les bâties préparées pour la réception des émigrants à la station de la *Grosse-Ile*, ont été converties en hopitaux, et que néanmoins elles ont été insuffisantes, même pour cet objet. Que par suite du manque de logement nécessaire à la station de la Quarantaine, les émigrants qui ne paraissaient pas atteints de la maladie, ont été renvoyés sans qu'il eût

été pris à leur égard les précautions ordinaires. Que la fièvre dont ces malheureux sont atteints s'est en conséquence répandue parmi les habitants des Cités populeuses de *Québec* et de *Montréal*, et que l'épidémie et la mort ont suivi les pas des émigrants, à mesure qu'ils se sont avancés dans l'intérieur.

Nous assurons Votre Majesté, que cette Chambre et le peuple de cette province, tout en désirant voir arriver en ce pays ceux de leurs co-sujets qui jugeront à propos de venir s'établir au milieu d'eux, sont convaincus qu'une émigration de personnes dans un état de destitution, conduite sur une échelle étendue et sans qu'il ait été fait d'avance des arrangements systématiques pour leur établissement, ne peut avoir lieu sans qu'il en résulte des conséquences sérieuses à cette province, et des malheurs graves et pénibles aux émigrants eux-mêmes.

Nous désirons sincèrement éviter la nécessité d'avoir recours à des dispositions légales, comme il en a été adopté dans le pays voisin, pour protéger les habitants des fardeaux et des calamités qui accompagnent une émigration aussi considérable que celle qui nous est venue pendant cette saison.

Nous ne voulons aucunement, en adoptant de semblables mesures, montrer des dispositions qui pourraient être considérées comme opposées à l'émigration de nos co-sujets des îles *Britanniques*, et à l'établissement du pays par eux, mais nous espérons humblement que Votre Majesté voudra bien ordonner, qu'il soit pris des mesures de précaution pour épargner aux habitants de cette province, le retour des malheurs dont ils se plaignent humblement, et qui tendront à encourager une émigration saine et prévoyante de la mère patrie en cette colonie, de manière à améliorer pour toujours la condition des émigrants, et à augmenter les ressources et la prospérité de cette importante partie des possessions de Votre Majesté.

Nous espérons humblement que Votre Majesté et le Parlement Impérial sentiront la justice d'adopter quelques mesures pour empêcher que les dépenses extraordinaires que le Gouvernement Colonial s'est trouvé dans la nécessité de faire, par suite de l'émigration et de l'état de destitution des émigrants pendant cette saison, ne soient pas imposées sur le revenu provincial, lequel, comme le Gouvernement

vernement de Votre Majesté ne doit pas l'ignorer, n'est pas en état de supporter de semblables dépenses, sans encourir de grands embarras.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

La dite adresse a été alors lue par le greffer.

La dite adresse étant lue de nouveau, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général.

A Son Excellence le très-honorable *James*, comte d'*Elgin et Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence, pour vous prier respectueusement de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté notre Adresse au sujet de l'émigration, en la manière que Votre Excellence le jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que les dites adresses soient grossoyées et signées par l'Orateur de cette Chambre.

Ordonné, que les dites adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur Général par les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre.

Ordonné, que l'honorable M. *Sullivan* soit ajouté au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe électro-magnétique de *Toronto*, *Hamilton*, *Niagara* et *Saint-Catherines*."

L'honorable M. *W. Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing

manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et il a été lu comme suit :

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copies de deux dépêches reçues du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies.

Dépêches, Etat, sanitaire des Emigrants et souscriptions en faveur de l'Irlande.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 6 juillet, 1847.

(Appendice No 14.)

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général pour lui présenter les remerciements de cette Chambre de son message de ce jour.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence, le Gouverneur Général, avec la dite adresse.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 7 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M. Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,

Goodhue,

Morris, W.

Sherwood,

Johette,

Walker,

Crooks,

Irving,

Fergusson,

Neilson,

Macaulay,

Morris, J.

Bruneau,

Pinhey,

Ferrie,

Ferrier,

McKay,

Matheson,

Roy,

Boulton,

Dionne, A.

PRIERES.

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *William Leshe* et autres, des townships de *Puslinch*, *Beverley* et *Flamborough*.

Pétitions. Puslinch, Beverley etc. W. Leslie et autres ;

Est

Adoptée.

Bill du télégraphe électrique de Toronto, Hamilton, etc. Membre ajouté au Comité.

Message.

Est et Ouest, demandant qu'il soit établi des bureaux de poste sur le chemin de *Brock*, entre *Guelph* et *Dundas*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chemin de fer
St. Laurent et
Atlantique.
C. D. Proctor
et autres;

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de *Charles D. Proctor* et autres, actionnaires dans la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, demandant un acte pour obliger les directeurs de tous les chemins de fer à adopter une jauge uniforme de quatre pieds, huit pouces.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chambre de
commerce de
Québec ;

L'honorable M. *Walker* a présenté une pétition de la Chambre de commerce de *Québec*, demandant qu'il ne soit fait aucune autre appropriation d'argent pour creuser le lac *St. Pierre*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Rouville, Hun-
tingdon et
Chambly.
Rév. W.
Thompson et
autres ;

L'honorable M. *William Morris* a présenté une pétition du révérend *William Thompson* et autres, des comtés de *Rouville*, *Huntingdon* et *Chambly*, demandant la modification de l'acte des écoles élémentaires dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Municipalité
de Port-Joli ;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Michel Fournier*, Maire par intérim de la municipalité de *Port-Joli*, demandant que le bureau d'enregistrement du comté de l'*Islet* soit transféré en la paroisse de l'*Islet* ; Et aussi une pétition de *Pierre Morin* et autres, des paroisses *Saint-Jean-Port-Joli*, et *Saint-Roch-des-Aulnets*, dans le comté de l'*Islet*, demandant une allocation de trois cents louis pour achever un quai.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Comité des
contingents.
Membres ajou-
tés.

Ordonné, que les honorables MM. *Macaulay*, *Amable Dionne* et *Ferrier* soient ajoutés au comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif de la présente session.

Bill amendant
l'acte de la
commutation
volontaire,
rapporté.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour faciliter la commutation volontaire de la

" 'tenure des terres en roture situées dans les " 'fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle " 'de franc-aleu-roturier," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser le district d'Ouest de la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la troisième fois.

Bill pour divi-
ser le district
d'Ouest, lu 3e
fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association bienveillante des pompiers de *Montréal*," a été lu la troisième fois.

Bill des pom-
piers de Mon-
tréal, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour donner aux familles des personnes tuées par accident, la faculté de réclamer des dommages, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la troisième fois.

Bill des per-
sonnes tuées
par accident, lu
3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour prolonger le temps fixé pour prêter le serment et faire la déclaration requis des personnes naturalisées dans cette province."

Bill relatif au
serment des
personnes natu-
ralisées.
La Chambre
en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Goodhue* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,

Référé à un comité spécial.
Ordonné, qu'il ne soit pas permis au comité de siéger de nouveau, mais que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Fergusson* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des successions ab intestat, lu 2e fois.
 Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes qui décèdent *ab intestat* en cette province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sherwood*, *J. Morris* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des cotisations de Brockville, lu 2e fois.
 Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Brockville*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McKay*, *Sherwood* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des limites de Bytown. La Chambre en comité
 La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour déterminer les limites de *Bytown*, et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins," et le rapport du comité spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Irving* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir et définir la ligne de division entre la quatrième concession de *Montague* et *North Elmsley*," a été lu la seconde fois.

Bill-Ligne de division de Montague et North Elmsley, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de la traverse et du chemin de madriers de *Cobourg* et du lac *Rice*," a été lu la seconde fois.

Bill du chemin de madriers de Cobourg, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *J. Morris* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter l'émission de débetures pour les fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Bill des débetures, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour l'organisation du notariat dans cette partie de la province du *Canada*, appelée *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du notariat, B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Dickson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie à permettre, si bon leur semble, à *Archibald Gilkison* de pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill d'A Gilkison.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Crooks* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et du village d'*Industrie*,"

Bill-Chemin à lisses d'Industrie, rapporté.

a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, que le dit bill et le rapport du comité spécial sur icelui, soient référés à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport demain.

Réponses aux adresses d'hier.

L'honorable M. W. Morris a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'adresse de cette Chambre, pour remercier Son Excellence de son message d'hier, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement.

L'honorable M. W. Morris a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'adresse de cette Chambre en date d'hier, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre son adresse à Sa Majesté au sujet de l'émigration, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle se rendrait au désir de cette Chambre.

L'honorable M. W. Morris a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, de la part de cette Chambre, avec les adresses des deux Chambres du Parlement à Sa Majesté et à Son Excellence, au sujet du bill de la liste civile, passé pendant la dernière session, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettrait l'adresse des deux Chambres à Sa Majesté, au secrétaire d'Etat, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Adjournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 8 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable Peter M Gill, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Morris, W.

Joliette,

Crooks,

Fergusson,

Macaulay,

Bruneau,

Ferrie,

McKay,

Dionne, A.

Les honorables MM.

Goodhue,

Sherwood,

Walker.

Irving,

Neilson,

Morris, J.

Pinhey,

Ferrier,

Matheson,

Boulton,

PRIERES.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour étendre les dispositions de l'acte des mariages à toutes les sectes, H. C. rapporté." a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill pour étendre l'acte des mariages à toutes les sectes, H. C. rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération demain.

L'honorable M. Crooks, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe électro-magnétique de Toronto, Hamilton, Niagara et Saint Catherines," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill du télégraphe électrique de Toronto, Hamilton, etc, rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit bill et le rapport du comité spécial sur icelui, soient référés à un comité de toute la Chambre.

Ordonné,

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur iceux demain.

Bill relatif au serment des personnes naturalisées, rapporté.]

L'honorable M. J. Morris, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour prolonger le temps fixé pour prêter le serment et faire la déclaration requis des personnes naturalisées dans cette province," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill du chemin de madriers de Cobourg, rapporté.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de la traverse et du chemin de madriers de Cobourg et du lac Rice," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Pétitions. Rév. J. Clugston et autres;

L'honorable M. Neilson a présenté une pétition du révérend John Clugston et autres, membres de l'église St. John, à Québec, demandant que l'acte des écoles élémentaires pour le Bas-Canada, soit amendé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Fullarton. T. McIntyre et autres.

L'honorable M. Fergusson a présenté une pétition de Thomas McIntyre et autres, du township de Fullarton, dans le district de Huron, demandant que la pétition présentée par la partie Est du dit district, soit reçue favorablement, et que les townships qui se trouvent dans les limites du dit district soient érigés en un district nouveau.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill amendant l'acte de la commutation volontaire, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada, en celle de franc-aleu roturier," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie

se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir et définir la ligne de division entre la quatrième concession de Montague et North Elmsley," a été lu la troisième fois.

Bill. Ligne de Montague et North Elmsley, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter l'émission de débentures pour les fins y mentionnées," a été lu la troisième fois.

Bill des débentures, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité de toute la Chambre au bill intitulé, "Acte pour déterminer les limites de Bytown, et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins."

Bill des limites de Bytown.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:

Amendements.

Feuille 2, ligne 36.—Retranchez "six," et insérez "dix."

" " ligne 40.—Retranchez "six," et insérez "dix."

Feuille 6, ligne 1.—Retranchez depuis "plaisir," jusqu'à "et" dans la ligne 6.

Feuille 6, ligne 9.—Après "machines" insérez "et."

" " ligne 10.—Après "ville" insérez "et également."

Feuille 7, ligne 7.—Après "prélevé" insérez "dans la dite ville."

" " ligne 9.—Après "Dalhousie" insérez "sauf et excepté la cotisation pour l'année

“ née alors courante, et
 “ aussi sauf et excep-
 “ té tous arrérages de
 “ taxe ou cotisation
 “ alors dus.”

Feuille 7, ligne 9.—Après “*Canada*” insérez
 “ dans la dite ville.”

“ “ ligne 21.—Retranchez depuis
 “ conseil” jusqu’à “et”
 “ dans la ligne 43, et in-
 “ sérez “ Et qu’il soit
 “ statué qu’à dater du
 “ premier jour de jan-
 “ vier, en l’année de no-
 “ tre Seigneur mil huit
 “ cent quarante-huit, au-
 “ cunes taxes, taux ou
 “ cotisations, ne seront
 “ perçus par le percep-
 “ teur de township ou
 “ officier de district, à
 “ raison d’aucuns meu-
 “ bles ou immeubles
 “ dans les limites de la
 “ dite ville de *Bytown* ;
 “ et qu’au lieu de tou-
 “ tes taxes, taux ou
 “ cotisations ci-devant,
 “ maintenant ou par la
 “ suite payables suivant
 “ la loi au trésorier de
 “ district du dit district
 “ de *Dalhousie*, à raison
 “ des dits biens-meubles
 “ et immeubles, un équi-
 “ valent sera payé an-
 “ nuellement par le tré-
 “ sorier de la dite ville
 “ au trésorier de district,
 “ le ou avant le premier
 “ jour de novembre pro-
 “ chain, après que le
 “ montant du dit équi-
 “ valent aura été déter-
 “ miné par la décision
 “ du préfet du conseil
 “ du district et le maire
 “ de la dite ville, avec
 “ telle autre personne
 “ consentant à agir à cet
 “ égard qu’ils, voudront
 “ bien nommer comme
 “ un arbitre, ou deux
 “ d’entre eux, laquelle
 “ décision les dits préfet,

“ maire et arbitre seront
 “ tenus de donner dans
 “ le cours de janvier de
 “ chaque année : Pour-
 “ vu toujours que l’ac-
 “ complissement des de-
 “ voirs imposés par le
 “ présent aux dits préfet,
 “ maire, ou arbitre con-
 “ sentant à agir, et l’ex-
 “ écution de toute déci-
 “ sion faite comme sus-
 “ dit, pourront à la dis-
 “ crétion de la cour du
 “ banc de la reine, du
 “ *Haut-Canada*, être
 “ exigés par *mandamus*
 “ émané par la dite cour,
 “ ainsi que les procédés
 “ ordinaires qui en dé-
 “ coulent ; et dans le cas
 “ où il ne serait pas don-
 “ né de décision, ou que
 “ le payement de la som-
 “ me fixée serait négli-
 “ gé ou refusé, le tréso-
 “ rier de la dite ville
 “ paiera au trésorier du
 “ district, le montant des
 “ taxes qui auraient été
 “ imposées et prélevées
 “ pour les fins du dis-
 “ trict dans la dite ville,
 “ comme si cet acte n’a-
 “ vait pas été passé.”

Feuille 8, ligne 30.—Après “fonds” insérez :
 “ Pourvu toujours que
 “ dans l’évaluation et la
 “ cotisation des terrains
 “ et imincubles dans la
 “ dite ville, tout mor-
 “ ceau de terre soit
 “ composé d’un ou de plu-
 “ sieurs emplacements,
 “ et d’une plus ou moins
 “ grande superficie qu’-
 “ un lot ordinaire ou
 “ plusieurs lots, occupés
 “ ensemble avec la mai-
 “ son ou bâtisse, jusqu’à
 “ l’étendue d’un acre,
 “ sera cotisé et évalué
 “ avec la dite maison
 “ d’habitation ou bâtisse
 “ suivant leur valeur ré-
 “ elle ; et que toute par-
 “ celle

“ celle de terre sur la-
 “ quelle la dite maison
 “ d’habitation ou bâtisse
 “ aura été construite en
 “ sus d’un acre, sera
 “ taxée et évaluée à un
 “ taux fixe, comme lots
 “ de terre vacants, sa-
 “ voir, à l’évaluation de
 “ pour chaque
 “ acre, et dans la même
 “ proportion pour une
 “ quantité moindre ou
 “ plus considérable; et
 “ que tous morceaux de
 “ terre vacants dans la
 “ dite ville, seront taxés
 “ et évalués à la moitié
 “ du taux afférent à un
 “ demi-acre; et toute
 “ quantité en sus d’un
 “ ou de plusieurs demi-
 “ acres justes, sera en la
 “ même manière éva-
 “ luée et taxée comme
 “ un demi-acre.”

Feuille 8, ligne 43.—Retranchez “ sous le con-
 “ trôle ” et insérez “ oc-
 “ cupé par ou pour les
 “ usages publics de la
 “ corporation, ou tenue
 “ par la corporation, et
 “ non en la possession
 “ du tenancier ou des
 “ tenanciers.”

Feuille 12, ligne 12.—Retranchez depuis “ Ac-
 “ te ” jusqu’à “ et ” dans
 “ la ligne 24.

Feuille 13, ligne 10.—Retranchez “ les ordres
 “ ou règles ” et insérez
 “ tout règlement.”

Feuille 13, ligne 30.—Après “ commise ” insé-
 rez “ et pourvu aussi
 “ que pour la dite offense,
 “ l’amendé ne sera pas
 “ moindre que
 “ ni plus que
 “ , et l’em-
 “ prisonnement pour la
 “ dite offense ne sera pas
 “ pour plus de deux mois
 “ de calendrier; et que
 “ le dit emprisonnement

“ aura lieu aux frais de
 “ la dite corporation.”

Feuille 17, ligne 3.—Retranchez “ de cette
 “ province.”

Feuille 17, ligne 12.—Après “ partie ” insé-
 rez “ et afin de con-
 “ server la largeur ac-
 “ tuelle et l’uniformité
 “ des dites rues en droi-
 “ tes lignes de chaque
 “ côté des édifices ac-
 “ tuels de la haute et
 “ basse-ville de *By-*
 “ *town*, à travers les ter-
 “ reins vacants.”

Feuille 17, ligne 14.—Retranchez “ étaient.”

Feuille 17, ligne 14.—Retranchez “ avoir été
 “ et ”

Feuille 17, ligne 15.—Après “ ligne ” insérez
 “ et rues.”

Feuille 17, ligne 16.—Retranchez “ dans le
 “ township de *Nepean* ”
 et insérez “ nonobstant
 “ toute loi à ce con-
 “ traire.”

Feuille 17, ligne 17.—Après “ troublé ” in-
 sérez “ pourvu toujours
 “ que l’accès au pont
 “ des *Sapeurs* de l’ex-
 “ trémité Ouest de la
 “ rue du *Rideau*, et
 “ l’extrémité Est de la
 “ rue *Wellington*, ne se-
 “ ra pas changé, obs-
 “ trué, ou pris sur la ré-
 “ serve de l’Ordonnan-
 “ ce pour le canal, quand
 “ même ce pont ne se-
 “ rait pas en droite ligne
 “ avec les dites rues res-
 “ pectives.”

Les dits amendements étant lus la seconde ^{Adoptés.}
 fois, et la question de concurrence étant mise
 sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y
 a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient
 grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième
 fois demain, tel qu’amendé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill inti- Bill du nota-
 tulé, ^{riat, B. C. lu}
 2e fois.

tulé, " Acte pour l'organisation du notariat dans cette partie de la province du *Canada*, " appelée *Bas-Canada*, " a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Bruneau*, *Walker*, *Neilson* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de A. Gilkison, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie à permettre, " si bon leur semble, à *Archibald Gilkison* de " pratiquer comme procureur et sollicitateur en " icelles, " a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill. Chemin à lisses d'Industrie. La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, " Acte " pour incorporer la compagnie du chemin à " lisses du *St. Laurent* et du village d'*Indus-* " *trie*, " et le rapport du comité spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable M. *Walker* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 13, ligne 47.—Retranchez " bâti- " ments."

Feuille 14, ligne 4.—Retranchez " bâti- " ments."

" " 7.—Retranchez depuis " adjudgé" jusqu'à " con- " venable" dans la ligne 15, tous deux inclusive- " ment, et insérez " coupa-

" ble d'un délit, et en " étant convaincu, sera " puni en conséquence."

Feuille 14, ligne 23.—Retranchez "bâtiments."

" ligne 27.—Retranchez "bâtiments."

Feuille 15, ligne 22.—Après " quelconque" insérez, " et pourvu tou- " jours que la dixième " partie de la dite som- " me sera payée et sera " déposée au crédit de la " dite compagnie dans " une ou plusieurs des " banques chartrées de " cette province, avant " le commencement du " dit chemin de fer."

Feuille 23, ligne 12.—Après " mentionné" insérez " Pourvu toujours " qu'aucune dite règle, " règlement ou ordre " n'aura force et effet " qu'après avoir été " sanctionné et confirmé " par le Gouverneur, le " Lieutenant Gouver- " neur, ou la personne " administrant le Gou- " vernement de cette " province, pour le temps " d'alors, sous son sceau " et le sceau de ses ar- " mes, et aura été en- " suite publié dans la " gazette du *Canada*."

Feuille 23, ligne 22.—Après " fait " insérez " confirmé."

Feuille 27, ligne 5.—Après " force " insérez " et avec toutes les res- " sources de la compa- " gnie s'il est nécessai- " re."

Feuille 27, ligne 15.—Retranchez depuis " par " jusqu'à " que " dans la ligne 20, tous " deux inclusivement.

Les dits amendements étant lus la secon- ^{Amendements} de fois, et la question de concurrence étant ^{adoptés.} mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés

grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois, immédiatement, tel qu'amendé.

Bill lu la 3e fois.

Conformément à l'ordre, le dit bill a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill des gradués de Queen's college et Bill de la caisse des veuves des ministres presbytériens, lus 2e fois.

Ordonné, que le bill intitulé, " Acte pour la protection des gradués de *Queen's College*, à *Kingston*," et aussi le bill intitulé, " Acte pour incorporer les directeurs de la caisse des veuves et des orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*," soient lus, séparément, la seconde fois demain.

Bill. Trinité de Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour étendre les pouvoirs de la maison de la Trinité de *Montréal*, lorsque l'état sanitaire de la ville sera mis en danger," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

On se dispense de la 46e règle.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu les seconde et troisième fois immédiatement.

Lu les 2e et 3e fois

Conformément à l'ordre, le dit bill a été alors lu les seconde et troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Dépêche du secrétaire colonial au sujet de l'émigration et de la colonisation.

L'honorable M. *W. Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, la copie ci-jointe d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 8 juillet, 1847.

(Appendice No 15.)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Ordonné, que l'honorable M. *Macaulay* soit ajouté au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Brockville*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres fins."

Bill de cotisation de *Brockville*. Membre ajouté au comité.

Ordonné, que les honorables MM. *Joliette* et *A. Dionne* soient ajoutés au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Bas-Canada*, en ce qui regarde le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et cette partie du district des *Trois-Rivières* qui s'étend depuis le district de *Québec*, au sud du fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la paroisse de *Nicolet*, et au nord de la dite rivière, jusqu'à la ville des *Trois-Rivières* exclusivement."

Bill des chemins d'hiver. Membres ajoutés au comité.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Vendredi, 9 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris W.
Crooks,
Fergusson,

Les honorables MM.

Macaulay,
Ferrie,
McKay,
Dionne, A.
Goodhue

Goodhue, *Morris, J.*
Sherwood, *Pinhey,*
Walker, *Ferrier,*
Irving, *Matheson,*
Neilson, *Boulton.*

PRIERES.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence vient à la Chambre.

Son Excellence le Très Honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au Gentilhomme huissier de la verge noire, d'informer l'Assemblée qu'il est du plaisir de Son Excellence, qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre.

Bills sanctionnés.

Laquelle étant venue avec son Orateur, le clerc de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés, séparément, comme suit :

Bill de Frederick F. Carruthers

“ Acte pour autoriser la cour du banc de la reine et la haute cour de chancellerie à admettre *Frederick Fraser Carruthers*, si elles le jugent à propos, à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles respectivement.”

Bill-Juges de paix-Iles de la Magdeleine.

“ Acte relatif aux juges de paix des *Iles de la Magdeleine*, dans le golfe *St. Laurent*, et pour les dispenser de la qualification sous le rapport de la propriété, exigée par la loi, des juges de paix dans les autres parties de la province.”

Bill d'enregistrement de Hastings.

“ Acte pour modifier et amender un acte intitulé, ‘ Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*. ”

Bill pour prévenir les torts à la personne et à la propriété.

“ Acte pour prévenir les torts malicieux envers les personnes et la propriété, causés par le feu ou par des substances explosives ou dangereuses.”

Bill pour abréger le délai de la prescription.

“ Acte pour abréger le délai de la prescription dans certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées.”

“ Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *Yamaska*, de la *Baie à St. François-du-Lac*.” Bill d'enregistrement d'Yamaska.

“ Acte pour diviser le township de *Plantagenet* dans le district d'*Ottawa*, en deux townships.” Bill du township de Plantagenet.

“ Acte pour donner aux familles des personnes tuées par accident, la faculté de réclamer des dommages, et pour d'autres fins y mentionnées.” Bill des personnes tuées par accident.

“ Acte pour incorporer l'association bienveillante des pompiers de *Montréal*.” Bill de l'association des pompiers de Montréal.

“ Acte pour diviser le district d'*Ouest*, de la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées.” Bill pour diviser le district d'Ouest.

“ Acte pour étendre les pouvoirs de la maison de la *Trinité de Montréal*, lorsque l'état sanitaire de la ville sera mis en danger.” Bill de la Trinité de Montréal.

“ Acte pour établir et définir la ligne de division entre la quatrième concession de *Montague* et *North-Elmsley*.” Bill-Ligne de division de Montague et North Elmsley

“ Acte pour faciliter l'émission de débentures pour les fins y mentionnées.” Bill des débentures.

Sur chacun de ces bills, la sanction royale a été prononcée, séparément, par le greffier de cette Chambre comme suit :

“ Au nom de Sa Majesté, le Gouverneur Général sanctionne ce bill.” Sanction royale.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée. Son Excellence se retire.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de la traverse et du chemin de madiers de *Cobourg* et du lac *Rice*, ” a été lu la troisième fois. Bill du chemin de madiers de Cobourg, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour déterminer les limites de *Bytown* ” Bill des limites de Bytown, lu 3e fois.

Bytown

“ *Bytown*, et y établir un conseil de ville, et “ pour d'autres fins, ” a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, “ Acte pour prolonger “ le temps fixé pour prêter le serment et “ faire la déclaration requis des personnes naturalisées dans cette province.”

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Alors les amendements suivants ont été faits au dit bill.

Amendements. Feuille 1, ligne 33.—Après “ temps ” insérez “ n'excédant pas trois.”

“ “ “ —Après “ ci-après ” insérez “ ou après selon le “ cas.”

Adoptés La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie à permettre, si bon leur semble, à *Archibald Gilkison*, de pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et in-

forme cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la considération de l'amendement rapporté par le comité spécial au bill intitulé, “ Acte pour étendre les dispositions de l'acte “ des mariages du *Haut-Canada*, aux ministres “ de toutes les dénominations chrétiennes.”

Bill pour étendre l'acte des mariages à toutes les sectes, H. C.

Amendement. Lequel amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille 2, ligne 4.—Retranchez depuis “ deux ” jusqu'à “ officiant ” et insérez “ l'évêque, le modérateur du presbytère, le secrétaire de conférence, marguilliers, syndics ou administrateurs suivant le cas, du corps auquel le dit ecclésiastique ou ministre peut appartenir.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et

Adopté. La question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois, immédiatement, tel qu'amendé.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, “ Acte “ pour incorporer la compagnie du télégraphe “ electro-magnétique de *Toronto*, *Hamilton*, “ *Niagara* et *Saint Catherines*,” et le rapport du comité spécial sur icelui.

Bill du télégraphe électrique de Toronto, Hamilton etc. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Neilson* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement. Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille

Feuille 3, ligne 9.—Après “plainte” insérez
 “ d’une manière som-
 “ maire devant deux ju-
 “ ges à paix ou plus, du
 “ district dans lequel
 “ l’offense aura été com-
 “ mise, ou le délinquant
 “ sera ou.”

Adopté.

Le dit amendement étant lu la seconde fois et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain, tel qu’amendé.

Bill des gradués de Queen’s College, lu 2e fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour la protection des gradués de “ Queen’s College, à Kingston,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Crooks, McKay, J. Morris et Ferrier, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Bill de la caisse des veuves des ministres presbytériens, lu 2e fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer les directeurs de “ la caisse des veuves et des orphelins des ministres du synode de l’église presbytérienne “ du Canada, en liaison avec l’église d’Ecosse, “ a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Sullivan, Crooks, McKay, J. Morris et Boulton, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Bill pour étendre l’acte des mariages à toutes les sectes, H. C., lu 3e fois.

Conformément à l’ordre, le bill intitulé, “ Acte pour étendre les dispositions de l’acte “ des mariages du Haut-Canada, aux ministres “ de toutes les dénominations chrétiennes, ” a été lu la troisième fois, tel qu’amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l’affirmative.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il

demande la concurrence de l’assemblée.

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable M. l’inspecteur général Cayley et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour ex-
 “ empter les propriétés de la couronne dans le
 “ Bas-Canada, des taxes et impositions loca-
 “ les,” auquel elle demande la concurrence de
 cette Chambre.

Bill pour ex-
 empter de taxes
 les propriétés
 de la couronne,
 B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative par M. Armstrong et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie
 “ du chemin à lisses du St. Laurent et du vil-
 “ lage d’Industrie,” et informer cette Cham-
 bre que l’Assemblée Législative a acquiescé
 aux amendements faits par le Conseil Législa-
 tif à ce bill, sans amendement.

Bill du chemin
 à lisses d’In-
 dustrie, rap-
 porté de l’As-
 semblée.

L’honorable M. W. Morris, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre la copie d’une lettre de l’un des députés adjudants généraux de milice, et aussi une lettre de l’adjudant général de milice, au sujet de certaines émeutes qui ont eu lieu dans le voisinage de Newmarket, le 4 et le 12 de juillet 1846, pendant lesquels l’on a supposé que les armes de Sa Majesté avaient été employées.

Lettres au su-
 jet des émeutes
 de Newmarket.

Ordonné, qu’elles restent sur la table, et elles sont comme suit :

(Appendice, No. 16.)

Ordonné, que les papiers ci-dessus soient référés à un comité spécial de cinq Membres.

Référées à un
 comité spécial.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Sullivan, A. Dionne, Irving, Neilson et J. Morris, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

L’honorable M. W. Morris, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre un retour des noms et du domicile des personnes qui ont déclaré banqueroute depuis le 15 février, 1840, conformément à une adresse du Conseil Législatif, de la dernière session.

Retour des
 banqueroutiers
 B. C.

Ordonné, qu’il reste sur la table, et il est comme suit :

(Appendice, No. 17.)

L’Orateur

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 12 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Fraser,
Crooks,
Fergusson,
Macaulay,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,
Roy.

Les honorables MM.

Dionne, A.
Sherwood,
Walker,
Irving,
Neilson,
Morris, J.
Pinhey,
Matheson,
Boulton,

PRIERES.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque de *Gore*, jusqu'au 30 juin, 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires,*
Lettre U.)

L'honorable M. *Matheson* a présenté une pétition de *John Corrie* et autres, syndics de l'église baptiste de *Perth*, demandant à être relevés des conséquences d'un transport illégal de deux arpents de terre qu'ils ont fait dans la ville de *Perth*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Irving* a présenté une pétition du révérend *J. Ducharme* et autres, des paroisses de *Ste. Thérèse-de-Blainville*, *St. Jérôme* et *Terrebonne*, dans le comté de *Terrebonne*, demandant que le bureau d'enregistrement du dit comté soit transféré de *Terrebonne* à *Ste. Thérèse-de-Blainville*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *McKay* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour la protection des gradués de *Queen's College*, à *Kingston*," a fait rapport que le comité

avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *McKay* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer les directeurs de la caisse des veuves et des orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill de la caisse des veuves des ministres presbytériens, rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Irving* du comité spécial auquel ont été référés certains papiers présentés à cette Chambre vendredi dernier, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, relativement à certains troubles qui ont eu lieu dans le voisinage de *Newmarket*, le 4 et le 12 juillet, 1846, pendant lesquels on a supposé que les armes de Sa Majesté avaient été employées, a fait rapport que malgré le peu d'information que votre comité a pu retirer de ces documents, il est convaincu que l'affaire mérite une investigation de la part de l'Exécutif; et afin d'accorder le temps nécessaire, pour faire cette investigation, votre comité recommande à la Chambre d'ajourner la considération ultérieure du sujet jusqu'à la prochaine session.

Troubles à *Newmarket*. Rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté. Il est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe électro-magnétique de *Toronto*, *Hamilton*, *Niagara* et *Saint Catherines*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill du télégraphe électrique de *Toronto*, *Hamilton* etc. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

II

Eglise baptiste.
Perth. *J. Corrie*;
et autres.

Terrebonne.
J. Ducharme
et autres.

Bill des gradués de
Queen's College, rapporté.

Passé

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill pour exempter de taxes les propriétés de la couronne, B. C. lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour exempter les propriétés de la couronne dans le *Bas-Canada*, des taxes et impositions locales," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

A journement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 13 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les Honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Fraser,
Joliette,
Crooks,
Fergusson,
Macaulay,
Knoulton,
McKay,
Sherwood.

Les Honorables MM.

Walker,
Irving,
De Boucherville,
Neilson,
Morris, J.
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

PRIERES.

Pétitions Stratford. J. C. W. Daly et autres ;

L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition de *J. C. W. Daly* et autres, du village de *Stratford*, dans le district de *Huron*, demandant que les conclusions de leur première pétition pour la division du dit district, soient accordées ; et aussi que le dit village soit désigné comme la ville de district ; Et aussi une pétition de *J. C. W. Daly* et autres, juges de paix, résidents dans la partie Est du district de *Huron*, demandant que le bill pour la division du dit district devienne loi.

Dito, dito.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Brockville*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill des cotisations de Brockville, rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour exempter les propriétés de la couronne dans le *Bas-Canada*, des taxes et impositions locales," a été lu la troisième fois.

Bill pour exempter de taxes les propriétés de la couronne, B. C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

DISSENTIENT.

Parceque ce bill fait retomber les frais des travaux que nécessitent l'usage et la jouissance des propriétés de la couronne dans les différentes localités du *Bas-Canada*, sur les habitants de ces localités, en contravention aux anciennes lois, coutumes et statuts du *Canada*, et au droit naturel, qui veulent que toute personne en possession de propriétés immobilières supporte sa part des charges que cette possession entraîne.

Proté.

Parceque ce bill a été introduit dans l'Assemblée Législative par un Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté en cette province, et que l'on doit supposer qu'il avait la sanction du dit Conseil, et que sa passation avec son appui et son influence dans la dite Assemblée et dans cette Chambre, est un précédent qui tend à des conséquences dangereuses, par rapport aux lois et coutumes du *Canada*, dont la garantie a été solennellement assurée aux habitants de cette province par les autorités impériales

impériales, eu égard particulièrement au partage actuel de la représentation, à la composition de cette Chambre et du dit Conseil Exécutif.

J. NEILSON.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour la protection des gradués de *Queen's College*, à *Kingston*."

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer les directeurs de la "caisse des veuves et des orphelins du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*."

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

L'honorable M. J. Morris du comité spécial chargé de surveiller l'impression de cette Chambre, pendant la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF,
Chambre de Comité,
13 juillet, 1847.

Le comité spécial chargé de surveiller les impressions de votre honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité satisfait du résultat du mode adopté à la dernière session de demander des soumissions, a suivi la même marche cette année.

Votre comité a reçu quatre soumissions des imprimeurs de la cité de *Montréal*, pour l'impression journalière, et pour l'impression et la reliure des journaux et de l'appendice, ainsi que pour la reliure des papiers parlementaires de votre honorable Chambre de cette session. La soumission de M. *John Cunningham Becket*, étant bien plus basse que celle des autres, votre comité l'a acceptée en conséquence.

Ci-suit le coût des divers ouvrages.

Pour l'impression journalière :

Composition, en anglais ou en français, ou dans les deux langues 1s. 7d. par 1000 ems.

Ouvrage à la presse, 10d. par token de deux pages.

Pour l'Impression des journaux, etc. :

Composition en anglais ou en français, ou dans les deux langues 1s. 6d. par 1000.

Ouvrage à la presse, 1s. par token de deux pages.

Papier royal simple, 12s. par rame.

Foolscap 6d. par main.

Reliure des journaux et des papiers parlementaires :

Veau coloré, 3s. 9d., et en maroquin coloré, 2s. 9d., par volume.

L'ouvrage entier doit être, sous tous les rapports, semblable à celui de la dernière session, et sujet à l'approbation d'un comité spécial à la prochaine session.

M. *Becket* doit signer un contrat que l'officier préposé à cet effet est occupé à préparer en faveur du greffier de cette Chambre, pour l'accomplissement de l'ouvrage, et il doit lui donner deux cautions approuvées par votre comité.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Luc Michel Cressé* et autres, notaires du district des *Trois-Rivières*, demandant que le bill pour l'organisation du notariat, ne devienne pas loi sans qu'il y soit fait certaines modifications.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Notaires des
Trois-Rivières.
L. M. Cressé
et autres.

Référée au bill
du notariat,
B. C.

Ordonné, que la dite pétition soit référée au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour l'organisation du notariat " dans cette partie de la province du *Canada*, " appelée *Bas-Canada*. "

Bureau de santé de Montréal.
A. La Rocque.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de *A. La Rocque*, de la part du bureau de santé de la cité de *Montréal*, demandant que les émigrants qui arrivent en cette province, soient débarqués sur l'une des îles qui se trouvent dans le fleuve *St. Laurent*, au dessous de *Montréal*, et non en la cité de *Montréal*, tel qu'actuellement.

Lue.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que la dite pétition soit référée à un comité de toute la Chambre.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le sujet de la pétition mentionné en dernier lieu.

Point de rapport

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Bill du chemin de Dundas et Waterloo.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Webster* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour autoriser les commissaires du chemin macadamisé de *Dundas* et *Waterloo*, " à emprunter une somme d'argent, afin de " les mettre en état d'achever le dit chemin, " et pour d'autres objets," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill d'enregistrement de Bellechasse.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Morin* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la translation " du bureau d'enregistrement du comté de " *Bellechasse*, de l'endroit où il est situé actuellement, en la paroisse de *St. Michel*," et aussi le bill intitulé, " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque du peuple," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de la banque du peuple.

Les dits bills ont été alors séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le solliciteur général *Cameron*, et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Toronto*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de l'hôpital de Toronto.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Powell* et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour prolonger le temps fixé " pour prêter le serment et faire la déclaration requis des personnes naturalisées dans " cette province," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill relatif au serment des personnes naturalisées, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Williams* et autres, pour rapporter le bill intitulé, " Acte pour étendre les dispositions " de l'acte des mariages du *Haut-Canada*, " aux ministres de toutes les dénominations chrétiennes," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill pour étendre l'acte des mariages à toutes les sectes, H. C., rapporté de l'Assemblée.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Mercredi, 14 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Morris, W.

Fraser,

Joliette,

Crooks,

Macaulay,

Bruneau,

Ferrie,

Knoulton,

McKay,

Les honorables MM.

Sherwood,

Walker,

De Boucherville,

Neilson,

Morris, J.

Pinhey,

Ferrier,

Matheson,

Boulton,

PRIERES.

Bill de l'admission des procureurs H. C. lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'admission des procureurs, et à la profession d'avocat dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill de la caisse des veuves des ministres presbytériens, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les directeurs de la caisse des veuves et des orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill des cotisations de Brockville.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Brockville*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets."

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 40.—Après "d'icelui" insérez "excepté que les
" deux tiers seulement
" de la valeur de tous
" lots de ville vacants
" seront taxés d'après
" la valeur annuelle ou
" rente d'iceux, n'excédant pas quatre pour
" cent.

Feuille 2, ligne 21.—Après, "contrevenants" insérez "et"

" " " —Retranchez depuis "bibliothèque" jusqu'à "pourvu" dans la ligne 22.

Les dits amendements étant lus la seconde fois par le greffier, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les commissaires du chemin macadamisé de *Dundas* et *Waterloo*, à emprunter une somme d'argent, afin de les mettre en état d'achever le dit chemin, et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Bill du chemin de Dundas et Waterloo, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Macaulay* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *Bellechasse*, de l'endroit où il est maintenant situé, en la paroisse de *St. Michel*," a été lu la seconde fois.

Bill d'enregistrement de Bellechasse, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque du peuple," a été lu la seconde fois.

Bill de la banque du peuple, lu 2e fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill de l'hôpital de Toronto, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *W. Morris, Crooks, Macaulay* et *Sherwood*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des écoles, H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*; Aussi un bill intitulé, "Ac-

Bill des constables spéciaux.

te pour amender la loi relative à la nomination des constables spéciaux, et pour mieux conserver la paix;" Aussi un bill intitulé,

Bill des cours d'assises, etc. de Niagara.

"Acte pour permettre aux cours d'assises et de *Nisi Prius*, d'oyer et terminer, et de délivrance générale des prisonniers, et aux cours trimestrielles de session de district de *Niagara*, à siéger dans la nouvelle maison de justice de la ville de *Niagara*, construite par le président et le bureau de police de la dite ville;" Aussi un bill intitulé, "Acte

Bill pour protéger les marchands.

pour mieux protéger les marchands et autres qui pourront ci-après recevoir des consignations et passer des marchés et contrats relatifs aux effets et marchandises confiés à des agents;" Aussi un bill intitulé, "Acte

Bill des travaux publics.

pour amender l'acte intitulé," "Acte pour amender la loi qui constitue le bureau des travaux publics;" Aussi un intitulé,

Bill pour disposer des terres publiques.

"Acte pour amender l'acte qui règle le mode de disposer des terres publiques, et pour prolonger le temps fixé pour recevoir cer-

Bill des licences de la Trinité de Québec.

taines réclamations en vertu d'icelui;" Et aussi un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour autoriser la maison de la Trinité de *Québec* à donner des licences comme pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Stuart*, de *Bytown*, et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour déterminer les limites de *Bytown*, et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, avec certains amendements, auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des limites de Bytown, renvoyé par l'Assemblée avec amendements.

Les dits amendements de l'Assemblée Législative ont été alors lus par le greffier comme suit:

Amendements faits par l'Assemblée Législative aux amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé, "Acte pour déterminer les limites de *Bytown*, et y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins."

Dans le 12e amendement.—Remplissez le blanc avec les mots "quarante louis."

Dans le 16e amendement.—Remplissez le premier blanc avec les mots "cinq chelins" et le second blanc avec les mots "cinq louis."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à ses amendements, faits aux amendements de cette Chambre au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*;" et aussi un bill intitulé, "Acte pour autoriser la banque de *Montréal* à augmenter son capital," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du gaz de Montréal.

Bill de la banque de Montréal.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un

Bill de la limitation des actions, B. C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Aylwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger un acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions relativement à la limitation des actions dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 15 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Fraser,
Joliette,
Crooks,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
Dionne. J.

Les honorables MM.

Sherwood,
Walker,
Irving,
De Boucherville,
Neilson,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

PRIERES.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *François Champoux*, de *Bécancour*, demandant une indemnité de la perte de la traverse par suite de la construction d'un pont sur la rivière *Bécancour*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Brockville*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Pétitions.
L. Champoux
de Bécancour.

Bill des cotisations de Brockville, lu 3e fois.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *Bellechasse*, de l'endroit où il est maintenant situé, en la paroisse de *St. Michel*," a été lu la troisième fois.

Bill d'enregistrement de Bellechasse, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque du peuple," a été lu la troisième fois.

Bill de la banque du peuple, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill des écoles H. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Macaulay*, *Sherwood*, *Irving* et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à la nomination des constables spéciaux et pour mieux conserver la paix," a été lu la seconde fois.

Bill des constables spéciaux, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour permettre aux cours d'assises et de *Nisi Prius*, d'oyer et terminer et de délivrance générale des prisonniers, et aux cours trimestrielles de session de district de *Niagara*, à siéger dans la nouvelle maison de

Bill des cours d'assises, Niagara, lu 2e fois.

“ de justice de la ville de *Niagara*, construite
“ par le président et le bureau de police de la
“ dite ville,” a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill pour protéger les marchands, lu 2e fois

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour mieux protéger les marchands et autres, qui pourront ci-après recevoir des consignations et passer des marchés et contrats relatifs aux effets et marchandises confiés à des agents,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan, Macaulay, Knoulton, Walker et Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des travaux publics, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour amender l'acte intitulé, ‘ Acte pour amender la loi qui constitue le bureau des travaux publics,’ ” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan, Sherwood et Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill pour disposer des terres publiques.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, “ Acte pour amender l'acte qui règle le mode de disposer des terres publiques, et pour prolonger le temps fixé pour recevoir certaines réclamations en vertu d'icelui.”

Il a été proposé que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

En amendement, *il a été proposé* de retrancher “ maintenant,” et d'insérer à la place “ d'hui à six mois,”

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

La question étant mise sur la motion principale telle qu'amendée,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Remis à six mois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé “ Acte pour amender l'acte pour autoriser la maison de la *Trinité de Québec*, à donner des licences comme pilotes à une certaine classe de personne y mentionnées,” a été lu la seconde fois.

Bill des licences de la Trinité de Québec, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill du gaz de Montréal, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie, Ferrier et Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour permettre à la banque de *Montréal* d'augmenter son capital,” a été lu la seconde fois.

Bill de la banque de Montréal, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour abroger un acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions relativement à la limitation des actions dans le *Bas-Canada*,” a été lu la seconde fois.

Bill de la limitation des actions B. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *W. Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Message au sujet de l'hon. John McDonald.

Il a été lu comme suit :

ELGIN ET KINCARDINE.

L'attention du Gouverneur Général ayant été appelée à un rapport d'un comité spécial du Conseil Législatif, sur l'absence de l'honorable *John McDonald*, depuis ces deux dernières sessions, recommande au Conseil Législatif de prendre le sujet en considération, dans la vue de mettre à effet les dispositions de la septième

tième clause du statut des 3e et 4e *Victoria*, chapitre 25.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 14 juillet, 1847. }

Ordonné, que le message ci-dessus soit référé au comité chargé de prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les privilèges du parlement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour faciliter la commutation des terres en rotures dans le domaine de la reine en celle de franc et commun soccage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférentes jusqu'ici à ces commutations," Et aussi un bill intitulé, "Acte pour amender un certain acte passé pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de *Montréal*, et pour d'autres objets," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Baldwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes, sous le nom de compagnie du bassin de la baie de *Burlington*, et pour la construction de vaisseaux," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Cameron*, de *Lanark*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer une compagnie sous les nom et raison de compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*, sur la vie," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Scott* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser *Augustin Norbert Morin* à

"construire un pont de péage sur la rivière du *Nord*, dans la paroisse de *St. Jérôme*, et pour fixer le taux des péages qui seront perçus sur le dit pont, et établir des règlements à cet égard," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour permettre à la banque de la cité d'augmenter son capital," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour refondre et amender la loi, et révoquer certains actes relatifs au crime de faux," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Webster* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph et Dundas*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe électro-magnétique de *Toronto, Hamilton, Niagara et St. Catherines*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un

Bill. Commutation des terres de la couronne.

Bill du havre de Montréal.

Bill du bassin de Burlington.

Bill de l'assurance mutuelle du Canada.

Bill du pont de Morin.

Bill de la banque de la cité.

Bill du crime de faux.

Bill du chemin de Guelph et Dundas.

Bill du télégraphe électrique de Toronto, Hamilton etc. renvoyé par l'Assemblée.

Bill du chemin
à lisses de
Woodstock et
Erié.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du havre et chemin à lisses de *Woodstock* et du lac *Erié*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 16 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Morris, W.

Fraser,

Joliette,

Crooks,

Macaulay,

Bruneau,

Ferrie,

Knoulton,

Dionne J.

Les honorables MM.

Sherwood,

Walker,

Irving,

Neilson,

Pinhey,

Ferrier,

Matheson

Boulton,

PRIERES.

Pétition.
Granby. Rév.
T. Johnson et
autres.

L'honorable M. *Walker* a présenté une pétition du révérend *Thomas Johnson* et autres, du township de *Granby*, et des environs, demandant que l'usage de faire les ventes publiques des propriétés après le service divin, le dimanche, soit aboli.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill du gaz de
Montréal, rap-
porté.

L'honorable M. *Ferrier* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du nota-
riat, rapporté.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour

" l'organisation du *Notariat*, dans cette partie " de la province du *Canada*, appelée *Bas-Ca-* " *nada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus comme suit :

Amendement

Feuille 8, ligne 30.—Après le mot "qualifications" insérez "et aura fait preuve d'avoir suivi, pendant cinq années, un cours régulier d'études, dans un ou plusieurs séminaires ou collèges désignés dans la quatorzième clause de cet acte, ou d'avoir reçu de toute autre manière une éducation classique."

Feuille 8, ligne 31.—Après le mot "brevet" insérez "et une expédition authentique du dit brevet, aussi bien que de chaque transport d'icelui, sera déposée dans le bureau du secrétaire de la dite Chambre, dans les huit jours de la date du dit brevet, à peine de nullité : Pourvu toujours, que rien de contenu dans le présent acte ne s'appliquera, ni ne sera entendu s'appliquer à un étudiant dont le brevet aura été exécuté avant la passation du présent acte, ni affecter le droit d'un tel étudiant d'être reçu notaire à l'expiration de son brevet, sujet aux réquisitions des lois en force, au temps de la passation du dit brevet

sauf

“ sauf et excepté que
 “ chaque étudiant sera
 “ tenu de déposer une
 “ expédition de son bre-
 “ vet dans le bureau du
 “ secrétaire de la dite
 “ Chambre des notaires,
 “ dans les limites de la
 “ juridiction où résidera
 “ son patron, dans les
 “ trente jours après l’é-
 “ tablissement de la dite
 “ Chambre.”

Feuille 9, ligne 3.—Après le mot “ courant ”
 insérez la clause (A.)
 Clause (A.)—“ Et qu’il
 “ soit statué que, depuis
 “ et après le premier
 “ jour de janvier pro-
 “ chain, il sera du devoir
 “ de chaque notaire
 “ dans le *Bas-Canada*,
 “ de numéroter, selon
 “ leur ordre, tous les
 “ actes, contrats ou
 “ instrumens qui seront
 “ passés pardevant lui,
 “ et dont il gardera mi-
 “ nute dans son étude,
 “ et de marquer le nu-
 “ méro de chaque acte,
 “ contrat, ou instrument
 “ sur la marge de son
 “ répertoire, vis-à-vis
 “ l’entrée du dit acte,
 “ contrat ou instrument,
 “ aussi bien que de tou-
 “ te expédition d’icelui.”

Feuille 9, ligne 6.—Après les mots “ y conte-
 “ nu ” insérez “ le nom-
 “ bre d’iceux et.”

Feuille 12, ligne 7.—Après le mot “ *Canada* ”
 insérez “ qu’aucun no-
 “ taire ne pourra agir
 “ comme tel lorsqu’il
 “ remplira la charge de
 “ registrateur ou dépu-
 “ té-registrateur d’au-
 “ cun comté, ou qui fera
 “ des affaires comme
 “ marchand, commer-
 “ çant ou manufactu-
 “ rier.”

Feuille 12, ligne 8.—Après le mot “ *Reine* ”
 insérez “ ou comme ré-
 “ gistrateur ou député-
 “ registrateur d’aucun
 “ comté, ou qui fera des
 “ affaires comme mar-
 “ chand, commerçant
 “ ou manufacturier.”

Feuille 12, ligne 13.—Après le mot “ *Reine* ”
 insérez “ ou comme ré-
 “ gistrateur ou député-
 “ registrateur d’aucun
 “ comté, ou qui fera des
 “ affaires comme mar-
 “ chand, commerçant
 “ ou manufacturier.”

Feuille 12, ligne 16.—Après le mot “ gref-
 “ fier ” insérez “ ou com-
 “ me registrateur ou dé-
 “ puté-registrateur, ou
 “ qui fera des affaires
 “ comme marchand,
 “ commerçant ou ma-
 “ nufacturier.”

Feuille 12, ligne 20.—Après le mot “ gref-
 “ fier ” insérez “ ou com-
 “ me registrateur ou dé-
 “ puté-registrateur, ou
 “ qui fera des affaires
 “ comme marchand,
 “ commerçant ou ma-
 “ nufacturier.”

Feuille 12, ligne 22.—Après le mot “ réci-
 “ ve ” insérez “ et il se-
 “ ra loisible à aucune
 “ des dites Chambres
 “ de notaires de suspen-
 “ dre temporairement,
 “ ou de démettre de sa
 “ charge, tout notaire
 “ dans les limites de sa
 “ juridiction, qui sera
 “ légitimement convain-
 “ cu d’avoir exercé en
 “ même temps la profes-
 “ sion de notaire et les
 “ affaires de marchand,
 “ commerçant ou ma-
 “ nufacturier, pourvu
 “ toujours que les dis-
 “ positions de cet acte
 “ n’affecteront aucun
 “ registrateur, député-
 “ registrateur

“ régistrateur actuelle-
ment en office.”

Feuille 12, ligne 27.—Après “ conséquence ” insérez “ et qu’il soit sta-
tué que toute person-
ne qui assaillira ou de
toute autre manière,
troublera un notaire
dans l’exécution de
ses devoirs, sera cou-
pable de délit, et sur
conviction, sera con-
damné à la même pu-
nition que si lui ou eux
avaient été convaincus
d’un assaut sur un offi-
cier de paix ou de
douane dans l’exécu-
tion de ses devoirs.”

Feuille 12, ligne 34. —Retranchez “ou moins.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu’amendé.

Bill de l’hôpital de Toronto, rapporté.

L’honorable M. *Sherwood*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour incorporer les syndics de l’hôpital de Toronto,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill du chemin de Dundas et Waterloo.

L’honorable M. *Crooks*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour autoriser les commissaires du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, à faire un emprunt pour les mettre en état de compléter le dit chemin, et pour d’autres objets,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que les dits bill et rapport soient pris en considération demain.

Bill des constables spéciaux, lu 3e fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour amender la loi relative à la nomination des constables spéciaux, et pour mieux conserver la paix,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative.

Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour permettre aux cours d’assises, de *Nisi Prius*, d’oyer et terminer et de délivrance générale des prisonniers, et aux cours trimestrielles de session de district de *Niagara*, à siéger dans la nouvelle maison de justice de la ville de *Niagara*, construite par le président et le bureau de police de la dite ville,” a été lu la troisième fois.

Bill des cours d’assises de *Niagara*, etc., lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative.

Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour amender l’acte pour autoriser la maison de la Trinité de *Québec* à donner des licences comme pilotes, à une certaine classe de personnes y mentionnées,” a été lu la troisième fois.

Bill des licences de la Trinité de *Québec*, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative.

Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour permettre à la banque de *Montréal* d’augmenter son capital,” a été lu la troisième fois.

Bill de la banque de *Montréal*, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative.

Passé.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour abroger un acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions relativement à la limitation des actions dans le *Bas-Canada*,” a été lu la troisième fois.

Bill de la limitation des actions, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative.

Passé.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L’ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé, “ Acte pour faciliter la commutation de la tenure des terres en roture dans le domaine de la reine, en celle de franc et commun soccage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférents jusqu’ici à ces commutations,” il a été,

Bill. Commutation des terres de la couronne, remis à lundi.

Ordonné,

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour sa seconde lecture, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour amender un acte passé pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de *Montréal*, et pour d'autres fins," il a été,

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour sa seconde lecture, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du bassin de la baie de *Burlington*, et pour la construction de vaisseaux," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Macaulay*, *Ferrie* et *Walker*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer une compagnie sous les nom et raison de compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*, sur la vie," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Knoulton*, *Pinhey* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Augustin Norbert Morin* à construire un pont de péage sur la rivière du *Nord*, dans la paroisse de *St. Jérôme*, et pour fixer le taux des péages qui seront perçus sur le dit pont, et établir des règlements à cet égard," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Bruneau* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour permettre à la banque de la

" cité d'augmenter son capital," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *Sherwood* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour refondre et amender la loi et révoquer certains actes relatifs au crime de faux," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *Sherwood*, *Neilson* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Fraser*, *Crooks* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du havre et chemin à lisses de *Woodstock* et du lac *Erié*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité dernièrement mentionné.

Ordonné, que le bill intitulé, "Acte pour incorporer la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*," soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable

Bill du havre de Montréal, remis à demain.

Bill du bassin de Burlington, lu 2e fois.

Bill d'assurance mutuelle du Canada, lu 2e fois.

Bill du pont de Morin, lu 2e fois.

Bill de la banque de la cité, lu 2e fois.

Whitby, Pickering etc.
C. Draper et autres.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Chester Draper* et autres, de *Whitby, Pickering*, et des townships environnants, demandant que la partie du chemin qui se trouve entre la côte *Rouge* et l'extrémité Est de *Whitby*, soit macadamisée.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Absence de l'hon. J. MacDonald.

Il a été proposé, que la Chambre se forme maintenant en comité de privilèges, afin de prendre en considération le message de Son Excellence le Gouverneur Général, relativement à l'absence de l'honorable *John McDonald* de cette Chambre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité de privilèges en conséquence.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable Orateur a fait rapport que le dit comité avait examiné le sujet du dit message, et l'avait chargé de faire rapport d'une certaine résolution, aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Résolution rapportée.

La dite résolution a été alors lue par le greffier comme suit :

Que le greffier de cette Chambre ait ordre de communiquer à l'honorable *John McDonald*, copie du rapport du comité des privilèges chargé de prendre en considération son absence de cette Chambre, et copie du message de Son Excellence le Gouverneur Général, du 14 du courant, sur le même sujet, et en même temps de le prier de faire savoir, le ou avant vendredi, le 23 du présent, s'il a quelque raison à offrir pour que cette Chambre ne procède pas ultérieurement sur le sujet de son absence.

La dite résolution étant lue la seconde fois, et

La question de concurrence étant mise sur icelle, la Chambre y a acquiescé, et

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, que l'honorable M. *Knoulton* soit ajouté au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour permettre à la banque de la cité d'augmenter son capital."

Bill de la banque de la cité. Membre ajouté au comité.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur général *Cayley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour révoquer et refondre les droits actuels de douane en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des douanes.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régulariser l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie dans cette province," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des médecins, B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill amendant l'acte du gaz de Montréal.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour remettre en vigueur et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin et havre de *Humber*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du havre de Humber.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chalmers* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la ville de *Dundas*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill d'incorporation de Dundas.

L'honorable

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 17 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M. Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Fraser,
Crooks,
Ferrie,
Knoulton,
Sherwood.

Les honorables MM.

Walker,
Irving,
Neilson,
Pinhey,
Matheson,
Boulton,

PRIERES.

L'honorable M. *Crooks* a présenté une pétition de *Robert Campbell* et autres, des townships de *Wellesley* et *Peel*, dans le district de *Wellington*, demandant que les dits townships ne soient pas inclus dans le nouveau district que l'on se propose de former par la réunion de presque tous les townships compris dans les limites du district de *Huron*, et dont le village de *Stratford*, serait la ville de district.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill de la banque de la cité, rapporté.

L'honorable M. *Matheson* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour permettre à la banque de la cité d'augmenter son capital," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Feuille 2, ligne 3.—Après "souscrivant" insérez "Et pourvu aussi que les dites huit mille actions soient prises dans l'espace de dix-huit mois, et soient entièrement payées dans les trois années qui suivront la passage de cet acte."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé. Adopté.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain, tel qu'amendé.

L'honorable M. *Walker* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour protéger les marchands et autres qui pourrout ci-après recevoir des consignations et passer des marchés et contrats relatifs aux effets et marchandises confiés à des agents," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Bill pour protéger les marchands, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de *J. H. Bingham* et autres, du comté de *Missisquoi*, demandant qu'il soit imposé un droit sur les articles manufacturés lorsqu'ils sont importés en cette province, des *Etats-Unis* de l'*Amérique*. Missisquoi. J. H. Bingham et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour l'organisation du notariat dans cette partie de la province du *Canada*, appelée *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé. Bill du notariat, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément

Bill de l'hôpital de Toronto, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Toronto*" a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du chemin de Dundas et Waterloo, pris en considération

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du bill intitulé, "Acte pour autoriser les commissaires du chemin macadamisé de *Dundas* et *Waterloo*, à faire un emprunt pour les mettre en état de compléter le dit chemin, et pour d'autres objets," et du rapport du comité spécial sur icelui.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill du havre de Montréal, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender un certain acte passé pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de *Montréal*, et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Ferrie* et *Knoulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des douanes, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour révoquer et refondre les droits actuels de douane en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill des médecins, B. C. lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régulariser l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie dans cette province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Knoulton*, *Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Bill amendement l'acte du gaz de Montréal, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Crooks*, *Ferrie*, *Knoulton* et *Walker* qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour remettre en vigueur et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et chemin de *Humber*," a été lu la seconde fois.

Bill du havre de Humber, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sherwood*, *Irving* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la ville de *Dundas*," a été lu la seconde fois.

Bill d'incorporation de Dundas, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Ferrie* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que les pétitions présentées à cette Chambre durant la présente session pour et contre le dit bill, soient référées au comité spécial nommé en dernier lieu.

Pétitions référées.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Lundi, 19 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les Honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Fraser,
Crooks,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,

Les Honorables MM.

Sherwood,
Walker,
Irving,
Neilson,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton.

PRIERES.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Gaspé*, pour l'année 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, Lettre T.T.T.*)

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *Martin J. O. Bierne* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant qu'il ne soit passé aucune mesure ayant pour objet le partage de la dotation de l'Université de *King's College*, entre les principales dénominations chrétiennes en cette province, mais que la dite dotation soit appropriée exclusivement au soutien d'une université ou collège, où l'on enseignerait la littérature, les sciences et les arts ; Et aussi une pétition du principal et des professeurs du collège du *Haut-Canada*, à *Toronto*, demandant qu'en réglant la question de l'université de *King's College*, le college du *Haut-Canada*, qui a rempli fidèlement ses devoirs, ne soit pas la seule institution qui, non seulement ne retire aucun avantage de ces changements, mais encore dont la position et les immunités soient gravement compromis ; et qu'au contraire elle soit avantagée de manière à devenir une institution dont le besoin se fera sentir plus que jamais ; savoir la grande école publique du *Canada-Ouest*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Macaulay* a présenté une pétition de *William Beamish*, de *Port Hope*, demandant une indemnité pour les pertes qu'il

a souffertes pendant qu'il était employé au service public.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *John Armour* et autres, ministres et délégués des églises congrégationalistes du *Canada-Ouest*, demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure ayant pour objet le partage de la dotation de l'université de *King's College*, entre les principales dénominations chrétiennes en cette province, mais que la dite dotation soit exclusivement appropriée au soutien d'une université ou collège, où l'on enseignerait la littérature, les sciences et les arts ; Et aussi une pétition de *Abishai Morse* et autres, du village de *Smithville*, dans le district de *Niagara*, demandant que le bill d'incorporation de la compagnie des rivières *Niagara* et *Détroit*, ne devienne pas loi ; Et aussi une pétition de *Henry Allen*, écuyer, de *London*, dans le district de *London*, ci-devant juge de la cour de district du dit district, demandant que l'acte intitulé, "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force, qui établissent et règlent la pratique des cours de district dans les différents districts de cette partie de la province, ci-devant le *Haut-Canada*," soit abrogé.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, demandant une exemption du droit de cinq pour cent, ou de tout autre droit imposé sur le fer qui pourra être importé pour l'usage de la dite compagnie.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, que l'on se dispense de la cinquante-septième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à la pétition de *Edward Gilman*, écuyer, ci-devant juge de la cour du district de *Talbot*.

L'honorable M. *Sullivan* a alors présenté une pétition du dit *Edward Gilman*, demandant un acte pour autoriser la cour du banc de la reine, et la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, à lui permettre de pratiquer comme solliciteur et procureur en icelles, et aussi pour autoriser la société de loi du *Haut-Canada*, à lui permettre de pratiquer au barreau.

Ordonné,

Baptêmes, etc. de Gaspé.

Toronto, M. J. O. Bierne et autres ;

Collège du H. C. à Toronto ;

W. Beamish de Port-Hope ;

Congrégationalistes du H. C.-J. Armour et autres ;

Smithville, A. Morse et autres ;

H. Allen, de London ;

Chemin à lisses du St. Laurent et Atlantique ;

57^e règle suspendue ;

Edward Gilman ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Cobourg, P. Wallace et autres;

L'honorable M. *Boulton* a présenté une pétition de P. *Wallace* et autres, de *Cobourg*, dans le district de *Newcastle*, demandant que la réserve pour le chemin entre les concessions A. et B., dans le township de *Hamilton*, dans le dit district, ne soit pas détruite, tel que demandé par le bureau de police et autres, de la dite ville de *Cobourg*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

B. Pomroy, de Compton.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Benjamin Pomroy*, du township de *Compton*, dans le district de *St. François*, demandant qu'une certaine concession de terre faite par lui soit confirmée, par un acte de la Législature; Et aussi une pétition de P. *Fournier* et autres, des *Trois-Pistoles*, demandant une allocation pour achever un chemin entre la rivière des *Trois-Pistoles* et le lac *Témiscouata*.

Trois-Pistoles. P. Fournier et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Bill d'incorporation de Dundas, rapporté.

L'honorable M. *Boulton* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la ville de *Dundas*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Il a été proposé, que le bill mentionné en dernier lieu soit référé à un comité de toute la Chambre présentement.

Il a été proposé en amendement de retrancher le mot "présentement" et d'insérer, "de main" au lieu d'icelui.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

Remis à demain.

La question de concurrence a été mise sur le dit amendement, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante en faveur de la motion, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

La question de concurrence étant alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée, et la Chambre étant également divisée, l'honorable Orateur a donné sa voix prépondérante en faveur d'icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Sherwood* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour refondre et amender la loi et révoquer certains actes relatifs au crime de faux," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill du crime de faux, rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 2, ligne 4.—Après "argent" insérez,
 " ou tout endossement
 " sur quelque lettre de
 " change ou billet promissoire, ou aucun
 " transport de quelque
 " lettre de change ou
 " billet promissoire."

Feuille 12, ligne 41.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot " mais" jusqu'à " acte" dans la 42e ligne, ces deux mots inclus.

Préambule, ligne, 6.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot " à moins" jusqu'à " acte" dans la 7e ligne, ces deux mots inclus.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

L'honorable M. *Sullivan* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, " Acte pour amender l'acte intitulé, ' Acte pour amender la loi qui constitue le bureau des travaux publics,' " a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill des travaux publics, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable

Bill d'Edward
Gilman.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie, si elles le jugent à propos, à permettre à *Edward Gilman*, de pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles; et aussi pour autoriser la société de droit, à lui permettre de pratiquer au barreau."

Le dit bill a été lu la première fois.

Imprimé.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain, et que dans l'intervalle, il soit imprimé pour l'usage des Membres.

Bill amendant
l'acte du gaz
de Montréal,
rapporté.

L'honorable M. *Ferrie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill de la ban-
que de la cité,
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour permettre à la banque de la cité d'augmenter son capital," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill pour pro-
téger les mar-
chands, lu 3e
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour mieux protéger les marchands et autres, qui pourront ci-après recevoir des consignations et passer des marchés et contrats relatifs aux effets et marchandises confiés à des agents," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du chemin
de Dundas et
Waterloo, lu
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les commissaires du chemin macadamisé de *Dundas* et *Waterloo*, à faire un emprunt pour les mettre

" en état de compléter le dit chemin, et pour d'autres objets," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour révoquer et refondre les droits actuels de douane en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la troisième fois.

Bill des
douanes lu 3e
fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter la commutation de la tenure des terres en roture dans le domaine de la Reine, en celle de franc et commun socage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférents jusqu'ici à ces commutations," a été lu la seconde fois.

Bill. Commu-
tation des
terres de la
Couronne, lu
2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruneau*, *Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, que l'honorable M. *Bruneau* soit ajouté au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régulariser l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie dans cette province."

Bill des méde-
cins, B. C.
Membre ajouté au
comité.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* soit ajouté au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer une compagnie sous les nom et raison de compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*, sur la vie."

Bill de l'assu-
rance mutuelle
du Canada.
Membre ajouté
au comité.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Brockville*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets

Bill des cotisa-
tions de Brock-
ville.
L'Assemblée
concoure dans
les amendements.

“ objets,” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 20 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Morris, W.

Fraser,

Joliette,

Crooks,

Macaulay,

Bruneau,

Ferrie,

Knoulton,

Roy,

Les honorables MM.

Dionne, J.

Sherwood,

Walker,

Irving,

De Boucherville,

Neilson,

Pinhey,

Ferrier,

Matheson,

Boulton.

PRIERES.

Bill du bassin de Burlington, rapporté.

L'honorable M. *Walker*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du bassin de la baie de *Burlington*, et pour la construction de vaisseaux,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 1, ligne 37.—Retranchez “ et ” et insérez “ ou.”

Feuille 1, ligne 37.—Après “ avec un ” insérez “ bassin de flot.”

Feuille 1, ligne 38.—Retranchez “ ou ” et insérez “ et.”

Feuille 1, ligne 40.—Retranchez “ et ” et insérez “ bassin de flot.”

Feuille 1, ligne 41.—Retranchez “ ou ” et insérez “ et.”

Feuille 2, ligne 44.—Après “ quais ” insérez “ bassin de flot.”

Feuille 4, ligne 9.—Après “ quais ” insérez “ bassin de flot, sec.”

Feuille 4, ligne 26.—Retranchez “ et.”

Feuille 4, ligne 26.—Retranchez “ et.”

Feuille 4, ligne 27.—Retranchez “ ou ” et insérez “ et.”

Feuille 6, ligne 25.—Après “ district ” insérez les clauses A. et B.

CLAUSE A.

“ Et qu'il soit statué, que
“ s'il arrivait par la suite
“ qu'une élection de
“ directeurs n'eût pas
“ été faite le jour où,
“ conformément à cet
“ acte, elle aurait dû
“ être faite, la dite corporation
“ ne sera pas
“ pour cette raison considérée
“ comme dissoute, mais il sera
“ loisible
“ à tout autre jour de
“ faire une élection de
“ directeurs en la manière
“ qui aura été réglée par les
“ règlements
“ et ordonnances de la dite
“ corporation.”

CLAUSE B.

“ Et qu'il soit statué, que
“ les directeurs d'alors,
“ ou la majorité d'entre eux,
“ auront le pouvoir
“ de faire et souscrire
“ les règles et règlements
“ qui leur sembleront
“ nécessaires et convenables
“ par rapport à l'administration
“ et à la manière de disposer
“ poser

“ poser du fonds social,
 “ propriété, biens et ef-
 “ fets de la dite corpora-
 “ tion, et à l’égard des
 “ fonctions des officiers,
 “ employés et serviteurs
 “ pour conduire les dites
 “ affaires, avec les sa-
 “ laires et les allouances
 “ qu’ils croiront conve-
 “ nables.”

Feuille 7, ligne 3.—Après “ ci-dessus” in-
 sérez “ Pourvu toujours
 “ que les dits directeurs
 “ ne commenceront pas
 “ la construction du dit
 “ havre, quais, bassins
 “ ou chemins à rails,
 “ jusqu’à ce que le
 “ premier versement ait
 “ été payé.”

Feuille 8, ligne 8.—Après “ requête” insé-
 rez les clauses C. et
 D.

CLAUSE C.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’aucune disposition
 “ contenue dans le pré-
 “ sent acte n’affectera,
 “ ou ne sera interprétée
 “ de manière à affecter,
 “ de quelque manière
 “ que ce soit, les droits
 “ de Sa Majesté, ses hé-
 “ ritiers ou successeurs,
 “ ou de toutes person-
 “ nes ou corps politique,
 “ ou incorporé, ou col-
 “ lége, hormis ceux qui
 “ sont mentionnés dans
 “ le présent acte.”

CLAUSE D.

“ Et qu’il soit statué, que
 “ cet acte sera considé-
 “ ré comme un acte pu-
 “ blic, et qu’il en sera
 “ pris connaissance judi-
 “ ciairement par tous ju-
 “ ges, juges de paix et
 “ autres personnes, sans

“ qu’il soit nécessaire
 “ de l’alléguer spéciale-
 “ ment.”

Les dits amendements du premier au on- Adoptés.
 zième inclusifs, étant lus la seconde fois, et la
 question de concurrence étant mise sur cha-
 cun d’eux, séparément, la Chambre y a acqui-
 escé.

Le douzième amendement étant lu la secon-
 de fois,

Il a été proposé que le dit bill et le douzième
 amendement soient référés à un comité de
 toute la Chambre présentement.

La question de concurrence étant mise sur
 la dite motion.

Il a été résolu dans l’affirmative.

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est La Chambre
en comité sur
le bill et le 12e
amendement.
 ajournée à loisir, et s’est mise en comité de
 toute la Chambre sur iceux.

Quelque temps après, la Chambre s’est re-
 mise, et

L’honorable M. *Fraser* a fait rapport de la
 part du dit comité, qu’il avait examiné le dit
 bill en entier, et était convenu d’un amen-
 dement au lieu du douzième, tel que rap-
 porté par le comité spécial, qu’il était chargé
 de soumettre aussitôt que la Chambre voudrait
 bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant re-
 qu, et

Le dit amendement a été alors lu par le gref- Amendement
substitué.
 fier comme suit :

Feuille 7, ligne 3.—Après “ susdit” insérez
 “ pourvu toujours que
 “ les dits directeurs ne
 “ commenceront pas la
 “ construction du havre,
 “ quais, bassins ou che-
 “ mins à rails, avant
 “ qu’un versement de
 “ dix pour cent sur le ca-
 “ pital de la dite com-
 “ pagnie ait été payé.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois,
 et la question de concurrence étant mise sur
 icelui, la Chambre y a acquiescé.

Les

Adoptés.

Les derniers amendements, tel que rapporté par le comité spécial, étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Bill des chemins d'hiver, rapporté.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province, ci-devant le *Bas-Canada*, en ce qui regarde le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et cette partie du district des *Trois-Rivières*, qui s'étend depuis le district de *Québec*, au sud du fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la paroisse de *Nicolet*, et au nord de la dite rivière, jusqu'à la ville des *Trois-Rivières* exclusivement," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Il a aussi fait rapport que le comité avait pris en considération la pétition de MM. *Hamilton* et *Thompson*, demandant qu'ils ne soient pas soumis aux requisitions de l'ordonnance en question, qui lui a été soumise, et relativement à laquelle, il demande à faire rapport, qu'il ne croit pas à propos que des exceptions de cette nature soient accordées en faveur d'individus.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements rapportés par le dit comité, soient pris en considération demain.

Bill du havre de Montréal, rapporté.

L'honorable M. *Crooks* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender un certain acte passé pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de *Montréal*, et pour d'autres objets," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill du pont de Morin, rapporté.

L'honorable M. *Joliette*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Augustin Norbert Morin* à cons-

truire un pont de péage sur la rivière du *Nord*, dans la paroisse de *Saint-Jérôme*, et pour fixer le taux des péages qui seront perçus sur le dit pont, et établir des règlements à cet égard," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Pinhey*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements rapportés par le comité dernièrement mentionnés soient pris en considération présentement par la Chambre

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des dits amendements, et

Ils ont été alors lus par le greffier comme Amende-
ments.

Feuille 2, ligne 5.—Après "*pro tempore*" insérez "et pourvu de plus que les présidents et membres des dits bureaux de syndics, rempliront leurs fonctions en cette qualité, graduellement."

Feuille 2, ligne 15.—Après "trésorier" insérez "pourvu toujours qu'aucune disposition contenue dans le présent acte ne s'étendra ou ne sera interprétée de manière à s'étendre aux deniers ainsi prélevés ou accordés pour les écoles communes dans le cours de la présente année."

Feuille 2, ligne 31.—Après “situé” insérez
 “et pourvu aussi, que
 “toutes terres, maisons,
 “tènements et proprié-
 “tés de tous genres,
 “dont le conseil de dis-
 “trict de tout district
 “peut être maintenant
 “investi pour les fins
 “d’une école-modèle,
 “dans la dite cité ou ville
 “incorporée, demeure-
 “ront entre les mains du
 “dit conseil de district.”

Feuille 2, ligne 37.—Après “quelconque” in-
 sérez “et dont la corpo-
 “ration de la dite cité
 “ou le bureau de police
 “de la dite ville pourra
 “être investi, en vertu
 “des dispositions de cet
 “acte.”

Feuille 4, ligne 33.—Retranchez depuis “no-
 “bstant” jusqu’à “et”
 dans la ligne 44.

Feuille 5, ligne 6.—Retranchez depuis “Con-
 “seil” jusqu’à “et” dans
 la ligne 19.

Les dits amendements étant lus la seconde
 fois, et la question de concurrence étant mise
 sur chacun d’eux, séparément, la Chambre y
 a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient
 grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième
 fois demain, tel qu’amendé.

L’honorable M. *Bruneau*, du comité spécial
 chargé d’examiner et de faire rapport sur les
 comptes contingents du Conseil Législatif pour
 cette session, a fait rapport qu’il n’a pas jugé
 nécessaire de faire rendre compte au greffier
 de la balance de £989 11s. 6d. qu’il avait en
 main lors de la dernière audition de ses comptes,
 ni de la somme de £3,300, pour laquelle il a été
 voté une adresse à la fin de la dernière ses-
 sion, car il pourra rendre compte des deux
 sommes à la prochaine session, ainsi que de
 celle de £3,000, qui selon votre comité, suffira
 aux dépenses de la présente session, et il re-
 commande en conséquence qu’il soit fait ap-
 plication pour icelle.

Votre comité a remarqué avec plaisir qu’il
 y avait eu une réduction considérable dans les

frais de poste de la dernière vacance compara-
 tivement à ceux des vacances précédentes ;
 et il ne saurait trop recommander au greffier
 de continuer à exercer une stricte surveillan-
 ce sur cette partie des dépenses.

Votre comité croit qu’il est inutile d’avoir
 un assistant bibliothécaire, et recommande en
 conséquence l’abolition de cette charge, et que
 M. *James Adamson* qui l’occupe actuellement
 soit employé permanemment comme écrivain
 dans les bureaux du greffier, avec un salaire
 annuel de £100, à dater du présent quartier.

Le placet de *Jean Charles Couillard*, employé
 pendant trois sessions comme écrivain tempo-
 raire, et qui désire être placé sur la liste des
 écrivains permanents, a reçu l’attention favora-
 ble de votre comité, mais votre comité ne peut
 recommander qu’on lui accorde sa demande
 pour le présent, parceque l’assistant biblio-
 thécaire a des droits antérieurs.

Votre comité a aussi reçu une pétition de
 M. *Olivier Vallerand*, le sergent d’armes de
 cette Chambre, demandant une augmentation
 de salaire égale à celle du sergent d’armes de
 l’Assemblée Législative, et le remboursement
 des dépenses qu’il a encourues pour son
 transport de *Québec* à *Kingston*, avec toute sa
 famille. Votre comité considère la première
 partie de sa demande comme tout à fait inad-
 missible, mais il est d’opinion que la dernière
 peut être prise en considération à la prochaine
 session, s’il produit des pièces justificatives.

Une proposition du premier messenger, of-
 frant de contracter pour certains ouvrages de
 la Chambre, ayant été soumise à votre comité,
 il se croit en conséquence tenu d’exprimer
 son opinion, et de dire qu’il est du devoir du
 premier messenger de cette Chambre de faire
 nettoyer et arranger, sous la direction du gref-
 fier, et aux époques convenables, pendant les
 vacances du parlement, toutes les chambres et
 les corridors du Conseil, et de présenter les
 comptes au greffier, qui devrait être autorisé
 à les payer, s’il les considère raisonnables, tou-
 jours sujets à l’approbation du comité des con-
 tingents de la session suivante.

Votre comité prend la liberté de recom-
 mander qu’*Edward Botterel* et *Timothy Neary*,
 employés à la journée jusqu’à présent, pen-
 dant la session, soient employés permanemment
 à l’avenir, avec un salaire de £45 chaque, par
 session, à dater de l’ouverture de la présente
 session.

Le

Le compte de MM. *Armour et Ramsay*, pour des livres, ayant été mis devant votre comité, il suggère que le greffier soit autorisé à le payer, sur un certificat du bibliothécaire, attestant que les charges sont correctes et raisonnables.

Le compte de M. *G. F. Prowse*, pour nettoyage et réparations, a aussi été mis devant votre comité, et l'un de ses membres, l'honorable M. *Ferrier*, a eu l'obligeance de s'offrir à l'examiner avec le greffier de la Chambre qui devrait, dans l'opinion de votre comité, être autorisé à en payer les items qu'il trouvera corrects.

Comme l'on s'est plaint à votre comité du mauvais état des pompes dans cette partie du parlement occupée par votre Honorable Chambre, il recommande que M. *Crawford Glen*, de *Montréal*, plombier, soit employé par le greffier pour les réparer.

Votre comité ne saurait terminer ce rapport, sans appeler l'attention de votre Honorable Chambre, aux estimés peu considérables des dépenses de la présente session, comparative-ment à ceux des sessions précédentes. La diminution des dépenses de la Chambre pour lesquelles on requiert un aussi faible estimé, fait beaucoup d'honneur à son principal officier, de qui dépend en grande partie la diminution des dépenses journalières.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que la Chambre prenne le dit rapport en considération demain.

Bill de l'assurance mutuelle du Canada, rapporté.

L'honorable M. *Crooks*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer une compagnie sous les nom et raison de compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*, sur la vie," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport qu'il en était venu à la conclusion de ne pas le recommander à la considération favorable de la Chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Bill du crime de faux, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour refondre et amender la loi et révoquer certains actes relatifs au crime de faux," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte intitulé, " " Acte pour amender la loi qui constitue le " " bureau des travaux publics," " a été lu la troisième fois.

Bill des travaux publics, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*," a été lu la troisième fois.

Bill amendant l'acte du gaz de Montréal, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, " Acte pour incorporer la ville de *Dundas*."

Bill d'incorporation de Dundas. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Macaulay* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie, si elles le jugent à propos, à permettre à *Edward Gilman*, de pratiquer comme procureur et sollicitateur en icelles, et aussi pour autoriser la société de droit du *Haut-Canada*, à lui permettre de pratiquer au barreau," a été lu la seconde fois.

Bill d'Edward Gilman, lu 2e fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill de la banque de Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Aylwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour augmenter le capital de la banque de Québec, et amender en partie l'acte pour étendre la chartre de la dite banque," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill. Institut des artisans, Toronto.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de Toronto," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill du partage de certaines terres, B. C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour faciliter le partage des terres, tènements et héritages, en certains cas, dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill relatif à l'erreur dans l'acte des douanes.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Cayley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender une erreur dans l'acte de la présente session qui impose des droits de douanes," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill d'incorporation de Kingston.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Smith*, de *Frontenac*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la dixième section de l'acte pour incorporer la ville de Kingston en une cité," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, comme suit :

L'Assemblée demande l'hon. W. Morris devant un comité.

Assemblée Législative,
Lundi, 19 juillet, 1847.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, priant leurs Honneurs de permettre à l'honorable *William Morris*, un de ses Membres, de se rendre devant le comité spécial de cette Chambre, auquel a été référé la réponse à une adresse relative aux argents des Indiens placés dans les fonds du gouvernement, ou autres débentures, mercredi prochain, à onze heures du matin, pour être entendu sur le sujet de la dite référence.

Ordonné, que M. *Boulton* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que cette Chambre enverra une réponse par son propre messenger. Le Conseil enverra une réponse.

Il a été proposé qu'il soit permis à l'honorable M. *W. Morris* de se rendre devant le comité de l'Assemblée Législative, s'il le juge à propos, tel que demandé par cette Chambre, dans son message de ce jour,

Et l'honorable M. *W. Morris*, étant alors présent, a informé la Chambre "qu'il n'avait aucune objection, avec la permission de la Chambre, de se rendre devant le dit comité." L'hon. M. W. Morris consent à la demande.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable M. *W. Morris* de se rendre, s'il le juge à propos, devant le comité de l'Assemblée Législative, auquel est référée la réponse à une L'Assemblée en est informée.

une adresse au sujet des argents provenant de la vente des terres des Indiens, placés dans les fonds du gouvernement, ou autres débentures, mercredi prochain, à onze heures du matin, pour être entendu au sujet de la dite référence.

Adresse sur
les lois de na-
vigation.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, comme suit :

Assemblée Législative,

Lundi, 19 juillet, 1847.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté, au sujet des lois de navigation en autant qu'elles ont rapport à, ou qu'elles affectent cette colonie, priant leurs Honneurs de concourir en icelle.

Ordonné, que l'honorable M. le procureur général *Sherwood* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Adresse à Sa
Majesté.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue par le greffier, comme suit :

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE.

Nous, les très dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, le et les Communes du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, nous approchons humblement de Votre Majesté, pour exprimer à Votre Majesté les sentiments de loyauté du peuple de cette province, et son profond attachement à la personne de Votre Majesté et à son gouvernement, et représenter à Votre Majesté que les changements qui ont été récemment introduits dans la politique commerciale de la *Grande-Bretagne*, ont produit dans le commerce de la Colonie des embarras et des difficultés qui, si on n'y remé-

die promptement, finiront par devenir grandement préjudiciables aux intérêts de l'empire : Que cette province a contracté une dette considérable pour faire des améliorations publiques dont le but principal est de rendre plus libres et moins dispendieuses nos voies de communication avec l'Océan, de maintenir, par la voie du *St. Laurent*, le commerce que nous faisons avec la Mère-Patrie et les nations étrangères, dans l'espoir de faire suivre prochainement la même route aux produits immenses des régions occidentales de ce continent ; Que la continuation de la protection dont les loyaux sujets de Votre Majesté en cette Province, ont jusqu'ici joui avec tant d'avantage sur les marchés d'*Angleterre*, aurait pleinement justifié leur attente à ce sujet, mais que les changements commerciaux que le parlement impérial a, dans sa sagesse, cru prudent d'adopter, nous obligent, dans les circonstances nouvelles où se trouve notre commerce, à désirer dans les lois de la navigation qui ont rapport à cette province, des changements qui autrement auraient été inutiles ; Que la république voisine a adopté des mesures dont le but est de faire passer par ses chemins de fer et ses canaux, le commerce qui se fait entre cette province et l'*Angleterre*, et de s'assurer par là un accroissement considérable dans le commerce de transport qui, durant l'année dernière, a rapporté un revenu d'environ £700,000, et qu'il n'y a que trop de raison de craindre que leurs tentatives seront couronnées de succès si l'on ne donne à la voie du *St. Laurent* des avantages nouveaux et plus considérables que ceux qui existent aujourd'hui ; Que pour créer ces avantages et conjurer une calamité si redoutable, nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien sanctionner le libre usage de la navigation du fleuve *St. Laurent* pour toutes les nations, et pour parvenir à cette fin, de vouloir bien recommander au parlement impérial la révocation des lois de navigation, en autant qu'elles peuvent avoir aucunement rapport à ce pays.

Ordonné, que la dite adresse soit prise en considération par la Chambre, demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-
nuee à demain, à trois heures de l'après-midi,
Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Mercredi,

Mercredi, 21 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Fraser,
Joliette,
Crooks,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
Roy,

Les honorables MM.

Dionne, J.
Sherwood,
Walker,
Irving,
De Boucherville.
Neilson,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton.

PRIERES.

L'honorable *M. W. Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été alors lu comme suit :

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copies de deux dépêches du secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 21 juillet, 1847.

CEDULE des dépêches qui accompagnent le message du Gouverneur Général du 21 juillet, 1847 :—

No.	DATE.	SUJET.
91	1847. 22 juin.	Relativement à l'établissement d'une réciprocité de commerce entre le <i>Canada</i> et les <i>Etats-Unis</i> .
92	25 juin.	Déclarant que le surplus du produit du port des lettres sera payé au Receveur Général.

Commerce et

Poste.

Appendice, No. 18.

L'honorable *M. Ferrie* a présenté une pétition des magistrats du district de *Wellington*, réunis en sessions de quartier, demandant que la loi qui règle les devoirs de l'inspecteur des poids et mesures, soit modifiée.

Magistrats de Wellington.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *M. Crooks*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du havre et chemin à lisses de *Woodstock* et du lac *Erie*," a fait rapport que le dit comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du chemin à lisses de Woodstock et Erie, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable *M. Crooks*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*," a fait rapport que le dit comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill du chemin de Guelph et Dundas, rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable *M. Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour faciliter la commutation des terres en roture dans le domaine de la Reine, en celle de franc et commun soccage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférents just qu'ici à ces commutations," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill-Commutation des terres de la couronne, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du bassin de la baie de *Burlington*, et pour la construction de vaisseaux," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill du bassin de Burlington, lu 3e fois.

- La

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill des écoles H-C. lu 3e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill du havre de Montréal, lu 3e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender un certain acte passé pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de *Montréal*, et pour d'autres objets," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill du pont de Morin, lu 3e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Augustin Norbert Morin* à construire un pont de péage sur la rivière du *Nord*, dans la paroisse de *St. Jérôme*, et pour fixer le taux des péages qui seront perçus sur le dit pont, et établir des règlements à cet égard," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Bill d'incorporation de Dundas. L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la ville de *Dundas*."

Il a été proposé que le dit bill soit mainte-
nant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé en amendement, de retrancher le mot "maintenant" et d'insérer "d'hui" à trois mois. Motion pour remettre 3e lect. à 3 mois.

La question étant mise sur le dit amendement,

Il a été résolu dans la négative. Négative.

La question de concurrence étant mise sur la motion principale,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu, dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

DISSENTIENT.

Parceque ce bill affecte, sans nécessité, des droits acquis et des propriétés privées, en renfermant dans les limites de la dite ville tout le bassin et une partie du canal *Desjardins* qui se trouvait déjà en vertu de la loi sous le contrôle d'une compagnie privée, qui l'avait construit assez grand pour recevoir des propellers et des bateaux portant au-delà de cent quarts de farine; et parceque dans les limites actuelles, se trouvent compris environ deux cent cinquante acres de terre du township de *Flamborough-Ouest*, et environ quarante acres du township d'*Ancaster*, appartenants à des particuliers qui les cultivent, et dans un cas, en particulier, celui du révérend M. *Leeming*, où la ligne traverse diagonalement son petit héritage de forme irrégulière, dont une bien faible partie peut être divisée en lots pour bâtir. Protêt del'hon. M. Crooks.

*Parcequ'*au moins la moitié des habitants a pétitionné pour que l'incorporation de la dite ville soit différée jusqu'à la prochaine session de la législature, dans la ferme persuasion que le conseil de ville, tel qu'il sera nécessairement constitué d'après les dispositions du bill, choisira un site pour la halle de ville et la place du marché qui ne lui conviendront pas, et dans un lieu qui ne sera pas central pour tous les habitants qui, malgré cela, seront tenus de payer leur part des frais encourus.

Parceque

Parceque les limites de la dite ville ne sont pas assez clairement décrites dans le dit bill, en autant que le lot appelé *Coots Paradise*, n'y est mentionné qu'indirectement, quoique le dit lot de ville ait été tracé par le gouvernement, il y a environ cinquante ans, et qu'il ait été accordé des contrats pour plusieurs lots en icelui, tandis qu'il aurait du être explicitement incorporé et réuni à la ville de *Dundas*.

Parceque le township d'*Ancaster* n'est pas mentionné dans le bill, quoique situé dans un autre comté, (*Wentworth*), ni *Flamborough-Ouest*, aussi situé dans un autre comté, (*Haltont*), dans lequel la plus grande partie de *Dundas* se trouve renfermée. La "ville de *Dundas*, " dans le district de *Gore*," étant la seule disposition dans le bill, qui indique ou désigne où est située la dite ville.

Parceque ni les lots, ni les concessions qui doivent former le lot de ville ne sont mentionnés dans le bill, ni la direction ou la distance d'aucun des lignes, excepté aux côtés ouest et sud du ruisseau, sans définir quel ruisseau, et suivant ses sinuosités à une distance de 500 pieds jusqu'à une certaine écluse de moulin.

Parceque la XLIII clause du bill autorise le conseil de ville à emprunter une somme d'argent pour la construction d'une bâtisse convenable en pierre ou en brique, pour servir de marché et de halle de ville, sur quelque lot central et adopté à cet effet, qui sera choisi et acheté par le dit conseil de ville, tandis que les héritiers de feu *Richard Hatt*, écuyer, ont donné un arpent de terre, environné de rues, pour y construire un marché dans un endroit central de la ville et à la portée de tous les habitants, déboursant ainsi inutilement une somme considérable à l'acquisition d'un terrain, et faisant contracter à la ville une dette dont le paiement sera une charge bien onéreuse aux habitants.

JAS. CROOKS.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie, si elles le jugent à propos, à permettre à *Edward Gilman*, de pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles; et aussi pour autoriser la société de droit du *Haut-Canada*, à lui permettre de

"pratiquer au barreau," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province, du *Canada*, ci-devant le *Bas-Canada*, en ce qui regarde le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et cette partie du district des *Trois-Rivières* qui s'étend depuis le district de *Québec*, au sud du fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la paroisse de *Nicolet*, et au nord de la dite rivière, jusqu'à la ville des *Trois-Rivières* exclusivement."

Bill des chemins d'hiver.

Les dits amendements ont été alors lus la seconde fois par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 30.—Retranchez le mot "abrogé" et insérez "suspendu pour trois ans, et de là, à la fin de la prochaine session du parlement provincial d'alors, et pas plus longtemps."

Préambule, ligne 1.—Retranchez le mot "amendé" et insérez "suspendu pour un temps l'opération d'icelui."

Préambule, ligne 3.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "dans" jusqu'à "ordonnances," dans la 4e ligne, ces deux mots inclus, et insérez "dedans."

Titre, ligne 1.—Retranchez le mot "abrogé" et insérez "suspendu pour un temps."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné,

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Comptes contingents, 1er. rapport,

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

Le dit rapport a été alors lu de nouveau par le greffier.

Il a été proposé que le dit rapport soit maintenant adopté.

En amendement, *il a été proposé* que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit référé à un comité de toute la Chambre à l'instant.

La question de concurrence étant mise sur le dit amendement,

Il a été résolu dans l'affirmative.

La question étant mise sur la motion principale, tel qu'amendée.

Il a été résolu dans l'affirmative.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit rapport.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport adopté.

L'honorable M. *Crooks*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit rapport du comité spécial en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Bill de la banque de Québec, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour augmenter le capital de la banque de Québec, et amender en partie l'acte pour étendre la chartre de la dite banque," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *Neilson* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill-Institut des artisans, Toronto, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-

tulé, "Acte pour incorporer l'institut des artisans de Toronto," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Sherwood* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter le partage des terres, tènements et héritages dans certains cas, dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Bill du partage des terres B. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Knoulton*, *Walker* et *Neilson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender une erreur dans l'acte de la présente session qui impose des droits de douane," a été lu la seconde fois.

Bill relatif à l'erreur dans l'acte des douanes, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la dixième section de l'acte pour incorporer la ville de Kingston en une cité," a été lu la seconde fois.

Bill d'incorporation de Kingston, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre conformément à l'ordre, a procédé à la considération de l'adresse à Sa Majesté reçue par message ce jour, relativement aux lois de la navigation.

Adresse sur la navigation considérée.

Laquelle dite adresse a été alors lue de nouveau par le greffier.

Il a été proposé de concourir avec l'Assemblée Législative dans la dite adresse, en remplissant le blanc avec "Le Conseil Législatif."

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Adoptée.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative, pour informer l'Assemblée

semblée

semblée que cette Chambre a concouru dans la dite adresse en remplissant le blanc par "le Conseil Législatif."

Adresse à Son Excellence.

Ordonné, qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général comme suit :

A Son Excellence le très-honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement provincial, prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre notre adresse commune, à sa Très Gracieuse Majesté, au sujet des lois de la navigation, en autant qu'elles ont rapport à, ou qu'elles peuvent affecter cette colonie, en la manière que Votre Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'adresse dernièrement mentionnée, soit envoyée à l'Assemblée Législative pour sa concurrence.

Corporation de Montréal.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de la corporation de *Montréal*, demandant qu'il soit adopté des mesures plus efficaces relativement aux règlements sanitaires, que nécessite l'état des émigrants qui arrivent journellement, et les progrès de la maladie, dans la dite cité de *Montréal*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill des maîtres et serviteurs H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Smith*, de *Frontenac*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour régler les obligations des maîtres et des serviteurs, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Powell* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender, expliquer et continuer un acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*,' auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de l'obstruction des rivières et ruisseaux, H. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Jessop* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Prescott*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des cotisations de Prescott.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Aylwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association du télégraphe électrique de l'*Amérique Britannique du Nord*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du télégraphe électrique de l'Amérique.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer les diverses tribus sauvages du *Bas-Canada*," et aussi le bill intitulé, "Acte pour étendre les dispositions de l'acte provincial qui règle la propriété littéraire, aux personnes résidant dans le Royaume-Uni, sous certaines conditions," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des tribus sauvages, B. C.

Bill de la propriété littéraire.

Les dits bills ont été lus, séparément, la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient lus, séparément, la seconde fois demain.

Bill des dében-
tures de la ré-
bellion H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser l'émission de débetures pour payer la balance due à ceux qui ont des réclamations pour des pertes qu'ils ont éprouvées pendant la rébellion et l'invasion du *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des mate-
lots.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour régler l'engagement des matelots," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des lois
d'enregistre-
ment H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour expliquer et amender un acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour consolider et amender les lois d'enregistrement de cette partie de la province, qui constituait ci-devant le *Haut-Canada*,' auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la veuve
Vallières.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir au soutien de la veuve de feu l'honorable *Joseph Rémi Vallières de St. Réal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour venir en aide à certains propriétaires de terres dans le district de *Gaspé*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des terres
de Gaspé.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le solliciteur général *Cameron* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour refondre et amender la loi, et révoquer certains actes relatifs au crime de faux," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescée aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill du crime
de faux, rap-
porté de l'As-
semblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour permettre à la banque de la *Cité* d'augmenter son capital," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill de la ban-
que de la cité,
rapporté de
l'Assemblée.

Il a été proposé que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à demain, à une heure de l'après midi.

La Chambre
s'ajournera à
une heure de
main.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la distribution des lois de cette province, de la seconde session du second Parlement Provincial.

Distribution
des lois.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Papiers parlementaires, lettres*
C. C. C.)

L'honorable

Ajournement. L'honorable Orateur, conformément à l'ordre de ce jour, a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après midi.

Jeudi, 22 juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M' Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Morris, W.

Fraser,

Joliette,

Crooks,

Macaulay,

Bruneau,

Ferrie,

Knoulton.

Les honorables MM.

Dionne, J.

Sherwood,

Walker,

Irving,

Neilson,

Pinhey,

Ferrier,

Matheson,

PRIERES.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Samuel Daniels* et autres, des townships de *Shipton* et *Melbourne*, demandant que le Chemin d'*Arthabaska*, soit continué jusqu'à ce qu'il rencontre le chemin *Craig*, au, ou près du village de *Richmond*, dans le township de *Shipton*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Neilson* a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Sherbrooke*, pour 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit.

(Papiers parlementaires,
Lettre E.)

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *Colin C. Ferrie* et autres, de la cité de *Hamilton*, demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure ayant pour objet le partage de la dotation de l'université de *King's College*, entre les principales dénominations chrétiennes en cette province, mais que la dite dotation soit appropriée exclusivement au soutien d'une

université ou collège, où l'on enseignerait la littérature, les sciences et les arts; Et aussi une pétition de *A. Jeffrey* et autres, de la ville de *Cobourg*, demandant que la question concernant l'université de *King's College*, à *Toronto*, ne soit pas réglée avant que le public en général ait eu occasion de la prendre en considération

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Walker* a présenté une pétition de *J. S. Clarke*, principal de l'Académie de *Québec*, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant son Excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de *Charles de Léry*, écuyer, le greffier de cette Chambre, pour la somme de trois mille louis courant, afin de le mettre en état de rencontrer les réclamations actuelles contre le Conseil Législatif, et les dépenses journalières pendant la vacance, dont il rendra compte ci-après.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Neilson*, auquel a été réservé le bill intitulé, "Acte pour augmenter le capital de la banque de *Québec*, et amender en partie l'acte pour étendre la chartre de la dite banque," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 33.—Retranchez tout ce qui se trouve depuis le mot "à" jusqu'au mot "chartre," dans la ligne 34, ces deux mots inclus.

Feuille 1, ligne 38.—Après le mot “chaque” insérez : “pourvu toujours, que les dites huit mille actions seront souscrites dans les dix-huit mois, et entièrement payées dans les trois années qui suivront la passation du présent acte.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Bill-Institut des artisans, Toronto, rapporté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “Acte pour incorporer l'institut des artisans de *Toronto*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill des médecins, B. C. rapporté.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “Acte pour incorporer les Membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régulariser l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie dans cette province,” a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 5, ligne 7.—Après “qualification” insérez Clause A.

CLAUSE A.

“Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que toute personne qui a obtenu, ou obtiendra

“ci-après, un degré ou un diplôme en médecine dans quelque université ou collège des domaines de Sa Majesté, aura droit au dit certificat sans être examiné quant à sa qualification.”

Feuille 5, ligne 36.—Après “pratique” insérez “pourvu toujours, que les dites règles ne seront pas contraires aux dispositions de cet acte.”

Feuille 5, ligne 42.—Retranchez depuis “pourvu” jusqu'à “licence” dans la ligne 45, tous deux inclusivement.

Feuille 6, ligne 7.—Retranchez “président siégeant” et insérez “président.”

Feuille 6, ult.—Retranchez depuis “ou” jusqu'à “langue” dans la feuille 7, ligne 1, tous deux inclusivement.

Feuille 7, ligne 18.—Retranchez “président siégeant” et insérez “président.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

L'honorable M. *Knoulton* auquel a été référé le bill intitulé, “Acte pour faciliter le partage des terres, tènements et héritages dans certains cas, dans le *Bas-Canada*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Bill du partage des terres B. C. rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Con-

Bill des chemins d'hiver, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province du Canada, ci-devant le Bas-Canada, en ce qui regarde le district de Québec, le district de Gaspé, et cette partie du district des Trois-Rivières qui s'étend depuis le district de Québec, au sud du fleuve St. Laurent, jusqu'à la paroisse de Nicolet, et au nord de la dite rivière jusqu'à la ville des Trois-Rivières exclusivement," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill du chemin à lisses de Woodstock et de Erié.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du havre et chemin à lisses de Woodstock et du lac Erié," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill. Commutation des terres de la couronne.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour faciliter la commutation des terres en roture dans le domaine de la reine, en celle de franc et commun socage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférents jusqu'ici à ces commutations."

Lu 3e fois.

Le dit bill a été en conséquence lu la troisième fois.

Amendements adoptés.

Alors les amendements suivants ont été faits au dit bill.

Feuille 2, ligne 18.—Après "Acte" insérez "pourvu toujours que la seigneurie de Sorel sera expressément exceptée des disposi-

"tions et de l'opération de cet acte."

Feuille 2, ligne 46.—Après "Québec" insérez "ou dans."

Feuille 2, ligne 47.—Retranchez depuis "ou" jusqu'à "Henry," tous deux inclusivement.

Feuille 3, ligne 30.—Après "Québec" insérez "ou."

Feuille 3, ligne 30.—Retranchez depuis "ou" jusqu'à "Henry," dans la ligne 31, tous deux inclusivement.

Feuille 3, ligne 32.—Après "Québec" insérez "ou."

Feuille 3, ligne 32.—Retranchez depuis "ou" jusqu'à "Henry," dans la ligne 33, tous deux inclusivement.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender une erreur dans l'acte de la présente session qui impose des droits de douane," a été lu la troisième fois.

Bill relatif à l'erreur dans l'acte des douanes, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la dixième section de l'acte pour incorporer la ville de Kingston, en une cité," a été lu la troisième fois.

Bill d'incorporation de Kingston, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette

cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

Bill du chemin de Guelph et Dundas.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de Guelph et Dundas."

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 6.—Retranchez depuis "Walterloo" jusqu'à "et" dans la 7e ligne.

Feuille 1, ligne 18.—Après "que" insérez "James B. Morden, Walter Colcleugh, John Weir, William Miller, de Flamborough Ouest, William McKindlay, du même lieu."

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Bill des maîtres et serviteurs, H. C. lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour régler les obligations des maîtres et des serviteurs, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Crooks et Macaulay, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de l'obstruction des rivières et ruisseaux, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender, expliquer et continuer un acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada,'" a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill des cotisations de Prescott, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des

"biens meubles et immeubles dans la ville de Prescott, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Crooks, Pinhey et Matheson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord," a été lu la deuxième fois.

Bill du télégraphe électrique de l'Amérique, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Neilson et Ferrier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les diverses tribus sauvages du Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Bill des tribus sauvages, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Sullivan, W. Morris, Macaulay et Knoulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour étendre les dispositions de l'acte provincial qui règle la propriété littéraire, aux personnes résidant dans le Royaume-Uni, sous certaines conditions," a été lu la seconde fois.

Bill de la propriété littéraire, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser l'émission de débentures pour payer la balance due à ceux qui ont des réclamations pour des pertes qu'ils ont éprouvées pendant la rébellion et l'invasion du Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Bill des débentures de la rébellion H. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour régler l'engagement des matelots," a été lu la seconde fois.

Bill des matelots, lu 2e fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Walker, Neilson et Pinhey*, qui s'assembleront à s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour expliquer et amender un acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour consolider et amender les lois d'enregistrement de cette partie de la province qui constituait ci-devant le *Haut-Canada*,'" a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir au soutien de la veuve de feu l'honorable *Joseph Rémi Vallières de St. Réal*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour venir en aide à certains propriétaires de terres dans le district de *Gaspé*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Stewart*, de *Bytown*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Carillon et Grenville*;" et aussi un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Bytown et Britannia*," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur général *Cayley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour approuver certaines sommes y mentionnées à défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent quarante-sept, et certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas été pourvu," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour l'organisation du notariat dans cette partie de la province du *Canada*, appelée *Bas-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur général *Cayley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour accorder du secours à ceux qui ont souffert pendant les incendies à *Québec*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour régulariser l'assignation des jurés dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Duggan* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi de l'emprisonnement pour dettes dans le *Haut-Canada*;" et aussi un bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin planchéié de *Port-Credit et Hurontario*," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, comme suit :

Assemblée

Bill des lois d'enregistrement H. C. la 2e fois.

Bill de la veuve Vallières, la 2e fois.

Bill des terres de Gaspé, lu la 2e fois.

Bill-Chemin à lisses de Carillon et Grenville.

Bill. Chemin à lisses de Bytown et Britannia.

Bill des subsides.

Bill du notariat, rapporté de l'Assemblée.

Bill des incendies de Québec.

Bill des jurés B. C.

Bill. Emprisonnement pour dettes H. C.

Bill. Chemin de Port-Credit et Hurontario.

Lois de la navigation, l'Assemblée concourt dans l'adresse au Gouverneur.

Assemblée Législative,
Jeudi, 22 juillet, 1847.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif informant leurs Honneurs, que cette Chambre a acquiescé à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, au sujet des lois de la navigation, en autant qu'elles ont rapport à, ou qu'elles peuvent affecter cette colonie.

Ordonné, que l'honorable M. le procureur général *Sherwood* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Par qui présentée.

Ordonné, que l'adresse des deux Chambres à Sa Majesté, au sujet des lois de la navigation, en autant qu'elles ont rapport à cette Colonie, ou qu'elles peuvent affecter ses intérêts, et aussi l'adresse des deux Chambres à Son Excellence le Gouverneur Général, sur le même sujet, soient présentées de la part de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur Général, par les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir les dites adresses des deux Chambres.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 23 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^r Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Morris, W.
Fraser,
Crooks,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
Roy,

Les honorables MM.

Sherwood,
Walker,
Irving,
Neilson,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton.

PRIERES.

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *John F. Muncey* et de *J. Fontana*, des *Iles de la Magdeleine*, demandant une rénumération pour leur trouble, et le remboursement des dépenses qu'ils ont faites pour sauver et nourrir les passagers du vaisseau *Miracle*, naufragé sur les côtes de ces îles ; et aussi qu'il soit érigé des phares sur les dites côtes pour la sûreté de la navigation.

Pétitions.
Iles de la Magdeleine, J. F. Muncey et J. Fontana ;

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Crooks* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour régler les obligations des maîtres et serveurs, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill des maîtres et serveurs H. C. rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Boulton* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour remettre en vigueur, et pour étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin et havre de *Humber*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du havre de Humber, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Matheson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Prescott*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec certains amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill des cotisations de Prescott, rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Amendement.

Feuille 10, ligne 35.—Retranchez depuis "éta-bli" jusqu'à "Johnstown" dans la 36e ligne, ces deux mots inclus,

clus, et insérez " pour
" incorporer la ville de
" Prescott, et y établir
" un bureau de police
" électif."

Feuille 18, ligne 14.—Retranchez " nord " et
insérez " sud."

Feuille 18, ligne 15.—Retranchez " ouest "
et insérez " est."

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde
fois, et la question de concurrence étant mise
sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y
a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient
grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième
fois demain, tel qu'amendé.

Bill des méde-
cins, B. C.
lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour incorporer les membres de
" la profession médicale dans le *Bas-Canada*,
" et régulariser l'étude et la pratique de la
" médecine et de la chirurgie dans cette pro-
" vince," a été lu la troisième fois, tel qu'a-
mendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé,
passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du chemin
de Guelph et
Dundas, lu 3e
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour incorporer certaines person-
" nes sous le nom de compagnie du chemin de
" *Guelph et Dundas*," a été lu la troisième
fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé,
passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill de la ban-
que de Qué-
bec, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour augmenter le capital de la
" banque de *Québec*, et amender en partie l'ac-
" te pour étendre la chartre de la dite banque,"
a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé,
passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie
se rende à l'Assemblée Législative, et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a pas-

sé ces bills avec divers amendements, auxquels
il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour incorporer l'institut des arti-
" sans de la cité de *Toronto*," a été lu la troi-
sième fois.

Bill-Institut
des artisans,
Toronto, lu 3e
fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé,

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour faciliter le partage des ter-
" res, tènements et héritages dans certains
" cas, dans le *Bas-Canada*," a été lu la troi-
sième fois.

Bill du partage
des terres B.
C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour amender, expliquer et con-
" tinuer un acte passé dans la septième année
" du règne de Sa Majesté, intitulé, ' Acte pour
" empêcher d'obstruer les rivières et ruis-
" seaux du *Haut-Canada*," a été lu la troi-
sième fois.

Bill des rivières
et ruis-
seaux, H. C.,
lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour étendre les dispositions de
" l'acte provincial qui règle la propriété lit-
" téraire, aux personnes résidant dans le
" Royaume-Uni, sous certaines conditions,"
a été lu la troisième fois.

Bill de la pro-
priété litté-
raire, lu 3e
fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour autoriser l'émission de dében-
" tures pour payer la balance due à ceux qui
" ont des réclamations pour des pertes qu'ils
" ont éprouvées pendant la rébellion et l'inva-
" sion du *Haut-Canada*," a été lu la troi-
sième fois.

Bill des dében-
tures de la ré-
bellion, lu 3e
fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-
tulé, " Acte pour expliquer et amender un
" acte passé dans la neuvième année du règne
de

Bill des lois
d'enregistre-
ment H. C. lu
3e fois.

“ de Sa Majesté, intitulé, ‘ Acte pour consolider et amender les lois d’enregistrement de cette partie de la province, qui constituait ci-devant le *Haut-Canada*,’ a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l’affirmative.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour pourvoir au soutien de la veuve de feu l’honorable *Joseph Rémi Vallières de St. Réal*,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l’affirmative.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé “ Acte pour venir en aide à certains propriétaires de terres dans le district de *Gaspé*,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l’affirmative.

Ordonné, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Carillon et Grenville*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Pinhey, Ferrier et Matheson*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Bytown et Britannia*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial dernièrement mentionné.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour approprier certaines sommes y mentionnées à défrayer certaines dépenses du gouvernement civil, pour l’année

“ mil huit cent quarante-sept, et certaines autres dépenses auxquelles il n’a pas été pourvu,” Et aussi le bill intitulé, “ Acte pour amender l’acte pour accorder du secours à ceux qui ont souffert pendant les incendies à *Québec*,” ont été lus séparément, la seconde fois.

Bill des incendies de Québec, lus 2e fois.

Ordonné, que les dits bills soient lus séparément, la troisième fois demain.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour régulariser l’assignation des jurés dans le *Bas-Canada*,” a été lu la seconde fois.

Bill des jurés B. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Knoulton, Neilson et Ferrier*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour amender la loi de l’emprisonnement pour dettes, dans le *Haut-Canada*,” a été lu la seconde fois.

Bill. Emprisonnement pour dettes H. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sherwood et Boulton*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin planchéié de *Port-Crédit et Hurontario*,” a été lu la seconde fois.

Bill du chemin de Port-Crédit et Hurontario, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Pinhey, Ferrier et Matheson*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

L’honorable M. *W. Morris* a fait rapport qu’il s’était rendu, conformément à l’ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l’adresse des deux Chambres à Sa Majesté, au sujet des lois de la navigation, en autant qu’elles ont rapport à, ou qu’elles affectent cette colonie; Et aussi l’adresse des deux Chambres à Son Excellence le Gouverneur Général sur le même

Quand Son Excellence recevra l’adresse sur la navigation.

même sujet, et que Son Excellence avait fixé lundi prochain, à une heure de l'après-midi.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général a fixé lundi prochain, à une heure de l'après-midi, pour recevoir les adresses des deux Chambres sur le sujet dernièrement mentionné, et que le Conseil Législatif a ordonné que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence à l'heure indiquée, de la part de cette Chambre.

L'honorable M. *Walker*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour régler l'engagement des matelots," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 40.—Retranchez "ou personnel."

Feuille 3, ligne 6.—Retranchez depuis "soit" jusqu'à "non" ces deux mots inclus, et insérez "quelconque."

Feuille 3, ligne 35.—Retranchez "licence" et insérez "bureau."

Feuille 4, ligne 40.—Retranchez depuis "non" jusqu'à "et" dans la 41e ligne, ces deux mots inclus.

Feuille 4, ligne 43.—Retranchez "et."

Feuille 4, ligne 13.—Retranchez "révoqué" et insérez clause (A.)

CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué
" que le présent acte
" entrera en vigueur le,
" depuis et après le
" premier jour de jan-
" vier prochain, et pas
" avant."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois demain, tel qu'amendé.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Morin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la société d'agriculture du *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill. Société d'agriculture, B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Aylwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour faciliter la preuve de la chartre et de l'acte d'incorporation de la compagnie des terres de l'*Amérique Britannique*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill. Compagnie des terres de l'Amérique.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Cameron*, de *Lanark*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser le paiement des deniers des écoles aux instituteurs du district de *Bathurst*, pour l'année mil huit cent quarante-cinq, quoiqu'il n'y ait eu aucune cotisation pour les écoles dans ce district, pendant la dite année," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill. Ecoles de Bathurst.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Lyon* et autres, avec un bill intitulé "Acte pour déclarer comment l'on tirera les lignes de travers des lots du township de *Osgoode*, dans le comté de *Carleton*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill. Lignes de travers, Osgoode.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un

L'Assemblée en est informée.

Bill des matelots. rapporté.

Amendements.

Bill Bibliothèque de Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger l'ordonnance y mentionnée pour incorporer la bibliothèque de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la société d'agriculture du Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour abroger deux certaines ordonnances y mentionnées relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province du Canada, ci-devant le Bas-Canada, en ce qui regarde le district de Québec, le district de Gaspé, et cette partie du district des Trois-Rivières qui s'étend depuis le district de Québec, au sud du fleuve St. Laurent, jusqu'à la paroisse de Nicolet, et au nord de la dite rivière, jusqu'à la ville des Trois-Rivières exclusivement," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Colville* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du lac St. Louis et de la ligne provinciale," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Cameron*, de *Lanark*, et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de compagnie du bassin de la baie de Burlington, et pour la construction de vaisseaux," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Bill du bassin de Burlington, rapporté de l'Assemblée.

Ajournement.

Samedi, 24 juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Morris, W.

Macaulay,

Ferrie,

Knoulton.

Sherwood,

Walker.

Les honorables MM.

Irving,

Neilson,

Pinhey,

Ferrier,

Matheson,

Boulton,

PRIERES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour régler l'engagement des matelots," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill des matelots, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de Prescott, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

Bill des cotisations de Prescott, lu 3e fois.

La

Bill. Société d'agriculture. H. C.

Bill des chemins d'hiver, B. C. rapporté de l'Assemblée.

Bill du cimetière de Montréal.

Bill. Chemin à lisses du lac St. Louis.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour régler les obligations des maîtres et des serviteurs, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour remettre en vigueur et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin et havre de *Humber*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour approprier certaines sommes y mentionnées à défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent quarante sept, et certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas été pourvu," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour accorder du secours à ceux qui ont souffert pendant les incendies de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

L'honorable M. *Nelson* a présenté une pétition de la municipalité de *Nicolet*, demandant que l'acte des municipalités soit continué sans aucune modification; Aussi une pétition

de *Thomas Meagher* et autres, de *Ste. Magdeleine-de-Rigaud*, demandant l'abrogation des actes de la 8e *Vic.* c. 40; 8e *Vic.* c. 41, et 9e *Vic.* c. 27.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender la loi de l'emprisonnement pour dettes, dans le *Haut-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill-Emprisonnement pour dettes, H. C. rapporté,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Ferrier*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association du télégraphe électrique de l'*Amérique Britannique du Nord*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill-Télégraphe électrique de l'Amérique, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Matheson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin planchéié de *Port-Credit et Hurontario*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill-Chemin de Port-Credit et Hurontario, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Macaulay*, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur la convenance de changer et modifier les ordres permanents de cette Chambre, et de réviser la présente collection d'iceux pour l'avantage des Membres, a fait rapport:

Règles du Conseil.

Qu'il a examiné avec soin les ordres de cette Chambre, et a décidé qu'ils devraient être continués en vigueur après avoir subi quelques légers changements et quelques additions puisés principalement dans les ordres permanents de la Chambre des Lords. Votre comité s'est efforcé de classer les différents sujets dans un meilleur ordre, et a placé ensemble au commencement de son recueil, tous ceux qui sont d'une nature générale et qui doivent se trouver sous le titre de règles diverses.

Outre

Outre ces changements, votre comité recommande de mettre de côté dans le nouveau recueil, l'appendice des formules, et d'imprimer à la place, à part des instructions royales, les clauses de l'acte d'union qui ont rapport à la constitution de cette Chambre, les dépêches du secrétaire colonial signifiant le plaisir de Sa Majesté sur l'ordre de préséance des Membres, et les prières qui se disent au commencement de chaque séance. Le greffier devrait aussi avoir ordre de préparer un index de tout l'ouvrage, de le faire traduire avec soin et imprimer sous sa surveillance pendant la vacance, afin qu'il puisse être distribué aux Membres à la prochaine Assemblée du Parlement.

Votre comité est d'opinion que l'anglais et le français devraient être imprimés séparément, sous un format aussi petit et portatif que possible, pourvu que le caractère soit lisible et que l'ouvrage soit bien fait, et il pense que cent exemplaires dans chaque langue suffiront.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité de toute la Chambre sur le dit rapport, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour incorporer la société d'agriculture du *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter la preuve de la chartre et de l'acte d'incorporation de la compagnie des terres de l'*Amérique Britannique*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser le paiement des deniers des écoles aux instituteurs du district de *Bathurst*, pour l'année mil huit cent quarante-cinq, quoiqu'il n'y ait eu aucune

cotisation pour les écoles dans ce district pendant la dite année," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour déclarer comment l'on tirera les lignes de travers des lots du township de *Osgoode*, dans le comté de *Carleton*," a été lu la seconde fois.

Bill-Lignes de travers, Osgoode, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société d'agriculture du *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill de la société d'agriculture H. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Bill du cimetière de Montréal, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *Walker*, *Ferrier* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du lac *St. Louis* et de la ligne provinciale," a été lu la seconde fois.

Bill-Chemin à lisses du lac St. Louis, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *Ferrier* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Ferrier*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Carillon* et *Grenville*," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport

Bill-Chemin à lisses Carillon et Grenville, rapporté.

Bill de la société d'agriculture, B. C. lu 2e fois.

Bill-Compagnie des terres de l'Amérique, lu 2e fois.

Bill des écoles de Bathurst, lu 2e fois.

rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits bill et rapport soient référés à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur iceux en conséquence.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Ferrie* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille 2, ligne 16.—Après le mot “expé-
“ dient ” insérez clause
(A.)

CLAUSE A.

“ Pourvu toujours, et
“ qu'il soit statué, que la
“ mesure (*guage*) d'après
“ laquelle les dites lis-
“ ses seront construites,
“ et qui sera employée
“ dans le dit chemin à
“ lisses, sera de quatre
“ pieds huit pouces et
“ demi, à moins que dans
“ l'espace de
“ mois le

“ Gouverneur de cette
“ province en conseil ne
“ fixe, par un ordre en
“ conseil, une mesure
“ différente, et sur com-
“ munication faite à la
“ dite compagnie de
“ tout ordre en conseil
“ établissant ainsi une
“ mesure différente, la
“ mesure ainsi établie
“ sera celle qu'on em-
“ ploiera dans le dit che-
“ min, comme si elle
“ avait été établie dans
“ et par le présent acte.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, ^{Adopté.}
et la question de concurrence étant mise sur
icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le blanc dans le dit amende-
ment soit rempli par les mots “ un mois de
“ calendrier.”

Ordonné, que le dit amendement soit gros-
soyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois
lundi prochain, tel qu'amendé.

L'honorable M. *Pinhey*, du comité spécial <sup>Bill du chemin
à lisses de
Bytown et
Britannia,
rapporté.</sup>
auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte
“ pour incorporer la compagnie du chemin à
“ lisses de *Bytown* et *Britannia*,” a fait rap-
port que le comité avait examiné le dit bill en
entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport
avec divers amendements, qu'il soumettrait
aussitôt que la Chambre voudrait bien le rece-
voir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant
reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par <sup>Amende-
ments.</sup>
le greffier, comme suit :

Feuille 2, ligne 11.—Après “ *Ross* ” insérez
clause A.

CLAUSE A.

“ Et qu'il soit statué,
“ qu'il sera loisible au
“ Gouverneur en con-
“ seil de déterminer la
“ mesure (*guage*) qui
“ sera suivie dans le
“ chemin

La Chambre
en comité.

Amendement.

“ chemin à lisses men-
 “ tionné dans le présent
 “ acte, et cette déter-
 “ mination sera déclarée
 “ par proclamation pu-
 “ bliée dans la *Gazette*
 “ *Officielle*, et sera obli-
 “ gatoire pour la dite
 “ compagnie.”

Feuille 28, ligne 28—Retranchez le mot “ cinq ”
 et insérez “ trois.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain, tel qu'amendé.

Bill des jurés
 B. C., rap-
 porté.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour “ régulariser l'assignation des jurés dans le “ *Bas-Canada*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération lundi prochain.

Bill de la ban-
 que de Qué-
 bec, rapporté
 de l'Assem-
 blée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Aylwin* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour augmenter le “ capital de la banque de *Québec*, et amender “ en partie la chartre de la dite banque,” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill du chemin
 de Guelph et
 Dundas, rap-
 porté de l'As-
 semblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Webster* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour incorporer certaines “ personnes sous le nom de compagnie du “ chemin de *Guelph* et *Dundas*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législa-

tive a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le solliciteur général *Cameron* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte “ pour amender l'acte des écoles dans le *Haut-Canada*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des écoles
 H. C., rap-
 porté de l'As-
 semblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Aylwin* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour faire disparaître tout doute “ quant au droit de poursuite et de défense “ dans les actions *in formâ pauperis*, intentées “ devant les cours de justice dans le *Bas-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des actions
 in formâ pau-
 peris.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte “ pour incorporer les membres de la profes- “ sion médicale dans le *Bas-Canada*, et régu- “ lariser l'étude et la pratique de la médecine “ et de la chirurgie dans cette province,” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des méde-
 cins B. C.,
 rapporté de
 l'Assemblée.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-
 nuée à lundi prochain, à onze heures du ma-
 tin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Lundi, 26 Juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,

Neilson,

Macaulay,

Pinhey,

Ferrie,

Ferrier,

Knoulton,

Matheson,

Sherwood,

Boulton,

Walker.

PRIERES.

Pétitions.
E. M. Stewart,
d'Ancaster ;

L'honorable M. *Macaulay* a présenté une pétition de *E. M. Stewart*, instituteur de l'école de grammaire d'*Ancaster*, demandant que l'on fasse droit aux réclamations de la dite école dans les mesures qui pourront être introduites au sujet des écoles élémentaires.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

T. Johnson et
J. Millar ;

L'honorable M. *Neilson* a présenté une pétition de *Thomas Johnson* et *John Millar*, syndics d'écoles, demeurant dans la section numéro un, du township de *Chinguacousy*, demandant que l'école établie pour l'usage d'une section du dit township jouisse de certains privilèges relativement à l'administration des deniers des écoles.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Eaton et New-
port, A Gillies
et autres.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *Archibald Gillies* et autres, de *Eaton* et *Newport*, dans le comté de *Sherbrooke*, demandant que les projets de bills relativement à l'université de *King's College*, à *Toronto*, ne deviennent pas loi.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill du cime-
tière de Mont-
réal, rapporté.

L'honorable M. *Walker*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 2, ligne 13.—Retranchez le mot "épiscopaliens" et insérez "membres."

Feuille 4, ligne 30.—Retranchez le mot "épiscopaliens" et insérez "membres."

Feuille 4, ligne 33.—Après le mot "souscrit" insérez "telle partie dont sera investi l'évêque administrant le diocèse de *Québec*, suivant

" l'établissement de l'église d'*Angleterre*, ou l'évêque administrant tout autre diocèse dans lequel la dite Ile de *Montréal* pourra être incluse pour le temps d'alors."

Feuille 4, ligne 45.—Après le mot "réglements" insérez "et tout argent reçu pour vente de lots dans la dite portion sera versé dans le fonds général de la compagnie, et tels lots seront vendus au même prix que les autres lots dans les autres portions du cimetière."

Feuille 6, ligne ult.—Après le mot "dénomination" insérez "et pourront avoir leur propre directeur pour toutes les fins qui concernent l'enterrement de leurs morts et la tenue de leurs registres, et pour toutes autres fins, sauf et excepté pour choisir le site du cimetière, y planter des arbres ou l'orner: mais rien de contenu dans le présent ne sera censé exempter les membres de toute telle dénomination de contribuer à toutes les dépenses de la compagnie pour les fins mentionnées dans la dix-huitième clause, ou du paiement des taux et honoraires y mentionnés."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre, tel qu'amendé.

L'ordre

Bill du chemin à lisses de Carillon et Grenville.

L'ordre du jour étant lu, pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Carillon* et *Grenville*," tel qu'amendé, il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit référé de nouveau à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette de nouveau en comité sur le dit bill présentement.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Sullivan* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris de nouveau en considération le dit bill, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un nouvel amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Nouvel amendement

Le dit nouvel amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille 15, ligne 6.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "nonobstant" dans la 24e ligne, ces deux mots inclus.

Adopté

Le dit nouvel amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit nouvel amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre, tel qu'amendé.

Bill du Chemin à lisses de Bytown et Britannia.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Bytown* et *Britannia*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi de l'emprisonnement pour dettes dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill. Emprisonnement pour dettes. H. C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association du télégraphe électrique de l'*Amérique Britannique du Nord*," a été lu la troisième fois.

Bill du télégraphe électrique de l'Amérique, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin planchéié de *Port-Credit* et *Hurontario*," a été lu la troisième fois.

Bill du chemin de Port-Credit et Hurontario, lu 2e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société d'agriculture du *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill. Société d'agriculture, B. C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter la preuve de la chartre et de l'acte d'incorporation de la compagnie des terres de l'*Amérique Britannique*," a été lu la troisième fois.

Bill de la Compagnie des terres de l'Amérique, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser le paiement des deniers

Bill des écoles de Bathurst, lu 3e fois.

deniers des écoles aux instituteurs du district de *Bathurst*, pour l'année mil huit cent quarante-cinq, quoiqu'il n'y ait eu aucune cotisation pour les écoles dans ce district pendant la dite année," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill des lignes de travers de Osgoode, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour déclarer comment l'on tirera les lignes de travers des lots du township de *Osgoode*, dans le comté de *Carleton*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill de la société d'agriculture, H. C. lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société d'agriculture du *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

Bill des jurés B. C.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour régulariser l'assignation des "jurés dans le *Bas-Canada*."

1er Amendement.

Le premier amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille 6, ligne 36.—Retranchez depuis "appelé" jusqu'à "cas" dans la 45e ligne, les deux mots inclus, et insérez "écrits sur des "billets de scrutin de la "même forme et dimension, faits de carton et déposés dans "une boîte ou urne, et "dans tous procès dans

"lesquels les dits jurés "seront appelés à prononcer un verdict, le "greffier de la cour retirera les dits billets "de scrutin indistinctement, l'un après l'autre, et les lira à haute voix, et les premiers "douze jurés dont les "noms auront été ainsi "appelés et qui seront "présents en cour, s'ils "n'ont pas été légalement récusés, seront "assermentés pour le "dit procès, et le dit "greffier à chaque procès subséquent replacera dans la boîte ou "urne les billets de "scrutin qui en auront "été retirés, et l'agitera avant d'en retirer "de nouveau."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et

La question de concurrence étant mise sur icelui.

Il a été résolu dans la négative.

Rejeté.

Le second amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

2e amendement.

Feuille 7, ligne 19.—Après "Membres" insérez "du Conseil Législatif, et"

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Adopté.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois à la séance prochaine de la Chambre, tel qu'amendé.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour faire disparaître tout doute quant au droit de poursuite et de défense dans les actions *in forma pauperis*"

Bill des actions in forma pauperis.

“ *pauperis* intentées devant les cours de justice dans le *Bas-Canada*,” il a été

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sur quoi il a été proposé, en amendement, de retrancher “maintenant” et d’insérer “d’hui à six mois.”

La question de concurrence étant mise sur le dit amendement.

Il a été résolu dans l’affirmative.

La question de concurrence étant mise sur la motion principale, telle qu’amendée.

Il a été résolu dans l’affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est ajournée à loisir, et s’est mise en comité de toute la Chambre sur le rapport du comité spécial chargé de prendre en considération et de faire rapport sur la convenance de changer et modifier les ordres permanents de cette Chambre, et de reviser la collection actuelle d’iceux pour l’avantage des Membres.

Quelque temps après, la Chambre s’est remise, et l’honorable M. *Ferrie*, du dit comité, a fait rapport qu’il avait examiné le dit rapport en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport pour l’adoption de la Chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

(Appendice No. 19.)

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable M. *La Fontaine* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour incorporer la société des mines de *Québec* et du lac *Supérieur*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable M. *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour pourvoir à ce qu’il soit fait un recensement dans cette province, et pour obtenir des informations statistiques qui

“ s’y rapportent,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Duggan* et autres, avec un bill intitulé “Acte pour amender l’acte pour incorporer la compagnie du chemin d’*Etobicoke* et de la sixième ligne de *Mono*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du chemin d’*Etobicoke* et *Mono*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Cameron*, de *Lanark*, et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour autoriser les syndics de l’église des baptistes calvinistes dans la ville de *Perth*, à vendre et transporter certaines parties de terrain qu’ils possèdent actuellement,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des calvinistes de *Perth*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L’Orateur a déclaré cette Chambre continuée à quatre heures de l’après-midi, la Chambre l’ordonnant ainsi.

Chambre continuée à 4 heures. P. M.

A quatre heures de l’après-midi.

Les Membres assemblés ont été :

L’honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Morris, W.

Macaulay,

Ferrie,

Knoulton,

Walker,

Les honorables MM.

Irving,

Neilson,

Pinhey

Ferrier,

Matheson,

Boulton.

Conformément

Remis à 6
11018.

Regles du
Conseil, consi-
dérées.

Bill des mines
de *Québec* et
du lac *Supé-
rieur*.

Bill du recen-
sement.

Bill du chemin de Montréal, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du cimentière de *Montréal*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du chemin à lisses de Carillon et Grenville, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Carillon* et *Grenville*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill des jurés, B. C., lu 3e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour régulariser l'assignation des jurés dans le *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill des mines de Québec, et du lac Supérieur, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Québec* et du lac *Supérieur*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill du recensement, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à ce qu'il soit fait un recensement dans cette province, et pour obtenir des informations statistiques qui s'y rapportent," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Macaulay* et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du chemin d'Etobicoke et Mono, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin d'*Etobicoke* et de la sixième ligne de *Mono*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les syndics de l'église des baptistes calvinistes dans la ville de *Perth*, à vendre et transporter certaines parties de terrain qu'ils possèdent actuellement," a été lu la seconde fois.

Bill des calvinistes de Perth, lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Pinhey*, *Ferrier* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, comme suit :

Bill-Commutation des terres de la couronne. Conférence demandée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,
Lundi, 26 juillet, 1847.

Résolu, qu'il soit demandé une conférence à l'honorable Conseil Législatif pour lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas acquiescer aux amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé, "Acte pour faciliter la commutation des terres *en roture* dans le domaine de la reine, en celle de *franc et commun soccage*, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférents jusqu'ici à ces commutations."

Ordonné, que l'honorable M. le procureur général *Badgley* se rende au Conseil Législatif et demande la dite conférence.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Et ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Le Conseil enverra une réponse.

Résolu, que cette Chambre acquiesce à la conférence demandée.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à la conférence demandée au sujet

Noms des directeurs transmis à l'Assemblée.

jet de l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé, "Acte pour faciliter la commutation des terres *en roture* dans le domaine de la reine, en celle de *franc et commun soccage*, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférents jusqu'ici à ces commutations," et que les directeurs de la part de cette Chambre seront les honorables MM. *Sullivan* et *Neilson*, qui rencontreront le nombre des directeurs requis par l'usage parlementaire présentement, dans la Chambre de comité du Conseil Législatif.

Directeurs de l'Assemblée arrivent.

La Chambre étant informée que les directeurs de l'Assemblée Législative étaient présents pour la conférence au sujet des amendements faits par leurs Honneurs au dit bill, dans la Chambre de comité du Conseil Législatif.

Leurs noms appelés

Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont été appelés.

Et la Chambre s'est ajournée à loisir, et

Leurs Honneurs sont allés à la conférence.

Laquelle étant terminée, la Chambre s'est remise, et

Rapport des directeurs.

L'honorable M. *Sullivan* a fait rapport que les directeurs de la part de leurs Honneurs s'étaient rencontrés avec les directeurs de l'Assemblée Législative, à la conférence, laquelle a été conduite de sa part par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, qui ont remis à leurs Honneurs le bill avec les amendements, ainsi qu'un papier contenant ce qui suit :

Raisons à offrir à l'honorable Conseil Législatif, à une conférence, pour n'avoir pas acquiescé aux amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé, "Acte pour faciliter la commutation des terres en roture dans le domaine de la reine, en celle de franc et commun soccage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférents jusqu'ici à ces commutations."

1o *Parceque* toutes les seigneuries dans le *Bas-Canada*, particulièrement les terres tenues *en roture* de la couronne sont comprises dans les termes du statut impérial 3e *Geo. IV.*, chap. 119, qui a été passé par la Législature Impériale, sans demande préalable, et dont ce bill n'est qu'un supplément, et en vertu duquel de nombreuses commutations ont déjà eu lieu.

2o *Parceque* l'exemption de la seigneurie de *Sorel*, possédée par le bureau de l'artillerie

comme dépendant du service de Sa Majesté, et pour cette raison appartenant véritablement à la couronne, serait une injustice envers les tenanciers qui y sont établis, vis-à-vis de ceux des autres seigneuries dans le domaine de la reine, en les empêchant de commuer pour les charges féodales dont leurs terres se trouvent grevées, et qu'elle serait apposée à l'esprit et à la lettre du statut impérial qui s'applique généralement à toutes les propriétés seigneuriales du *Bas-Canada*, et aurait de plus des résultats défavorables en retardant la commutation générale de la tenure féodale et seigneuriale en cette province.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Ordonné, que les dites raisons soient prises en considération présentement.

Les dites raisons ont été alors lues par le greffier; et les amendements faits par cette Chambre, que l'Assemblée désapprouve étant aussi lus,

Pris en considération.

Il a été proposé de ne pas insister sur les dits amendements.

La question étant mise, cette Chambre insistera-t-elle sur les dits amendements?

Il a été résolu dans la négative.

La Chambre n'insiste pas.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif n'insiste pas sur ses amendements au dit bill, que l'Assemblée désapprouve.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Gowen* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour autoriser les marguilliers de l'église *St. Pierre*, à *Brockville*, à vendre un lot de terre y mentionné, et d'en employer le produit à l'érection d'un presbytère pour le ministre de la dite église, sur un lot qui doit être transporté à cet effet à l'évêque de *Toronto*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement.

Bill du presbytère de Brockville, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des mines de Montréal.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

A quand la Chambre s'ajournera.

Il a été proposé, que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 27 juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Morris, W.

Macaulay,

Ferrie,

Knoulton,

Walker.

Les honorables MM.

Neilson,

Pinhey,

Ferrier,

Matheson,

Boulton,

PRIERES.

On se dispense de la 46e règle.

Il a été proposé que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre pour le reste de la présente session.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

DISSIDENT : :

Protêt de l'hon. M. Neilson.

Parceque, en suspendant cette règle de nouveau, pour le reste de la session, on encourage et facilite cette Législation précipitée et inconsiderée, qui depuis plusieurs années a été portée à l'excès, comme l'attestent les journaux de la Chambre et le livre des statuts, législation qui tend à attirer le mépris sur les lois, l'autorité législative et le gouvernement, et qui est entièrement opposée à la paix, au bon-

heur et au bon gouvernement de cette province.

J. NEILSON.

L'honorable M. *Matheson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser les syndics de l'église des baptistes calvinistes dans la ville de *Perth*," à vendre et transporter certaines parties de "terrain qu'ils possèdent actuellement," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill des calvinistes de Perth, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *W. Morris* a fait rapport qu'il avait présenté, conformément à l'ordre, l'adresse de cette Chambre et de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant qu'il plaise à Son Excellence de transmettre l'adresse des deux Chambres à Sa Majesté, au sujet des lois de la navigation, en autant qu'elles ont rapport à cette colonie, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettrait la dite adresse, par la première occasion, au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Lois de la navigation. Réponse à l'adresse.

L'honorable M. *Ferrier*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du lac *St. Louis* et de la ligne provinciale," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du chemin à lisses du lac St. Louis rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Québec* et du lac *Supérieur*," a été lu la troisième fois.

Bill des mines de Québec et du lac Supérieur, lu 3e fois.

Il a été proposé que le dit bill soit amendé, comme suit :

Amendement proposé.

" Et qu'il soit statué,
" que sur tous métaux
" de cuivre ou autres
" minéraux que la dite
" corporation retirera
" sous l'autorité du pré-
" sent

“ sent acte, elle payera
 “ un impôt de deux et
 “ demi pour cent, cours
 “ provincial de la valeur
 “ de ces objets, laquelle
 “ valeur se règlera sur
 “ le prix courant des
 “ dits métaux de cuivre
 “ ou autres minéraux,
 “ l'année précédente, au
 “ port de mer le plus
 “ près, déduction faite
 “ des frais de transport;
 “ et les dits prix et im-
 “ pot seront déterminés,
 “ imposés et perçus en
 “ la manière que le
 “ Gouverneur Général
 “ en Conseil l'ordonne-
 “ ra et l'annoncera dans
 “ la *Gazette Officielle*,
 “ et les argents ainsi
 “ perçus seront payés
 “ au receveur général
 “ de Sa Majesté en cet-
 “ te province, et forme-
 “ ront partie du revenu
 “ provincial.

La question de concurrence étant mise sur le dit amendement,

Rejeté.

Il a été résolu dans la négative.

La question étant alors mise, ce bill passera-t-il?

Bill passé

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du chemin
d'Etobicoke et
Mono, lu 3e
fois

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé “ Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin d'*Etobicoke* et “ de la sixième ligne de *Mono*,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

Bill des mines
de Montréal,
lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Montréal*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour faire “ de meilleures dispositions pour l'établisse- “ ment d'autorités locales et municipales dans “ le *Bas-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des muni-
cipalités B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Il a été proposé que le dit bill soit imprimé pour l'usage des Membres.

Motion pour
son impression
rejetée.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

Il a été résolu dans la négative.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour con- “ tinuer pendant un temps limité, les divers “ actes et ordonnances y mentionnés,” auquel elle demande la concurrence de cette Cham- bre.

Bill des actes
continués.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Fournier* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour remettre en vigueur et amender “ un certain acte y mentionné, concernant les “ arpenteurs et l'arpentage des terres dans le “ *Bas-Canada*,” auquel elle demande la con- currence de cette Chambre.

Bill des arpen-
teurs B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Prince* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie des “ mines de cuivre et d'argent du lac *Huron*.” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill-Mines de
cuivre et d'ar-
gent du lac
Huron.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan, Macaulay, Walker, Pinhey* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des mines de l'Amérique du Nord.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Prince* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de l'Amérique Britannique du Nord." auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill des mines mentionné ci-dessus.

Bill des maisons de prévention H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Ermatinger* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour établir des maisons de prévention et de correction dans les villes et villages non incorporés, dans le *Canada-Ouest*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Bill d'Edward Gilman amendé par l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Gowan* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie à leur discrétion, à permettre à *Edward Gilman*, de pratiquer comme procureur et sollicitateur en icelles, et aussi pour autoriser la société de droit du *Haut-Canada*, à lui permettre de pratiquer au barreau," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Amendements de l'Assemblée.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Amendements faits par l'Assemblée Législative au bill envoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie à leur discrétion, à permettre à *Edward Gilman*, de pratiquer comme procureur et sollicitateur en

icelles, et aussi pour autoriser la société de droit du *Haut-Canada*, à lui permettre de pratiquer au barreau."

Feuille 1, lignes 10 et 11.—Retranchez "et aussi comme avocat."

Feuille 1, ligne 15.—Après "solliciteur" retranchez tous les mots jusqu'à "cours" dans la 18e ligne, ces deux mots inclus.

Feuille 1, ligne 38.—Retranchez la seconde clause.

Dans le titre,

Ligne 4.—Après "en icelles" retranchez tout ce qui reste du titre.

Amendements grossoyés,

W. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Adoptés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée Législative à ce bill, sans amendement.

Bill des mines de Huron et St. Mary.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre de *Huron* et *Saint Mary*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial auquel ont été référés les divers autres bills relatifs aux mines.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Smith*, de *Wentworth*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des mines du H. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial auquel ont été référés les divers autres bills relatifs aux mines.

Bill du télé-
graphe de
Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Leslie* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill Société
de construc-
tion, Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la société de construction de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des mate-
lots, rapporté
de l'Assem-
blée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour régler l'engagement des matelots," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de *Montréal*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill du cime-
tière de Mont-
réal, rapporté
de l'Assem-
blée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Badgley* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour régler le mode d'assigner les jurés, dans le *Bas-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des jurés
B. C. rappor-
té de l'Assem-
blée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Duggan* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Philadelphia* et de *Huron*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des mines
de Philadel-
phia et Huron.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial auquel ont été référés les divers autres bills relatifs aux mines.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du bassin sec de *Toronto*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du bassin
sec de Toron-
to.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Pinhey* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Morin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte qui incorpore

Bill du chemin
à lisses du St.
Laurent et de
l'Atlantique.

pure

“ pore la compagnie du chemin à lisses du
“ *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, et pour éten-
“ dre les pouvoirs de la dite compagnie,” au-
quel elle demande la concurrence de cette
Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois présentement.

Lu 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en
conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des ho-
noraux MM. *Knoulton*, *Walker* et *Ferrier*,
qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du pont de Vieau. Un message de l'Assemblée Législative par
l'honorable M. *La Fontaine* et autres, avec un
bill intitulé, “ Acte pour autoriser *Pierre Vieau*
“ et autres, à construire un pont de péage sur
“ la *Rivière-des-Prairies*,” auquel elle deman-
de la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois présentement.

Lu 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en
conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième
fois à la séance prochaine de cette Chambre.

Bill des mines du Canada. Un message de l'Assemblée Législative par
l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill
intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie
“ des mines du *Canada*,” auquel elle demande
la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois présentement.

Lu 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en
conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé au co-
mité spécial auquel ont été référés les divers
autres bills relatifs aux mines.

Bill du sémi-
naire des Qua-
kers de Hallo-
well. Un message de l'Assemblée Législative par
M. *Conger* et autres, avec un bill intitulé,
“ Acte pour incorporer les syndics du sémi-
“ naire des Amis ou Quakers, dans le township

“ de *Hallowell*, dans le district de *Prince*
“ *Edward*,” auquel elle demande la concu-
rence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en Lu 2e fois
conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un co-
mité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des
honorables MM. *Macaulay* et *Boulton*, qui
s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par Bill de la cons-
M. *Dickson* et autres, avec un bill intitulé, truction des
“ Acte pour régler la construction des télé- télégraphes.
“ graphes électro-magnétiques dans cette
“ province, et empêcher de les détruire ou
“ endommager,” auquel elle demande la con-
currence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Il a été proposé que le dit bill soit lu la se- Motion pour le
conde fois d'hui à trois mois. remettre à 3
mois.

La question de concurrence étant mise sur
la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Adoptée.

Un message de l'Assemblée Législative par Bill des mines
M. *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, de *Garden Ri-
“ Acte pour incorporer la compagnie des mi- ver.*
“ nes de cuivre de *Garden River*,” auquel elle
demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde
fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en Lu 2e fois
conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé au co-
mité spécial auquel ont été référés les divers au-
tres bills relatifs aux mines.

Un message de l'Assemblée Législative par Bill des mines
M. *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, du lac Supé-
“ Acte pour incorporer la compagnie britan- rieur.
“ nique et canadienne des mines du lac Su-
“ périeur,”

périeur,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial auquel ont été référés les divers autres bills relatifs aux mines.

Bill pour régler la profession d'avocat H. C. amendé par l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le solliciteur général *Cameron* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “Acte pour amender la loi qui règle l'admission des procureurs et la profession d'avocat dans le *Haut-Canada,*” et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande la concurrence du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Amendement:

Amendement fait par l'Assemblée Législative au bill envoyé du Conseil Législatif, intitulé, “Acte pour amender la loi qui règle l'admission des procureurs et la profession d'avocat dans le *Haut-Canada.*”

Après la seconde clause, insérez la clause suivante.

“ Et qu'il soit de plus
 “ statué, qu'il sera loisi-
 “ ble aux cours de jus-
 “ tice et de chancellerie
 “ respectivement, à leur
 “ discrétion, d'admettre
 “ comme procureur et
 “ solliciteur des dites
 “ cours respectivement,
 “ et à la société de droit
 “ susdite, d'admettre
 “ comme avocat, toute
 “ personne qui aura pris
 “ les degrés susdits
 “ au *King's College,*
 “ *Queen's College,* ou
 “ *College Victoria* dans
 “ cette province, et au-
 “ ra été pendant trois
 “ ans sous brevet ou ins-
 “ crit sur les livres de

“ la dite société, suivant
 “ le cas, nonobstant que
 “ la dite personne ait
 “ passé le dit brevet, ou
 “ ait été inscrite sur les
 “ livres de la dite socié-
 “ té, avant de prendre
 “ le dit degré comme
 “ susdit.”

Amendement grossoyé,

W. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé. ^{Adopté.}

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait par l'Assemblée Législative à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Dewitt* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer qui relie *Montréal* à la ligne provinciale,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. ^{Bill du chemin de fer de Montréal.}

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Jobin* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour autoriser *Paschal Persillier* dit *Lachapelle,* à construire un pont de péage sur la *Rivière-des-Prairies,*” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. ^{Bill du pont de Lachapelle.}

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. ^{Lu 2e fois.}

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de *Mont-réal* et *Lachine,*” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. ^{Bill. Chemin de fer de Lachine.}

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Knoulton*, *Walker* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du pont de Leprohon et Berthelot.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Morin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser *Edouard Martial Leprohon* et *Joseph Amable Berthelot*, junior, de la cité de *Montréal*, écuyers, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, au village de *St. Eustache*, entre les paroisses de *St. Eustache* et *Ste. Rose*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Bill des patentes de Beecher.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser l'émanation de lettres patentes en faveur de *Isaac Beecher*, pour un moulin perfectionné pour moudre l'écorce," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Bills. Chemin à lisses de Carillon et Grenville.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Stewart*, de *Bytown*, et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Carillon* et *Grenville*," et aussi le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Bytown* et *Britannia*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ces bills, sans amendement.

Chemin à lisses de Bytown et Britannia.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Jessup* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Prescott*, suivant leur valeur ou rente annuelle et pour d'autres objets," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des cotisations de Prescott, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Webster* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph* et *Arthur*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du chemin de Guelph et Arthur.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Matheson* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *W. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte relatif aux lettres patentes en vertu desquelles les terres incultes et autres terres de la couronne dans le *Bas-Canada*, sont concédées, et pour se dispenser de certaines formalités inutiles qui s'y rapportent et qui occasionnent des délais et des dépenses," a fait rapport que le comité est d'opinion que l'on ne devrait pas adopter, tels que proposés dans ce bill, sans mûre délibération, des changements d'une aussi grande importance dans les formalités prescrites par des dispositions législatives et sanctionnées par un long usage, pour la conservation et l'authenticité des titres aux propriétés immobilières émanant de la couronne.

Bill des lettres patentes pour la concession des terres de la couronne, rapporté.

Votre comité ne voit pas non plus qu'il y ait une nécessité urgente de législater immédiatement sur ce sujet, et ne saurait en conséquence recommander de procéder ultérieurement sur ce bill à cette époque avancée de la session.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Adopte

Ordonné, que le rapport soit adopté.

Société d'agriculture de Dalhousie, Retour.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du district de *Dalhousie*, pour l'année 1846.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, Lettre E.*)

£10 payés à J. Bright.

Il a été proposé de résoudre, que la somme de quarante louis soit payée à *John Bright*, messenger du Conseil Législatif, par forme d'allocation pour l'année 1846.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

£45 payés au même.

Il a été proposé de résoudre que la somme de quarante cinq louis soit payée au dit *John Bright*, messenger comme susdit, pour ses services pendant l'année actuelle, 1847.

La question de concurrence étant mise sur la motion mentionnée en dernier lieu,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable s'ajournera à 4 heures P. M.

Il a été proposé que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle soit ajournée à quatre heures cet après-midi.

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à quatre heures cet après-midi, conformément à l'ordre ci-dessus.

A quatre heures P. M.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
Walker.

Les honorables MM.

Irving,
Neilson,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

L'honorable M. *Macaulay*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer les syndics du séminaire des Amis ou Quakers dans le township de *Hallowell*, dans le district de *Prince Edward*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du séminaire des Quakers de Hallowell, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait par l'Assemblée Législative à ce bill, sans amendement.

Bill de la société de construction de Montréal, rapporté.

L'honorable M. *Ferrie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la société de construction de *Montréal*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ? Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. *Matheson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph* et *Arthur*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Bill du chemin de Guelph et Arthur, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le

Lu 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du chemin de fer de Lachine, rapporté. L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendements. Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Feuille 2, ligne 39.—Après le mot "dispositions" insérez "du présent acte et de ceux."

Feuille 5, ligne 22.—Après les mots "en conséquence" insérez les clauses (A.) (B.) et (C).

CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué, que
 " tous les règlements de
 " la dite compagnie, et de
 " toutes les autres com-
 " pagnies maintenant ou
 " qui seront ci-après in-
 " corporées, quant aux
 " quelles le droit d'inter-
 " venir dans l'acte d'in-
 " corporation est réservé dans tel acte d'in-
 " corporation, réglant le
 " taux des péages qui
 " seront prélevés sur le
 " dit chemin mentionné
 " dans le présent acte,
 " et sur les autres che-
 " mins mentionnés dans

" les dits autres actes
 " d'incorporation, se-
 " ront sujets à l'appro-
 " bation du Gouverneur
 " en Conseil."

CLAUSE B.

" Et qu'il soit statué, que
 " rien de contenu dans les
 " présentes ne sera cen-
 " sé exempter le chemin
 " de fer mentionné dans
 " le présent acte, des dis-
 " positions de tout acte
 " général relatif aux
 " chemins de fer, qui
 " pourra être passé
 " dans la présente ses-
 " sion, ou dans toute au-
 " tre session future du
 " parlement."

CLAUSE C.

" Et qu'il soit statué,
 " que le présent acte
 " sera censé et réputé
 " acte public, et comme
 " tel tous juges, juges de
 " paix, et autres, seront
 " tenus d'en prendre
 " connaissance judiciai-
 " rement, sans qu'il soit
 " besoin de l'alléguer
 " d'une manière spé-
 " ciale."

Préambule, ligne 10.—Après le mot "acte" insérez "et attendu qu'il est aussi expédient de pourvoir à la régularisation des péages qui seront prélevés en vertu de l'autorité du dit acte, et de certains autres actes incorporant des compagnies de chemins de fer."

Dans le titre, ligne 3.—Après le mot "compagnie" insérez "et pour d'autres fins y mentionnées."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé. doptés

Ordonné,

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill soit lu la troisième fois présentement, tel qu'amendé.

Lu 3e fois.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill du chemin à lisses du St. Laurent et de l'Atlantique, rapporté.

L'honorable M. Knoulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin à lisses du St. Laurent et de l'Atlantique, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille 6, ligne 9.—Après "résolutions" insérez "Pourvu toujours et qu'il soit statué que la mesure (*guage*) d'après laquelle les dites lisses seront construites et dont il sera fait usage sur le dit chemin à lisses, sera de quatre pieds et huit pouces et demi, à moins que dans le cours des six mois de calendrier, le Gouverneur de cette province, en Conseil, établisse une mesure (*guage*) différente, et sur communication donnée à la dite compagnie de tout ordre en conseil établissant une mesure (*guage*) différente, la mesure ainsi établie sera celle

" dont on fera usage sur
" le dit chemin, comme
" si elle avait été établie
" dans et par le présent
" acte."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé. Adopté.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement, tel qu'amendé.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

L'honorable M. Ferrie, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de Montréal," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir. Bill du télégraphe de Montréal rapporté.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit : Amendement.

Feuille 5, ligne 16.—Retranchez depuis "contre" jusqu'à "jusqu'à," dans la ligne 18, ces deux mots inclus, et insérez "un revenu d'environ dix pour cent sur les dépenses qu'elle encourra pour établir et entretenir telle station."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé. Adopté.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement, tel qu'amendé.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé

passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les syndics de l'église des baptistes calvinistes dans la ville de Perth, à vendre et transporter certaines parties de terrain qu'ils possèdent actuellement," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du lac St. Louis et de la ligne provinciale," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de Montréal," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour abroger les actes y mentionnés, et amender la loi qui pourvoit à l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada."

Les amendements suivants ont été proposés au dit bill.

Feuille 12, ligne 2.—Retranchez depuis "mais" jusqu'à "seigneurs" ces deux mots inclus, dans la cinquième ligne.

Feuille 12, ligne 2.—Retranchez la note marginale.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans la négative.

Alors il a été proposé que le dit bill soit amendé comme suit :

Feuille 30, ligne 43.—Après "acte" insérez la clause suivante, "viz :
" Et qu'il soit statué
" que cet acte demeurera en force pendant
" une année, et, ensuite,
" jusqu'à la fin de la
" session suivante de la
" Législature Provinciale, et pas plus long-temps."

La question de concurrence étant mise sur la motion dernièrement mentionnée,

Il a été résolu dans la négative.

Rejeté.

Alors il a été proposé que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Motion pour 3e lecture.

En amendement, il a été proposé de retrancher "maintenant" et d'insérer "d'hui à trois mois."

Amendement.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans la négative.

Rejeté.

La question étant alors mise sur la motion principale,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

DISSENTIENT :

Parceque le dit bill, introduit dans l'Assemblée Législative comme une mesure du gouvernement, le 18 juin dernier, a été transmis à cette Chambre il y a deux jours, accompagné de trente-cinq autres ; et qu'il contient quatre-vingt-trois clauses, si différentes de la copie imprimée, qu'il est impossible que cette Chambre puisse en connaître le contenu et parceque l'on a refusé de l'imprimer pour l'usage des Membres, ou de le référer à un comité, et qu'il a de fait été passé sans que ses dispositions fussent connues d'une majorité des Membres de chaque Chambre de la Législature, laquelle

Protêt de l'hon. M. Neilson.

(laquelle est étrangère à la majeure partie du peuple du *Bas-Canada*), et il y a tout lieu de croire, en contravention à leurs désirs et à leurs intérêts.

Parceque l'impossibilité dans laquelle on s'est trouvé de mettre à exécution des lois semblables passées par cette législature, depuis l'union des provinces, et le mécontentement, la discorde, les pertes, les frais et les fardeaux qui en ont été la suite, ainsi que l'état d'anarchie introduit dans les campagnes du *Bas-Canada*, ont été généralement préjudiciables aux habitants; et pour cette raison, cette Chambre devrait être extrêmement réservée lorsqu'elle passe des lois qui les affectent, et particulièrement lorsqu'elles ne répondent pas au but que l'on s'était proposé, comme le bill actuel le reconnaît.

J. NEILSON.

Bill des actes
continues, lu 3e
fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du pont de
Vieux, lu 3e
fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Pierre Vieux* et autres, à construire un pont de péage sur la *Rivière-des-Prairies*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du pont de
Lachapelle, lu
3e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Paschal Persillier* dit *Lachapelle* à construire un pont de péage sur la *Rivière-des-Prairies*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du pont de
Leprohon et
Berthelot, lu
3e fois.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Edouard Martial Leprohon* et *Joseph Amable Berthelot, junior*, de la cité de *Montréal*, écuyers, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, au village de *St. Eustache*, entre les paroisses de *St. Eustache* et *Ste. Rose*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer les mines de cuivre et d'argent du lac *Huron*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Haut-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable

Bill des mines
de Philadel-
phia et Huron,
rapporté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Philadelphia* et de *Huron*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des mines
de Garden-Ri-
ver, rapporté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Cuivre de Garden-River*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des mines
de l'Amérique
du Nord, rap-
porté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de l'*Amérique Britannique du Nord*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie britannique et canadienne des mines du lac *Supérieur*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir. Bill des mines
du lac Supé-
rieur, rappor-
té.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit: Amendement.

Feuille 2, ligne 35.—Après "individus" insérez "ou de la couronne."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé. Adopté.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement, tel qu'amendé.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence. Bill lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'honorable

Bill des mines
du H. C. rap-
porté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Haut-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille 2, ligne 26.—Après "individus" insérez "ou de la couronne."

Adopté.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement, tel qu'amendé.

Bill lu 3e fois.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill des mines
de Huron et St.
Mary, rapporté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre de *Huron* et *St. Mary*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Feuille 3, ligne 8.—Après "individus" insérez "ou de la couronne."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, Adopté. et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement, tel qu'amendé.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence. Bill lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée

Bill du bassin
sec de Toronto,
rapporté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du bassin sec de *Toronto*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Amendement.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 2, ligne 22.—Retranchez depuis "ou" jusqu'à "mentionné" dans la 24e ligne, ces "deux mots inclus."

Feuille 2, ligne ult.—Retranchez "soit"

Feuille 3, ligne 3.—Retranchez "eux" et insérez "tels propriétaires ou occupants."

Feuille 3, ligne 8.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "pourvu" dans la 43e ligne, ces deux mots inclus.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement, tel qu'amendé.

Le

Bill lu 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill d'incorporation de London. Un message de l'Assemblée Législative par M. Wilson et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour révoquer l'acte d'incorporation de la ville de London, y établir un conseil de ville au lieu d'un bureau de police, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Sullivan, Macaulay et Walker, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill d'incorporation de Brantford. Un message de l'Assemblée Législative par M. Smith, de Wentworth, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la ville de Brantford," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Sullivan, Macaulay et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Munro et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de madriers de Scarborough et Markham," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du chemin de Scarborough et Markham.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Sullivan, Macaulay et Ferrier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Chauveau et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la banque de district de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill. Banque de district de Québec.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Neilson et Ferrier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Stewart, de Bytown, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du chemin de fer de Halifax.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné,

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *Neilson* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du chemin de fer de Lachine, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le solliciteur général *Cameron* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des maisons de prévention H. C. lu 2e fois.

Il a été proposé que le bill intitulé, "Acte pour établir des maisons de prévention et de correction dans les villes et villages non incorporés dans le *Canada-Ouest*," soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill d'Isaac Beecher.

Il a été proposé que le bill intitulé, "Acte pour autoriser l'émanation de lettres patentes en faveur de *Isaac Beecher*, pour un moulin perfectionné pour moudre l'écorce," soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement, de retrancher "maintenant" et d'insérer "d'hui à trois mois."

La question de concurrence étant mise sur le dit amendement,

Remis à 3 mois.

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Neilson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la banque de district de *Québec*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill de la banque de district de Québec, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de maîtres de *Scarborough* et *Markham*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du chemin de Scarborough et Markham, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour révoquer l'acte d'incorporation de la ville de *London*, y établir un conseil de ville au lieu d'un bureau de police, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill d'incorporation de London, rapporté.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du chemin de fer de Montréal, lu 2e fois.

Il a été proposé que le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer qui relie *Montréal* à la ligne provinciale," soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill d'incorporation de Brantford, rapporté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la ville de *Brantford*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Duggan* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Toronto* et *Goderich*" auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du chemin à lisses de Toronto et Goderich.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Macaulay* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Moffatt* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des mines du Canada, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre de *Huron* et *Saint Mary*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des mines de Huron et St. Mary, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Drummond* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie britannique et canadienne des mines du lac *Supérieur*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des mines du lac Supérieur.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Webster* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Montréal*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé

Bill du télégraphe de Montréal.

à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill sans amendement.

Bill du bassin sec de Toronto, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *Sherwood* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du bassin sec de *Toronto*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill du chemin à lisses de Toronto et Goderich, rapporté.

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Toronto* et *Goderich*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du chemin de fer de Halifax, rapporté.

L'honorable M. *Ferrie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Ferrie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer qui relie *Montréal* à la ligne provinciale," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill du chemin de fer de Montréal, rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Il a été proposé que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures du matin, en conséquence.

Ajournement.

Mercredi, 28 juillet, 1847.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,

Morris, W.

Macanlay,

Bruneau,

Ferrie,

Knoulton,

Les honorables MM.

Walker,

Neilson,

Pinhey,

Ferrier,

Matheson,

Boulton.

PRIERES.

L'honorable

L'honorable M. *Boulton* a présenté une pétition de R. S. *Murray* et autres, de la ville de *London*, demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure ayant pour objet le partage de la dotation de l'université de *King's College*, entre les principales dénominations chrétiennes de cette province, mais que la dite dotation soit employée exclusivement au soutien d'une université ou collège où l'on enseignera la littérature, les sciences et les arts.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Baldwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour expliquer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour amender un acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le roi *Guillaume* quatre, intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du lac *Huron*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Ermatinger* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour conférer aux villes et aux villages du *Canada-Ouest*, qui ne sont point spécialement incorporés, certains pouvoirs collectifs limités," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du chemin de *Cobourg* et *Grafton*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Boulton* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Stewart*, de *Bytown*, et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer les directeurs de la caisse des veuves et des orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement.

Bill de la caisse des veuves des ministres presbytériens, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines du lac *Echo*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des mines du lac *Echo*.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du pont sur le St. Laurent.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Morin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour construire un pont sur le fleuve *St. Laurent*, à partir d'aucun point depuis l'entrée inférieure du canal de *Lachine*, et le pied des rapides de *Lachine*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Sullivan*, *Macaulay*, *Bruneau*, *Knoulton* et *Ferrier*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du chemin de Streetsville.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Duggan* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie du chemin de madriers de *Streetsville*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour faire disparaître tous doutes, quant à la validité de certains instruments et documents exécutés pardevant les notaires dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill relatif aux erreurs dans les actes des notaires.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Port Hope*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du chemin de Cobourg et Port Hope.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie* et *Boulton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Boulton*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Port Hope*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Rapporté.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du chemin de Cobourg et Grafton, rapporté. L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Cobourg et Grafton," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des mines du lac Echo, rapporté. L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines du lac Echo" a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Lu 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. Sullivan, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour

Bill du pont sur le St. Laurent, rapporté.

construire un pont sur le fleuve St. Laurent, à partir d'aucun point depuis l'entrée inférieure du canal de Lachine et le pied des rapides de Lachine," a fait rapport qu'il a examiné le dit bill, et qu'il voit que c'est une mesure qui préjudiciera considérablement à la navigation libre du fleuve pour les vaisseaux qui descendent du Haut-Canada, au port de Montréal, Québec et à l'Océan; comme il est impossible au comité à cette époque avancée de la session d'établir une enquête et de recevoir des témoignages qui pourraient l'engager à faire rapport du dit bill pour la concurrence de la Chambre, ou à préparer des amendements qui feraient disparaître toute objection que l'on pourrait avoir à la mesure, le comité se croit tenu de recommander à la Chambre de ne plus procéder sur le dit bill pendant cette session.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour

Bill du chemin de Streetsville rapporté.

incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie du chemin de madriers de Streetsville," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en

Lu 3e fois.

conséquence. La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné,

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill d'incorporation de Sorel.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Morin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la ville de " *Sorel*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Bill du chemin à lisses du St. Laurent et de l'Atlantique, rapporté de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Morin* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte " qui incorpore la compagnie du chemin à " lisses du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, et " pour étendre les pouvoirs de la dite compa- " gnie," et informer cette Chambre que l'As- semblée Législative a acquiescé à l'amende- ment fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Comptes contingents, 2e rapport.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, a présenté son second rapport comme suit :

Le comité a reçu une pétition de *Michael Keating*, le premier messenger de la Chambre, demandant que son salaire soit porté à la somme de cent cinquante louis par année, et après l'avoir pris en considération, il croit devoir la recommander à l'attention favorable de votre honorable Chambre, et que sa demande doit en conséquence être accordée.

Adopté.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Il a été proposé que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à trois heures et demie, cet après-midi.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Chambre continuée à 3 1/2 heures P. M.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti- nuée à cet après-midi, à trois heures et demie, en conséquence.

A trois heures et demie P. M.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Morris, W.
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
Walker.

Les honorables MM.

Irving,
Neilson,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour " faire le recensement de cette province, et " pour obtenir des renseignements statisti- " ques y mentionnés," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Cham- bre sans amendement. Bill du recensement, rapporté

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois,

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le Très-Honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britan- nique*, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée " qu'il " est du plaisir de Son Excellence qu'elle se " rende immédiatement auprès d'elle, dans " cette Chambre." Son Excellence arrive.

Laquelle étant venue avec son Orateur, le clerc de la couronne en chancellerie a séparé- ment lu les titres des bills à être passés, com- me suit : Bills sanctionnés.

Acte

- Bill des limites de Bytown. " Acte pour définir les limites de la ville de *Bytown*, et pour y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins."
- Bill pour étendre l'acte des mariages à toutes les sectes, H. C. " Acte pour étendre les dispositions de l'acte des mariages du *Haut-Canada* aux ministres de toutes les dénominations chrétiennes."
- Bill du chemin à lisses d'Industrie. " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et du village d'*Industrie*."
- Bill de cotisation de Brockville. " Acte pour pourvoir à une cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de *Brockville*, suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres objets."
- Bill du télégraphe électrique de Toronto, Hamilton, etc. " Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe électro-magnétique de *Toronto*, *Hamilton*, *Niagara* et *Ste. Catherines*."
- Bill du chemin de madriers de Cobourg. " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de traverse et du chemin de madriers de *Cobourg* et du lac *Rice*."
- Bill d'A. Gilkison. " Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie, si bon leur semble, à permettre à *Archibald Gilkison*, de pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles."
- Bill pour exempter de taxes les propriétés de la couronne B. C. " Acte pour exempter les propriétés de la couronne dans le *Bas-Canada*, des taxes et impositions locales."
- Bill du chemin de Dundas et Waterloo. " Acte pour autoriser les commissaires du chemin macadamisé de *Dundas* et *Waterloo*, à emprunter une somme d'argent, afin de les mettre en état d'achever le dit chemin, et pour d'autres fins."
- Bill de la banque du peuple. " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque du peuple."
- Bill d'enregistrement de Bellechasse. " Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *Bellechasse*, de l'endroit où il est maintenant situé, en la paroisse de *St. Michel*."
- Bill de l'hôpital de Toronto. " Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Toronto*."
- Bill des constables spéciaux. " Acte pour amender les lois relatives à la nomination des constables spéciaux, et pour mieux conserver la paix."
- Bill des cours d'assises etc., Niagara. " Acte pour permettre aux cours d'assises et de *Nisi Prius*, d'Oyer et terminer, et de délivrance générale des prisonniers, et aux cours trimestrielles de sessions du district de *Niagara*, à siéger dans la nouvelle maison de justice de la ville de *Niagara*, construite par le président et le bureau de police de la dite ville."
- " Acte pour mieux protéger les marchands et autres, qui pourront ci-après recevoir des consignations, et passer des marchés et contrats relatifs aux effets et marchandises confiés à des agents." Bill pour protéger les marchands.
- Acte pour amender l'acte pour autoriser la maison de la Trinité de *Québec* à donner des licences comme pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnées. Bill des licences de la Trinité, Québec.
- " Acte pour incorporer la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*." Bill du gaz de Montréal.
- " Acte pour révoquer un certain acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour limiter les actions dans le *Bas-Canada*." Bill de la limitation des actions B. C.
- " Acte pour révoquer et refondre les droits actuels de douane en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées." Bill des douanes.
- " Acte pour amender l'acte, intitulé: ' Acte pour amender la loi qui établit le bureau des travaux publics.' " Bill des travaux publics.
- " Acte pour amender un certain acte passé pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de *Montréal*, et pour d'autres objets." Bill du Havre de Montréal.
- " Acte pour autoriser *Augustin Norbert Morin* à construire un pont de péage sur la rivière du *Nord*, dans la paroisse de *St. Jérôme*, et pour fixer le taux des péages, qui seront perçus sur le dit pont et établir des règlements à cet égard." Bill du pont de Morin.
- " Acte pour refondre et amender les lois, et révoquer certains actes relatifs au crime de faux." Bill du crime de faux.
- " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*." Bill amendant l'acte du gaz de Montréal.
- " Acte pour incorporer la ville de *Dundas*." Bill d'incorporation de Dundas.
- " Acte pour corriger une erreur dans l'acte de la présente session qui établit des droits de douane." Bill de l'erreur dans l'acte des douanes.
- " Acte pour amender la dixième section de l'acte d'incorporation de la ville de *Kings-ton* en une cité." Bill d'incorporation de Kingston.
- " Acte

Bill des chemins d'hiver.	“ Acte pour suspendre pour un tems deux certaines ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province, ci-devant le <i>Bas-Canada</i> , en ce qui regarde le district de <i>Québec</i> , le district de <i>Gaspé</i> , et cette partie du district des <i>Trois-Rivières</i> qui s'étend depuis le district de <i>Québec</i> , au sud du fleuve <i>St. Laurent</i> , jusqu'à la paroisse de <i>Nicolet</i> et au nord de la dite rivière jusqu'à la ville des <i>Trois-Rivières</i> exclusivement.”	“ Acte pour autoriser l'émission de débetures pour payer la balance due à ceux qui réclament une indemnité, pour pertes souffertes pendant la rébellion et l'invasion dans le <i>Haut-Canada</i> .”	Bill des débetures de la rébellion, H. C.
Bill du notariat, B. C.	“ Acte pour l'organisation du notariat dans cette partie de la province du <i>Canada</i> , appelée <i>Bas-Canada</i> .”	“ Acte pour établir des règlements au sujet de l'engagement des matelots.”	Bill des matelots.
Bill des écoles, H. C.	“ Acte pour amender l'acte des écoles élémentaires dans le <i>Haut-Canada</i> .”	“ Acte pour expliquer et amender un acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : ‘ Acte pour refondre et amender les lois d'enregistrement de la partie de cette province, qui formait ci-devant le <i>Haut-Canada</i> .’”	Bill des lois d'enregistrement, H. C.
Bill du bassin de Burlington.	“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du bassin de la baie de <i>Burlington</i> , et pour la construction de vaisseaux.”	“ Acte pour pourvoir au soutien de la veuve de feu l'honorable <i>Joseph Rémi Vallières de St. Réal</i> .”	Bill de la veuve Vallières.
Bill du chemin de Guelph et Dundas.	“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de <i>Guelph et Dundas</i> .”	“ Acte pour venir en aide à certains propriétaires de terres dans le district de <i>Gaspé</i> .”	Bill des propriétaires de Gaspé.
Bill des médecins B. C.	“ Acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le <i>Bas-Canada</i> , et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en cette province.”	“ Acte pour amender l'acte pour accorder des secours aux victimes des incendies de <i>Québec</i> .”	Bill des incendiés de Québec.
Bill du havre de Humber.	Acte pour remettre en vigueur et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin et havre de <i>Humber</i> .”	“ Acte pour amender la loi de l'emprisonnement pour dettes, dans le <i>Haut-Canada</i> .”	Bill de l'emprisonnement pour dettes, H. C.
Bill-Institut des artisans de Toronto.	“ Acte pour incorporer l'institut des artisans de <i>Toronto</i> .”	“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie du chemin de madiers de <i>Port Credit et Hurontario</i> .”	Bill du chemin de Port Credit et Hurontario.
Bill du partage des terres, B. C.	“ Acte pour faciliter le partage des terres, tènements et héritages dans certains cas, dans le <i>Bas-Canada</i> .”	“ Acte pour incorporer la société d'agriculture du <i>Bas-Canada</i> .”	Bill de la société d'agriculture.
Bill des maîtres et serviteurs H. C.	“ Acte pour régler les devoirs entre les maîtres et serviteurs, et pour d'autres fins y mentionnées.”	“ Acte pour faciliter la preuve de la chartre et de l'acte d'incorporation de la compagnie des terres de l' <i>Amérique Britannique</i> .”	Bill de la compagnie des terres de l'Amérique.
Bill de l'obstruction des rivières et ruisseaux H. C.	“ Acte pour amender, expliquer et continuer un acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé, ‘ Acte pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du <i>Haut-Canada</i> .’”	“ Acte pour permettre de payer l'allocation des écoles aux instituteurs du district de <i>Bathurst</i> , pour l'année mil huit cent quarante-cinq, nonobstant qu'il n'ait été fait aucune répartition pour les écoles dans le dit district pendant la dite année.”	Bill des écoles, Bathurst.
Bill du télégraphe électrique de l'Amérique.	“ Acte pour incorporer l'association du télégraphe électrique de l' <i>Amérique Britannique du Nord</i> .”	“ Acte pour déclarer le mode qui sera suivi pour tirer les lignes de travers des lots du township d' <i>Osgoode</i> , dans le comté de <i>Carleton</i> .”	Bill des lignes de travers d'Osgoode.
Bill de la propriété littéraire.	“ Acte pour étendre les dispositions de l'acte provincial qui règle la propriété littéraire, aux personnes résidant dans le Royaume-Uni, sous certaines conditions.”	“ Acte pour incorporer de la société d'agriculture du <i>Haut-Canada</i> .”	Bill de la société d'agriculture, H. C.
		“ Acte pour pourvoir à la cotisation des biens meubles et immeubles dans la ville de <i>Prescott</i> , suivant leur valeur ou rente annuelle, et pour d'autres fins.”	Bill des cotisations de Prescott.
		“ Acte pour régulariser l'assignation des jurés dans le <i>Bas-Canada</i> .”	Bill des jurés, B. C.

Bill du cimetière de Montréal.	“ Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de <i>Montréal</i> .”	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines de <i>Philadelphia</i> et de <i>Huron</i> .”	Bill des mines de <i>Philadelphia</i> et <i>Huron</i> .
Bill du presbytère de Brockville.	“ Acte pour autoriser les marguilliers de l'église <i>St. Pierre</i> à <i>Brockville</i> , à vendre un lot de terre y mentionné, et d'en employer le produit à l'érection d'un presbytère pour le ministre de la dite église, sur un lot qui doit être transporté à cet effet à l'évêque de <i>Toronto</i> .”	“ Acte pour incorporer la compagnie du bassin sec de <i>Toronto</i> .”	Bill du bassin sec de <i>Toronto</i> .
Bill d'Edward Gilman.	“ Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie, à leur discrétion, à permettre à <i>Edward Gilman</i> de pratiquer comme procureur et sollicitateur en icelles.”	“ Acte pour autoriser <i>Pierre Vieau</i> et autres, à construire un pont de péage sur la <i>Rivière-des-Prairies</i> .”	Bill du pont de <i>Vieau</i> .
Bill des mines de Québec et du lac Supérieur.	“ Acte pour incorporer l'association de <i>Québec</i> , pour l'exploitation des mines du lac <i>Supérieur</i> .”	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines du <i>Canada</i> .”	Bill des mines du <i>Canada</i> .
Bill du chemin d'Etobicoke et Mono.	“ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin d' <i>Etobicoke</i> et de la sixième ligne de <i>Mono</i> .”	“ Acte pour incorporer les syndics du séminaire des amis, ou quakers, dans le township de <i>Hallowell</i> , dans le district de <i>Prince Edward</i> .”	Bill du séminaire des Quakers de <i>Hallowell</i> .
Bill des calvinistes de Perth.	“ Acte pour permettre aux syndics de l'église baptiste calviniste de la ville de <i>Perth</i> , de vendre et céder certaines parties du terrain qu'ils possèdent maintenant.”	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre de <i>Garden-River</i> .”	Bill des mines de <i>Garden River</i> .
Bill des mines de Montréal.	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines de <i>Montréal</i> .”	“ Acte pour incorporer la compagnie britannique et canadienne des mines du lac <i>Supérieur</i> .”	Bill des mines du lac <i>Supérieur</i> .
Bill des municipalités, B. C.	“ Acte pour mieux pourvoir à l'établissement d'autorités municipales dans le <i>Bas-Canada</i> .”	“ Acte pour autoriser <i>Paschal Persillier</i> dit <i>Lachapelle</i> à construire un pont de péage sur la <i>Rivière-des-Prairies</i> .”	Bill du pont de <i>Lachapelle</i> .
Bill relatif aux lois expirantes.	“ Acte pour continuer pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés.”	“ Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de <i>Montréal</i> et <i>Lachine</i> , et pour d'autres fins y mentionnées.”	Bill du chemin de fer de <i>Lachine</i> .
Bill des mines d'argent et de cuivre du lac Huron.	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre et d'argent du lac <i>Huron</i> .”	“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de <i>Guelph</i> et <i>Arthur</i> .”	Bill du chemin de <i>Guelph</i> et <i>Arthur</i> .
Bill des mines de l'Amérique Britannique.	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines de l' <i>Amérique Britannique du Nord</i> .”	“ Acte pour autoriser <i>Edouard Martial</i> <i>Leprohon</i> et <i>Joseph Amable Berthelot</i> , junior, écuyers, de la cité de <i>Montréal</i> , à construire un pont de péage sur la rivière <i>Jésus</i> , au village de <i>St. Eustache</i> , entre les paroisses de <i>St. Eustache</i> et <i>Ste. Rose</i> .”	Bill du pont de <i>Leprohon</i> et <i>Berthelot</i> .
Bill des maisons de prévention.	“ Acte pour établir des maisons de prévention et de correction dans les villes et villages non incorporés, dans le <i>Canada-Ouest</i> .”	“ Acte pour révoquer l'acte d'incorporation de la ville de <i>London</i> , y établir un conseil de ville au lieu d'un bureau de police, et pour d'autres fins y mentionnées.”	Bill d'incorporation de <i>London</i> .
Bill des mines de Huron et St. Mary.	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre de <i>Huron</i> et <i>Saint Mary</i> .”	“ Acte pour incorporer la ville de <i>Brantford</i> .”	Bill d'incorporation de <i>Brantford</i> .
Bill des mines du H. C.	“ Acte pour incorporer la compagnie des mines du <i>Haut-Canada</i> .”	“ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de madriers de <i>Scarborough</i> et <i>Markham</i> .”	Bill du chemin de <i>Scarborough</i> et <i>Markham</i> .
Bill du télégraphe de Montréal.	“ Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de <i>Montréal</i> .”	“ Acte pour faire disparaître tous doutes, quant à la validité de certains instruments et documents exécutés pardevant les notaires, dans le <i>Bas-Canada</i> .”	Bill relatif aux erreurs dans les actes des notaires.
Bill de la société de construction de Montréal.	“ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la société de construction de <i>Montréal</i> .”		

Bill chemin de Cobourg et Grafton. " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de *Cobourg et Grafton.*"

Bill du chemin de fer de Huron et Toronto. " Acte pour expliquer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour amender un acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le roi *Guillaume* quatre, intitulé : 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du lac *Huron.*' "

Bill des mines du lac Echo. " Acte pour incorporer la compagnie des mines du lac *Echo.*"

Bill du chemin de Cobourg et Port Hope. " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de *Cobourg et Port Hope.*"

Bill des pouvoirs collectifs des villes non incorporées, H. C. " Acte pour conférer aux villes et aux villages du *Canada-Ouest*, qui ne sont point spécialement incorporés, certains pouvoirs collectifs limités."

Bill de la caisse des veuves des ministres presbytériens. " Acte pour incorporer les directeurs de la caisse des veuves et des orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse.*"

Bill du chemin de fer du St Laurent et de l'Atlantique. " Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin à lisses du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie."

Bill du chemin de Streetsville. " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie du chemin de madriers de *Streetsville.*"

Bill pour régler la profession d'avocats, H. C. " Acte pour amender la loi qui règle l'admission des procureurs, et la profession d'avocat dans le *Haut-Canada.*"

Bill du recensement. " Acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir certains renseignements statistiques qui s'y rapportent."

La sanction royale a été prononcée sur chacun de ces bills, séparément, par le greffier de cette chambre dans les mots suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général sanctionne ce bill."

Alors le clerc de la couronne en chancellerie a lu les titres de treize bills à être passés, comme suit :

Bill relatif au serment des personnes naturalisées. " Acte pour prolonger le temps fixé pour prêter le serment et faire la déclaration requise des personnes naturalisées en cette province."

Bill de la banque de Montréal. " Acte pour permettre à la banque de *Montréal* d'augmenter son capital."

" Acte pour permettre à la banque de la cité d'augmenter son capital." Bill de la banque de la cité.

" Acte pour incorporer la compagnie du havre et chemin à lisses de *Woodstock* et du lac *Erié.*" Bill du chemin à lisses de *Woodstock* et *Erié.*

" Acte pour augmenter le capital de la banque de *Québec*, et amender en partie l'acte qui prolonge la durée de la chartre de la dite banque." Bill de la banque de *Québec.*

" Acte pour faciliter la commutation des terres en roture dans le domaine de la reine, en celle de *franc et commun soccage*, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles afférents jusqu'ici à ces commutations." Bill de la commutation des terres de la couronne.

" Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Bytown* et *Britannia.*" Bill du chemin à lisses de *Bytown* et *Britannia.*

" Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Carillon* et *Grenville.*" Bill du chemin à lisses de *Carillon* et *Grenville.*

" Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac *St. Louis* et de la ligne provinciale." Bill du chemin de fer du lac *St. Louis.*

" Acte pour incorporer la banque de district de *Québec.*" Bill de la banque de district de *Québec.*

" Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer qui relie *Montréal* à la ligne provinciale." Bill du chemin de fer de *Montréal.*

" Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse.*" Bill du chemin de fer d'*Halifax.*

" Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de *Toronto* et *Goderich.*" Bill du chemin à lisses de *Toronto* et *Goderich.*

Alors le greffier de cette Chambre, par ordre de son Excellence, a dit sur chacun de ces bills :

" Son Excellence le Gouverneur Général réserve ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui."

Alors l'Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence, comme suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, réunis en parlement provincial, approchons de Votre Excellence avec un profond respect, et prenons humblement la liberté d'assurer Votre Excellence

lence

lence qu'à aucune époque de notre histoire, les communes du *Canada* se sont appliqués avec plus d'assiduité aux devoirs importants qui leur sont dévolus comme représentans du peuple loyal et fidèle de Sa Majesté, que dans la session actuelle, pendant laquelle ils se sont efforcés de soutenir l'honneur et la dignité de la couronne d'où découlent la grandeur et la prospérité du pays.

La session qui est sur le point de se terminer a été caractérisée par l'introduction de plusieurs mesures importantes dont l'effet est de développer l'esprit d'entreprise, d'étendre les chemins de fer dans toute la province, et de faciliter l'exploitation des mines des rives du lac *Supérieur*.

Nous espérons que notre commerce intérieur profitera des grands avantages qui découlent des facilités qui lui sont ainsi accordées, et du développement des ressources minérales de cette province, et nous avons consacré beaucoup de tems et beaucoup de peines, à adopter des mesures propres à promouvoir et encourager ces objets importants.

Pour faire face aux changements qui ont été introduits dans nos relations commerciales avec la *Mère-Patrie*, nous avons cru nécessaire de passer un nouveau bill qui change considérablement les réglemens actuels des douanes en cette province. En faisant ces changements, nous avons tâché, tout en ne perdant point de vue la protection que nous devons au revenu, d'adopter dans le tarif et les réglemens des douanes, les modifications qui, comme nous l'espérons, rapporteront de grands bénéfices au commerçant et au consommateur, en faisant disparaître l'oppression injuste, et l'exécution vexatoire de la loi; ainsi que de donner, s'il est possible, de nouveaux aiguillons à l'esprit d'entreprise et d'industrie des individus.

C'était mon devoir d'exposer succinctement à Votre Excellence, quelques unes des mesures les plus importantes de la session. Nous croyons qu'elles sont de nature à augmenter la prospérité du pays, à promouvoir le bonheur et le bien-être de toutes les classes des sujets de Sa Majesté, dans cette partie importante et précieuse des vastes domaines de Sa Majesté.

Le bill qu'il est maintenant de mon devoir de présenter à Votre Excellence, est intitulé,

“ Acte pour approprier les sommes y men-

tionnées, aux fins de défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent quarante-sept, et certaines autres dépenses au paiement desquelles il n'est pas autrement pourvu,” auquel nous prions humblement Votre Excellence d'accorder la sanction royale.

L'Orateur a alors présenté le bill de crédit au greffier de cette Chambre, qui l'a déposé sur la table, lorsque le clerk de la couronne en chancellerie en a lu le titre comme suit :

“ Acte pour approprier les sommes y mentionnées, aux fins de défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent quarante-sept, et certaines autres dépenses au paiement desquelles il n'est pas autrement pourvu.” Bill des subsides.

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a dit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses fidèles et loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill.” Sanction royale.

Alors il a plu à son Excellence le Gouverneur Général de prononcer le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

En vous dispensant pour le moment de votre présence ici, je dois vous remercier pour votre zèle et votre assiduité dans l'accomplissement de vos importants devoirs qui vous ont permis dans une session comparativement de peu de durée, de considérer et compléter beaucoup de mesures qui promettent de grands avantages à la société.

J'espère sincèrement que les changements que vous avez faits dans le tarif provincial, et les facilités additionnelles données au commerce par l'extension des privilèges d'entrepôt et d'emmagasinage, produiront des avantages pour la colonie, et tendront à y promouvoir les intérêts du commerce et de l'agriculture.

J'ai observé avec satisfaction l'attention que vous avez donnée aux divers projets qui vous ont été soumis, pour développer les ressources minérales de la province, et pour améliorer ses moyens de communication intérieure.

J'espère

J'espère que les mesures que vous avez passées pour la modification de certaines dispositions du code criminel, pour la protection des intérêts mercantiles, pour rendre l'acte des écoles du *Haut-Canada* plus effectif, et pour mettre les institutions municipales du *Bas-Canada* sur un meilleur pied, auront des résultats avantageux.

L'existence de la maladie parmi les émigrés qui sont arrivés d'*Europe* cette saison, m'a causée beaucoup d'inquiétude. Je n'ai pas manqué d'amener ce sujet à la considération du secrétaire d'état de Sa Majesté, et de représenter la nécessité qu'il y avait d'adopter des mesures pour mettre l'émigration à cette colonie sous des réglemens plus effectifs. Je vous dois en même tems mes remerciemens les plus vifs pour les dispositions libérales que vous avez faites pour soulager les indigens et empêcher la maladie de se répandre dans la province. Les efforts charitables du clergé, des dames attachées aux communautés religieuses, et des individus bienveillants parmi les laïques qui, au risque de leur vie, ont donné leurs soins aux malades, sont au-dessus de tous les éloges que j'en pourrais faire; mais je ne puis m'abstenir en cette occasion de rendre hommage à leur dévouement et à leur charité chrétienne.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la bonne volonté avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public, et pour le maintien du crédit de la province.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

Les diverses adresses à la Reine que vous avez transmises par mon entremise, ont été dûment envoyées pour être déposées au pied du trône.

En exerçant l'influence que vous possédez dans vos districts respectifs, pour effectuer des améliorations locales, et donner plein effet aux décrets sages et salutaires de la Législature, vous pouvez rendre à la société des services presque aussi importans que ceux que vous lui rendez lorsque vous êtes assemblés ici. Je me flatte que ces devoirs occuperont votre attention lorsque vous serez de retour chez vous, et je demande avec instance que nos efforts pour l'avancement des divers intérêts de cette belle province, et pour l'avantage de toutes les classes de ses habitans, puissent mériter la bénédiction divine.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur Général, que ce parlement provincial soit prorogé à lundi, le sixième jour de septembre prochain, pour être ici tenu; et ce parlement provincial est, en conséquence, prorogé à lundi, le sixième jour de septembre prochain.

Prorogation du
Parlement.

INDEX

DU

SIXIEME VOLUME.

10 et 11 VIC. A. D. 1847.

ABSENTS, MEMBRES :—

Voir Conseil, Messages et Comités des Privilèges, Nos. 1, 2, et 3.

ACADÉMIES. *Voir Ecoles.*

ACCIDENT, Morts par. *Voir Bill, No. 12.*

ACTES ET ORDONNANCES EXPIRANTS. *Voir Retours et Bill, No. 102.*

ACTIONS, Limitation des, B. C. *Voir Bill, No. 48.*

ACTON, POUR L'ACHÈVEMENT DU CHEMIN D'. *Voir Pétition, 63.*

ADAMSON, LE RÉV. W. A. *Voir Bibliothécaire.*

————— JAMES. *Voir Comité, No. 2.*

ADJUDANT GÉNÉRAL DE MILICE. *Voir Messages.*

ADMINISTRATION PROVINCIALE :—

Correspondance entre un Membre du Conseil Législatif et certains Membres de l'. *Voir Messages.*

ADRESSES :—

1. ——— AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—En réponse au discours d'ouverture. Le Comité chargé de la préparer fait rapport, 20. Adresse adoptée, elle sera présentée par toute la Chambre, 21. Quand Son Excellence la recevra, 21. Rapport, Adresse présentée, réponse de Son Excellence et impression ordonnée 22.

2. ——— A SA MAJESTÉ :—Au sujet des brevets d'invention, 23. Lue, adoptée et envoyée à l'Assemblée pour sa concurrence, 27.

3. ——— A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Au sujet des accusations portées contre M. Alison, l'agent des émigrés, Montréal, 24. Motion pour adresse, considérée; Adresse lue et remise 28. Déchargée 33.

4. ——— A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Au sujet de la nomination d'un Membre au cabinet, proposée et négativee 29.

ADRESSES—*Suite* :

5. ——— AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—De félicitations sur l'heureuse arrivée dans ce pays de la comtesse d'Elgin, Adresse lue et adoptée, 33. Sera présentée par les Membres du Conseil Exécutif 33. Présentée et réponse de Son Excellence, 37.

6. ——— A SA MAJESTÉ :—Au sujet du bill de la liste civile de la dernière session, transmise par l'Assemblée, 56. Considérée et adoptée 59. L'Assemblée en est informée. Protêt de l'Hon. J. Neilson, 59. *Voir Adresse No. 7.*

7. ——— A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Le priant de transmettre cette dernière; Envoyée à l'Assemblée, 59. Adoptée par elle 69. Les adresses seront présentées par les Membres de l'Exécutif, 69. Quand Son Excellence les recevra, 69. L'Assemblée en est informée, 70. Adresses présentées; réponse de Son Excellence, 74.

8. ——— A SA MAJESTÉ :—Au sujet de l'Emigration. Rapportée d'un Comité, 70. Adoptée, 71. *Voir Adresse, No. 9.*

9. ——— AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Le priant de transmettre cette dernière, 71. Elles seront présentées par les Membres de l'Exécutif, 71. Leur rapport et réponse de Son Excellence, 74.

10. ——— A SA MAJESTÉ :—Au sujet des lois de Navigation. Reçue de l'Assemblée, 108. Considérée, 112. Adoptée et l'Assemblée en est informée, 112. *Voir Adresse No. 11.*

11. ——— AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Le priant de transmettre cette dernière; envoyée à l'Assemblée, 113. Adoptée par l'Assemblée, 119. Elles seront présentées par les Membres de l'Exécutif, 120. Quand Son Excellence les recevra, 122. Adresses présentées et réponse de Son Excellence, 135.

12. ——— A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Demandant £3,000 pour subvenir aux

ADRESSES—*Suite.*

aux Contingents, présentée par les Membres de l'Exécutif, 115.

De l'Orateur de l'Assemblée en présentant le bill des subsides, 160.

De remerciements, pour un certain message, 71.

AGENTS DE MARCHANDS. *Voir Bill, No. 42.*

AGRICULTURE, SOCIÉTÉ D'. Pétitions, 37, 45. *Voir Retours et Bills, Nos. 87, 92.*

AJOURNEMENTS :—

De la Chambre (spéciaux) 18, 50, 114, 135, 142, 152, 156.

ALLEN, HENRY (ci-devant juge de la cour du district de London,) Pétitions, 26, 99. *Voir Messages.*

ALISON, JAMES (Agent des Emigrés à Montréal). *Voir Adresse, No. 3, et Motions.*

AMENDES DE MILICE : *Voir Quakers, Menonistes et Tunkers.*

AMÉRIQUE :—

Pour rémunérer des voyageurs du B. C., qui ont servi pendant la dernière guerre contre les Etats-Unis de l', Pétition, 23.

Compagnie des Mines de l', Britannique du Nord. Pétition, 25. *Voir Bill, No. 105.*

Blé et Farine, droits sur : Pétition, 39.

Commerce avec l', Britannique du Nord. *Voir Messages.*

Allocation à Joseph Bouchette pour sa carte des Provinces de l', Britannique du Nord. Pétition, 44.

Commerce entre le Canada et les Etats-Unis de l'. *Voir Messages.*

Télégraphe Electrique de l', Britannique du Nord. Pétition, 26. *Voir Bill, No. 72.*

Compagnie des Terres de l', Britannique. Pétition, 24. *Voir Bill, No. 88.*

AMHERSTBURG, Pour et contre l'incorporation d'. Pétitions, 45, 50.

ANCASTER, ECOLE DE GRAMMAIRE D'. Pétition, 129.

APPEL DE LA CHAMBRE :—

Membres présents et absents à l', 28, 29.

ARBITRES DU CANAL ST. LAURENT. Pétition de Charles C. Farran, pour recouvrer les dommages obtenus des, 23.

Du CANAL WELLAND. Pétition de Jacob H. Ball pour dito, 63.

ARGENT, Bills d', Discours de l'Orateur de l'Assemblée en présentant les, 160.

Mines de Cuivre et d'. *Voir Mines.*

ARPENTAGES :—

Du Township d'Osgoode. Pétition, 43.

Des Concessions du Township de Portland. Pétition, 28.

Contre un, entre Walpole et Woodhouse. Pétitions, 37, 58.

Arpenteurs, pour remettre en vigueur la loi des (B. C.) Pétition, 25. *Voir Bill, No. 103.*

ARTHABASKA, CHEMIN D'. Pétition, 115.

ARTHUR ET GUELPH, CHEMIN D'. Pétition, 28. *Voir Bill, No. 125.*

ARTISANS, INSTITUT DES :—

De Montréal. *Voir Retours.*

De Toronto. Pétition, 37. *Voir Bill, No. 65.*

ASILES :—

Des Orphelins à Québec. Pétition, 23.

Des Orphelines à dito. Pétition, 31.

Des Orphelins Protestants, de Montréal. Pétition 37.

Des Orphelins Catholiques Romains de Montréal. Pétition, 40.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :—

Les Membres de l', se rendent à la barre du Conseil, 15, 80, 156.

Adresse de l'Orateur de l', à Son Excellence en présentant le bill des subsides, 160.

Messages de et à l', *Voir Messages.*

Bills de et à l', *Voir Bills.*

Conférences avec l', *Voir Conférences.*

ASSENTIMENT ROYAL :—

Donné à certains bills, 80, 157.

ASSOCIATIONS :—

Des instituteurs du District de Québec, 27.

Charitable des Dames Catholiques Romaines de Québec. Pétition, 27.

ASSURANCE, COMPAGNIES D' :—

Provinciale Mutuelle sur la vie. Pétition, 27. *Voir Bill, No. 52.*

De l'Amérique Britannique sur la vie et contre le feu. *Voir Retours.*

ASSURANCE—*Suite.*

Du Canada contre le feu (Québec.) Pétition, 46.

Maritime Intérieure du St. Laurent. *Voir Retours.*

ATLANTIQUE ET ST. LAURENT. CHEMIN DE FER. Pétitions, 24, 51, 63, 72, 99. *Voir Retours et Bill, No. 113.*

AUBAINS, POUR ÉTENDRE LA LOI DES. Pétition, 64. *Voir Bill, No. 7.*

AVOCATS, PROCUREURS ET SOLLICITEURS. Pour la division de la profession des. Pétition, 50.

Archibald Gilkison. Pétition, 30. *Voir Bill, No. 32.*

F. F. Carruthers. Pétition, 31. *Voir Bill, No. 16.*

Bill général pour Admission des. *Voir Bill, No. 5.*

Edward Gilman. Pétition, 99. *Voir Bill, No. 63.*

AYLMER ET UNION, Pont suspendu et chemin macadamisé ou planchéié d'. Pétition, 51.

BABCOCK, GEORGE (Propriétaire de diligences) Pétition, 50.

BALFOUR, REV. ANDREW, pour une allocation en faveur de l'école de grammaire de Waterloo. Pétition, 40.

BALL, JACOB H. pour dommages soufferts de la Compagnie du Canal Welland. Pétition, 63.

BANQUEROUTIERS :—

Retours des. *Voir Messages.*

Contre la loi des. Pétition, 58.

BANQUES :—

De Québec. Pétition, 26. *Voir Bill, No. 64.*

De district, Québec. Pétition, 27. *Voir Bill, No. 129.*

De Montréal. Pétition, 28. *Voir Bill No. 47 et Retours.*

Du Peuple. Pétition, 32. *Voir Bill No. 37.*

D'Épargne des cité et district de Montréal. *Voir Retours.*

D'Épargne des districts de Gore et Hamilton. *Voir Retours.*

Du Haut-Canada. Pétition, 43.

De la Cité. Pétition, 49. *Bill No. 54, et Retours.*

Des Marchands. Bill réservé de 1846. *Voir Messages.*

Commerciale. *Voir Retours.*

De Gore. *Voir Retours.*

Règlements de Banques. *Voir Messages.*

BAPTEMES, MARIAGES ET SÉPULTURES. *Voir Retours.*

BAPTISTES, SOCIÉTÉS DES MISSIONNAIRES. *Voir Retours.*

— De Perth au sujet du transport illégal d'un terrain. Pétition, 83. *Voir Bill, No. 99.*

BARRIE ET ORILLIA, CHEMIN DE. Pétition, 26.

BARRIÈRES. *Voir Chemins.*

BAS-CANADA :—

Pour récompenser certains voyageurs de la milice du. Pétition, 23.

Contre la modification de la 58e Geo. 3. ch. 25. Pétition, 23.

Arpentage des terres dans le. Pétition, 25. *Voir Bill, No. 103.*

Dettes des municipalités du. Pétitions, 23, 31, 51, 53.

Education dans le. *Voir Ecoles et Messages.*

Terres de la Couronne dans le. *Voir Bill, No. 1.*

Chemins d'hiver dans le. *Voir Bill, No. 3.*

Pertes par la rébellion dans le Haut et le. Pétitions, 22, 35, 40, 54. *Voir Bill, (pour H. C.) No. 75.*

G. H. Ryland, Greffier du C. Exécutif du. *Voir Messages.*

Amendement des lois d'enregistrement du. Pétition, 43.

Collège des Médecins et Chirurgiens du. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 59.*

Partage de certaines Terres dans le. *Voir Bill, Nos. 8, 66.*

Commutation volontaire de la tenure dans le. *Voir Bills, Nos. 9 et 49.*

Pouvoirs des cours à l'égard des writs de *mandamus* dans le. Pétition, 64.

Rapport de l'Inspecteur des bureaux d'enregistrement du. *Voir Retours.*

Notariat dans le. *Voir Bill, No. 31.* Pétition contre, 85.

Terres de la Couronne exemptes de taxes dans le. *Voir Bill, No. 34.*

Limitation des actions dans le. *Voir Bill, No. 48.*

Incorporation de certaines tribus indiennes du. *Voir Bill, No. 73.*

Assignation des jurés dans le. *Voir Bill, No. 84.*

Sociétés d'agriculture. *Voir Bill, No. 87.*

Actions *in formâ pauperis* dans le. *Voir Bill, No. 95.*

Municipalités du. *Voir Bill, No. 101.*

Pour valider les actes des Notaires dans le. *Voir Bill, No. 138.*

BASSIN DE LA BAIE DE BURLINGTON, Compagnie du, et pour la construction des vaisseaux. Pétition, 50. *Voir Bill, No. 51,*

— Sec de Toronto. *Voir Bill, No. 112.*

BATHURST, DISTRICT DE :—

Société d'Agriculture du. *Voir Retours.*

Deniers des écoles de. *Voir Bill, No. 89.*

Chemin du Canal Rideau au. Pétition, 47.

Du Conseil Municipal du. Pétition, 47.

BEAMISH,

- BEAMISH, WILLIAM, pour Indemnité. Pétition, 99.
- BEAUHARNOIS, CANAL. Indemnité à D. A. McDonald. Pétition, 48.
- BÉCANCOUR :—
Pont de. Pétition, 44.
TRAVERSE DE (Champoux). Pétition, 89.
- BEDFORD, LYCÉE DE. Pour une allocation. Pétition, 50.
- BEECHER, MOULIN A ÉCORCE DE. Voir *Bill*, No. 124.
- BEGLEY, ROBERT J., pour indemnité au sujet d'une action intentée contre lui par le Bureau des Travaux Publics, Pétition, 63.
- BELLECHASSE :—
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. Voir *Retours*.
BUREAU D'ENREGISTREMENT. Pétition, 25. Voir *Bill*, No. 36.
- BERTHELOT ET LEPROHON, PONT DE, à St. Eustache. Pétitions pour et contre, 48, 64. Voir *Bill*, No. 123.
- BERTHIER :—
ACADÉMIE. Voir *Ecoles*.
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. Voir *Retours*.
CHEMIN. Pétition, 60.
QUAI DANS LA PAROISSE DE. Pétition, 44.
- BIBLE—CHRÉTIENS DE LA, pour permettre aux ministres de cette dénomination de célébrer les mariages. Pétitions, 45, 51.
- BIBLIOTHEQUE :—
Rapport sur l'état de la bibliothèque, 24. Référé, 25. Voir *Comité*, No. 5.
Pétition pour certains ouvrages de la, en faveur du Collège M'Gill. Pétition, 54.
Association de la, de Québec. Pétition, 35. Voir *Bill*, No. 91.
- BIC, MUNICIPALITÉ DU. Pétitions, 32, 43.
- BIFFÉES, Certaines résolutions, des journaux, 41. Voir *Résolutions*.
- BILLS :—
Lu pro forma. 18.
Sanction royale donnée à des, 80, 156.
Réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 160.
1. ——— BILL DES LETTRES PATENTES POUR LA CONCESSION DES TERRES DE LA COURONNE, B. C.
Reçu, 39. Lu 1re fois, 40. Lu 2e fois, 47. La Chambre en comité, rapport et per-

BILLS—*Suite*.

- mission de siéger de nouveau refusée. Bill référé, 49. Rapport, 141. Adopté, 142.
2. ——— BILL, LIMITES DE BYTOWN :—
Reçu, 39. Lu 1re fois, 40. Lu 2e fois, et référé, 47. Rapport, 67. La Chambre en Comité et Amendements rapportés, 73. Considérés, 75. Adoptés, 77. Bill lu 3e fois, 80. Passé et envoyé à l'Assemblée, 81. Amendement de l'Assemblée adopté, 88. Sanction royale, 156.
 3. ——— BILL, CHEMINS D'HIVER, B.-C.
Reçu, 39. Lu 1re fois 40. Lu 2e fois et référé, 49. Pétition de Hamilton et Thomson référée, 55. Membres ajoutés, 79. Amendements rapportés, 104. Considérés, 111. Adoptés, 111. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 117. L'Assemblée concourt, 124. Sanction royale, 157.
 4. ——— BILL DE LA CAISSE DES VEUVES DES MINISTRES PRESBYTÉRIENS :—
Introduit par l'honorable M. McKay, lu 1re fois et impression ordonnée, 45. Lu 2e fois et référé, 82. Amendements rapportés, 83. Considérés et adoptés, 85. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 87. L'Assemblée concourt, 153. Sanction royale, 160.
 5. ——— BILL DES GRADUÉS DE QUEEN'S COLLEGE :—
Introduit par l'honorable M. McKay, lu 1re fois et impression ordonnée, 45. Lu 2e fois et référé, 82. Amendements rapportés, 83. Considérés et adoptés, 85. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 87. Amendé, 140. Amendement adopté et l'Assemblée en est informée, 140. Sanction royale, 160.
 6. ——— BILL D'ENREGISTREMENT DE HASTINGS.
Reçu et lu 1re fois, 45. Lu 2e fois, et référé, 49. Rapport, 62. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 64. Sanction royale, 80.
 7. ——— BILL RELATIF AU SERMENT DES PERSONNES NATURALISÉES.
Reçu et lu 1re fois, 48. Lu 2e fois, 55. La Chambre en Comité, 72. Permission de siéger de nouveau refusée, 73. Référé, 73. Rapport, 75. Lu 3e fois, amendé, passé et envoyé à l'Assemblée, 81. L'Assemblée concourt, 86. Réservé 160.
 8. ——— BILL, PARTAGE DES TERRES EN FRANC SOCCAGE, B.-C :—
Reçu et lu 1re fois, 48.

BILLS—*Suite.*

9. ——— **BILL AMENDANT L'ACTE POUR LA COMMUTATION VOLONTAIRE DE LA TENURE :—**
Introduit par l'honorable M. Neilson, lu 1re fois, et impression ordonnée, 50. Lu 2e fois, et référé, 55. Rapport, 72. Lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 75.
10. ——— **BILL DU PRESBYTÈRE DE BROCKVILLE :—**
Introduit par l'hon. M. Morris, lu 1re fois, et impression ordonnée, 55. Lu 2e fois, 64. Lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 68. L'Assemblée concourt, 134. Sanction royale, 159.
11. ——— **BILL POUR ABRÉGER LE TEMPS DE LA PRESCRIPTION :—**
Reçu et lu 1re fois, 56. Lu 2e fois, 59. La Chambre en comité 61. Rapporté, 61. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée 64. Sanction royale, 80.
12. ——— **BILL DES DOMMAGES EN FAVEUR DES PERSONNES TUÉES PAR ACCIDENT :—**
Reçu et lu 1re fois, 56. Lu 2e fois, 59. La Chambre en comité et permis de siéger de nouveau, 61. La Chambre en comité, 68. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 72. Sanction royale, 80.
13. ——— **BILL DES TORTS ENVERS LES PERSONNES ET LA PROPRIÉTÉ :—**
Reçu et lu 1re fois, 56. Lu 2e fois, 59. La Chambre en comité, 61. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 64. Sanction royale, 80.
14. ——— **BILL DES JUGES DE PAIX DES ILES DE LA MAGDELAINÉ :—**
Reçu et lu 1re fois, 56. Lu 2e fois, 60. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 60. Sanction royale, 80.
15. ——— **BILL D'ENREGISTREMENT D'YAMASKA :—**
Reçu et lu 1re fois, 57. Lu 2e fois, 60. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 68. Sanction royale, 80.
16. ——— **BILL DE FREDERICK F. CARRUTHERS :—**
Reçu et lu 1re fois, 57. Lu 2e fois, 60. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 61. Sanction royale, 80.
17. ——— **BILL POUR DIVISER LE DISTRICT D'OUEST :—**
Reçu et lu 1re fois, 57. Lu 2e fois, 61. Pétition de W. Ridley et autres, d'Oxford référée à la Chambre en comité, 66. Permission de siéger de nouveau refusée et bill référé, 66. Rapport, 67. Bill lu 3e fois, pas-

BILLS—*Suite.*

- sé, et l'Assemblée en est informée, 72. Sanction royale, 80.
18. ——— **BILL POUR DIVISER LE TOWNSHIP DE PLANTAGENET :—**
Reçu et lu 1re fois, 57. Lu 2e fois, 65. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 68. Sanction royale, 80.
19. ——— **BILL POUR EXEMPTER LES QUAKERS ET AUTRES, DES AMENDES DE MILICE :—**
Reçu et lu 1re fois, 58. Lu 2e fois, 61. Déchargé, 66. La Chambre en comité, 68. Point de rapport, 68.
20. ——— **BILL DES PROCÉDURES, ACTIONS RÉELLES :—**
Reçu, 61. Lu 1re fois, 62. Lu 2e fois et référé, 68.
21. ——— **BILL DES POMPIERS DE MONTRÉAL :—**
Reçu et lu 1re fois, 62. Lu 2e fois et référé, 65. Rapport, 67. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 72. Sanction royale, 80.
22. ——— **BILL DES SUCCESSIONS AB INTESTAT :—**
Introduit par l'hon. M. Boulton, lu 1re fois, et impression ordonnée, 62. Lu 2e fois et référé, 73.
23. ——— **BILL DE L'ADMINISTRATION DES BIENSFONDS H.-C.**
Introduit par l'hon. M. Boulton, lu 1re fois et impression ordonnée, 62. Lu 2e fois et référé, 68.
24. ——— **BILL POUR ÉTENDRE L'ACTE DES MARIAGES A TOUTES LES SECTES :—**
Reçu et lu 1re fois, 66. Lu 2e fois, 68. Référé, 69. Rapport d'un amendement, 74. Considéré et adopté, 81. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 82. L'Assemblée concourt, 86. Sanction royale, 157.
25. ——— **BILL CHEMIN A LISSES D'INDUSTRIE :—**
Reçu et lu 1re fois, 66. Lu 2e fois et référé, 69. Rapport, 73. La Chambre en comité, et amendements adoptés, 78. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 79. L'Assemblée concourt, 82. Sanction royale, 157.
26. ——— **BILL DES COTISATIONS DE BROCKVILLE.**
Reçu et lu 1re fois, 66. Lu 2e fois, et référé, 73. Membre ajouté au comité, 79. Amendement rapporté, 84. Considéré et adopté, 87. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 89. L'Assemblée concourt, 101. Sanction royale, 157.

BILLS—*Suite.*

27. ——— BILL DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE DE HAMILTON, TORONTO, ETC :—
Reçu et lu 1re fois, 67. Lu 2e fois, et référé, 69. Membre ajouté au comité, 71. Rapport, 74. La Chambre en comité, et amendement rapporté, 81. Adopté, 82. Bill lu 3e fois, 83. Passé et envoyé à l'Assemblée, 84. L'Assemblée concourt, 91. Sanction royale, 157.
28. ——— BILL, LIGNE DE DIVISION DE MONTAGUE ET NORTH ELMSELEY :—
Reçu et lu 1re fois, 69. Lu 2e fois, 73. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 75. Sanction royale, 80.
29. ——— BILL DU CHEMIN DE MADRIERS DE COBOURG :—
Reçu et lu 1re fois, 69. Lu 2e fois, 77. Référé, 73. Rapport, 75. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 80. Sanction royale, 157.
30. ——— BILL DES DÉBENTURES :—
Reçu et lu 1re fois, 69. Lu 2e fois, 73. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 75. Sanction royale, 80.
31. ——— BILL DU NOTARIAT, (B. C.) :—
Reçu et 1re 2e fois, 73. Lu 2e fois, 77. Référé, 78. Pétition de L. M. Cressé et autres aussi référée, 86. Amendements rapportés, 92. Adoptés, 94. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 97. L'Assemblée concourt, 119. Sanction royale, 158.
32. ——— BILL D'A. GILKISON :—
Reçu et lu 1re fois, 73. Lu 2e fois, 78. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 81. Sanction royale, 157.
33. ——— BILL, TRINITÉ DE MONTRÉAL :—
Reçu et lu 1re fois, 79. 46e règle suspendue, Bill lu 2e et 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 79. Sanction royale, 80.
34. ——— BILL POUR EXEMPTER DE TAXES LES PROPRIÉTÉS DE LA COURONNE (B. C.) :—
Reçu et lu 1re fois, 82. Lu 2e et 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 84. Protêt de l'Hon. J. Neilson, 84. Sanction royale, 157.
35. ——— BILL DU CHEMIN DE DUNDAS ET WATERLOO :—
Reçu et lu 1re fois, 86. Lu 2e fois et référé, 87. Rapport, 94. Considéré, 98. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 101. Sanction royale, 157.

BILLS—*Suite.*

36. ——— BILL D'ENREGISTREMENT DE BELLECHASSE :—
Reçu et lu 1re fois, 86. Lu 2e fois 87. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 89. Sanction royale, 157.
37. ——— BILL DE LA BANQUE DU PEUPLE :—
Reçu et lu 1re fois, 86. Lu 2e fois, 87. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 89. Sanction royale, 157.
38. ——— BILL DE L'HÔPITAL DE TORONTO :—
Reçu et lu 1re fois, 86. Lu 2e fois et référé 88. Rapport, 94. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 98. Sanction royale, 157.
39. ——— BILL DES ÉCOLES, H. C.
Reçu et lu 1re fois, 88. Lu 2e fois et référé, 89. Amendements rapportés, 104. Adoptés, 105. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 110. L'Assemblée concourt, 128. Sanction royale, 158.
40. ——— BILL DES CONSTABLES SPÉCIAUX :—
Reçu et lu 1re fois, 88. Lu 2e fois, 89. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 94. Sanction royale, 157.
41. ——— BILL DES COURS D'ASSISES ETC., NIAGARA :—
Reçu et lu 1re fois, 88. Lu 2e fois, 89. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 94. Sanction royale, 157.
42. ——— BILL POUR PROTÉGER LES MARCHANDS :—
Reçu et lu 1re fois, 88. Lu 2e fois, et référé, 90. Rapport, 97. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 101. Sanction royale, 157.
43. BILL DES TRAVAUX PUBLICS :—
Reçu et lu 1re fois, 88. Lu 2e fois et référé, 90. Rapport, 100. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 106. Sanction royale, 157.
44. ——— BILL POUR DISPOSER DES TERRES PUBLIQUES :—
Reçu et lu 1re fois, 88. Motion pour la 2e lecture instanter, perdue, 90. Motion pour la 2e lecture dans six mois, accordée, 90.
45. BILL DES LICENCES DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC :—
Reçu et lu 1re fois, 88. Lu 2e fois, 90. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 94. Sanction royale, 157.
46. ——— BILL DU GAZ DE MONTRÉAL :—
Reçu et lu 1re fois, 88. Lu 2e fois, et référé,

BILLS—*Suite.*

ré, 90. Rapport, 92. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 95. Sanction royale, 157.

47. ——— BILL DE LA BANQUE DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1re fois, 88. Lu 2e fois, 90. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée, en est informée, 94. Réservé, 160.

48. ——— BILL DE LA LIMITATION DES ACTIONS, B. C.—

Reçu et lu 1re fois, 89. Lu 2e fois, 90. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 94. Sanction royale, 157.

49. ——— 2e BILL, COMMUTATION DE LA TENURE. (B. C.) :—

Reçu et lu 1re fois, 91. 2e lecture remise, 94. Lu 2e fois, et référé, 101. Rapport, 109. Lu 3e fois, et amendements ordonnés, 117. Passé et envoyé à l'Assemblée, 117. Conférence demandée et accordée, 133. Les Directeurs de l'Assemblée sont prêts, 134. La Chambre s'ajourne, 134. Rapport de la conférence et raisons de l'Assemblée considérées, 134. On n'insiste pas sur l'amendement, et l'Assemblée en est informée, 134. Sanction royale, 160.

50. ——— BILL DU HAVRE DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1re fois, 91. 2e lecture remise, 95. Lu 2e fois, et référé, 98. Rapport, 104. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 110. Sanction royale, 157.

51. ——— BILL DU BASSIN DE BURLINGTON :—

Reçu et lu 1re fois, 91. Lu 2e fois et référé, 95. Amendements rapportés, 102. Les 11 premiers adoptés, 103. La Chambre en comité sur le 12e amendement, et amendement adopté à sa place, 103. Bill lu 3e fois, 109. Passé et envoyé à l'Assemblée, 110. L'Assemblée concourt, 124. Sanction royale, 158.

52. ——— BILL DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU CANADA :—

Reçu et lu 1re fois, 91. Lu 2e fois et référé, 95. Membre ajouté au Comité, 101. Rapport contre le Bill, adopté, 106.

53. ——— BILL DU PONT DE MORIN :—

Reçu et lu 1re fois, 91. Lu 2e fois et référé, 95. Rapport, 104. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 110. Sanction royale, 157.

54. ——— BILL DE LA BANQUE DE LA CITÉ :—

Reçu et lu 1re fois, 91. Lu 2e fois et référé, 95. Membre ajouté au comité, 96. Amen-

BILLS—*Suite.*

dement rapporté, et adopté, 97. Lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 101. L'Assemblée concourt, 114. Réservé, 160.

55. ——— BILL DU CRIME DE FAUX :—

Reçu et lu 1re fois, 91. Lu 2e fois et référé, 95. Amendements rapportés et adoptés, 100. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 106. L'Assemblée concourt, 114. Sanction royale, 157.

56. ——— BILL DU CHEMIN DE GUELPH ET DUNDAS.—

Reçu et lu 1re fois, 91. Lu 2e fois et référé, 95. Amendements rapportés, 109. Considérés, 117. Adoptés, 118. Bill lu 3e fois, passé envoyé à l'Assemblée, 121. L'Assemblée concourt, 128. Sanction royale, 158.

57. ——— BILL DU CHEMIN A LISSES DE WOODSTOCK ET ÉRIÉ.—

Reçu et lu 1re fois, 92. Lu 2e fois et référé, 95. Rapport, 109. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 117. Réservé. 160.

58. ——— BILL DES DOUANES :—

Reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois, 98. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 101. Sanction royale, 157.

59. ——— BILL DES MÉDECINS, B. C.

Reçu et lu 1re fois, 96. Lu fois 2e et référé, 98. Membre ajouté au Comité, 101. Amendements rapportés et adoptés, 116. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 121. L'Assemblée concourt, 128. Sanction royale, 158.

60. ——— BILL AMENDANT L'ACTE DU GAZ, MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois et référé, 98. Rapport, 101. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 106. Sanction royale, 157.

61. ——— BILL DU HAVRE DE HUMBER :—

Reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois et référé, 98. Rapport, 120. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 125. Sanction royale, 158.

62. ——— BILL D'INCORPORATION DE DUNDAS :—

Reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois, et référé ainsi que les pétitions pour et contre, 98. Rapport, 100. Motion pour le référer à la Chambre en comité "immédiatement" négative, et remis à demain, 100. La Chambre en comité et rapport sans amendement, 106. Motion pour 3e lecture "maintenant."

Motion

BILLS—*Suite.*

- Motion en amendement, pour le remettre à 3 mois, négative, 110. Bill lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 110. Protêt de l'Hon. J. Crooks, 110. Sanction royale, 157.
63. ——— BILL D'EDWARD GILMAN :—
Introduit par l'Hon. M. Sullivan, lu 1re fois et impression ordonnée, 101. Lu 2e fois, 106. Lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 111. Renvoyé par l'Assemblée avec amendements, considérés, adoptés, et l'Assemblée en est informée, 137. Sanction royale, 157.
64. ——— BILL DE LA BANQUE DE QUÉBEC :—
Reçu et lu 1re fois, 107. Lu 2e fois, et référé, 112. Amendements rapportés, 115. Adoptés, 116. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 121. L'Assemblée concourt, 128. Réservé, 160.
65. ——— BILL, INSTITUT DES ARTISANS, TORONTO.
Reçu et lu 1re fois, 107. Lu 2e fois et référé, 112. Rapport, 116. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 121. Sanction royale, 158.
66. ——— 2ND BILL DU PARTAGE DE CERTAINES TERRES, B. C. :—
Reçu et lu 1e fois, 107. Lu 2e fois et référé, 112. Rapport, 116. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 121. Sanction royale, 157.
67. ——— BILL RELATIF A L'ERREUR DANS L'ACTE DES DOUANES :—
Reçu et lu 1re fois, 107. Lu 2e fois, 112. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 117. Sanction royale, 157.
68. ——— BILL D'INCORPORATION DE KINGSTON :—
Reçu et lu 1re fois, 107. Lu 2e fois, 112. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 117. Sanction royale, 157.
69. ——— BILL DES MAÎTRES ET SERVITEURS, H. C. :—
Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et référée, 118. Rapport, 120. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 125. Sanction royale, 158.
70. ——— BILL DE L'OBSTRUCTION DES RIVIÈRES ET RUISSEAUX :—
Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois, 118. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 121. Sanction royale, 158.

BILLS—*Suite.*

71. ——— BILL DES COTISATIONS DE PRESCOTT :—
Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et référé, 118. Amendements rapportés, 120. Adoptés, 121. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 124. L'Assemblée concourt, 141. Sanction royale, 158.
72. ——— BILL DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE :—
Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et référé, 118. Rapport, 125. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 130. Sanction royale 158.
73. ——— BILL DES TRIBUS SAUVAGES, B. C.
Reçu, 113. Lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et référé, 118.
74. ——— BILL DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE :—
Reçu, 113. Lu 1re fois, 114. Lu 2e fois, 118. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 121. Sanction royale, 158.
75. ——— BILL DES DÉBENTURES DE LA REBELLION, (H. C.) :—
Reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois, 118. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 121. Sanction royale, 158.
76. ——— BILL DES MATELOTS :—
Reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et référé, 118. Amendements rapportés et adoptés, 123. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 124. L'Assemblée concourt, 138. Sanction royale, 158.
77. ——— BILL DES LOIS D'ENREGISTREMENT, (H. C.) :—
Reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois, 119. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 121. Sanction royale, 158.
78. ——— BILL DE LA VEUVE VALLIÈRES :—
Reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois, 119. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 122. Sanction royale, 158.
79. ——— BILL DES TERRES DE GASPÉ :—
Reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois, 119. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 122. Sanction royale, 158.
80. ——— BILL, CHEMIN A LISSES DE CARILLON ET GRENVILLE :—
Reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois et référé, 122. Rapport, 126. La Chambre en comité, 127. Amendement adopté, 127. Blanc rempli, 127. La Chambre de nouveau en comité, 130. Autre amendement adopté,

BILLS—*Suite.*

adopté, 130. Bill lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 133. L'Assemblée concourt, 141. Réservé, 160.

81. ——— BILL, CHEMIN A LISSES DE BYTOWN ET BRITANNIA :—

Reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois et référé, 122. Amendements rapportés, 127. Adoptés, 128. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 130. L'Assemblée concourt, 141. Réservé, 160.

82. ——— BILL DES SUBSIDES :—

Reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois, 122. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 125. Harangue de l'Orateur en le présentant, 160. Sanction royale, 161.

83. ——— BILL DES INCENDIÉS DE QUÉBEC :—

Reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois, 122. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 125. Sanction royale, 158.

84. ——— BILL DES JURÉS, B. C. :—

Reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois, et référé, 122. Amendements rapportés, 128. Considérés, 131. 1er amendement négatif, 2e adopté, 131. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 133. L'Assemblée concourt, 138. Sanction royale, 158.

85. ——— BILL, EMPRISONNEMENT POUR DETTES, H. C. :—

Reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois, et référé, 122. Rapport, 125. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 130. Sanction royale, 158.

86. ——— BILL, CHEMIN DE PORT-CREDIT ET HURONTARIO :—

Reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois et référé, 122. Rapport, 125. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 130. Sanction royale, 158.

87. ——— BILL, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, B. C. :—

Reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois, 126. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 130. Sanction royale, 158.

88. ——— BILL, COMPAGNIE DES TERRES DE L'AMÉRIQUE.

Reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois, 126. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 130. Sanction royale, 158.

89. ——— BILL DES ÉCOLES, BATHURST :—

Reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois, 126. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 130. Sanction royale, 158.

BILLS—*Suite.*

90. ——— BILL, LIGNES DE TRAVERS, OSGOODE :—

Reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois, 126. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 131. Sanction royale, 158.

91. ——— BILL, BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC.

Reçu et lu 1re fois, 124.

92. ——— BILL, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, H. C.

Reçu et le 1re fois, 124. Lu 2e fois, 126. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 131. Sanction royale, 158.

93. ——— BILL DU CIMETIÈRE DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1re fois, 124. Lu 2e fois et référé, 126. Amendements rapportés et adoptés, 129. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 133. L'Assemblée concourt, 138. Sanction royale, 158.

94. ——— BILL, CHEMIN A LISSES DU LAC ST. LOUIS :—

Reçu et lu 1re fois, 124. Lu 2e fois et référé, 126. Rapport, 135. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 145. Réservé, 160.

95. ——— BILL DES ACTIONS *in forma pauperis.*

Reçu et lu 1re fois, 128. Motion pour 2e lecture instanter négativee, et motion pour la remettre à six mois adoptée, 131.

96. ——— BILL DES MINES DE QUÉBEC ET DU LAC SUPÉRIEUR :—

Reçu et lu 1re fois, 132. Lu 2e fois, 133. Lu 3e fois, 135. Motion pour amender le bill 135. Négativee, 136. Bill passé, et l'Assemblée en est informée, 136. Sanction royale, 159.

97. ——— BILL DU RECENSEMENT :—

Reçu et lu 1re fois, 132. Lu 2e fois et référé, 133. Rapport, 156. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 156. Sanction royale, 160.

98. ——— BILL DU CHEMIN D'ETOBICOKE ET MONO :—

Reçu et lu 1re fois, 132. Lu 2e fois, 133. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 136. Sanction royale, 169.

99. ——— BILL DES CALVINISTES DE PERTH :—

Reçu et lu 1re fois, 132. Lu 2e fois et référé, 133. Rapport 135. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 145. Sanction royale, 159.

BILLS—*Suite.*

100. ——— BILL DES MINES DE MONTRÉAL :—
Reçu, 134. Lu 1re fois, 135. Lu 2e fois, 136. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 145. Sanction royale 159.
101. ——— BILL DES MUNICIPALITÉS, B. C :—
Reçu et lu 1re fois, 136. Motion pour son impression négative et Bill lu 2e fois, 136. Amendement proposé à sa 3e lecture, négative, 145. Motion pour sa 3e lecture instantanée adoptée, et motion en amendement négative, 145. Bill lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 145. Protêt de M. Pilon M. Neilson, 145. Sanction royale, 159.
102. ——— BILL DES ACTES CONTINUÉS :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, 136. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 146. Sanction royale, 159.
103. ——— BILL DES ARPENTEURS, B. C :—
Reçu et lu 1re fois 136.
104. ——— BILL, MINES DE CUIVRE ET D'ARGENT DU LAC HURON.
Reçu et lu 1re fois, 136. Lu 2e fois, et référé, 137. Rapport, 146. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 146. Sanction royale 159.
105. ——— BILL DES MINES DE L'AMÉRIQUE DU NORD :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 137. Rapport, 147. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 147. Sanction royale, 159.
106. ——— BILL DES MAISONS DE PRÉVENTION, H. C :—
Reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e et 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 150. Sanction royale, 159.
107. ——— BILL DES MINES DE HURON ET ST-MARY :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 137. Amendement rapporté et adopté, 148. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée 148. L'Assemblée concourt, 151. Sanction royale, 159.
108. ——— BILL DES MINES DU H. C. :—
Reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et référé, 138. Rapport, 148. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée, en est informée, 148. Sanction royale, 159.
109. ——— BILL DU TÉLÉGRAPHE DE MONTRÉAL :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 138. Amendement rapporté et adopté, 144. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 144. L'Assemblée concourt, 151. Sanction royale 159.

BILLS—*Suite.*

110. ——— BILL, SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION, MONTRÉAL :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 138. Rapport, 142. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 142. Sanction royale, 159.
111. ——— BILL DES MINES DE PHILADELPHIA ET HURON :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 138. Rapport, 147. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 147. Sanction royale, 159.
112. ——— BILL DU BASSIN SEC DE TORONTO :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 138. Amendements rapportés et adoptés, 148. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 149. L'Assemblée concourt, 152. Sanction royale, 159.
113. ——— BILL DU CHEMIN A LISSES DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE :—
Reçu, 138. Lu 1re et 2e fois, et référé, 139. Amendement rapporté et adopté, 144. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 144. L'Assemblée concourt, 156. Sanction royale, 160.
114. ——— BILL DU PONT VIEUX :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, 139. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 146. Sanction royale, 159.
115. ——— BILL DES MINES DU CANADA :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 139. Amendement rapporté et adopté, 148. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 148. L'Assemblée concourt, 151. Sanction royale, 159.
116. ——— BILL DU SÉMINAIRE DES QUAKERS DE HALLOWELL :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 139. Rapport, 142. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 142. Sanction royale, 159.
117. ——— BILL DE LA CONSTRUCTION DES TÉLÉGRAPHES :—
Reçu et lu 1re fois, 139. Motion pour remettre la 2e lecture à 3 mois, adoptée, 139.
118. ——— BILL DES MINES DE GARDEN RIVER :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 139. Rapport, 147. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 147. Sanction royale, 159.
119. ——— BILL DES MINES DU LAC SUPÉRIEUR :—
Reçu, 139. Lu 1re et 2e fois, et référé, 140. Amendement rapporté et adopté, 147. Bill lu

BILLS—*Suite.*

- lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 147. L'Assemblée concourt, 151. Sanction royale, 159.
120. ——— BILL DU CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL :—
Reçu et lu 1re fois, 140. Lu 2e fois, et référé, 151. Rapport, 152. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 152. Réserve, 160.
121. ——— BILL DU PONT DE LACHAPPELLE :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, 140. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 146. Sanction royale, 159.
122. ——— BILL DU CHEMIN DE FER DE LACHINE :—
Reçu, 140. Lu 1re et 2e fois, et référé, 141. Amendements rapportés et adoptés, 143. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 143. L'Assemblée concourt, 150. Sanction royale, 159.
123. ——— BILL DU PONT DE LEPROHON ET BERTHELOT :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, 141. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 146. Sanction royale, 159.
124. ——— BILL DES PATENTES DE BEECHER :—
Reçu et lu 1re fois, 141. Motion pour 2e lecture dans 3 mois adoptée, 150.
125. ——— BILL DU CHEMIN DE GUELPH ET ARTHUR :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 141. Rapport, 142. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 143. Sanction royale, 159.
126. ——— BILL D'INCORPORATION DE LONDON :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 149. Rapport, 150. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 151. Sanction royale 159.
127. ——— BILL D'INCORPORATION DE BRANTFORD :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 149. Rapport, 151. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée 151. Sanction royale, 159.
128. ——— BILL DU CHEMIN DE SCARBOROUGH ET MARKHAM :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 149. Rapport, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée 150. Sanction royale, 159.
129. ——— BILL, BANQUE DE DISTRICT DE QUÉBEC :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 149. Rapport, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 150. Réserve, 160.

BILLS—*Suite.*

130. ——— BILL DU CHEMIN DE FER DE HALIFAX :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 149. Rapport, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 152. Réserve, 166.
131. ——— BILL DU CHEMIN A LISSES DE TORONTO ET GODERICH :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 151. Rapport, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 152. Réserve, 160.
132. ——— BILL DU CHEMIN DE FER DE TORONTO ET DU LAC HURON :—
Reçu et lu 1re, 2e et 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 153. Sanction royale, 160.
133. ——— BILL DES POUVOIRS COLLECTIFS AUX VILLES NON INCORPORÉES :—
Reçu et lu 1re, 2e et 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 153. Sanction royale, 160.
134. ——— BILL DU CHEMIN DE COBourg ET GRAFTON :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 153. Rapport, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 155. Sanction royale, 159.
135. ——— BILL DES MINES DU LAC ECHO :—
Reçu, 153. Lu 1re et 2e fois, et référé, 154. Rapport, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 155. Sanction royale, 160.
136. ——— BILL DU PONT SUR LE ST. LAURENT :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé 154. Rapport adopté, 155.
137. ——— BILL DU CHEMIN DE STREETSVILLE :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, et référé, 154. Rapport, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 155. Sanction royale, 160.
138. ——— BILL RELATIF AUX ERREURS DANS LES ACTES DES NOTAIRES :—
Reçu et lu 1re, 2e et 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 154. Sanction royale, 159.
139. ——— BILL DU CHEMIN DE COBourg ET PORT HOPE :—
Reçu et lu 1re et 2e fois, référé, et rapport, 154. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 155. Sanction royale, 160.
140. ——— BILL D'INCORPORATION DE SOREL :—
Reçu et lu 1re fois, 156.

- BLÉ ET FLEUR des Etats-Unis, Droits sur. Pétition, 39.
- BOIS :—B. DIONNE et autres de Kakouna, demandant qu'on leur vende le, de construction. Pétition 32.
- BOLTON ET HATLEY, Nouveau township qui sera appelé Elgin. Pétitions, pour et contre, 48.
- BONAVENTURE :— SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE. *Voir Retours.*
- BOSANQUET :—ANNEXATION DE, au district de Huron. Pétition, 41.
- BOSTON, CHEMIN DE FER DE, New York et Dorchester: Pétition 34.
- BOTTEREL, EDWARD, Messenger. *Voir Comité No. 2.*
- BOUCHETTE, JOSEPH, demandant une allocation pour sa Carte. Pétition, 44.
- BOULTON, L'HON GEORGE II :—
Présente son writ, 52. Il prête serment, 53.
- BOURG DE WILLIAM HENRY, Pour incorporation. Pétition, 43.
- BRANTFORD :—
Incorporation de. Pétition, 37. *Voir Bill No. 127.*
Chemin planchéie de, London et Port Burwell. Pétition, 58.
- BREVETS D'INVENTION. *Voir Adresse No. 2.*
- BRIGHT, JOHN (Messenger). Pétition, 31. *Voir Conseil, Comité, No. 2, et Résolutions.*
- BRITANNIA ET BYTOWN, CHEMIN DE FER DE. *Voir Bill, No. 81.*
- BRITANNIQUE :—
Compagnie des terres de l'Amérique. Pétition, 24. *Voir Bill, No. 88.*
Compagnie des mines de l'Amérique. Pétition, 25. *Voir Bill, No. 105.*
Télégraphe Électrique de l'Amérique. Pétition 26. *Voir Bill, No. 72.*
Provinces de l'Amérique. Allocation à J. Bouchette pour sa carte des. Pétition, 44.
Compagnie, et canadienne des mines du lac Superior. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 119.*
Société de l'École, et canadienne. *Voir Ecoles.*
Assurance sur la vie et contre le feu de l'Amérique. *Voir Retours.*
- BROCK :—
Commissaire de la ligne de division entre, et Talbot. Pétition, 55.
Bureau de poste entre Guelph et Dundas sur le Chemin de. Pétition, 71.
- BROCK :—*Suite.*
Conseil de district de. Pétition, 34.
Annexion du Township de, au district de London. Pétition, 53.
- BROCKVILLE :
Vente du Presbytère de. Pétition, 46. *Voir Bill, No. 10.*
Cotisations de. *Voir Bill. No. 26.*
- BUREAUX :—
D'Enregistrement du Comté de Hastings. *Voir Bill, No. 6.*
_____ de Terrebonne, Pétitions, 25, 51, 83.
_____ de Bellechasse, Pétition, 25. *Voir Bill, No. 36.*
_____ de St. Rock des Aulnets. Pétition, 31.
_____ De L'Islet. Pétitions 49, 72.
_____ d'Yamaska. *Voir Bill, No. 16.*
_____ Rapport de l'Inspecteur des, du B. C. *Voir Retours.*
_____ Pour amender la loi des, B. C. Pétition, 43.
_____ do, H. C. *Voir Messages et Bill, No. 77.*
- DE SANTÉ—
De Montréal, au sujet du débarquement des émigrants. Pétition, 86. Luc, la Chambre en comité, et point de rapport, 86.
De Québec. Pétition, 44.
- DE COMMERCE—
A Hamilton. Pétitions 39, 63.
A Montréal. Pétition, 64.
A Québec. Pétition, 72.
- DES TRAVAUX—
Indemnité d'Ed. Norman par la. Pétition, 44.
Pour que le chemin planchéié de Montréal à Chambly soit placé sous le contrôle du. Pétition, 63.
Loi du, amendée. *Voir Bill, No. 43.*
Au sujet de l'action du, contre Robert J. Begley. Pétition, 63.
De Police de Cobourg. Pétitions, 57, 60.
- BURLINGTON :—
Académie des Demoiselles de. Pétition, 37.

BURLINGTON—*Suite.*

Compagnie du Bassin de la Baie de. Pétition, 50. *Voir Bill, No. 51.*

BURNHAM, L'HON. ZACCHEUS, relativement à des terres des Indiens du Sault St. Marie. Pétition, 28.

BURWELL, HAVRE ET CHEMIN PLANCHÉIÉ DE PORT. Pé-
titions, 44, 57, 67.

BYTOWN :—

Incorporation de. *Voir Bill, No. 2.*

Chemin de poste de, et South Gower. Pétition, 67.

Et Britannia, chemin de fer de. *Voir Bill, No. 81.*

CALUMET, CHEMIN DES RAPIDES DU, ET DU PORTAGE-DU-FORT. Pétition, 37.

CALVINISTES BAPTISTES DE PERTH. Pétition, 83. *Voir Bill, 99.*

CANADA :—

Compagnie des Mines du. Pétition, 24. *Voir Bill, No. 115.*

Doucet, Lois fondamentales du. Pétition, 30.

Société des Missionnaires Baptistes du. *Voir Retours.*

Compagnie britannique et canadienne des mines du lac Supérieur. Pétition 34. *Voir Bill No. 119.*

Commissaire des Frontières du, et du Nouveau-Brunswick. Pétition, 35.

Société d'Agriculture du Haut. Pétition 37.

Chemin de Fer d'Halifax et du. Pétition 44. *Voir Bill, No. 130.*

Compagnie d'Assurance du, à Québec. Pétition 46.

Assurance Mutuelle du, sur la vie. *Voir Bill, No. 52.*

Recensement du. *Voir Bill, No. 97.*

Est et Ouest. *Voir Haut et Bas-Canada.*

Excédant du produit des postes du. *Voir Messages.*

Commerce des Etats-Unis et du. *Voir Messages.*

CANADIENNE :—

Société d'Agriculture. Pétition, 45.

Société de l'Ecole Britannique et. *Voir Ecoles.*

CANADIENS-FRANÇAIS. *Voir Résolutions,*

CANAUX :—

St. Laurent. Pétition, 23.

Lachine, dommages causés par le. Pétition, 35.

Beauharnois, De D. A. McDonald pour dommages. Pétition, 48.

CANAUX—*Suite.*

Welland, De J. H. Ball, Demandant à être indemnisé d'un arbitrage, 63.

CARILLON ET GRENVILLE, chemin de fer de. Pétition, 26, 33. *Voir Bill, No. 80.*

CARLETON, lignes latérales d'Osgoode dans le comté de, 43. *Voir Bill, No. 90.*

CARON :—L'HON. RENÉ E.

Son protêt lorsque la Chambre a biffé des journaux les Résolutions qui exposaient que les canadiens-français n'étaient pas représentés dans le Conseil Exécutif, 41. *Voir Résolutions.*

CARRUTHERS, F. F. pour être admis comme procureur et solliciteur. Pétition, 31. *Voir Bill, No. 16.*

CAUTIONNEMENTS :—

Enregistrés dans le bureau du régistrateur. *Voir Retours.*

CHAMBLY :—

Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

Chemin à Barrières de, et Longueuil. Pétition, 32.

Collège. Pétition du Rév. M. Mignault, 37.

Chemin planchéié de, à la ligne provinciale. Pétition, 45.

Chambre de commerce. *Voir Bureaux.*

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, Compagnie du chemin de fer de. Pétition, 34. *Voir Retours.*

CHAMPOUX, FRANÇOIS, Pour indemnité. Pétition, 89.

CHANTIERS, Pour rémission des droits sur les provisions des travailleurs dans les. Pé-
titions, 30, 48, 64.

CHEMINS :—

Bill du, de fer du Great Western sanctionné 8. *Voir Messages.*

Bill du, de fer de Toronto et du lac Huron sanctionné 8. Pétition de la compagnie, 43. *Voir Bill, No. 132.*

Bill du, de fer de Wolf Island sanctionné, 8.

Bill du, de fer de Peterborø et Port Hope sanctionné, 9.

Bill du, de fer de Montréal et Kingston, sanctionné, 9.

De Guelph et Dundas. Pétition, 23. *Voir Bill, No. 56.*

Bill du, de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Pé-
titions, 24, 51, 63, 72, 99. *Voir Retours, et Bill, No. 113.*

Dans le district de Simcoe. Pé-
titions, 25, 26.

Bill du, à lisses de l'Industrie. Pétition, 25. *Voir Bill, No. 25.*

CHEMINS—*Suite.*

- De Barrie et Orillia. Pétition, 26.
 Dans le district de St. François, 26.
 De fer de Carillon et Grenville. Pétitions, 26, 33.
Voir Bill, No. 80.
 De fer du lac St. Louis à la ligne provinciale. Pétition, 26. *Voir Bill, No. 94.*
 De l'Ormière. Pétition 27.
 Retours du, de fer de Champlain et St. Laurent, 33.
Voir Retours.
 Commissaires des, à barrières de Montréal. Pétition, 28.
 De Guelph et Arthur. Pétition, 28. *Voir Bill, No. 125.*
 De l'Anse-des-Mère (Cove). Pétition 31.
 Sur les bords du lac Huron, dans le district d'Ouest. Pétition, 31.
 Planchéié de Port Credit. Pétition 32. *Voir Bill, No. 86.*
 De fer des rivières Détroit et Niagara. Pétitions pour et contre, 32, 50, 63, 99.
 A Barrières de Chambly et Longueuil. Pétition, 32.
 De l'Île Verte au lac Témiscouata. Pétition, 32.
 Des Trois Pistoles. Pétitions, 32, 100.
 Du St. Laurent au Nouveau Brunswick par le lac Témiscouata. Pétition, 32.
 De fer de Dorchester, Boston et New York. Pétition, 33.
 De fer et havre de Woodstock et du lac Érié. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 57.*
 Macadamisé de la Côte St. Paul et Lachine. Pétition, 35.
 De Craig. Pétition, 36.
 De Windsor Bay et du lac Seugog. Pétition, 36.
 Pour que l'ancien, de Sandwich à Windsor ne soit pas condamné. Pétition, 37.
 De fer de Toronto et Goderich. Pétition, 37. *Voir Bill, No. 131.*
 Macadamisé de Toronto et Hamilton. Pétition, 44.
 Du Portage du Fort et des rapides du Calumet. Pétition, 37.
 D'Hiver du Bas-Canada. *Voir Bill, No. 3.*
 Macadamisé de Dundas et Hamilton. Pétition 40.
 Macadamisé de Dundas et Waterloo. *Voir Bill, No. 35.*

CHEMINS—*Suite.*

- Dépêches sur les, de fer. *Voir Messages.*
 D'Osgoode. Pétition, 43.
 De fer du Canada, du Nouveau Brunswick, et de la Nouvelle-Écosse. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 130.*
 De Métis et Matane. Pétition 44.
 A Barrières de Sturgeon Bay et Windsor Harbour. Pétitions, 46, 64.
 Depuis le Canal Rideau jusqu'à l'extrémité ouest du district de Bathurst. Pétition, 47.
 De l'extrémité de celui de Chambly à ligne provinciale à Hereford. Pétition, 48.
 De Québec à do. Pétition, 49.
 Planchéié de Niagara et Ten-Mile-Creek. Pétition, 51.
 Du pont suspendu de l'Union, au débarquement des steamers à Aylmer. Pétition, 51.
 De fer de Montréal et Lachine. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 122, et Messages.*
 De Cobourg et Port Hope. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 139.*
 De fer de Montréal et du Great Northern Junction. Pétition, 55. *Voir Bill, No. 120.*
 De Cobourg et Grafton. Pétition, 57. *Voir Bill, No. 134.*
 Macadamisé de Gore et Hamilton. Pétition, 57.
 Planchéié de Port Burwell, Brantford et London. Pétition, 57.
 Dépêche relative aux divers actes de, de fer. *Voir Messages.*
 De Berthier. Pétition, 60.
 Réserve de, dans la ville de Cobourg. Pétition, 60.
 Planchéié et traverse de Cobourg et du lac Rice. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 29.*
 De Cornwall et Prescott. Pétition, 62.
 De Stanbridge et Philipsburg. Pétition, 62.
 De Grande Baie et Chicoutimi, 62.
 D'Acton. Pétition, 63.
 Planchéié de Montréal et Chambly. Pétition, 63.
 De St. Augustin, Pointe-aux-Trembles, etc. Pétition, 63.
 A lisses maritime et quai de Toronto. Pétition, 63.
 De poste de South Gower et Bytown. Pétition, 67.
 Macadamisé de Rouge Hill et Whitby. Pétition, 96.
 Havre et, de Humber. *Voir Bill, No. 61.*

CHEMINS—*Suite.*

Pétition demandant que la réserve pour un, dans le township de Hamilton, ne soit pas condamnée. Pétition, 100.

D'Arthabaska. Pétition, 115.

De fer de Bytown et Britannia. *Voir Bill, No. 81.*

D'Etobicoke et Mono. *Voir Bill, No. 98.*

Planchéié de Scarborough et Markham. *Voir Bill, No. 149.*

Planchéié de Streetsville. *Voir Bill, No. 137.*

CHICOUTIMI ET GRANDE BAIE, CHEMIN DE. Pétition, 62.

CHINGUACOUSY, ÉCOLE DE. Pétition, 129.

CHIRURGIE, ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 59.*

CHRÉTIENS DE LA BIBLE, pour permettre à leurs Ministres de célébrer les Mariages. Pétitions, 45, 51.

CIMETIÈRE PROTESTANT DE MONTRÉAL. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 93.*

CIVILE, LISTE. *Voir Bill, No. 82, et Adresses, Nos. 6 et 7.*

CLARENCEVILLE, ACADÉMIE DE. Pétition, 35.

CLARK, JOHN, DE LONGUE POINTE. Pétition, 28.

CLERGÉ, VENTE DES RÉSERVES DU. Pétition, 50.

CLINTON, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE. *Voir Retours.*

COBOURG —

Bureau de police de. Pétitions, 57, 60.

Chemin de, et Grafton. Pétition, 57. *Voir Bill, No. 134.*

Chemin planchéié et traverse de, et du lac Rice. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 29.*

Compagnie du chemin de, et Port Hope. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 139.*

COFFIN, SIR ISAAC, Pétition demandant la révocation des patentes qu'il a obtenues pour les Iles de la Magdeleine, 23.

COLEMAN'S CORNERS, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE. *Voir Retours.*

COLLECTEURS :—

Et cotiscurs de townships nommés par les municipalités. Pétition, 34.

De townships. Pétition relative à leurs retours, 26.

COLLÈGES :—

M'Gill, demandant des livres de la Bibliothèque et une allocation. Pétition, 54.

Catholique Romain de Kingston. Pétition, 53.

COLLÈGES—*Suite.*

Des Médecins et Chirugiens du Canada Est. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 59.*

Des Quakers à Hallowell. Pétition, 46.

Université de King's College. Pétitions, 33, 99, 115, 129, 153.

De St. Hyacinthe. Pétition, 33.

Gradués de Queen's College. Pétition, 33. *Voir Bill, No. 5.*

Du Haut Canada. Pétition, 99.

Catholique Romain de Montréal. Pétition, 25.

De l'Assomption. Pétition, 25.

Joliette. Pétition, 25.

Ste. Anne, Lapocatière. Pétition, 26.

COLONISATION ET ÉMIGRATION. *Voir Messages.*

COMITÉS :—

De conférence. *Voir Bill, No. 49.*

—DES PRIVILÈGES—

1. Pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, 18. Message de Son Excellence au sujet de l'hon J. McDonald, référé à ce comité, 90. *Voir Comité, No. 8.*

2. Pour faire rapport sur l'absence de l'hon. J. McDonald, 29. Rapport, 51. Considération remise, 55. Déchargé 58. *Voir Messages.*

3. Comité des privilèges sur le message au sujet de l'absence de l'hon J. McDonald, 96. Résolution rapportée et adoptée 96.

—SPÉCIAUX—

1. Pour perfectionner les journaux de la Chambre, 18.

2. Pour faire rapport sur les comptes contingents, 18. Pétition de John Bright référée, 38. Membres ajoutés, 47, 72. 1er Rapport, 105. Considéré, la Chambre en comité et rapport adopté, 112. 2e rapport adopté, 156. *Voir Adresse, No. 12.*

3. Pour surveiller l'impression, 18. L'hon. J. Morris ajouté au comité, 47. Rapport, 85. Adopté, 85.

4. Pour préparer une adresse en réponse au discours d'ouverture, 20. *Voir Adresse. No. 1.*

5. Pour faire rapport sur le rapport du bibliothécaire, 25.

6. Pour réviser et amender les règles de la Chambre, 51. Membres ajoutés, 55. Rapport, 125. Lu, 126. La Chambre en comité et rapport adopté, 132.

7. Pour préparer une adresse à Sa Majesté sur l'émigration, 66. Rapport, 70. *Voir Adresse, No. 8.*

COMITES—*Suite.*

8. Sur les lettres de l'Adjudant Général au sujet des émeutes près de New-Market, 82. Rapport, 83. Adopté, 83.

Relatifs à des bills. *Voir Bills.*

De toute la Chambre. *Voir Bills, Adresses, etc.*

COMMERCE :—

De l'Amérique Britannique. *Voir Messages.*

Entre le Canada et les États-Unis. *Voir Messages.*

Bureaux de. *Voir Bureaux.*

COMMERCIAL BANK. *Voir Retours.*

COMMERCIALES ET MANUFACTURIÈRES. Pour l'incorporation des Sociétés. Pétition, 39.

COMMISSAIRE DES FRONTIÈRES ENTRE LE CANADA ET LE NOUVEAU BRUNSWICK. Pétition, 35.

COMMISSIONS :—

De l'Orateur du Conseil, 13.

Du Greffier du Conseil, 14.

COMMUTATION DE LA TENURE, B. C. *Voir Bills, No. 9 et 49.*

COMPTES :—

———— CONTINGENS de la Chambre. *Voir Comité, No. 2, et Adresse, No. 12.*

———— PUBLICS. *Voir Messages.*

———— DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC, 22. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.*

———— DU PÉNITENCIER PROVINCIAL. *Voir Messages.*

———— OUVERT AVEC LA POSTE, 18.

COMTESSE D'ELGIN. *Voir Adresse à Son Excellence, No. 5.*CONFÉRENCE, COMITÉ DE. *Voir Bill, No. 49.*

CONSEIL EXÉCUTIF :—

Correspondence avec un Membre du. *Voir Messages.*

Adresse à Son Excellence au sujet de la nomination du président d'une des premières banques de la province à un siège dans le, négative, 29.

Communication du, au sujet de la réclamation de G. H. Ryland. *Voir Messages.*

CONSEIL LÉGISLATIF :—

Informé de la nomination de l'hon M. McGill comme Orateur et lecture de sa commission, 13. Il prête les serments d'allégeance et d'office et prend le fauteuil au pied du Trône, 14.

CONSEIL LÉGISLATIF—*Suite.*

L'Orateur informe la Chambre que C. J. C. de Léry, Ecr., est nommé Greffier, 13. Lecture de sa Commission, 14. Il prête le serment d'office, 15.

Certains Membres prêtent serment, 15, 17, 18, 27, 46, 53.

L'Orateur donne sa voix prépondérante, 41, 100.

L'Assemblée se rend à la barre du, 15, 80, 156.

L'Orateur fait rapport du discours du Trône, 15. *Voir Gouverneur.*

L'Orateur annonce la mort de l'hon Robert Dickson, 18.

Le greffier a ordre d'ouvrir un compte avec la poste, 18.

Membres présents et absents à l'appel du, 28, 29.

Pétition de J. Bright, messenger, 31. *Voir Comité, No. 2.*

Ajournements spéciaux, 18, 50, 114, 135, 142, 152, 156.

Sièges vacants dans le. *Voir Comités des privilèges, No. 1, 2, et 3.*

Conférence avec le, *Voir Bill, No. 49.*

Messages du et au. *Voir Messages.*

Bills du et au. *Voir Bills.*

Règles et Ordres Permanents du. *Voir Ordres Permanents et Comité, No. 6.*

Comptes Contingents du. *Voir Comité, No. 2, et Adresse, No. 12.*

Protêts des Membres du. *Voir Protêts.*

Bibliothécaire du. *Voir Bibliothèque et Retours.*

Retours et Etats Transmis au. *Voir Retours et Messages.*

Impression du. *Voir Comité, No. 3.*

Adresses du. *Voir Adresses.*

Comités du. *Voir Comités.*

CONSEILS Municipaux ou de District. *Voir Municipalités.*CONSTABLES Spéciaux. *Voir Bill, No. 40.*CONSTRUCTION, Société de, de Montréal. *Voir Bill, No. 110.*CONTINGENTS. *Voir Comité, No. 2, et Adresse, No. 12.*CONTINUATION de certains Actes et Ordonnances. *Voir Bill, No. 102.*

CONTRATS devant Notaires, B. C., validés. No. 138.

CORNWALL et Prescott, pour l'amélioration des Chemins de. Pétition, 62.

CORPORATIONS. *Voir Bills et Pétitions.*

CORRESPONDANCE entre certains Membres de l'Administration, et un Membre du Conseil. *Voir Messages.*

COTE St. PAUL et Lachine, Chemin de la. Pétition, 35.

COTISATIONS. Pour amender la loi des. Pétitions, 25, 26, 37, 47.

———— Dans la ville de Brockville. *Voir Bill, No. 26.*

———— Dans la ville de Prescott. *Voir Bill, No. 71.*

———— Retours des. *Voir Messages.*

COTISEURS ET COLLECTEURS de townships nommés par les municipalités. Pétitions, 34, 63.

COUILLARD, JEAN GEORGE. *Voir Comité, No. 2.*

COURONNE, TERRES DE LA, B. C. *Voir Bill, No. 1.*

Propriétés de la, exemptes de taxes. *Voir Bill, No. 34.*

COURS :—

Du district de London (H. Allen). Pétitions, 26, 99.

Des Deux-Montagnes, circuit de St. André. Pétition, 47.

Du banc de la Reine B. C. Pour la définition de ses pouvoirs sur les writs de Mandamus. Pétition, 64.

Du district de Niagara. *Voir Bill, No. 41.*

Causes *informa pauperis* dans les, du B. C. *Voir Bill, No. 95.*

COVE, CHEMIN de l'Anse-des-Mères, Québec. *Voir Chemins.*

COUVENT DE ST. EUSTACHE, Pour leur reconstruction. Pétition, 32.

CRAIG, CHEMIN, Pétition, 36. *Voir Chemins.*

CROOKS, L'HON. JAMES :—

Proteste contre le bill d'incorporation de Dundas, 110.

CUIR. DROITS SUR LES ARTICLES DE. *Voir Messages.*

CUIVRE ET ARGENT, Mines de. *Voir Mines.*

DALHOUSIE, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE. *Voir Retours.*

DÉBENTURES :—

Rachetées et restant dues. *Voir Messages.*

Pour faciliter l'émission de. *Voir Bill, No. 30.*

DE BOUCHERVILLE, L'HON. P. B. :—

Proteste contre le rejet des Résolutions de l'hon. J. Neilson, exposant que les Canadiens-français ne sont pas représentés dans le Conseil Exécutif, 41. *Voir Résolutions.*

DÉCÈS. *Voir Morts.*

DELÉRY, CHARLES, J. C. :—

Nommé greffier du Conseil. Sa commission est lue, 14. Il prête le serment d'office, 15. *Voir Adresse, No. 12.*

DÉPECHES. *Voir Messages.*

DES-PRAIRIES. Ponts de Lachapelle et Vieau sur la Rivière. Pétitions, 25, 26, 35, 37, 51, 57. *Voir Bills, Nos. 114, 121.*

DESSAINT, PIERRE. Pour des réclamations. Pétition, 53.

DETROIT ET NIAGARA, Chemin de fer des Rivières. Pétitions pour et contre, 32, 50, 63, 99.

DETTES Amendement de la loi de l'emprisonnement pour. (H. C.) *Voir Bill, No. 85.*

DEUX-MONTAGNES. —

Cour de Circuit à St. Andrews. Pétition, 47.

Société d'Agriculture des. *Voir Retours.*

DICKSON, L'HON. ROBERT :—

Décès annoncé et la Chambre s'ajourne, 18.

DISCOURS :—

De Son Excellence. *Voir Gouverneur.*

De l'Orateur de l'Assemblée. *Voir Assemblée.*

DISSENTIMENTS ENTRÉS SUR LES JOURNAUX. *Voir Protêts.*

DISTRIBUTION DES LOIS. *Voir Retours.*

DISTRICT :—

Banque de, de Québec. Pétition, 27. *Voir Bill, No. 129.*

Conseils de. *Voir Municipalités.*

Cour de, de London, (H. Allen). Pétitions, 26, 99.

Cour de, de Niagara. *Voir Bill, No. 41.*

DIVISION. Pour amender l'Acte des cours de. Pétition, 23.

DOCK. *Voir Bassin.*

DORCHESTER :—

Pont de. Pétition, 27,

Chemin de fer de, Boston et New York. Pétition, 33,

DOUANES, DROITS DE. *Voir Droits.*

DOUCET, N. B. DEMANDANT UNE ALLOCATION, Pour sa compilation des lois du Canada. Pétition, 30.

DRAPS ET LAINAGES. Pour un droit protecteur. Pétition, 40.

DROITS :

DROITS :—

Sur les produits étrangers. Pétitions, 25, 39, 40, 97. *Voir Bills, Nos. 58, 67.*

Remise des, sur les comestibles des employés dans le commerce de bois. Pétitions, 30, 48, 64.

Modification des, protecteurs. Pétitions, 39, 47.

Sur les articles de cuir. *Voir Messages.*

Contre le Bill des Douanes de la présente session. Pétition 64.

DRUMMOND, Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

DUNDAS :—

Chemin de Guelph. Pétition, 23. *Voir Bill, No. 56.*

Pour et contre l'incorporation de. Pétitions, 27 et 28. *Voir Bill, No. 62.*

Pétition de George Rolph, relative à des terres dans les limites du village de. Pétition, 25.

Chemin macadamisé de, et Hamilton. Pétition, 40.

Bureaux de poste de, et Guelph sur le chemin de Brock. Pétition, 71.

Chemin macadamisé de, et Waterloo. *Voir Bill, No. 35.*

DUNHAM, LYCÉE DE, pour une allocation. Pétition, 62.

EAU, BILL POUR FOURNIR L', à la cité de Québec, sanctionné, 10.

ÉCHO, COMPAGNIE DES MINES DU LAC. Pétition, 52. *Voir Bill, No. 135.*

ÉCOLES :—

Pour la modification ou abrogation des lois des 23, 26, 27, 30, 31, 32, 40, 42, 44, 49, 51, 53, 54, 64, 72, 75, 125.

John Macnamara, Instituteur. Pétition, 23.

Pour un couvent à St. Thomas. Pétition, 25.

Do. Rivière Ouelle. Pétition, 26.

St. Hyacinthe. Pétition, 26.

Des Enfants de Québec. Pétition, 26.

De Médecine de Montréal. Pétition, 28.

En liaison avec l'église St. Andrew à Québec. Pétition, 29.

Elémentaire de Niagara. Pétition, 31.

Do. Haut-Canada. *Voir Bill, No. 39.*

Allocation à l'Académie de Berthier. Pétition, 31.

Do. Au Petit Séminaire de Ste. Thérèse de Blainville. Pétition, 31.

ÉCOLES—*Suite.*

Académie de Shefford. Pétition, 32.

Pétition d'un Maître d', employé par la Société d'éducation des Trois-Rivières. Pétition, 34.

Instituteurs de Sorel. Pétition, 34.

Académie de Clarenceville. Pétition, 35.

Nicolet. Pétition, 36.

Société d'Education de Québec. Pétition, 36.

Académie des Diles de Burlington. Pétition, 37.

Pour allocation à l', de grammaire de Waterloo. Pétition, 40.

Do. do. Nationale de Québec. Pétition, 40.

Do. Des Trois-Rivières. Pétition, 44.

Vente de la maison d', d'Elizabethtown. Pétition, 47.

Pour l'allocation du Gouvernement. Pétition, 47.

Pour la modification de l'acte des, en ce qui regarde les Instituteurs. Pétition, 47.

Allocation à l'Académie de Sherbrooke. Pétition, 49.

Do. Do. de Bedford. Pétition, 50.

Do. à l'École Britannique et Canadienne de Québec. Pétition, 53.

Do. à l'Académie de Stanstead. Pétition, 55.

Estimés pour des objets d'Education, 62. *Voir Messages.*

Allocation au Lycée de Dunham. Pétition, 62.

Do. Do. de Québec. Pétition, 115.

Gages des Instituteurs du District de Bathurst. *Voir Bill, No. 89.*

De Grammaire d'Ancaster. Pétition, 129.

De Chinguaousy. Pétition, 129.

Du Séminaire des Quakers à Hallowell. Pétition, 46. *Voir Bill, No. 116.*

Pétitions, etc., relatives aux Universités et Collèges. *Voir Collèges.*

ÉCORSE, MOULIN A, de Beecher. *Voir Bill, No. 124.*

ÉCOSSE ET IRLANDE, Souscription en faveur de l'. *Voir Messages.*

—CAISSE DES VEUVES ET ORPHELINS DES MINISTRES DE L'ÉGLISE D'. Pétition, 33. *Voir Bill, No. 4.*

ÉDUCATION. *Voir Ecoles.*

ÉGLISES :

ÉGLISES :—

- Orphelins de l', d'Angleterre à Québec. Pétition, 23.
- De St Andrew à Québec. Ecole en liaison avec l'. Pétition, 29.
- Pour l'abolition des ventes aux portes des, le dimanche. Pétitions, 30, 35, 44, 63.
- Pour la reconstruction de l', et du couvent de St. Eustache. Pétition, 32.
- Veuves et orphelins des ministres de l', d'Ecosse. Pétition, 33. *Voir Bill, No. 4.*
- A Brockville, vente du presbytère. Pétition, 46. *Voir Bill, No. 10.*
- Baptiste de Perth, transport d'un terrain à l'. Pétition, 83. *Voir Bill, No. 99.*

ELECTRIQUES, COMPAGNIES DE TÉLÉGRAPHES. Pétitions, 26, 31, 36. *Voir Bills, Nos. 27, 72, 109, 117.*

ÉLÉMENTAIRE, INSTRUCTION. *Voir Ecoles.*

ELGIN :—

- La Contesse d'. *Voir Adresse à Son Excellence, No. 5.*
- Nouveau District d'. Pétitions, 31, 53.
- Erection de Bolton et Hatley en un Township appelé. Pétitions pour et contre, 48.

ELIZABETHTOWN. Vente de la maison d'école d'. Pétition, 47.

ELMSLEY (NORD) ET MONTAGUE, Ligne de division entre. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 28.*

ÉMEUTES PRÈS DE New Market en 1846. *Voir Messages.*

ÉMIGRANTS :—

- J. Alison, Agent des, à Montréal. *Voir Adresse, No. 3, et Motions.*
- Malades à Québec et à Montréal. Pétitions, 27, 53, 113. *Voir Motions et Messages.*
- Relativement au débarquement des, à Montréal. Pétition, 86. La Chambre en comité et point de rapport, 86.
- ÉMIGRATION. Comité général sur le sujet de l', 61. La Chambre de nouveau en comité, résolution rapportée et adoptée 65. *Voir Comité, No. 7. Adresses, Nos. 8 et 9, et Messages.*

EMPRISONNEMENT POUR DETTES. *Voir Bill, No. 85.*

EMPRUNTS :—

Pour travaux publics. Pétition, 35.

ENFANTS EN BAS AGE, Ecole des, à Québec. Pétition, 26.

ENFANTS-TROUVÉS ET INFIRMES DU DISTRICT DE QUÉBEC. *Voir Retours.*

ENREGISTREMENT. *Voir Bureaux.*

— DU COMTÉ DE HASTINGS. *Voir Bill, No. 6.*

ÉPARGNE, BANQUE D'. *Voir Banques.*

ÉRIÉ, Chemin de Fer et Havre Woodstock et. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 57,*

ÉSTIMÉS :—

Pour le service public. *Voir Messages.*

Pour les fins de l'Education B. C. *Voir Messages.*

ÉTATS-UNIS. *Voir Amérique.*

ÉTATS ET RETOURS. *Voir Retours.*

ETCHEMIN, Pont de Motz sur la Rivière. Pétition, 28.

ETOBICOKE ET MONO, Chemin d'. *Voir Bill, No. 98.*

EXPIRÉES ET EXPIRANTES, LOIS. *Voir Conseil, Retours, et Bill, No. 102.*

FARINE ET BLÉ DES ÉTATS-UNIS, Droits sur. Pétition, 39.

FARRAN, CHS. C., pour dommages obtenus des Commissaires du Canal St. Laurent, 23.

FAUX ET HACHES, FABRICANTS DE, à Stanbridge. Pétition, 47.

FAUX, Lois sur le crime de. *Voir Bill, No. 55.*

FERGUSSON, L'HON. ADAM :—

Son protêt lorsque la Chambre a biffé des Journaux, les Résolutions qui exposaient que les Canadiens-Français n'étaient pas représentés dans le Conseil Exécutif, 41. *Voir Résolutions,*

FERRIER, L'HON. JAMES :—

Présente son Writ de Sommation, 16. Il prête serment, 17.

FEU, COMPAGNIE D'ASSURANCE sur vie et contre le, de l'Amérique-Britannique. *Voir Retours.*

Compagnie d'Assurance du Canada contre le. Pétition, 46.

Incendiés de Québec. Pétition, 27. *Voir Bill, No. 83.*

FLEUR ET BLÉ AMÉRICAINS, Droits sur. Pétition, 39.

FONTANA ET MUNCEY, pour Indemnité. Pétition, 120.

FORMA PAUPERIS, Actions in. *Voir Bill, No. 95.*

FRANC ET COMMUN SOCCAGE (B. C.) *Voir Bill, No. 8.*

FRANCAIS, CANADIENS. *Voir Résolutions.*

FRONTIÈRES, LIGNES :—

Entre Montague et North Elmsley. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 28.*

FRONTIÈRES—*Suite.*

Brock et Talbot. Pétition, 55.

Du Township d'Osgoode. Pétition, 43. *Voir Bill, No. 90*

A. Wells, commissaire. Pétition, 35.

Dépêche relative aux, du Nouveau-Brunswick. *Voir Messages.*

GARDEN RIVER, Compagnie des Mines de, et Huron. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 118.*

GARON ET RIVARD. Pétition, 42.

GASPÉ :—

Baptêmes, mariages et sépultures dans le district de. *Voir Retours.*

Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

Pour le soulagement des propriétaires dans le district de. *Voir Bill, No. 79.*

GAZ :—

Nouvelle compagnie du, de Montréal. Pétitions, 24, 51. *Voir Bill, No. 46.*

Compagnie du, de Montréal. Pétition, 51. *Voir Bill No. 60.*

GEE, PONT FLOTTANT DE. Pétition, 36.

GILKISON, A. Pour être admis à pratiquer comme Avocat et Procureur. Pétition, 30. *Voir Bill, No. 32.*

GILMAN, E. Pour do. Pétition 99. *Voir Bill, No. 63.*

GODERICH ET TORONTO. Chemin de fer de. Pétition, 37. *Voir Bill, No. 131.*

GOODSIL, C. Pour indemnité. Pétition, 63.

GORE :—

État de la Banque de. *Voir Retours.*

Banque d'épargne de Hamilton et du district de. *Voir Retours.*

Chemin Macadamisé de, et Hamilton. Pétition, 57.

GOVERNEMENT, D'ÉVENTURES DU. *Voir Messages.*

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, SON EXCELLENCE :—

Vient au Conseil et requiert la présence de l'Assemblée, 15, 80, 156.

Ouvre la session par un discours aux deux Chambres, 15. Il est rapporté, lu, ordonné d'être imprimé, pris en considération et résolution proposée pour une adresse de remerciements, 18. 1^r paragraphe adopté et motions pour amender le 2^e, rejetées. Il est adopté ainsi que les suivants et comité chargé de préparer une adresse, 20. *Voir Comité, No. 4. Adresse, No. 1, et Résolutions.*

Sanctionne certains bills, 80, 156.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL—*Suite.*

Discours du, à la clôture de la session, 161.

Réserve certains bills, 160.

Adresses au. *Voir Adresses.*

Messages du. *Voir Messages.*

GOWER SUD ET BYTOWN, Chemin de poste de. Pétition, 67.

GRADUÉS DE QUEEN'S COLLEGE. *Voir Bill, No. 5.*

GRAFTON ET COBourg, Chemin de. Pétition, 57. *Voir Bill, No. 134.*

GRAMMAIRE, ÉCOLE DE. *Voir Ecoles.*

GRAND VOYERS. Au sujet de leurs procès-verbaux. Pétition, 31.

GRAND CONNÉTABLE DU DISTRICT DE ST. FRANÇOIS. J. H. Terrill. Pétition, 32.

GRANDE-BAIE :—

Concession de Terres à la. Pétition, 48.

Chemin de la. Pétition, 62.

GREAT WESTERN, Chemin de Fer, le. *Voir Chemins.*

GREFFIER ET GREFFIER ASSISTANT DE LA CHAMBRE. *Voir Conseil.*

GRENVILLE :—

Et Carrillon, chemin de fer de. Pétitions, 26, 33. *Voir Bill, No. 80.*

Érection du district de. Pétition, 62.

GRIFFITH, THOMAS. Pour une indemnité. Pétition, 54.

GUELPH :—

Magistrat stipendiaire du district de. Pétition, 23.

Chemin de, et Dundas. Pétition, 23. *Voir Bill, No. 56.*

Chemin de, et Arthur. Pétition, 28. *Voir Bill, No. 125.*

Bureaux de poste de, et Dundas sur le chemin Brock. Pétition, 71.

GUERRE CONTRE LES ÉTATS-UNIS. Pour récompenser les services de certains voyageurs pendant la. Pétition, 23.

GUILLET, VALÈRE, ET AUTRES. Pour indemnité. Pétition, 53.

HACHES ET FAUX, fabricants de, à Stanbridge. Pétition, 47.

HALIFAX, Chemin de Fer de Québec à. *Voir Bill, No. 130.*

HALLOWELL, COLLÈGE DES QUAKERS A. Pétition, 46. *Voir Bill, No. 116.*

HAMILTON :—

HAMILTON :—

- Chambre de Commerce de. Pétitions, 39, 63.
 Chemin Macadamisé de, et Dundas. Pétition, 40.
 Banque d'Épargne de, et du District de Gore. *Voir Retours.*
 Chemin Macadamisé de, et Toronto. Pétition, 44.
 Télégraphe de, Toronto, Niagara et Ste. Catherines. *Voir Bill, No. 27*
 Contre la condamnation d'un Chemin dans le Township de. Pétition, 100.
 Et Thompson, Propriétaires de moulins à scies. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 3.*
 Chemin Macadamisé de, et Gore. Pétition, 57.

HENRY, WILLIAM, A l'égard des Terres des Indiens au Sault Ste. Marie. Pétition, 30.

HASTINGS, Enregistrement de. *Voir Bill, No. 6.*

HATLEY ET BOLTON, formés en un nouveau Township appelé Elgin. Pétition pour et contre, 48.

HAUT-CANADA :—

- Société d'Agriculture du. Pétition, 37. *Voir Bill, No. 92.*
 Banque du. Pétition, 43.
 Retours des cotisations du. *Voir Messages.*
 Division des professions d'avocat et de procureur. Pétition, 50.
 Amendement des lois d'enregistrement du. *Voir Messages, et Bill, No. 77.*
 Amélioration des propriétés immobilières du. *Voir Bill, No. 23.*
 Extention de l'acte des mariages du. *Voir Bill, No. 24.*
 Écoles élémentaires du. *Voir Bill, No. 39.*
 Collège du. *Voir Collèges.*
 Actes des cours de district du. Pétition, 99.
 Pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux *Voir Bill, No. 70.*
 Pertes par la rébellion. *Voir Bill, No. 75.*
 Modification de la loi pour dettes du. *Voir Bill, No. 85.*
 Compagnie des mines du. *Voir Bill, No. 108.*
 Pouvoirs collectifs des villes et villages du. *Voir Bill, No. 133.*
 Maisons de prévention du. *Voir Bill, No. 106.*

HAVRES :—

- Et Chemin de Fer de Woodstock et Érié. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 57.*
 De Romney. Pétition, 44.
 De Montréal. *Voir Bill, No. 50.*
 De Port Burwell. Pétitions, 44, 57, 67.
 De Humber. *Voir Bill, No. 61.*

HEREFORD :—

- Chemin planchéié de, et Chambly. Pétition, 48.
 Chemin de Québec et. Pétition, 49.

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, Société, de Québec. Pétition, 34.

HOME :—

- Districts de, et Simcoe. Pour annexer une partie de l'un à l'autre. Pétition 26.
 Conseil de district de. Pétition, 54.

HOPITAL DE TORONTO. *Voir Bill, No. 38.*

HOPITAL GÉNÉRAL :—

- De Montréal. Pétition, 30. *Voir Retours.*
 De Québec. Pétition, 44.

HUMBER, COMPAGNIE DU CHEMIN ET HAVRE DE. *Voir Bill, No. 61.*

HUNTINGDON, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE. *Voir Retours.*

HURON :—

- Compagnie des mines d'argent et de cuivre du lac, Pétition 36. *Voir Bill, No. 104.*
 Pour et contre la division du district de. Pétitions, 37, 75, 84, 97.
 Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*
 Annexion de Bosanquet au district de. Pétition, 44.
 Pour permettre aux ministres des "Chrétiens de la Bible" de célébrer les mariages dans le district de. Pétitions, 45, 51.
 Compagnie des mines de, et Garden River. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 118.*
 Compagnie des mines de, et de Philadelphie. Pétition, 48. *Voir Bill, No. 111.*
 Compagnie des mines de, et Ste.-Marie. Pétition, 43. *Voir Bill, No. 107.*
 Bill du chemin de fer du Lac, et Toronto, sanctionné, 8. Pétition de la compagnie, 43. *Voir Bill, No. 132.*
 HURONTARIO ET PORT CREDIT. Chemin planchéié de, *Voir Bill, No. 86.*

IMPRESSION —

- Comité chargé de surveiller l'. *Voir Comité, No. 3.*
 Du Discours d'ouverture de Son Excellence, 18.
 De l'adresse en reponse, 22.
 Du retour de la société d'Agriculture de Gaspé, 60.
 De Bills etc. *Voir Bills, Messages.*

INCORPORATIONS. *Voir Bills et Pétitions.*

INDIENS :—

- Terres des, au Sault Ste.-Marie. Pétition, 28.
 Chefs, etc., de Tadousac. Pétition, 42.
 Pour Incorporer les, du B. C. *Voir Bill, No. 73.*

INDUSTRIE :—

- Chemin à lisses d'. Pétition, 25. *Voir Bill, No. 25.*
 Collège Joliette au Village d'. Pétition, 25.

INFORMA PAUPERIS, actions, dans le B. C. *Voir Bill, No. 95.*

INSENSÉS DU DISTRICT DE NIAGARA. Pétition, 31.

INSPECTEURS :—

- Des bureaux d'Enregistrement, B. C. *Voir Retours.*
 Des Poids et Mesures. Pétition, 109.

INSTITUTEURS. *Voir Ecoles.*INSTRUCTION. *Voir Education.*INTER-COLONIAL, COMMERCE. *Voir Messages.*INTESTAT, POUR PROTÉGER les biens des Personnes mortes. *Voir Bill, No. 22.*INVALIDES ET ENFANTS-trouvés de Québec. *Voir Retours.*INVASION. *Voir Rébellion.*INVENTIONS, BREVETS d'. *Voir Adresse, No. 2, et Motions.*IRLANDAIS ET ECOSSAIS, Soulagement accordé aux. *Voir Messages.*

IRVING, L'HON. J. ÆMILIUS :—

- Son protêt lorsque la Chambre a biffé des journaux les résolutions qui exposaient, que les canadiens-français n'étaient pas représentés dans le Conseil Exécutif, 41. *Voir Résolutions.*

ISLES DE LA MAGDELEINE :—

- Pour que les lettres patentes accordées à Sir Isaac Coffin soient revoqués. Pétition 23.
 Juges de paix des. *Voir Bill, No. 14.*
 Dépêche au sujet des. *Voir Messages.*

JAMESON, L'HON. R. S. :—

- Prête serment, 15.

JÉSUITES, BIENS DES. Pétition, 36.

JOHNSTOWN, Société d'Agriculture de Colman's Corners, district de. *Voir Retours.*

JOLIETTE, COLLÈGE. Pétition, 25.

JOURNAUX DE LA CHAMBRE. *Voir Comité, No. 1 et Résolutions.*JUGE DU DISTRICT DE LONDON, (H. Allen,) Pétitions, 26, 99. *Voir Messages.*JURÉS. Pour régler l'assignation des (B. C.) *Voir Bill, No. 84.*

KAKOUNA MUNICIPALITÉ DE. Pétition, 53.

KAMOURASKA :—

- Certains réclamations contre la Municipalité de. Pétition, 53.
 Contre l'Annexion de Rimouski à. Pétitions 32, 43, 53.
 Municipalité de. Pétition, 53.

KEATING, MICHAEL, Premier Messenger, 156. *Voir 2e Rapport du Comité, No. 2.*

KENT, pour un nouveau comté. Pétitions, 31, 54, 65.

KING'S COLLEGE. *Voir Collèges.*

KINGSTON :—

- Bill du Chemin de fer de, et Montréal, Sanctionné, 9.
 Collège Catholique à. Pétition, 53.
 Incorporation de la Ville de. *Voir Bill, No. 68.*

LA BANQUE DU PEUPLE. Pétition, 32. *Voir Bill, No. 37.*——— DES MARCHANDS, Bill Réservé. *Voir Messages.*LACHAPPELLE, PONT. Pétitions, 25, 35, 37, 51. *Voir Bill, No. 121.*

LACHINE :—

- Chemin de la Côte St.-Paul et. Pétition, 35.
 Dommages causés par les eaux du Canal. Pétition, 35.
 Chemin de fer de Montréal et. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 122, et Messages.*

LACS :—

- Compagnie des mines de Québec et du Supérieur. Pétition, 23. *Voir Bill, No. 96.*
 Compagnie Britannique et Canadienne des mines du Supérieur. Pétition 34. *Voir Bill, No. 119.*

LACS—*Suite*.

- Chemin du, Témiscouata et de l'Isle Verte. Pétition, 32.
- Chemin du, Témiscouata au Nouveau-Brunswick. Pétition, 32.
- Chemin du, Scugog et de la Baie de Windsor. Pétition, 36.
- Compagnie des mines d'argent et de cuivre du, Huron. Pétition, 36. *Voir Bill, No. 104.*
- Compagnie des mines du, Huron et Ste.-Marie. Pétition, 43. *Voir Bill, No. 107.*
- Chemin de fer du, Huron et Toronto, sanctionné, 8. Pétition de la Compagnie, 43. *Voir Bill, No. 132.*
- Chemins sur le, Huron, dans le district d'Ouest. Pétition, 31.
- Chemin planchéié et Traverse du, Rice et Cobourg. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 29.*
- Compagnie des mines du, Écho. Pétition, 52. *Voir Bill, No. 135.*
- Creusage du, St. Pierre. Pétition, 72.
- Chemin de fer du, St. Louis à la ligne provinciale. Pétition, 26. *Voir Bill, No. 94.*
- Chemin de fer du, Érié et du havre de Woodstock. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 57.*

LAINAGES ET DRAPS, pour un Droit protecteur. Pétition, 40.

LAROCHELLE, pour une Allocation. Pétition, 55.

LASSISERAYE, CHS. H. Pétition, 34.

L'ASSOMPTION, COLLÈGE DE. Pétition, 25.

LÉGISLATURE PROVINCIALE. *Voir Parlement.*

LEPROHON ET BERTHELOT, PONT DE. Pétitions pour et contre, 48, 64. *Voir Bill, No. 123.*

LESSARD, MUNICIPALITÉ DE. Pétition, 43.

LETTRES DES MEMBRES, Compte avec la poste au sujet des, 18.

LIGNE PROVINCIALE :

Chemin de fer du Lac St. Louis à la, Pétition, 26. *Voir Bill, No. 94.*

Chemin de Québec à la, à Hereford. Pétition, 49.

Chemin de fer de Montréal à la, Pétition, 55. *Voir Bill, No. 120.*

LIGNES DE DIVISION :—

Entre Montague et North Elmsley. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 28.*

Brock et Talbot. Pétition, 55.

LIGNES DE DIVISION—*Suite*.

Du Township d'Osgoode. Pétition, 43. *Voir Bill, No. 90.*

A. Wells, Commissaire. Pétition, 35.

Dépêche relative aux Frontières du Nouveau-Brunswick. *Voir Messages.*

LIMITATION DES ACTIONS B. C. *Voir Bill, No. 48.*

L'ISLET :—

Quai à. Pétitions, 31, 72.

Bureau d'Enregistrement de. Pétitions, 49, 72.

LISTE CIVILE. *Voir Bill, No. 82, et Adresse, Nos. 6 et 7.*

LITCHFIELD, MUNICIPALITÉ DE. Pétition, 37.

LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE, SOCIÉTÉ, de Québec. Pétitions, 34.

Littéraire, Propriété. *Voir Messages, et Bill, No. 74.*

LOIS :—

Cours de. *Voir Cours.*

Greffier en. *Voir Conseil et Retours.*

Du Canada (de Doucet.) Pétition, 30.

Distribution des. *Voir Retours.*

LONDON :—

Société d'Agriculture du District de. *Voir Retours.*

H. Allen, ci-devant Juge de la Cour de. Pétitions, 26, 99. *Voir Messages.*

Érection de certains townships du district de, en un district appelé Elgin. Pétitions, 31, 53.

Contre la subdivision du district de. Pétition, 31.

Contre l'annexion du township de Brock au district de. Pétition, 53.

Chemin planchéié de, Brandford et Port Burwell. Pétition, 58.

Incorporation de. *Voir Bill, No. 126.*

LONGUEUIL ET CHAMBLY, Chemins à barrières. Pétition, 32.

LORETTE, RIVIÈRE. Privilège de Scott à l'égard de la. Pétition, 29.

LYCÉE DE DUNHAM. Pour une allocation. Pétition, 62.

MACADAMISÉS, CHEMIN. *Voir Chemins.*

MACNAMARA, JOHN. Pétition, 23.

MAGDELEINE, *Voir Isles de la Magdeleine.*

MAGISTRATS Stipendiaires.

Du district de Wellington. Pétition, 23.

Des Isles de la Magdeleine. *Voir Bill, No. 14.*

MAGNÉTIQUES.

- MAGNÉTIQUES, Compagnies des télégraphes. Pétitions, 26, 31, 36. *Voir Bills, Nos. 27, 72, 109, 117.*
- MAISONS DE PRÉVENTIONS (H. C.) *Voir Bill, No. 106.*
Maîtres et serveurs. *Voir Bill, No. 69.*
- MAJESTÉ, SA, LA REINE. *Voir Adresses et Dépêches.*
- MALLE, PORTEUR DE LA MALLE, G. Babcock. Pétition, 50.
- MANDAMUS, WRITS DE (B. C.) *Voir Cours.*
- MANUFACTURIÈRES ET COMERCIALES, ASSOCIATIONS. Pétition, 39.
- MAPPE DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE-BRITANNIQUE PAR BOUCHETTE. Pétition, 44.
- MARCHANDS, LA BANQUE DES. *Bill Réserve de 1846. Voir Messages.*
Bill pour la protection des. *Voir Bill, No. 42.*
- MARIAGES, Baptêmes et Sépultures. *Voir Retours.*
—— Extension de l'Acte des (H. C.) *Voir Bill, No. 24.*
Pour autoriser les Chrétiens de la Bible à célébrer les. Pétitions, 45, 51.
- MARKHAM ET SCARBOROUGH, Chemin planchéié de. *Voir Bill, No. 128.*
- MARTIN, J.-BTE. Pour réclamations. Pétition, 53.
- MASSUE, L'HON LOUIS :—
Son protêt lorsque la Chambre a biffé des journaux les Résolutions qui exposaient que les Canadiens-Français n'étaient pas représentés dans le Conseil Exécutif, 41. *Voir Résolutions.*
- MATANÉ :—
Chemin de, et Métis. Pétition, 44.
Municipalité de. Pétition, 43.
- MATELOTS, ENGAGEMENT DES. *Voir Bill, No. 76.*
- MATHESON, L'HON. RODERICK :—
Présente son writ de sommation, 17. Et prête serment, 18.
- MCDONALD :—
Donald, A., pour Indemnité. Pétition, 48.
L'Hon. John. *Voir Comités des Privilèges, 1, 2, et 3, et Messages, Résolutions et Motions.*
- M'GILL :—
L'Hon. Peter, présente sa commission comme Orateur, 13. Il prête serment et prend le fauteuil au pied du Trône, 14. *Voir Orateur.*
Collège. *Voir Collèges.*
- MÉDECINE, ÉCOLE DE, de Montréal. Pétition, 28.
- MÉDICALE, PROFESSION, dans le, B. C. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 59.*
Praticiens suivant le système Thompsonien. Pétition, 60, 64.
- MEMBRES :—
Du Conseil Législatif. *Voir Conseil.*
De l'Assemblée Législative. *Voir Assemblée.*
- MENONISTES, QUAKERS ET TUNKERS, Amendes de Milice. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 19.*
- MESSAGERS (M. Keating, E. Botterel et F. Neary.) *Voir Comité, No. 2.*
- MESSAGES :—
—DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.—
Correspondance échangée entre certains membres de l'Administration, et un Membre du Conseil, 26.
Dépêche relative à l'affaire de M. Ryland, 42. *Voir Appendice, No. 7.*
Dépêche en réponse à l'adresse des deux Chambres relative aux frontières du Nouveau-Brunswick, 42. *Voir Appendice, No. 7.*
Dépêche au sujet de la propriété littéraire, 42. *Voir Appendice, No. 8.*
Dépêche au sujet des postes, des chemins de fer, et du commerce, 42. *Voir Appendice, No. 8.*
Acte de la législature de la Nouvelle-Écosse, et dépêches des Lieut. Gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, au sujet du commerce inter-colonial de l'Amérique-Britannique, 42. *Voir Appendice, No. 8.*
Débentures du Gouvernement rachetées et restant dues, 47. *Voir Papiers Parlementaires, lettre H.*
Comptes du Pénitencier, 47. *Voir Papiers Parlementaires, lettre, N.*
Retours des cotisations du H. C., 47. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre, O.*
Comptes publics, 48. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre, A.*
Retours des banqueroutiers, 54, 82. *Voir Appendice, Nos. 11 et 17.*
Dépêche du Lieut. Gouverneur de la Nouvelle-Écosse au sujet du département des postes de l'Amérique Britannique, 55. *Voir Appendice, No. 12.*
Dépêche au sujet des Îles de la Magdeleine, 58. *Voir Appendice No. 13.*
Dépêche et règlements à observer dans les colonies en incorporant des banques, 58. *Voir Appendice, No. 13.*

MESSAGES—*Suite.*

Dépêche indiquant des objections contre les Bills des douanes relativement aux articles de cuir, 58. *Voir Appendice, No. 13.*

Dépêche relative à l'acte qui amende les lois d'enregistrement du Haut-Canada, 58. *Voir Appendice, No. 13.*

Dépêche relative à l'omission de diverses dispositions dans les actes du pont suspendu de Niagara et des chemins de fer de la dernière session, 58. *Voir Appendice, No. 13.*

Dépêche et Lettre de la Trésorerie indiquant des objections au Bill de la Banque des Marchands, 58. *Voir Appendice, No. 13.*

Dépêche indiquant des amendements à faire aux actes des Chemins de fer, le Grand Occidental et de Montréal et Lachine, 58. *Voir Appendice, No. 13.*

Estimés pour 1847, 62. *Voir Papiers Parlementaires, Lettres, C. C.*

Dépenses probables et Revenus pour 1847, 62. *Voir Papiers Parlementaires, lettres, C. C.*

Appropriation pour l'Éducation dans le Canada Est, pour 1847, 62. *Voir Papiers Parlementaires, lettres, C. C.*

Documents relatifs à la démission du Juge Allen, 62. *Voir Papiers Parlementaires, lettre, V.*

Dépêche relative à l'état sanitaire des Émigrants, 71. *Voir Appendice, No. 14.*

Dépêche relative aux souscriptions du Canada en faveur de l'Irlande et de l'Écosse, 71. *Voir Appendice, No. 14.*

Dépêche relative à l'Émigration, et à la Colonisation, 79. *Voir Appendice, No. 15.*

Lettres de l'Adjudant Général, relatives aux troubles près de Newmarket, 82. *Voir Appendice, No. 16, et Comité, No. 8.*

Sur l'absence de l'Hon. J. McDonald, 90. *Voir Comités des Privilèges, Nos. 1, 2 et 3.*

Dépêche relative à la réciprocité de commerce entre le Canada et les États-Unis, 109. *Voir Appendice, No. 18.*

Dépêche informant que le surplus du revenu des Postes sera versé dans la caisse Provinciale, 109. *Voir Appendice, No. 18.*

Relatifs à des bills. *Voir Bills.*

En réponse à des adresses de la Chambre. *Voir Adresses.*

—DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE—

Demandant qu'il soit permis à l'Hon. W. Morris de se rendre devant un Comité, 107. *Permis, 107.*

MESSAGES—*Suite.*

Relatifs à des bills et à des adresses. *Voir Bills et Adresses.*

—A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE—

L'Informant que l'Hon. W. Morris se rendra devant le Comité, 107.

Relatifs à des bills et à des adresses. *Voir Bills et Adresses.*

MESURES ET POIDS, Inspecteurs de. *Pétition, 109.*

MÉTIS :—

Municipalité de. *Pétition, 43.*

Chemin de, et Matane. *Pétition, 44.*

MIDLAND, Banque du district de. *Voir Retours.*

MIGNAULT, COLLÈGE DE, à Chambly. *Pétition, 37.*

MILICE :—

Exemption des amendes de. *Voir Bill, No. 19.*

Adjudant Général de. *Voir Messages.*

MINES, COMPAGNIES DE :—

De Québec et du lac Supérieur. *Pétition, 23. Voir Bill, No. 96.*

De Montréal. *Pétition, 23. Voir Bill, No. 100.*

Du Canada. *Pétition, 24. Voir Bill, No. 115.*

De l'Amérique Britannique. *Pétition, 25. Voir Bill, No. 105.*

De Garden River et Huron. *Pétition, 34. Voir Bill, No. 118.*

Britannique et Canadienne du lac Supérieur. *Pétition, 34. Voir Bill, No. 119.*

D'argent et de cuivre du lac Huron. *Pétition, 36. Voir Bill, No. 104.*

Do. do de Ste.-Marie. *Pétition, 43. Voir Bill, No. 107.*

De Philadelphia et Huron. *Pétition, 48. Voir Bill, No. 111.*

Du lac Écho. *Pétition, 52. Voir Bill, No. 135.*

Du Haut-Canada. *Voir Bill, No. 108.*

MINISTRES, VEUVES ET ORPHELINS DES, de l'église d'Écosse. *Pétition, 33. Voir Bill, No. 4.*

MIRACLE, MUNCEY ET FONTANA, Pour une indemnité pour secours portés au navire. *Pétition, 120.*

MISSIONNAIRES BAPTISTES, Société des. *Voir Retours.*

MISSISQUOI, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE. *Voir Retours.*

MONO ET ETOBICOKE, Chemin de. *Voir Bill, No. 98.*

MONTAGUE

MONTAGUE ET NORTH ELMSLEY, Ligne de division. Pétition, 44. *Voir Bill, No. 28.*

MONTIZAMBERT, EDWARD L. *Voir Greffier en Loi.*

MONTREAL :—

Bill de 1846 du chemin de fer de Kingston et, sanctionné, 9.

Mariages, baptêmes et sépultures du district de. *Voir Retours.*

Compagnie des mines de. Pétition, 23. *Voir Bill, No. 100.*

J. Alison, agent des Émigrés à. *Voir Adresses, No. 3, et Motions.*

Nouvelle compagnie de Gaz de la cité de. Pétitions, 25, 51. *Voir Bill, No. 46.*

Collège catholique de. Pétition, 25.

Chemins à barrières de. Pétition de J. Clark, 28.

École de Médecine de. Pétition, 28.

Banque de. Pétition, 28. *Voir Bill, No. 47, et Retours.*

Association des pompiers de. Pétition, 30. *Voir Bill, No. 21.*

Hôpital-Général de. Pétition, 30. *Voir Retours.*

Société bienveillante des dames de. Pétition, 35.

Compagnie du télégraphe de. Pétition, 36. *Voir Bill, No. 109.*

Banque d'Épargne des cité et district de. *Voir Retours.*

Asile des orphelins protestants de. Pétition, 37.

Asile des orphelins catholiques de. Pétition, 40.

Société St.-Patrice de. Pétition, 40.

Compagnie du Gaz de. Pétition, 51. *Voir Bill, No. 60.*

Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

Pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de, et Lachine. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 122, et Messages.*

Institut des artisans de. *Voir Retours.*

Compagnie du chemin de fer de, et *Great Northern junction.* Pétition, 55. *Voir Bill, No. 120.*

Cimetière protestant de. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 93.*

Pont sur le St.-Laurent, près de. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 136.*

Chemin planchéié de, et Chambly. Pétition, 63.

Pour l'annexion du township d'Upton à. Pétition, 63.

MONTRÉAL—*Suite.*

Bureau de commerce de, 64.

Maison de Trinité de. *Voir Bill, No. 33.*

Bureau de santé de, au sujet du débarquement des émigrants, Pétition lue et référée à la Chambre en comité, 86. Point de rapport, 86.

Havre de. *Voir Bill, No 50.*

Corporation de, Au sujet des émigrés malades. Pétition, 113.

Acte des sociétés de construction de. *Voir Bill, No. 110.*

MORIN, PONT DE. Pétition, 25. *Voir Bill, No. 53.*

MORRIS, L'HON. W. :—

Message de l'Assemblée le demandant devant un comité, 107. Permission accordée et l'Assemblée en est informée, 107.

MORTS PAR ACCIDENT. *Voir Bill, No. 12.*

D'un Membre. *Voir Orateur.*

MOTIONS :—

Pour considérer le Message de Son Excellence relatif à l'absence de l'hon. J. M'Donald adoptée, 96. La Chambre en comité et résolution rapportée, et adopté, 96.

Pour se dispenser de la 46e règle pour le reste de la session, adoptée, 135.

Protêt de l'hon. J. Neilson, 135.

Pour Motions, etc. *Voir Adresses et Retours.*

MOTZ, PONT DE. Pétition, 28.

MOULIN :—

A Écorse de Beecher. *Voir Bill, No. 124.*
Michael Scott. Pour un privilège. Pétition, 29.

MUNCEY, JOHN F. ET J. FONTANA. Pour indemnité. Pétition, 120.

MUNICIPALITÉS :—

Et officiers de township à Owen Sound. Pétition, 23.

Dettes des. Pétitions, 23, 31, 53.

Du district de Simcoe. Pétitions, 25, 26.

Du district de Wellington. Pétition, 27.

Du district de Niagara. Pétitions, 31, 34, 37.

De l'Islet. Pétitions, 31, 49.

De St. Roch-des-Aulnets. Pétition, 31.

Du Western district. Pétition, 31.

De la Rivière-du-Loup. Pétition, 32.

MUNICIPALITÉS—*Suite.*

- Du Bic. Pétitions, 32, 43.
 Modifiant les pouvoirs des, B. C. Pétition, 32
 Du district de Brock. Pétitions, 34, 55.
 Du district de Newcastle. Pétition, 34.
 De St. Vincent-de-Paul. Pétition, 35.
 De St.-Hyacinthe. Pétition, 36.
 De Litchfield. Pétition, 37.
 De Rimouski. Pétitions, 42, 43.
 De Matane. Pétition, 43.
 De St. Simon. Pétition, 43.
 De Lessard. Pétition, 43.
 De Métis. Pétition, 43.
 Des Trois-Pistoles. Pétition, 43.
 Du district de Bathurst. Pétition, 47.
 De Kakouna. Pétition, 53.
 De St.-Paschal. Pétition, 53.
 De St.-Denis de la Bouteillerie. Pétition, 53.
 De la Rivière-Ouelle. Pétition 53.
 De Kamouraska. Pétition, 53.
 De St.-André. Pétition, 53.
 Du district de Home. Pétition, 54.
 De St. Jean-Port-Joli. Pétition 72.
 De Nicolet, pour la continuation du présent acte des,
 Pétition, 125.
 Établissement de, dans le B. C. *Voir Bill, No. 101.*

MUTUELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE, SUR LA VIE. Pétition 27. *Voir Bill, No. 52.*

NATIONALES, ECOLES, de Québec. *Voir Ecoles.*

NATURALISATION DES AUBAINS. Pétition, 64. *Voir Bill, No. 7.*

NAVIGATION, LOIS DE. Pétition, 39. *Voir Adresse, No. 10.*

NEARY, TIMOTHY (Messenger.) *Voir Comité, No. 2.*

NÉGATIVES, QUESTIONS. *Voir Bills, Motions, Adresses et Résolutions.*

NEILSON, L'HON. JOHN :—

Son protêt lorsque la Chambre a biffé des journaux les Résolutions qui exposaient que les Canadiens-Français n'étaient pas représentés dans le Conseil Exécutif, 41. *Voir Résolutions.*

NEILSON, L'HON. JOHN :—*Suite.*

Proteste contre l'adresse à Sa Majesté au sujet du bill de la liste Civile, 59. *Voir Adresse, No. 7.*

Contre le bill pour exempter les Propriétés de la Couronne de taxes (B. C.) 84. *Voir Bill, No. 34.*

Contre l'ordre dispensant de la, 46^e règle, 135.

Contre l'Acte des Municipalités, B. C., 145. *Voir Bill, No. 101.*

NEWCASTLE :—

District de. Pour qu'on ne condamne pas un certain chemin dans le township de. Pétition, 100.

Conseil de district de. Pétition, 34.

NEWMARKET EMEUTES AUX ENVIRONS DE. *Voir Messages.*

NEW-YORK, BOSTON ET DORCHESTER, CHEMIN DE FER DE. Pétition, 33.

NIAGARA.—

Municipalité de. Pétitions, 31, 34, 37.

Chemin planchéié de, et Ten Mile-Creek. Pétition, 51.

Cours de district de. *Voir Bill, No. 41.*

Pont suspendu sur la rivière, Bill sanctionné, 8. *Voir Messages.*

Aliénés, du district de. Pétition, 31.

Ecoles élémentaires de. Pétition, 31.

Chemin de fer des rivières, et Détroit. Pétitions, pour et contre, 32, 50, 63 99.

Pour changer le site de la ville de district de. Pétitions, 37, 58, 64.

Télégraphe de, Toronto, Hamilton et Ste. Catherines, *Voir Bill, No. 27.*

NICOLET :—

Seminaire de. *Voir Ecoles.*

Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

Municipalité de. Pétition, 125.

NORMAN, ÉDOUARD. Pour indemnité. Pétition 44.

NOTAIRES :—

Profession des, B. C. *Voir Bill, No. 31.* Pétition contre, 86.

Pour valider les contrats des, (B. C.) *Voir Bill, No. 138.*

NOUVEAU-BRUNSWICK :—

Télégraphe électrique de Québec et du. Pétition, 26.

Chemin du St. Laurent au, par Témiscouata. Pétition, 32.

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Commissaire des frontières du Canada et du. Pétition, 35.

Dépêche relative aux frontières du. *Voir Messages.*

Dépêche du Licut.-Gouverneur du. *Voir Messages.*

Chemin de fer du, du Canada et de la Nouvelle-Écosse, Pétition, 44. *Voir Bill, No. 130.*

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE MONTRÉAL. Pétitions 25, 51. *Voir Bill, No. 46.*

NOUVELLE-ÉCOSSE. *Voir Messages.*

OCCIDENTAL, LE GRAND CHEMIN DE FER. *Voir Chemins.*

ORATEURS :—

Du Conseil. *Voir Conseil.*

De l'Assemblée. *Voir Assemblée,*

ORDONNANCES ET ACTES EXPIRANTS. *Voir Retours, et Bill No. 102.*

ORDRES PERMANENTS. *Voir Règles et Comité, No. 6.*

POUR REGLER LE SERVICE DES *Voir Bill, No. 20.*

ORILLIA, CHEMIN D', ET BARRIE. Pétition, 26.

ORMIÈRE, CHEMIN DE L'. Pétition, 27,

ORPHELINS :—

Asiles des, protestants de Québec. Pétition, 23.

Do. do. de Montréal. Pétition, 37.

Do. Des orphelines de Québec. Pétition, 31.

Do. des, catholiques de Montréal. Pétition, 40.

Et veuves des ministres de l'église d'Écosse. Pétition, 33. *Voir Bill, No. 4.*

OSGOODE, CHEMIN ET FRONTIÈRE D'. Pétition, 43. *Voir Bill, No. 90.*

OTTAWA :—

Pour une division du comté d'. Pétition, 28.

Hommes des chantiers sur la rivière. Pétition, 30.

OUELLE, COUVENT DE LA RIVIÈRE. Pétition, 26.

OWEN-SOUND, Officiers municipaux et de township de l'établissement d'. Pétition, 23.

OUEST DISTRICT D' :—

Chemin de fer, le Great-Western ou Grand Occidental. *Voir Chemin.*

Chemin sur les bords du lac Huron dans le. Pétition, 34.

Municipalité du. Pétition, 31.

Pour diviser le. Pétitions, 31, 54. *Voir Bill, No. 17.*

OUEST DISTRICT D'—*Suite.*

Wm. Wiseman, détenu dans la prison du. Pétition, 31.

Havre de Romney, dans le. Pétition, 44.

Contre l'incorporation d'Amherstburgh dans le. Pétition, 45.

Pour annexer au district de London, le Township de Brock, dans le. Pétition, 53.

Pour la formation d'un nouveau district du comté de Kent dans le. Pétition, 65.

PAIX, Nomination de constables spéciaux pour la conservation de la. *Voir Bill, No. 40*

PARLEMENT PROVINCIAL.—

Proclamations prorogant et convoquant le, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12.

Convoqué, 15.

Prorogé, 162.

PARTAGE DE CERTAINES TERRES, B. C. *Voir Bills, Nos. 8, et 66.*

PATENTES OU BRÉVETS D'INVENTIONS. *Voir Adresse, No. 2.*

PAUPERIS, ACTIONS IN FORMÂ. *Voir Bill, No. 95.*

PEEL ET WELLESLY, Pour ne pas ériger les townships de, en un nouveau district. Pétition, 97.

PÉNITENTIAIRE, COMPTES DU. *Voir Messages.*

PERSILLIER DIT LACHAPELLE. Pont de. Pétitions, 25, 35, 37, 51. *Voir Bill, No. 121.*

PERTES :—

Par la rébellion. Pétitions, 22, 35, 40, 54. *Voir Bill, No. 75.*

De la goélette de Déchène en 1816. Pétition, 23.

PERTH—

Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

Transport d'un terrain de l'Église Baptiste de. Pétition, 83. *Voir Bill, No. 99.*

Chemin de fer de Peterboro', Port Hope et. Sanctionné, 9.

PÉTITIONS, présentées, (*Se trouvent distribuées alphabétiquement dans l'Index sous les titres des personnes et des lieux.*)

PEUPLE, LA BANQUE DU. Pétition, 32. *Voir Bill, No. 37.*

PHARES, aux Iles de la Magdeleine. Pétition, 120.

PHILADELPHIE ET HURON, Compagnies des mines de, Pétition, 48. *Voir Bill, No. 111.*

PHILIPSBURGH

- PHILIPSBURGH ET STANBRIDGE. Chemin de. Pétition, 62.
- PILOTES, Licences accordées par la Trinité de Québec. *Voir Bill, No. 45.*
- PINHEY, L'HON HAMNETT :—
Présente son writ de sommation, 45. Et prête serment. 46.
- PLANCHÉIÉS, CHEMINS. *Voir Chemins.*
- PLANTAGENET. Division. *Voir Bill, No. 18.*
- POIDS ET MESURES, Inspecteur des. Pétition, 109.
- POINTE-AUX-TREMBLES, ET ST. AUGUSTIN. Chemin de la. Pétition, 63.
- POINTE-A-GAZ. (Saguenay) Quai à la. Pétition, 63.
- POLICE DE COBourg, Bureau de. Pétitions, 57, 60.
- POMEROY, BENJAMIN, Transport de terre. Pétition, 100.
- POMPIERS DE MONTRÉAL, Association des. Pétition, 30. *Voir Bill, No. 21.*
- PONTS :
Bill du, suspendu de Niagara, Sanctionné, 8. *Voir Messages.*
De Morin. Pétition, 25 *Voir Bill, No. 53.*
De Lachapelle. Pétitions, 25, 35, 37, 51. *Voir Bill, No. 121.*
De Vieau. Pétitions, 26, 51, 57. *Voir Bill, No. 114.*
Dorchester. Pétition, 27
De Motz. Pétition, 28.
De St. Roch-des-Aulnets. Pétition, 31.
Sur la rivière Richelieu. Pétition, 34.
Flottant de Gee. Pétition, 36.
Sur la rivière Rimouski. Pétition, 43.
Sur la rivière Bécancour. Pétitions, 44, 89.
De Leprohon et Berthelot. Pétitions pour et contre, 48, 64. *Voir Bill, No. 123.*
Sur le St. Laurent près de Montréal. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 136.*
- PORT :—
Chemin planchéié et havre de, Burwell. Pétitions, 44, 57, 58, 67.
Chemin de, Credit. Pétition, 32. *Voir Bill, No. 86.*
Chemin de fer de Peterboro' et, Hope, sanctionné, 9.
Chemin de, Hope et Cobourg. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 139.*
Municipalité de St. Jean, Joli. Pétition, 72.
- PORTLAND, ARPENTAGE DES CONCESSIONS DE, (District de Midland.) Pétition, 28.
- POSTES, RÉDUCTION DU TAUX DE. Pétition, 26.
Surplus des produits des. *Voir Messages.*
Compte avec le Maître de, 18.
Maître de, de Sorel. Pétition, 32.
Dépêches au sujet du département des. *Voir Messages.*
Bureaux de, sur le Chemin Brock, entre Guelph et Dundas. Pétition, 71.
Postillon, George Babcock. Pétition, 50.
- PRESBYTÈRE DE BROCKVILLE, vente du. Pétition, 46. *Voir Bill, No. 10.*
- PRESBYTÉRIEN, SYNODE. *Voir Eglises.*
Caisse des veuves et orphelins des Ministres du. Pétition, 33. *Voir Bill, No. 4.*
- PRESCOTT :—
Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*
Pour l'amélioration des chemins de Cornwall et. Pétition, 62.
Cotisations de. *Voir Bill, No. 71.*
- PRESCRIPTION, Limitation du temps de. *Voir Bill, No. 11.*
- PRÉVENTION, Maisons de (H. C.) *Voir Bill, No. 106.*
- PRINCE-ÉDOUARD :—
Séminaire des Quakers dans le district de. Pétition, 46. *Voir Bill, No. 116.*
Isle du. *Voir Messages.*
- PRIVILÈGES, Comité des. *Voir Comités.*
- PROCLAMATIONS :—
Prorogeant le Parlement au 26 Août, 1846, 5.
Do. do. 5 Octobre " 5.
Do. do. 14 Novembre " 6.
Do. do. 24 Décembre " 7.
Do. do. 2 Février, 1847, 8.
Promulguant la sanction royale du bill du chemin de fer le Grand Occidental, 8.
Do. do. do.
De Toronto et du lac Huron, 8.
Do do. do.
Du pont suspendu de Niagara, 8.
Do. do. do.
De Wolf-Island, 8.

PROCLAMATIONS :—*Suite.*

Do. do do.

De Peterborô et Port Hope, 9.

Do. do. do.

De Montréal et Kingston, 9.

Prorogant le Parlement au 15 Mars, 1847, 9.

Promulguant la sanction royale du bill pour fournir l'eau à Québec, 10.

Prorogant le Parlement au 24 Avril, 1847, 11.

Convoquant le Parlement pour la dépêche des affaires le 2 Juin, 1847, 12.

PROCUREURS ET AVOCATS. *Voir Avocats.*PRODUITS ÉTRANGERS, DROITS SUR LES. Pétition, 25, 39, 40. *Voir Bill, No. 58.*PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE. *Voir Messages, et Bill, No. 74.*

PROPRIÉTÉS :—

De personnes décédées *ab intestat.* *Voir Bill, No. 22.*Immobilières, (H. C.) Amélioration des. *Voir Bill, No. 23.*

Pour l'abolition de la vente des, le dimanche. Pétitions, 30, 35, 44, 63, 92.

De la couronne exemptes des taxes. *Voir Bill, No. 34.*

PROTECTEURS, DROITS. Pétition, 39.

PROTECTION :—

Pour la, des marchands. *Voir Bill, No. 42.*

PROTESTANTS :—

Asile des orphelins, de Montréal. Pétition, 37.

Cimetière, de Montréal. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 93.*

Paroisses, de Stanbridge. Pétition 62.

PROTETS, Entrés sur les journaux, 41, 59, 84, 110, 135, 145.

PUBLICS :—

Comptes. *Voir Messages.*

Abolition des ventes, le dimanche. Pétitions, 30, 35, 44, 63, 92.

Emprunt pour les travaux. Pétition, 35.

Estimés pour le service. *Voir Messages.*Disposition des terres. *Voir Bill, No. 44.*

PUNITIONS SOMMAIRES. Pour que les municipalités soient autorisées à infliger des. Pétition, 34.

QUAIS :—

Dans la paroisse de Berthier. Pétition, 44.

Do. St. Michel. Pétition, 25.

Do. L'Islet. Pétitions, 31, 72.

Et pont à Rimouski. Pétition, 43.

A la Pointe-à-Gaz, comté de Saguenay. Pétition, 63.

Et chemin à lisses maritime de Toronto. Pétition, 63,

QUAKERS, Menonistes et Tunkers. Exemption des amendes de milice. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 19.*

QUÉBEC :—

Bill de 1846 pour fournir l'eau à. Sanctionné, 10.

Retour de la Trinité de, présenté. Pétition, 22. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre, D.*

Asile des orphelins protestants de. Pétition, 23.

Compagnie des mines de, et du lac Supérieur. Pétition, 23. *Voir Bill, No. 96.*Banque de. Pétition, 26. *Voir Bill, No. 64.*

Télégraphe de, et Halifax. Pétition, 26.

École des enfants de. Pétition, 26.

Pont Dorchester à. Pétition, 27.

Émigrés malades à Montréal et à. Pétitions, 27, 53, 113. *Voir Motions et Messages.*

Établissement d'un Hôpital Général à. Pétition, 44.

Amendement de l'acte d'Incorporation de. Pétition, 27.

Incendiés de. Pétition, 27. *Voir Bill, No. 83.*Banque de district de. Pétition, 27. *Voir Bill, No. 129.*

Association des instituteurs du district de. Pétition, 27.

Association des dames catholiques romaines de. Pétition, 27.

École de l'église St. Andrew à. Pétition, 29.

Asile des orphelines à. Pétition, 31.

Chemin du Cove à. Pétition, 31.

Société Littéraire et Historique de. Pétition, 34.

Infirmes et enfants-trouvés de. *Voir Retours.*Association de la bibliothèque de. Pétition, 35. *Voir Bill, No. 91.*

Société d'éducation de. Pétition, 36.

Écoles nationales de. Pétition, 40.

Assurance du Canada contre le feu à. Pétition, 46.

QUÉBEC :—*Suite.*

Chemin de, à la ligne provinciale (Hereford). Pétition, 49.

Bureau de Commerce. Pétition, 72.

Licences de Pilotes. *Voir Bill, No. 45.*

Académie de, demandant une allocation. Pétition, 115.

QUEEN'S COLLEGE. *Voir Colléges.*

QUESTIONS NÉGATIVES, *Voir Bills, Motions, Adresses, et Résolutions.*

RAIL-ROUTES. *Voir Chemins.*

RAISONS offertes par l'Assemblée à une Conférence. *Voir Bill, No. 49.*

RÉBELLION, PERTES par la. Pétitions, 22, 35, 40, 54. *Voir Bill, No. 75.*

RECENSEMENT DE LA PROVINCE. *Voir Bill, No. 97.*

RÉELLES :—

Service des Actions. *Voir Bill, No. 20.*

Améliorations des Propriétés. *Voir Bill, No. 23.*

REGISTRATEUR, Etats des cautionnements et obligations enregistrés au bureau du. *Voir Retours.*

RÈGLES et règlements permanents de la Chambre. *Voir Comités, No. 6.*

On se dispense de la 57^e règle relativement à la présentation de la pétition d'Edward Gilman, 99.

On se dispense de la 46^e règle pour le reste de la Session, 135.

Relatives à des bills. *Voir Bills.*

REINE :—

Sa Majesté la. *Voir Adresses et Dépêches.*

Cours du banc de la. *Voir Cours.*

RÉSERVES DU CLERGÉ. Pétition, 50.

RÉSERVÉS, Bills, 160.

RÉSOLUTIONS :—

Pour une adresse à Son Excellence en réponse au Discours d'ouverture, 18. *Voir Comité, No. 4, et Adresse, No. 1.*

Relativement à la part que les descendants des premiers habitans du pays ont dans le gouvernement de la province, 38. 1^{re} résolution lue et motion pour ajourner négative; Motion pour ajourner à une certaine heure négative et motion principale adoptée, 39. Débats sur la 1^{re} résolution; motion en amendement négative et la résolution adoptée, ainsi que les 5 résolutions suivantes, 41. La 7^e résolution est lue et une motion en amendement adoptée, 41. Motion principale, telle qu'amendée, rejetée par la voix prépondérante de

RÉSOLUTIONS—*Suite.*

l'Orateur, 41. La 8^e résolution est lue et une motion en amendement est négative par la voix prépondérante de l'Orateur, 41. Les 9^e et 10^e résolutions sont lues, et une motion en amendement est négative par la voix prépondérante de l'Orateur, 41. Motion pour biffer des journaux les résolutions adoptées par la Chambre, adoptée par la voix prépondérante de l'Orateur 41. Protêt des hon. MM. Neilson, Caron, Massue, Fergusson, de Boucherville, Irving, Sullivan et Roy, 41.

De la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, au sujet du département des postes. *Voir Messages.*

Relative à l'émigration, 65. *Voir Comité, No. 7.*

Relative à l'absence de l'Hon. John McDonald, 96. *Voir Motions et Comités des Privilèges, Nos. 1, 2, 3.*

Pour payer John Bright, messenger de la Chambre, 142.

Relatives à des bills. *Voir Bills.*

RETOURS ET ETATS :—

Des Baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Montréal et Gaspé, 22, 99. *Voir Papiers Parlementaires, Lettres T, T, T.*

Du greffier en loi sur les lois expirantes, 22. *Voir Appendice, No. 1.*

Des recettes et dépenses de la maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1846, 22. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.*

Des Sociétés d'Agriculture de Terrebonne et du district de London, 22. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*

Du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque, 24. *Voir Bibliothèque, et Appendice, No. 2.*

De la Compagnie du Chemin de fer de Champlain et St. Laurent, 27. *Voir Appendice, No. 3.*

Du Registrateur Provincial, des obligations et cautionnements filés dans son bureau, 30. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre G.*

De la Société d'Agriculture de Perth, 30. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*

De la Société d'Agriculture de Missisquoi, 30. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*

De l'Hopital Général de Montréal, 30. *Voir Appendice, No. 4.*

De la Société d'Agriculture de Shefford, 30. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*

De la société des missionnaires baptistes du Canada, 32. *Voir Appendice, No. 5.*

De la société d'Agriculture de Verchères, 34. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*

RETOURS ET ÉTATS :—*Suite.*

- De la société d'Agriculture du comté de Drummond, 35. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'Agriculture du district de Huron, 35. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'Agriculture de Stratford, 35. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- Des infirmes et enfants-trouvés du district de Québec, 35. *Voir Appendice, No. 6.*
- De la Banque d'Épargne des cité et district de Montréal, 36. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre M.*
- De la société d'Agriculture du district de Bathurst, 36. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'Agriculture du township de Clinton, 36. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'Agriculture du comté de Vaudreuil, 36. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'Agriculture du comté d'Yamaska, 40. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'Agriculture du comté de Rouville, 40. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'agriculture du comté de Chambly, 40. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'agriculture du comté de Berthier, 43. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'agriculture du comté de Bellechasse, 44. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'agriculture de Coleman's Corners, district de Johnstown, 47. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes, 47. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la compagnie d'assurance de l'Amérique-Britannique sur la vie et contre le feu, 43. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre U.*
- De la banque d'épargne de Hamilton et du district de Gore, 43. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre U.*
- De la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, 43. *Voir Appendice, No. 9.*
- De la banque de la cité, 49. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre U.*
- De la société d'agriculture du comté de Huntingdon, 53. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'agriculture du district de Montréal, 53. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la Banque de Montréal, 54. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre U.*
- De l'Institut des artisans de Montréal, 54. *Voir Appendice, No. 10.*

RETOURS ET ÉTATS—*Suite.*

- De la société d'Agriculture du comté de Prescott, 54. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la société d'Agriculture du comté de Nicolet, 45. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la compagnie d'assurance maritime intérieure du St.-Laurent, 54. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre U.*
- De la société d'agriculture du comté de Gaspé, 58. Imprimé, 60. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la Banque Commerciale du district de Midland, 63. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre, U.*
- De la société d'Agriculture du comté de Bonaventure, 63. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre, E.*
- De l'Inspecteur des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada, 67. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre Z.*
- De la Banque de Gore, 83. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre U.*
- De la distribution des Lois de la 2e session du 2e parlement, 114. *Voir Papiers Parlementaires, Lettres, C. C. C.*
- De la Société d'agriculture de Sherbrooke, 115. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- De la Société d'agriculture du district de Dalhousie, 142. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*
- Transmis par Son Excellence le Gouverneur-Général. *Voir Messages.*
- REVENUS ET DÉPENSES. *Voir Messages.*
- RICE :—
- Israël. Pour une indemnité, 31.
- Chemin planchéié et traverse du lac, et Cobourg. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 29.*
- RICHÉLIEU, Pont sur la rivière. Pétition, 33.
- RIDEAU, Chemin depuis le Canal, jusqu'à l'extrémité du district de Bathurst. Pétition, 47.
- RIMOUSKI :—
- Et Trois Pistoles, Pour rémunérer J. B. M. Déchéne de la perte de sa goëlette pendant qu'il transportait des provisions aux habitants en détresse de. Pétition, 23.
- Contre la réunion de Kamouraska à. Pétitions, 32, 43, 53.
- Quai et pont à. Pétition 43.
- Chemin de Métis à Matane, Comté de. Pétition, 44.
- Municipalité de. Pétition, 42, 43.
- RIVARD, A. ET J. GARON. Pétition, 42.
- RIVIÈRES :—
- Bill du pont suspendu sur la, Niagara, sanctionné, 8.

RIVIÈRES—*Suite.*

- Pont sur la, Bécancour. Pétition, 44.
 Pont de Leprohon et Berthelot sur la, Jésus. Pétitions et contre, 48, 64.
 Traverse de Champoux sur la, Bécancour. Pétition, 89.
 Pont de Morin sur la, du Nord. Pétition, 25. *Voir Bill, No. 53.*
 Pont de Vieau sur la, Des-Prairies. Pétitions pour et contre 26, 51, 57. *Voir Bill, No. 114.*
 Municipalité de la, du Loup. Pétition, 32.
 Municipalité de la, Ouelle. Pétition, 53.
 Pour prévenir l'obstruction des, et ruisseaux, H. C. *Voir Bill, No. 70.*

ROLPH, GEORGE. Pétition, 25.

ROMAINS, CATHOLIQUES :—

- Collège de, Montréal. Pétition, 25.
 Biens des Jésuites. Pétition, 36.
 Asile des Orphelins, de Montréal. Pétition, 40.
 Paroisse, de Stanbridge. Pétition contre, 47.
 Collège, de Kingston. Pétition, 53.

ROMNEY HARBOUR (district d'Ouest). Pétition, 44.

ROUGE HILL ET WHITBY, chemin macadamisé de. Pétition, 96.

ROUVILLE, société d'agriculture de. *Voir Retours.*

ROY, L'HON. GABRIEL :—

Son protêt lorsque la Chambre a biffé des journaux les résolutions qui exposaient, que les canadiens-français n'étaient pas représentés dans le Conseil Exécutif, 41. *Voir Résolutions.*

RYLAND, G. H. :—*Voir Messages.*

SAGUENAY :—

- Concession des terres à la Grande-Baie. Pétition, 48.
 Chemin du. Pétition, 62.
 Quai à la Pointe-à-Gaz, dans le comté du. Pétition, 63.

SANCTION ROYALE donné à certains Bills, 80, 156.

SAINT :—

—LAURENT—

- Domages causés par le Canal. Pétition, 23.
 Chemin de fer du, et de l'Atlantique. Pétition, 24, 51, 63, 72, 99. *Voir Retours et Bill, No. 113.*
 Chemin à lisses d'Industrie et du. Pétition, 25. *Voir Bill, No. 25.*

SAINT—*Suite.*

Chemin de fer de Champlain et. Pétition, 33. *Voir Retours.*

Chemin du, au Nouveau-Brunswick par le lac Témiscouata. Pétition, 32.

Pour l'amélioration du, aux environs de Kamouraska, St. Denis et la Rivière-Ouelle. Pétition, 53.

Assurance maritime intérieure du. *Voir Retours.*

Pont sur le, près de Montréal. Pétition, 60. *Voir Bill, No. 136.*

—MICHEL—

Quai de. Pétition, 25.

—THOMAS—

Couvent. Pétition, 25.

—ANNE-DE LA-POCATIÈRE—

Pétition, 26.

—FRANÇOIS—

Chemins dans le district de. Pétition, 26.

Israël Rice de, pour une idemnité. Pétition, 31.

J. H. Terrill, Grand Connétable de. Pétition, 32.

—LAC ST. LOUIS—

Chemin de fer du, et de la ligne Provinciale. Pétition, 26. *Voir Bill, No. 94.*

—ANDREW—

École en liaison avec l'église de, et Québec. Pétition, 29.

—EUSTACHE—

Reconstruction de l'Église et Couvent de. Pétition, 32.

—JEAN-BAPTISTE DE L'ÎLE VERTE—

Chemin de, et du Lac Témiscouata. Pétition, 32.

—PATRICE—

Société, de Montréal. Pétition, 40.

—SIMON—

Municipalité de. Pétition, 43.

—THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE—

Séminaire de. Pétition, 31.

—ROCH-DES-AULNETS—

Municipalité de. Pétition, 31.

Bureau d'Enregistrement dans la municipalité de. Pétition, 31.

—GEORGE

SAINT—*Suite.*

—GEORGE DE KAKOUNA—

Monopole du bois. Pétition, 32.

—HYACINTHE—

Collège de. Pétition, 33.

Municipalité de. Pétitions, 26, 36.

—PIERRE DE SOREL—

Instituteurs de. Pétition, 34.

—VINCENT-DE-PAUL—

Municipalité de. Pétition, 35.

—MARIE—

Compagnie des Mines de, et du Lac Huron. Pétition, 43. *Voir Bill, No. 107.*

—PIERRE—

Presbytère de l'Église, de Brockville. Pétition, 46. *Voir Bill, No. 10.*

Pour creuser le Lac. Pétition, 72.

—ANDREW—

École en liaison avec l'Église de, à Québec. Pétition, 29.

Cour de circuit des Deux-Montagnes à. Pétition, 47.

—EUSTACHE—

Pont de Leprohon et Berthelot à. Pétitions pour et contre, 48, 64. *Voir Bill, No. 123.*

—PASCHAL—

Municipalité de. Pétition, 53.

—DENIS-DE LA-BOUTEILLERIE—

Municipalité de. Pétition, 53.

—ANDRÉ—

Municipalité de. Pétition, 53.

—JEAN—

Cotiseurs de. Pétition, 63.

—ÉTIENNE-DE LA-BAIE—

Quai à la Pointe-à-Gaz. Pétition, 63.

—ROSE—

Pont de Leprohon et Berthelot à. Pétitions pour et contre, 48, 64. *Voir Bill, No. 123.*

—CATHERINES—

Télégraphe de, Hamilton et Niagara. *Voir Bill, No. 27.*

Augustin, Pointe-aux-Trembles etc. Pour l'amélioration d'une côte. Pétition, 63.

SANDWICH A WINDSOR. Pour que l'ancien chemin de, ne soit pas condamné. Pétition, 37.

SANTÉ, BUREAUX DE. *Voir Bureaux.*

SAULT STE.-MARIE. Terres des Indiens au. Pétition, 28, 30.

SCIES, HAMILTON ET THOMPSON, propriétaires de moulins à, demandant un privilège. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 3.*

SCARBOROUGH ET MARKHAM, Chemin planchéié de. *Voir Bill, No. 128.*

SCOTT, MICHAEL, Pour privilège de moulin. Pétition, 29.

SCUGOG, Chemin du lac, et Windsor Bay. Pétition, 36.

SEMINAIRES. *Voir Ecoles.*

SÉPULTURES, MARIAGES ET BAPTEMES. *Voir Retours.*

SERGEANT D'ARMES, (O. Vallerand.) *Voir Comité, No. 2.*

SERMENT VOULU PAR LA LOI :—

Administré à l'Orateur, 14.

————— au Greffier, 15.

————— à des Membres, 15, 17, 18, 27, 46, 53.

SERVICE DES ORDRES, Pour régler le. *Voir Bill, No. 20.*

SERVITEURS ET MAITRES. *Voir Bill, No. 69.*

SHEFFORD :—

Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

Académie de. Pétition, 32.

SHERBROOKE :—

Académie de. Pétition, 64.

Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

Salaire du Greffier de la municipalité de. Pétition, 51.

SHERWOOD L'HON. LEVIUS P. :—

Prête le serment voulu par la loi, 27.

SIMCOE, DISTRICT DE :—

Municipalité du. Pétition, 25 26.

Pétition du, demandant qu'il ne soit annexé aucune partie du district de Home au, 26.

Pétition, pour une part de l'emprunt négocié en Angleterre, 26.

SOLLICITEURS ET PROCUREURS. *Voir Avocats.*

SOMMATION, WRITS DE SA MAJESTÉ. *Voir Writs.*

SOREL :—

Maitre de poste de. Pétition, 32.

Incorporation de. *Voir Bill, No. 140.*

SOUTH GOWER ET BYTOWN, Chemin de poste de. Pétition, 67.

SPÉCIAUX :—

Ajournements, de la Chambre, 18, 50, 114, 134, 142, 152, 156.

Nomination de constables. *Voir Bill, No. 40.*

STAGE :—

Propriétaire de (G. Babcock.) Pétition, 50.

Chemins du. *Voir Chemins.*

STANBRIDGE :—

Pour qu'il ne soit pas inclu dans une paroisse catholique. Pétition, 47.

Pour sa division en deux paroisses protestantes. Pétition, 62.

Et Philipsburg, chemin de. Pétition, 62.

STANSTEAD, Académie de. *Voir Ecoles.*

STATUTS, Distribution des. *Voir Retours.*

STIPENDIAIRE, Magistrat, du district de Wellington. Pétition, 23.

STRATFORD :—

Société d'Agriculture de. *Voir Retours.*

Pétitions pour en faire le chef-lieu d'un nouveau district, 51, 84, 97.

STEETSVILLE, Chemin planchéié de. *Voir Bill, No. 137.*

STURGEON BAY ET WINDSOR HARBOUR, Chemin à barrières de. Pétitions, 46, 64.

SUBSIDES. *Voir Bill, No. 82. Adresses, Nos. 6, 7.*

SULLIVAN, L'HON. ROBERT B. :—

Son protêt lorsque la Chambre a biffé des journaux les résolutions qui exposaient que les canadiens-français n'étaient pas représentés dans le Conseil Exécutif, 41. *Voir Résolutions.*

SUPÉRIEUR, LAC :—

Compagnie des mines de Québec et du. Pétition, 23. *Voir Bill, No. 96.*

Compagnie britannique et canadienne des mines du. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 119.*

SURPLUS DU RENENU DES POSTES. *Voir Messages.*

SURETÉS et cautionnements filés au bureau du registraire de la province. *Voir Retours.*

SUSPENDU, Pont, de Niagara. *Voir Ponts.*

SYNODE PRESBYTÉRIEN. *Voir Eglises.*

TADOUSAC, Chefs Indiens de. Pétition, 42.

TALBOT ET BROCK, Commissaires des lignes de. Pétition, 55.

TAXES, Pétition pour l'abrogation des lois qui imposent des, pour l'éducation. 23.

TÉLÉGRAPHES, COMPAGNIES DES, électriques. Pétitions 26, 31, 36. *Voir Bills, Nos. 27, 72, 109, 117.*

TÉMISCOUATA :—

Chemin de l'Isle Verte et du lac. Pétition, 32.

Chemin du St.-Laurent au Nouveau-Brunswick par le lac, 32.

Chemin de, et des Trois-Pistoles. Pétition, 100.

TEN-MILE-CREEK ET NIAGARA, Chemin de. Pétition, 51

TENURE, Commutation de la. (B. C.) *Voir Bills, Nos. 9, 49.*

TERREBONNE :—

Retour de la société d'Agriculture de. *Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*

Bureau d'enregistrement de. Pétitions, 25, 51, 83.

TERRILL, JOSEPH H. pour rémunération comme grand connétable à St.-François. Pétition, 32.

TERRENEUVE. *Voir Messages.*

TERRES :—

Partage de certaines terres, (B. C.) *Voir Bills, Nos. 8 et 66.*

Compagnie des, de l'Amérique-Britannique. Pétition, 24. *Voir Bill, No. 88.*

Mesurage des, (B. C.) Pétition, 25. *Voir Bill, No. 103.*

Des Indiens au Sault Ste.-Marie. Pétitions, 28, 30.

De la Couronne, Bill relatif aux (B. C.) *Voir Bill, No. 1.*

————— Exemptes de taxes. *Voir Bill, No. 34.*

Pétition d'E. Norman pour une indemnité, 44.

Disposition des, publiques. *Voir Bill, No. 44.*

Concession des, de la Grande-Baie (Saguenay). Pétition, 48.

Ventes des réserves du clergé. Pétition, 50.

Commutation volontaire de la tenure (B. C.) *Voir Bills, Nos. 9 et 49.*

De l'Église des Baptistes de Perth. Pétition, 83. *Voir Bill, No. 99.*

Transport de, fait à B. Pomeroy. Pétition, 100.

THAMES, Pont flottant de Gee sur la Rivière. Pétition, 36.

THOMPSON ET HAMILTON, propriétaires de moulins à scies, pour un privilège. Pétition, 54. *Voir Bill, No. 3.*

THOMPSONIEN, Système de médecine. Pétitions, 60, 64

TORONTO :—

Bill du Chemin de fer de, et du Lac Huron, sanctionné,
8. Pétition de la Compagnie, 43. *Voir Bill, No.*
132.

Chemin de fer de, et Goderick. Pétition, 37. *Voir*
Bill, No. 131.

Institut des Artisans de. Pétition, 37. *Voir Bill, No.*
65.

Chemin macadamisé de, et Hamilton. Pétition, 44.

Chemin à lisses maritime et quai de. Pétition, 63.

Télégraphe de, Hamilton, Niagara et St. Catherines.
Voir Bill, No. 27.

Hopital de. *Voir Bill, No.* 38.

Bassin sec de. *Voir Bill, No.* 112.

TORTS MALICIEUX. *Voir Bill, No.* 13.

TOWNSHIPS :

Officiers Municipaux et de, dans l'établissement
d'Owen-Sound. Pétition, 23.

Retours des collecteurs de. Pétition, 26.

Nomination des collecteurs et cotiseurs par les municipa-
lités. Pétition, 34.

TRAVAUX, PUBLICS. *Voir Bureaux.*

TRAVERSES :—

Chemin et, de Cobourg et du lac Rice. Pétition, 60.
Voir Bill, No. 29.

De Champoux. Pétition, 89.

TRIBUS INDIENNES du Bas-Canada, incorporées. *Voir*
Bill, No. 73.

TRINITÉ, MAISONS DE :—

Retours de la, de Québec. *Voir Papiers Parlemen-*
taires, Lettre, D.

De Montréal. *Voir Bill, No.* 33.

TROIS-PISTOLES :—

Chemin des. Pétitions, 32, 100.

Municipalité des. Pétition, 43.

J. B. M. Déchène demande une indemnité pour la
perte de sa goélette, en portant des provisions aux.
Pétition, 23.

TROIS-RIVIÈRES :—

Allocation pour les écoles des. Pétition, 44.

Premier-Maître de la société d'éducation des. Pétition,
34.

Réclamations contre la municipalité des, 53.

TROUBLES près de Newmarket en 1846. *Voir Messages.*

TUNKERS, QUAKERS ET MÉNONISTES. Pour exemption
des amendes de milice. Pétition, 34. *Voir Bill, No.*
19.

UNION, Pont suspendu de l', et chemin macadamisé ou
planchéié d'Aylmer. Pétition, 51.

Universités. *Voir Collèges.*

UPTON, Annexation du Township d', à Montréal. Pétition,
63.

USURE, Lois contre l'. Pétition, 39.

VAISSEAUX, Compagnie du bassin de Burlington Bay et
pour la construction des. Pétition, 50. *Voir Bill, No.*
51.

VALLERAND, OLIVER, (Sergent d'Armes.) *Voir Co-*
mité, No. 2.

VALLIÈRES, VEUVE. *Voir Bill No.* 78.

VAUDREUIL :—

Société d'agriculture de. *Voir Retours.*

Manufacture de verre. Pétition, 67.

VENTES de propriétés le dimanche, pour abolir les. Pé-
titions, 30, 35, 44, 63.

VERCHÈRES, société d'agriculture de. *Voir Retours.*

VERRE, FABRIQUE DE, de Vaudreuil. Pétition, 67.

VEUVES et Orphelins des Ministres Presbytériens, Caisse
des. Pétition, 33. *Voir Bill, No.* 4.

VIEAU, PONT DE. Pétitions, 26, 51, 57. *Voir Bill, No.*
114.

VILLAGES ET VILLES incorporés H. C. *Voir Bill, No.* 139.

VOIX :—

Préponderante de l'Orateur, 41, 100.

VOYAGEURS du B. C. Pour rémunération. Pétition, 23.

WALPOLE ET WOODHOUSE, S'opposant à un nouvel ar-
pentage de. Pétitions, 37, 58.

WALTON, JOSEPH S. Demandant ce qui lui est du comme
Greffier de la municipalité de Sherbrooke. Pétition, 51.

WATERLOO :—

Allocation à l'école de grammaire de. Pétition, 40.

Chemin macadamisé de, et Dundas *Voir Bill, No.* 35.

WELLAND CANAL. Pétition de Jacob, H. Ball, contre le
rapport des arbitres du. 63.

WELLESLEY ET PÉEL, Townships de, Pour ne pas les in-
clure dans un nouveau district. Pétition, 97.

WELLINGTON

WELLINGTON, DISTRICT DE :—

Pour un magistrat stipendiaire dans le district de. Pétition, 23.

Contre la division du. Pétition, 27.

WELLS, A. Commissaire de la ligne Frontière. Pétition, 35.

WESTERN. *Voir Ouest.*

WHITBY ET ROUGE HILL, Chemin macadamisé de. Pétition, 96.

WIDMER, L'HON. CHRISTOPHER :—

Prête le serment voulu par la loi, 27.

WILLIAM HENRY, Incorporation de. Pétition, 43. *Voir Bill, No. 140.*

WINDSOR :—

Chemin de, Bay et du lac Scugog. Pétition, 36.

Chemin à barrières de, Harbour et de Sturgeon Bay. Pétitions, 46. 64.

Pour que l'ancien chemin entre Sandwich et, ne soit pas condamné. Pétition, 37.

WISEMAN, Wm. Détenu dans la prison du district d'Ouest. Pétition, 31.

WOLF-ISLAND, Bill du Chemin de fer de, sanctionné, 8.

WOODHOUSE ET WALPOLE, contre un nouvel arpentage de. Pétitions, 37, 58.

WOODSTOCK ET LAC ÉRIÉ, Chemin de fer de. Pétition, 34. *Voir Bill, No. 57.*

WRITS :—

—DE SOMMATION AU CONSEIL LÉGISLATIF—

Présentés par l'Hon. James Ferrier, 16.

Do. Roderick Matheson, 17.

Do. H. Boulton, 52.

Copie d'un, de Sa Majesté présenté par l'Hon. Hamnett Pinhey, 45.

De Mandamus (B. C.) *Voir Cours.*

YAMASKA :—

Société d'Agriculture d'. *Voir Retours.*

Déplacement du bureau d'enregistrement d'. *Voir Bill, No. 15.*

ss

S

A P P E N D I C E

DU

SIXIEME VOLUME

DES

J O U R N A U X

DU

CONSEIL LEGISLATIF.

SESSION, 1847.

LISTE DE L'APPENDICE.

PRÉSENTÉ.		PAGE.
7 juin, 1847.	APPENDICE No. 1. Rapport du Greffier en loi sur les lois expirantes.	3
8 " "	APPENDICE No. 2. Rapport du Bibliothécaire sur la Bibliothèque.	3
10 " "	APPENDICE No. 3. Retour du chemin de fer de Champlain et St Laurent.	4
14 " "	APPENDICE No. 4. Retour de l'Hôpital Général de Montréal.	5
" " "	APPENDICE No. 5. Retour des Missionnaires Baptistes du Canada.	7
16 " "	APPENDICE No. 6. Retour des infirmes et enfants trouvés du District de Québec.	8
18 " "	APPENDICE No. 7. Dépêche en réponse à l'Adresse du Conseil relative à Mr. Ryland. Relative à l'Adresse des deux Chambres au sujet des frontières du Nouveau-Brunswick.	8 9
18 " "	APPENDICE No. 8. Dépêche au sujet de la propriété littéraire. Dépêche au sujet des postes, chemins de fer, et du commerce de l'Amérique Britannique. Dépêche au sujet du commerce inter-colonial, et copie d'un acte de la Législature de la Nouvelle-Ecosse. Dépêches des Gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de l'Isle du Prince-Edouard, et de Terre-Neuve, sur le même sujet.	10 10 24 29
21 " "	APPENDICE No. 9. Retour du Chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.	33
30 " "	APPENDICE No. 10. Retour de l'Institut des Artisans de Montréal.	34
" " "	APPENDICE No. 11. Retours des banqueroutiers.	34
" " "	APPENDICE No. 12. Dépêche de Sir J. Harvey, avec des Résolutions de l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse sur le département des Postes.	34
1er juillet 1847.	APPENDICE No. 13. Dépêche relative aux Iles de la Magdeleine. Dépêche avec des règlements relatifs aux banques des Colonies. Dépêche relative à l'acte des droits sur les articles de cuir. Dépêche relative à l'acte amendant les lois d'enregistrement du Haut Canada. Dépêche indiquant des omissions dans l'acte du pont suspendu de Niagara, et dans divers actes de chemins de fer. Dépêche avec une lettre de la Trésorerie indiquant des objections à l'acte de la banque des marchands. Dépêche indiquant les Amendements requis aux actes des chemins de fer du Great Western, et de Montréal et Lachine.	36 37 40 40 41 43 45
6 " "	APPENDICE No. 14. Dépêche relative à la condition des émigrés à la quarantaine. Dépêche relative aux souscriptions du Canada en faveur des Irlandais et des Ecossois.	48 89
8 " "	APPENDICE No. 15. Dépêche relative à l'Emigration et à la Colonisation.	49
9 " "	APPENDICE No. 16. Lettres de l'Adjutant Général relatives aux émeutes près de Newmarket.	52
" " "	APPENDICE No. 17. Retours des banqueroutiers.	53
21e " "	APPENDICE No. 18. Dépêche sur la réciprocité de commerce entre le Canada et les États-Unis. Dépêche relative au surplus du revenu des postes.	54 58
26 " "	APPENDICE No. 19. Règles du Conseil Législatif. Instructions royales. Extraits de l'acte d'Union. Ordre de préséance dans les Colonies. Ordre de préséance parmi les membres du Conseil Législatif. Prières qui se disent dans le Conseil Législatif.	58 66 68 70 71 72

A P P E N D I C E .

A P P E N D I C E N o . 1 .

(*Journal, page 22.*)

BUREAU DU GREFFIER EN LOI.

Conseil Législatif,
2 juin, 1847.

A l'Honorable Conseil Législatif de la Province du Canada, réuni en Parlement.

En obéissance à l'ordre de Votre Honorable Chambre du 13 septembre, 1841, qui ordonne à Votre Greffier en Loi, de préparer, à l'ouverture de chaque session, pour l'information du comité sur les Lois Expirantes, une liste des actes sur le point d'expirer, le soussigné a maintenant l'honneur de soumettre la liste ci-jointe.

Elle comprend, comme il apparaîtra, tous les actes et ordonnances maintenant en force

en cette Province, qui expireront le ou avant le 1er mai, 1850, à moins qu'ils ne soient renouvelés ou continués par la Législature Provinciale, faisant une distinction entre les actes du *Canada* et les actes et ordonnances du *Bas-Canada*, et les actes du *Haut-Canada*, et récapitulant sous des titres séparés, les actes des deux premières Législatures qui expireront à la clôture de la présente session. Il n'existe pas d'actes du *Haut-Canada* dont la durée ait été limitée de cette manière.

Le tout néanmoins humblement soumis.

E. L. MONTIZAMBERT,
Greffier en Loi.

A P P E N D I C E N o . 2 .

(*Journal, page 24.*)

Bibliothèque, Conseil Législatif,
Jun, 1847.

En obéissance à l'ordre de Votre Honorable Chambre, le Bibliothécaire a l'honneur de soumettre son rapport sur l'état de la bibliothèque.

Votre Bibliothécaire a reçu, en bon ordre, les livres français commandés par l'Honorable M. *Caron*, de la librairie de *J. O. Crémazie*, de *Québec*.

Votre Bibliothécaire a reçu aussi, la plus grande partie des ouvrages anglais, commandés

commandés par l'honorable M. Caron, et il espère recevoir les autres d'un jour à l'autre.

Votre Bibliothécaire a reçu du bureau du Secrétaire Civil de *Montréal*, le Statuts Publics généraux des 9^e et 10^e Victoria, et les Journaux de la Chambre des Lords de 1843 et 1844, et les Journaux de la Chambre des Communes de 1844.

Au commencement de la dernière session, la bibliothèque se composait de 6,798 volumes, lesquels avec 302 ajoutés depuis, for-

ment un total de 7,100 volumes que possède Votre Honorable Chambre. Votre Bibliothécaire en terminant son rapport, suggère la nécessité de couvrir les livres pendant l'Eté, afin d'éviter la détérioration à laquelle ils sont exposés, par l'accumulation de la poussière, lorsqu'on néglige cette précaution.

Le tout néanmoins humblement soumis.

W. AGAR ADAMSON,
Bibliothécaire.

A P P E N D I C E N o . 3 .

(*Journal, page 27.*)

Chemin de fer
de Champlain
et St. Laurent.

ETAT du coût du chemin de fer du lac *Champlain* et du *St. Laurent*, et des appartenances ; des recettes et des dépenses, du montant du tonnage et du nombre des passagers qui ont été transportés par la compagnie durant la saison de l'année 1846, tel que prescrit par la 49^e section de l'acte 2^e *Guill. IV*, chap. 58.

PERIODE.	No. de passagers.	No. de ton. transportés.	Total des recettes.	Dépense totale.
Pour l'an 1846,	52,477	17,969	£20,700	£24,427 17 4
Coût total du chemin de fer et de ses appartenances, . . .				£62,060 4 0

Bureau du chemin de fer,
Montréal, 10 juin, 1846.

Je, *Wm. D. Lindsay*, déclare sous serment que l'état ci-dessus est fidèle et exact à tous égards, au meilleur de ma connaissance et croyance.

W. M. D. LINDSAY, Com.

Assermenté devant moi, ce 9 juin, 1846.

W. HALL, J. P.

APPENDICE No. 4.

(Journal page 30.)

ETAT des sommes reçues en aide des fonds de l'Hôpital Général de *Montréal*, du 1er mai, 1846, au 1er mai, 1847. Hôpital G^é.
néral de Mont.
réal.

Perçu des Membres de la Corporation et autres,.....	£ 473	7	0
Donations de diverses personnes et de Petits Jurés,.....	29	13	9
Rentes,.....	104	7	8
Legs de feu M ^d le. McCord,.....	15	0	0
Billets d'Etudiants,.....	68	6	8
Patients payants,.....	38	2	3
Du tronc des pauvres et diverses autres petites sommes,.....	17	15	9
Souscription annuelle de la Compagnie du Gaz de <i>Montréal</i> ,...	10	0	0
Quatre souscriptions pour devenir Gouverneurs à vie, à £25,...	100	0	0
Allocations de la Législature,.....£1000			
“ parts des droits de tonnage dus,..... 127 11s 3d	1127	11	3
Reçu de <i>S. Gerrard</i> , Ecuier,.....	249	6	1
Total,.....	£2233	10	5
Balance entre les mains du Trésorier, 1er mai 1846,.....	138	12	0
	£2372	2	5
Déboursés, tel qu'il appert par l'état ci-joint, depuis le 1er mai, 1846, jusqu'au 1er mai, 1847,.....	£2323	6	10
Balance entre les mains du Trésorier, le 1er mai, 1847,.....	£48	15	7

ETAT des sommes déboursées par la Société de l'Hôpital Général de *Montréal*, du 1er mai, 1846, au 1er mai, 1847.

Salaires et gages,.....	£457	15	7
Drogues et Medecines,.....	174	3	2
Vins et spiritueux,.....	56	17	4
Vinaigre et Melasse,.....	1	11	3
Saindoux,.....	10	17	11
Etoffes de caoutchouc, peaux de chamois et éclisses,.....	5	1	3
Réparation d'instrumens,.....	2	3	1
Pour le Département Médical,.....	£708	9	7
Viandes de bouchers et autres,.....	169	7	4
Pain, fleur et biscuits,.....	199	11	1
Thé et café,.....	101	14	7
Sucre,.....	56	13	5
Farine d'avoine,	39	19	1
Orge et Ris,.....	19	16	2
Beurre et fromage,.....	48	16	11
Fruits et légumes,.....	17	14	10
Oeufs et volailles,.....	34	16	2
Bière, son et sel,.....	24	16	0
Arrow-root et pois,.....	3	11	6
Pommes de terre,.....	57	17	4
Lait,.....	100	1	2
Savon,.....	38	10	8

Gaz

Gaz et chandelles,.....	64	13	8
Eau et glace,.....	18	0	0
Foin et paille,.....	29	6	2
Charbon et bois de chauffage,.....	135	8	0
Balais, brosses et paniers,.....	8	5	11
Vaisselle,	2	15	3
Quincaillerie et ferronnerie,.....	43	10	1
Compte du forgeron,.....	5	11	1
Do. du ferblantier,.....	19	3	7
Do. du Plombier,.....	18	14	0
Do. du Vitrier,.....	9	0	8
Do. du Libraire,.....	8	13	6
Do. de l'Imprimeur,.....	6	16	6
Do. du Menuisier,.....	42	17	6
Frais de cercueils et d'enterremens,.....	14	3	0
Bourdaloues des malades,.....	8	15	4
Réparations des bâtisses extérieures,.....	31	8	8
Blanchissage en chaux, de l'hôpital,.....	26	0	0
Travail (extra), Charroyage et portage,.....	19	0	0
Linge, draps et serviettes,.....	52	19	0
Petits articles de ménage,.....	2	12	7
Couvertes,.....	37	10	0
Courtepointes,.....	41	5	0
Tapis,.....	4	0	0
Cotisations,	9	1	6
			<hr/>
			£2281 6 10
Coût de quatre vaches,.....	£34		
" d'un coupeur de paille,.....	8	42	0 0
			<hr/>
Grand Total.....		£2323	6 10

ETAT des Patients admis dans l'Hôpital Général de *Montréal*, du 1er mai, 1846, au 1er mai, 1847.

	Protestants.	Catholiques.	Patients internes.	Patients externes.	Total.
Patients internes, . . .	663	868	1531	—	
Patients externes, . . .	957	1684	—	2641	
	1620	2552	—	—	4172

Déchargés du 1er mai, 1846, au 1er mai, 1847—

" Guéris,	1355
" Décédés,	66
" Pour mauvaise conduite,.....	16
Demeurant dans l'hôpital,.....	94
	<hr/>
	1531

Parmi les Emigrés arrivés dans le pays, il y a moins d'un an, il a été reçu—

Patients internes,.....	499
Do. externes,	423
	<hr/>
Total des Emigrés,.....	922

Dépenses

Dépenses encourues par l'Institution pour 1531 patients internes à 28s. 6½d.	£2191	5	10
“ “ “ 2641 “ “ externes à 1s.,.....	132	1	0
Total des dépenses d'après l'état précédent,			£2323 6 10

Dépenses encourues par l'Institution pour émigrés—

499 Patients internes, à 28s. 6½d.	£712	2	3
423 do. externes, à 1s.	21	3	0
	£733	5	3

Extrait des régîtres de l'hôpital général de Montréal,
Montréal, 10 juin, 1847.

FR. ANT. LA ROCQUE,
Secrétaire.

A P P E N D I C E No. 5.

(Journal, page 32.)

ETAT des propriétés immobilières que possède la corporation de la " Société des missionnaires baptistes du Canada."

Retour des missionnaires baptistes du Canada.

	ESTIMATION.					
	Valeur.			Rente annuelle.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
I. A Un emplacement situé entre la rue Guy et la rue St. Charles, faubourg St. Antoine, contenant deux arpens et trois perches plus ou moins, avec une bâtisse en pierre et une habitation,	7000	0	0	aucune.		
II. Un emplacement de la contenance de 115 pieds sur 92, avec une maison en pierre et dépendances, situé à l'angle de la place Richmond et de la rue St. Antoine,	1200	0	0	120	0	0
III. Un emplacement de 95 pieds sur 47 et 6 pouces, avec une bâtisse en brique qui sert de maison, d'école, situé dans la rue Ste. Anne, Griffintown,	500	0	0	30	0	0
IV. Un morceau de terre, dans le township de Roxton, Canada-Est, contenant dix acres plus ou moins, avec une maison d'habitation, une école et dépendances.	200.	0	0	aucune.		

JAMES HEARLE,
Trésorier de la Société des Missionnaires Baptistes.
A l'Honorable Conseil Législatif,
Montréal, 14 juin, 1847.

APPENDICE No. 6.

*Journal, page 35.*Infirmes et
enfants-trou-
vés, Québec,
Rapport.

RAPPORT des commissaires pour le soutien
des infirmes et des enfans-trouvés dans le
district de Québec.

Les commissaires ont l'honneur de faire
rapport qu'ils ont maintenant sous leurs soins,
le nombre qui suit, d'infirmes et d'enfans-trou-
vés, savoir :—

A l'Hôpital Général, 28 Infirmes; à l'Hô-
tel-Dieu, 46 Enfans-trouvés; pour le soutien
desquels, durant l'année qui commencera le
1^{er} juillet prochain, les sommes suivantes
seront requises, savoir :—

Pour 28 infirmes, à 1s. par jour,	£511	0	0
Pour hardes dont ils ont besoin,	100	0	0
Pour 46 enfans-trouvés, à 5d.,	349	12	10
Pour 2 gardiens, à 1s. 3d. pour six mois,	22	17	6

Porté en l'autre part, ..£983 13 4

Montant de l'autre part, ..£983 13 4
Pour soins aux malades indigens, 200 0 0

£1183 13 4

Il sera dû au 1^{er} juillet prochain,
6 mois de dépenses, se mon-
tant à..... 563 11 9

Le tout formant la somme de £1747 5 1

Que les commissaires prient respectueuse-
ment la Législature d'accorder en forme d'al-
location.

Le tout humblement soumis.

CHS. F. BAILLARGEON, Ptre.
E. W. SEWELL, Min.
JOS. MORRIN.
L. MASSUE.

Québec, 8 juin, 1847.

APPENDICE No. 7:

(Journal, page 42.)

CEDULE des dépêches accompagnant le message du 18 juin, 1847.

Dépêches.

No.	DATE.	SUJET.
79	1846. 2 juin, .	En réponse à l'adresse du Conseil Législatif, relative à M. Ryland.
103	3 juillet, .	En réponse à l'adresse des deux Chambres, relative aux frontières du Nouveau-Brunswick,

(Copie.)

Relative à M. Ryland. (Copie.)

No. 79.

Downing Street,
2 juin, 1846.

MILORD,

J'ai reçu votre dépêche, No. 57, du 13 mai, accompagnée d'une adresse à la Reine de la part du Conseil Législatif du *Canada*, demandant la considération favorable des réclamations de M. *Ryland*, ci-devant Greffier du Conseil Exécutif de la province inférieure.

Votre Seigneurie communiquera aux Membres du Conseil Législatif, mes vues sur ce sujet, contenues dans ma dépêche, No. 60, du 1er mai, et l'informera que pour les raisons qu'elle renferme, Sa Majesté n'a pas été avisée de se rendre à la demande contenue dans la dite adresse.

J'ai l'honneur d'être,

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Gouverneur,
Lieutenant-Général,
Le Comte Cathcart, C. C. B.,
&c., &c., &c.

(Copie.)

No. 103.

Downing Street,
3 juillet, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 64, du 29 mai, dans laquelle vous me transmettez des adresses à la Reine de la part du Conseil Législatif, et de l'Assemblée Législative du *Canada*, relatives à la ligne en litige des frontières de cette province et du *Nouveau-Brunswick*, et je prie Votre Seigneurie d'informer les deux Chambres de la Législature du *Canada*, qu'il a plu à Sa Majesté de recevoir leur adresse gracieusement. Ma dépêche, No. 99, du 2 du courant, que vous recevrez avec les présentes, mettra Votre Seigneurie en possession des mesures que le Gouvernement de Sa Majesté a adoptées, pour régler le différend entre les deux provinces.

J'ai, &c.,

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Le Lieutenant-Général,
Le Comte de *Cathcart*, C. C. B.,
&c., &c., &c.

Relative aux frontières du Nouveau-Brunswick.

A P P E N D I C E N o . 8

(Journal, page 42.)

LISTE des dépêches annexées au message du Gouverneur-Général, du 18 juin, 1847.

DE QUI.	No.	DATE.	SUJET.
Comte Grey . . .	49	1846 5e novembre	Propriété Littéraire.—Cette dépêche explique les intentions du Gouvernement de Sa Majesté.
Do.	10	31e décembre 1847	Bureau des postes, chemins de fer, et commerce de l'Amérique Britannique du Nord.
Sir John Harvey .	—	17e mars . . .	Commerce de colonie à colonie—Transmet copie d'un acte passé dans la Législature de la Nouvelle-Ecosse
Do.	—	11e mai . . .	Commerce de colonie à colonie—Avec copies des dépêches des Gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

(Copie.)

Dépêches.

(Copie.)
No. 49.

Downing Street,
5 novembre, 1846.

MILORD,

Propriété littéraire.

Le Gouvernement de Sa Majesté a pris en considération les représentations qui lui ont été faites par les gouverneurs de quelques-unes des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, dans lesquelles on se plaint du mauvais effet qu'a produit dans ces provinces, la loi Impériale de la Propriété Littéraire; et il a formé le projet de proposer des mesures au Parlement, dans le cours de la prochaine session, qui tendront, sans doute, (si elles sont sanctionnées par la Législature,) à dissiper les causes de mécontentement qui se sont élevées à ce sujet, et à mettre la littérature de ce pays, plus facilement à la portée des Colonies. Dans cette vue, et comptant sur la bonne volonté des Colonies à protéger les auteurs de ce pays contre l'appropriation frauduleuse des fruits du labeur qui est si souvent leur seule ressource, le Gouvernement de Sa Majesté se propose de laisser aux Législatures locales, le devoir et la responsabilité d'établir des réglemens convenables pour garantir et protéger à la fois les droits des auteurs et l'intérêt public. En conséquence le Gouvernement de Sa Majesté soumettra au Parlement un projet de loi pour autoriser la Reine en Conseil, à agréer et sanctionner toute loi ou ordonnance coloniale, relative au droit de propriété littéraire de ce pays. Ce projet de loi devra prescrire qu'aucune telle loi ou ordonnance n'aura d'effet ou de vigueur qu'après qu'elle aura été agréée et confirmée par la Reine en Conseil; mais qu'à compter du jour où elle le sera, la loi de la propriété littéraire de ce pays, cessera d'avoir son effet dans toute Colonie qui aura passé une telle loi ou ordonnance, en autant que la loi Impériale répugnerait ou serait incompatible à l'opération d'une semblable loi ou ordonnance Coloniale.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au Gouverneur-Général,
Comte *Cathcart*, C. C. B.,
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 10.

Downing Street,
31 décembre, 1846.

MILORD,

Postes, chemins de fer, commerce.

Votre Seigneurie est sur le point de prendre les rênes du Gouvernement de l'Amérique Britannique du Nord à un époque où s'élabore un changement de politique qui intéresse essentiellement les intérêts de toutes les parties de l'Empire Britannique, mais surtout ceux de cette vaste étendue des Domaines de la Reine où il a plu à Sa Majesté de vous choisir et envoyer comme son Représentant; je n'ai guère besoin de vous dire que j'entends parler des changemens commerciaux, que le Parlement, après la plus mûre délibération, a sanctionnés dans le cours de la dernière session. Les actes qui ont été passés alors, prescrivait à l'égard de quelques-uns des principaux articles de la consommation nationale, qu'on devrait réduire de suite, et abolir éventuellement les droits sur les importations des pays étrangers imposés jusqu'à ce jour, non pas dans la vue de créer un revenu, mais dans le but avoué de donner au producteur colonial l'avantage sur le concurrent étranger, partout sur les marchés Britanniques. Il est prescrit, qu'après un certain interval assez court, le cultivateur Canadien, de même que le cultivateur Britannique, et de même aussi que les Planteurs qui cultivent la canne à sucre dans les Colonies Britanniques, auront à subir la concurrence illimitée du producteur étranger, pour la vente de leurs produits en ce pays. L'un des Statuts auxquels je viens de faire allusion (8 et 9 *Victoria*, ch. 94), a permis aux diverses Législatures locales d'alléger, dans les Colonies Britanniques, le fardeau des droits différentiels, tout comme on l'a fait vis-à-vis du consommateur Britannique, en les autorisant à révoquer les droits différentiels imposés dans ces Colonies par des Actes Impériaux antérieurs, en faveur des produits Britanniques.

Ce n'est pas le lieu ici de discuter les motifs qui ont dicté ce changement de politique; mais sans vouloir le faire, je puis exprimer ma ferme conviction, que l'abandon d'un système de restrictions artificielles sur le commerce, devra, en définitive, promouvoir le bien-être et les intérêts des Colonies, encore plus que ceux de la Mère-Patrie.

Si l'on

Postes, chemins de fer, et commerce.

Si l'on considère les grands avantages que possèdent les colonies *Britanniques*, mais surtout les belles provinces de l'*Amérique du Nord*, je ne puis guère douter, qu'en adoptant une politique qui a pour objet de rendre l'industrie productive, tout en lui laissant suivre son cours naturel, on devra par-là hâter le développement de leurs richesses et de leur prospérité. Mais pour atteindre ce but, il est de la plus grande importance que les législatures provinciales prêtent au parlement impérial un appui cordial et actif. Quant à révoquer les droits différentiels imposés jusqu'à ce jour sur les objets importés dans les colonies, des pays étrangers, pour favoriser le producteur britannique, nul doute que les législatures coloniales ne profitent avec plaisir du pouvoir qui leur est conféré, d'abolir de suite ces droits; de fait, il paraît si évident que cette mesure doit suivre de près l'abrogation des droits différentiels imposés dans ce pays pour favoriser l'importation des produits coloniaux, qu'au lieu de mettre les législatures coloniales à même d'abolir les droits dont il s'agit, il est probable que le parlement les aurait de suite lui-même abolies de sa propre autorité, n'eût-ce été de l'époque avancée de la session où il fallait considérer la matière, et de la difficulté de décider sans obtenir de plus amples informations, qu'on n'aurait pu alors s'en procurer, jusqu'à quel point la simple révocation de ces droits, si elle n'était accompagnée de quelques précautions, aurait pu affecter les finances de quelques unes des colonies.

Je présume donc que ces droits seront abolis avant peu; mais il me semble que ce n'est pas là absolument ce qu'il faut pour donner au commerce de l'*Amérique Britannique* toutes les facilités dont il devrait jouir. A présent, chaque colonie a son établissement distinct et séparé, et des officiers différents pour percevoir ces droits; et le commerce d'une province à l'autre est frappé de droits comme dans les pays qui n'ont aucun rapport ou liaison ensemble. D'après leur position géographique, le *Canada*, le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle Ecosse*, n'étant séparés que par une frontière ou ligne arbitraire, et qui même, parfois n'est pas définie, et l'*Île du Prince-Edouard* n'étant séparé que par un mince détroit, il est évident que cet état de chose doit entraîner avec lui des inconvénients graves. Tant qu'on imposera des taux et des droits différents sur les mêmes articles dans ces provinces limitrophes et qui sont étroitement liées l'une à l'autre, et tant qu'une province percevra des

droits sur les produits de l'autre, il est évident qu'un pareil système devra entraîner des frais considérables pour maintenir sur pied des douanes inter-coloniales, offrir de grandes facilités à la contrebande, et ce qui est encore d'une importance autrement grave, entraver les relations mutuelles des provinces que la nature a si bien placées pour faire entre elles un commerce actif et avantageux. La correspondance déposée dans ce bureau prouve que ce n'est pas là simplement un inconvénient en théorie, mais un mal pratique, et qui se fait sentir sévèrement; et l'on ne peut raisonnablement douter que si l'on pouvait assimiler les droits qui sont perçus dans les différentes provinces de l'*Amérique Britannique*, consolider et réunir les établissements que l'on entretient pour les percevoir, partager le produit net de ces droits, après avoir déduit les frais de perception d'après quelque mode ou principe équitable, et le mettre à la disposition des diverses législatures, on ne peut douter, dis-je, qu'il n'en résultât un avantage immense pour ces colonies, et que cela ne contribuât essentiellement à les mettre en mesure de faire face aux difficultés, qui ne manqueront probablement pas, pendant un certain temps, de surgir à la suite de l'abolition des restrictions commerciales établies dans ce pays dans leur intérêt supposé. Votre seigneurie ne manquera pas de s'apercevoir que l'idée-mère de la politique que je viens de suggérer, dérive de l'union des douanes allemandes, ou *Zoll-Verein*. Il est vrai que, sous bien des rapports importants, les circonstances qui ont donné lieu à cette union entre les états de l'*Allemagne*, ne ressemblaient nullement à celles dans lesquelles les provinces *Britanniques* de l'*Amérique du Nord* se trouvent placées; que, par conséquent, ce qui s'est pratiqué là ne saurait servir de précédent ici; mais toujours est-il que l'exemple de l'*Allemagne* prouve qu'aucune difficulté insurmontable ne s'oppose à un arrangement au moyen duquel, non seulement les diverses provinces du même empire, mais un grand nombre d'états indépendants peuvent se réunir ensemble pour former et établir un système uniforme de droits et de douanes, et partager entre eux les revenus qui en proviennent. De plus, cet exemple prouve encore qu'en dépit des défauts qui ont accompagné le mode d'effectuer cet arrangement, et surtout malgré qu'on ait établi une échelle de droits beaucoup plus élevée que ne comportent des vues saines en fait de commerce et de finances, cette union n'en a pas moins exercé, de l'aveu de tous, une influence très salutaire sur le commerce et l'industrie

Postes, chemins de fer, et commerce.

Postes, chemins de fer, et commerce.

dustrie des états qui en forment partie. Des renseignements, au sujet de cette institution remarquable, ne seront donc pas sans valeur aux yeux de votre seigneurie ; et en conséquence, j'ai l'honneur de transmettre avec cette dépêche, copie d'un rapport sur le sujet, qui a été soumis au parlement, il y a quelques années, par ordre de Sa Majesté.

Je ne dois pas présumer que les habitans intelligents de l'*Amérique Britannique* ne partageront pas mes vues sur les avantages que produirait l'établissement d'un semblable système.

Ils doivent facilement comprendre qu'en imposant sur les importations des droits modiques, on pourrait prélever les revenus requis pour le service public dans les diverses provinces, avec plus d'économie dans le mode de perception, et beaucoup moins d'entraves et de gêne pour le commerce que d'après le système actuel : et je suis convaincu qu'ils apprécieront pleinement l'importance qu'il y a, dans la conjoncture actuelle, de donner cet aiguillon à l'industrie et au commerce. Mais quoique tout le monde sera sans doute d'accord sur l'importance d'un semblable projet, je crains qu'on ne rencontre beaucoup de difficultés pratiques dans le mode de l'effectuer.

Un tel changement ne saurait être introduit sans l'intermédiaire des législatures provinciales, car l'autorité du parlement impérial ne pourrait être employée dans ce but, sans intervenir dans les affaires purement intérieures des différentes provinces, d'une manière qui répugnerait complètement aux principes d'après lesquels elles sont maintenant gouvernées. Mais l'on ne doit guères s'attendre à obtenir l'assentiment de quatre législatures distinctes pour passer une loi de nature à régler une foule de détails, relativement auxquels il s'élèvera sans doute une grande diversité d'opinions, et sur laquelle il faudrait de toute nécessité, pour le plein succès de la mesure, que ces diverses autorités s'accordassent ensemble.

En admettant que chaque province nommerait des personnes pour proposer et considérer les arrangements qu'il conviendrait de faire, et quand bien même ces personnes conviendraient de dresser un rapport contenant un projet de bill pour le présenter aux différentes législatures, on peut se flatter, mais l'on ne doit pas s'attendre, selon moi, quelles s'accorderont toutes à passer un tel bill sans amendement, et

sans cela, tout l'édifice de leur travail et de leur labour s'écroulerait sans aucune utilité.

Postes, chemins de fer, et commerce.

En considérant de quelle manière on pourrait venir à bout de lever cette difficulté, il m'est venu à l'idée que la meilleure marche à suivre serait pour les différentes législatures, de passer des actes pour reconnaître le principe de réunir et consolider les établissemens de douane au moyen desquels, au lieu de s'occuper du détail des arrangements à prendre à cet effet, on devrait, par anticipation, donner force de loi aux arrangements dont pourraient convenir ensemble les personnes autorisées à agir en leurs noms.

Je m'abstiens à dessein d'exprimer une opinion sur la manière de nommer les personnes qu'on autoriserait aussi à représenter les diverses provinces, et à agir en leurs noms, et s'il serait bon de nommer des comités des deux branches de la Législature, ou des commissaires nommés dans les actes passés à cet effet, puisque ce sont là des questions sur lesquelles les législatures, si elles accueillent mes suggestions, sont mieux en état que moi de se former une opinion ; mais je crois devoir remarquer, de quelque manière qu'ils soient nommés, que les représentans des différentes provinces devraient s'assembler à *Montréal*, où ils pourraient conduire leurs délibérations avec l'aide et les conseils de votre seigneurie, et qu'il serait indispensable de prescrire dans les actes d'où dériveraient leurs pouvoirs, que les arrangements adoptés par eux n'aient de force et de vigueur qu'après avoir reçu la sanction de Sa Majesté en conseil.

Je laisse à votre seigneurie à décider, sur les lieux mêmes, du mode à suivre pour amener ce sujet important sous la considération des diverses législatures provinciales, et jusqu'où il conviendrait de leur poser la question de déléguer à quellequ'autorité centrale une partie de leurs pouvoirs constitutionnels. Je remarquerai ici néanmoins que si l'on crée une autorité semblable, ses attributions ne devraient pas se borner à l'unique matière dont on vient de parler. Il y a deux autres sujets qui réclament l'attention, et relativement auxquels il est vivement à désirer que chacune des provinces coopèrent avec les autres. Le premier de ces objets est celui qui a rapport au service du bureau des postes des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Postes, chemins de fer, et commerce.

Sir W. Colebrooke, 26 avril, 1845.
 Lord Stanley, 1^{er} octobre, 1845.
 Sir W. Colebrooke, 27 avril, 1846.
 M. Gladstone, 23 juin, 1846.
 Lord Cathcart, 8 juin, 1846.
 Bureau colonial à la trésorerie, 3 juin.
 Trésorerie, 10 sept.
 Bureau des Postes, 18 août.

D'après les diverses dépêches et autres documens énumérés à la marge, votre seigneurie devra comprendre combien il est difficile d'arranger d'une manière sûre et permanente, les affaires du bureau des postes dans la partie *Britannique* de ce continent sans l'intermédiaire d'un corps central, capable d'agir et de se porter comme arbitre entre les diverses provinces, et d'établir des réglemens ayant force de loi. Je réfère particulièrement au rapport du maître-général des postes avec les lords commissaires de la trésorerie, en date du 18 août dernier, et à la lettre par laquelle on a communiqué à ce département, le 10 septembre dernier, les vues de leurs seigneuries sur ce rapport.

Vous verrez par-là jusqu'à quel point le gouvernement de Sa Majesté est disposé à abdiquer les pouvoirs du maître-général des postes dans l'*Amérique Britannique du Nord* au profit de toute autorité locale compétente, légalement autorisée à cet effet. Mais votre seigneurie verra aussi que l'organisation d'un tel pouvoir par le fait d'une seule province, ou par le fait de diverses provinces, mais sans aucune combinaison ensemble, est virtuellement impossible. Nous ne tenons nullement à retenir un contrôle sur les détails et l'administration de ce service, tout au contraire. Un corps semblable à celui dont j'ai parlé, représentant toutes les provinces et agissant en leurs noms, pourrait faire un arrangement pour l'avenir qui dispenserait le maître-général des postes de ces fonctions anormales. Sans son aide, je ne vois pas comment on pourrait le dispenser de l'exercice de fonctions qui, par des causes inévitables et insurmontables, ne sauraient être remplies convenablement par ce département. L'autre sujet auquel j'ai fait allusion comme réclamant la coopération des différentes provinces, c'est de former une grande ligne de chemin de fer, depuis le siège du gouvernement du *Canada*, jusqu'à l'*Atlantique*. La confection d'un tel ouvrage, j'en suis convaincu, aurait les résultats les plus avantageux pour toute l'*Amérique Britannique*. Mais les difficultés qui s'opposent à l'accomplissement d'une aussi vaste entreprise, ne sont pas d'une nature ordinaire, et ne pourront être surmontées, suivant moi, que par l'énergie et les efforts réunis de toutes les provinces. Si les différentes législatures consentaient à dé-

léguer cette autorité à quelque corps central qui les représenterait toutes, je crois qu'il serait très désirable qu'on se prévalût de cette circonstance pour régler le mode d'après lequel les provinces devront contribuer ensemble et coopérer avec le gouvernement de Sa Majesté, à promouvoir la confection du chemin de fer projeté.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Le Très Honorable
 Comte d'Elgin,
 etc., etc., etc.

(Copie.)
 No. 27.

FREDERICTON, N. B.

26 Avril, 1845.

MILORD,— J'ai l'honneur de vous transmettre l'Adresse ci-jointe, à la Reine, du Conseil Législatif et de l'Assemblée, avec le rapport d'un comité spécial de la Chambre d'Assemblée au sujet du département des postes en cette province. Je regrette que les Chambres dans le cours de leurs travaux, n'aient pas profité des renseignemens pratiques que l'arpenteur M. Lang, aurait pu leur donner, si elles l'eussent désiré. Je suis d'opinion qu'un tarif de taux de port modiques et uniformes, aurait l'effet d'alléger le fardeau qui pèse sur les habitans, et de créer un revenu avec le tems; et je pense qu'il serait très désirable de faciliter dans toute la province les communications postales sans lesquelles les habitans des districts éloignés se trouvent privés de toute communication régulière avec le gouvernement et même avec la magistrature.

Je suis, etc.,

(Signé,) W. M. G. COLEBROOKE,

Le Très Honorable
 Lord Stanley,
 etc., etc., etc.

Copie.

Postes, chemins de fer, et commerce.

(Copie.)

NOUVEAU-BRUNSWICK,
CHAMBRE D'ASSEMBLEE,
11 Avril, 1845.

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec copie du rapport du comité spécial sur l'établissement du bureau des postes, et de la résolution qui l'adopte, priant Son Excellence de vouloir bien les transmettre au principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour le département des colonies, pour l'information du gouvernement de Sa Majesté.

(Signé,) CHAS. P. WATMORE,
Greffier,

(Copie.)

R A P P O R T

SUR

L'ÉTABLISSEMENT DU BUREAU DES POSTES.

Le comité auquel ont été renvoyées les matières qui se rattachent au bureau des postes en cette province, soumet le rapport suivant :

Nous avons eu sous les yeux les états du bureau des postes, et en les comparant avec ceux de cette année, nous sommes en état de soumettre à la Chambre les résultats suivants :—

Montant des salaires reçus par les maîtres de poste dans toute l'étendue de la province,

Pour l'année expirée le 5 Janvier, 1842, . . .	£1211 15 7
Do. do. 5 Janvier, 1843, . . .	1289 1 6
Do. do. 5 Janvier, 1845, comme suit :—	

Salaires, . . . £1952 16 5½

Frais de voyages des Inspecteurs, . . . 220 17 2½

Pour compenser la perte de la commission sur la percep-

Report £2173 13 9

Rapporté £2173 13 9

tion des frais de port des *Etats-Unis* :—

Au maître de poste de <i>St. Andrews</i> , . . .	248 0 0
Do. <i>Woodstock</i> , . . .	60 0 0

Alloué à onze députés--maîtres de poste pour les indemniser du privilège qu'ils avaient d'affranchir leurs lettres, . . .	78 0 0
---	--------

Alloué à onze gardiens de bureaux de route pour les indemniser du privilège qu'ils avaient d'affranchir leurs lettres, . . .	21 0 0
--	--------

————— £2580 13 8

D'après lesquels il appert que depuis l'établissement du nouveau système introduit en juillet, 1843, les frais de l'administration ont plus que doublé.

Les sommes payées aux courriers pendant les mêmes années, étaient :—

Pour l'année expirée le 5 Janvier, 1842, . . .	£2294 4 9
Do. do. 5 Janvier, 1843, . . .	2588 9 4
Do. do. 5 Janvier, 1845, . . .	2004 12 6

L'état donné pour l'année dernière paraît très incomplet. Il ne contient aucun article de dépenses pour le courrier de *Bathurst* à *Dalhousie*, pour le semestre expiré le 5 juillet, ni pour les courriers de *Frédéricton* au *Canada*, pendant toute l'année. Nous avons constaté que la dépense, de *Frédéricton* à *Woodstock*, est de £250, et de *Woodstock* aux *Grandes-Châtes*, £600.

Allouant de <i>Bathurst</i> à <i>Dalhousie</i> , . . .	£105 0 0
De <i>Frédéricton</i> aux <i>Grandes-Châtes</i> , . . .	850 0 0

Et

Postes, chemins de fer, et commerce.

Et le montant compris dans les rapports, 2004 12 6

Tous les frais de transport et des courriers durant la dernière année, sans compter les dépenses des *Grandes-Châtes* au *Canada*, seraient de, 2959 12 6

D'après les arrangements actuels, les frais de transport des malles sur les principales lignes, sont comme suit : —

De <i>St. Jean</i> à <i>St. Andrews</i> , 67 milles,	£200 0 0
Do. à <i>Amherst</i> , 136 milles,	818 10 8
Do. à <i>Frédéricton</i> , 65 milles,	120 0 0
De <i>Frédéricton</i> aux <i>Grandes-Châtes</i> , 136 milles,	850 0 0
De <i>Petitcodiac</i> à <i>Campbelton</i> , 218 milles,	360 0 0

Les habitants des comtés situés à l'Est de cette province se plaignent que les fonctionnaires attachés au bureau des postes, négligent leurs intérêts.

Tandis qu'on expédie régulièrement deux malles par semaine d'*Halifax* à *St. Jean*, et de là à *Frédéricton*, et qu'on envoie de plus les malles anglaises par un exprès, les comtés de l'Est qui renferment plusieurs ports de mer, parmi lesquels se trouve *Miramichi*, (le deuxième par son importance dans la province,) et qui font un commerce considérable avec la *Mère-Patrie*, ne possèdent qu'une seule malle par semaine : il en résulte que la malle anglaise arrive souvent à *St. Jean* six jours avant d'arriver à *Richibouctou*; qu'elle parvient encore plus tard à *Miramichi* et aux autres localités plus au nord; et que les habitants de ces comtés sont obligés d'expédier leurs lettres pour la *Grande-Bretagne* dix à douze jours avant que le bateau-à-vapeur fasse voile. On a fait plusieurs changements relativement au départ des malles dans le cours des 18 mois derniers; mais nous sommes convaincus qu'aucun changement ne sera satisfaisant que lorsqu'on aura établi deux malles par semaine.

On a retranché le courrier qui faisait le trajet de *Frédéricton* à *Finger Board*. Cette ligne est une des plus anciennes qui aient été établies dans la province, et traverse une partie très importante du pays par ses richesses et

sa population : les habitants ont de justes motifs de se plaindre d'être ainsi privés des privilèges dont ils jouissaient depuis si longtemps, tandis qu'on a accordé à d'autres parties de la province une malle trois fois par semaine.

La même remarque peut également s'appliquer à la ligne de *Frédéricton* à *St. Andrews*, dont on a aussi retiré le courrier; et en conséquence un grand nombre d'habitants établis sur ce chemin sont obligés de faire un trajet de plus de 30 milles pour trouver un bureau de poste.

On donne comme raison de ce que l'on a retiré le courrier de ces chemins, et de l'impossibilité d'établir de nouvelles malles dans la section Est de la province, qu'il n'y a pas assez d'argent pour faire face aux dépenses. Nous sommes d'opinion néanmoins que, d'après le nouvel arrangement, les frais d'administration absorbent sans nécessité une partie considérable des recettes.

Voici un état des dépenses du bureau de poste à *St. Jean*, durant l'année dernière.

Salaire du Député-Maitre-Général des postes,	£600 0 0
Salaire de l'Inspecteur,	180 0 0
“ de trois commis,	336 0 0
Frais de transport de l'Inspecteur,	220 17 2½
	<hr/>
	£1336 17 2½

Nous n'avons pas d'états pour indiquer les dépenses de ce bureau avant l'arrangement actuel; mais d'après le rapport d'un comité spécial de la Chambre d'Assemblée de la *Nouvelle-Ecosse*, qui a été présenté dans la dernière session, il paraîtrait qu'avant l'établissement des bateaux-à-vapeur et pendant que cette province et la *Nouvelle-Ecosse* n'avaient toutes deux qu'un seul et même député-maitre-général des postes (feu *M. Howe*) les dépenses de son bureau, à *Halifax*, ne s'élevaient qu'à £670, seulement. Ce Monsieur, sans l'aide d'un inspecteur, surveillait et conduisait les affaires du bureau des postes des deux provinces, avec autant d'efficacité, et plus à la satisfaction des habitants, qu'elles ne le sont actuellement en cette province par deux officiers.

Nous sommes d'opinion que la charge d'inspecteur est tout-à-fait inutile, et qu'on pourrait l'abolir sans gêner en rien l'efficacité du département. Nous pensons aussi que les affaires du bureau de poste à *St. Jean* pourraient être

Postes, chemins de fer et commerce.

être administrées par un député-maître-général des postes, avec un salaire de £500, et deux commis à £250. Au moyen de cet arrangement, on effectuerait une économie de pas moins de £500,—somme suffisante pour donner une nouvelle malle aux comtés de l'Est, établir et payer des courriers entre *Frédéricton* et *St. Andrews*, *Frédéricton* et *Finger Board*, et dans plusieurs autres parties de la province où les habitans ont grandement besoin de bureaux de poste.

D'après les comptes des deux années et du semestre expirés le 5 Juillet, 1843, nous voyons qu'il est resté un excédant de £4856, après avoir payé tous les salaires provinciaux, courriers, etc.; et nous soumettrons que la Chambre devrait savoir ce que l'on a fait de cet excédant. S'il a été et s'il est encore absorbé, comme on le suppose, pour le transport des malles entre le *Canada* et *Halifax*, nous concevons qu'il n'est ni juste ni raisonnable que nous soyions taxés pour cet objet. Il serait assurément très juste que cette province reçut des départemens de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Canada*, sa quote-part des frais de port encourus pour le transit de leurs lettres par cette province, ce qui contribuerait puissamment à défrayer les frais de transport, et nous laisserait l'excédant de nos revenus entre les mains pour établir de nouveaux courriers dans la province.

Nous appelons l'attention de la Chambre sur le montant des taux de port qui ont été déduits en 1841 et 1842, pour "lettres renvoyées, refusées, fourvoyées et acheminées."

Dans cette première année, sur £10,435, de recettes brutes, ils se sont élevés à la somme de £4,490; et dans la dernière, sur £9,774, ils se sont montés à £3,460.

Nous attribuons cet état de choses à deux causes principales: premièrement, le tarif trop élevé des taux de port; et secondement, le petit nombre de courriers qu'on emploie dans un grand nombre de districts populeux de la province.

D'après ce qui a eu lieu en cette province depuis les deux dernières années, nous avons la preuve irréfragable qu'on a beaucoup plus consulté l'intérêt des fonctionnaires, leurs salaires et le patronage qui en résulte pour le département, que la convenance publique; et que tout en doublant les frais d'administration depuis 1843, les facilités des relations postales

de province à province ont diminué en raison inverse.

Postes, chemins de fer et commerce.

Le tarif actuel des taux de port de lettres et de taxe inique qui pèse sur les feuilles publiques, sont considérés comme tellement vexatoires et onéreux, que l'on saisit avec avidité toutes les occasions privées qui s'offrent pour transporter les lettres; et c'est ainsi que la loi est habituellement et généralement éludée, et cela, avec impunité.

Le contrôle qu'exerce le parlement impérial sur le département des postes dans les colonies, lui a été donné sans doute dans la vue de favoriser plutôt la convenance et l'intérêt du public, que pour en faire un objet de revenu; on doit donc regretter que ce projet n'ait pas été mis à effet d'une manière plus satisfaisante.

Nous suggérerions à la Chambre la convenance de proposer au gouvernement de la Mère-Patrie de recevoir tous les revenus, et de défrayer toutes les dépenses du département en cette province; et si cette proposition est acceptée, nous recommanderions alors de réduire le tarif actuel de 50 pour cent au moins, ce qui produirait en peu de tems, selon nous, une somme égale au double des recettes actuelles. La facilité des communications par la voie de la poste a un effet direct sur l'état de l'éducation et sur l'intelligence générale de tout pays civilisé; ce système est aussi d'une importance inappréciable sous le point de vue moral et politique.

Considérant notre population comme membre de la grande famille britannique, dont les étrointes enserrent le globe, nous devrions toujours nous efforcer à encourager leurs desirs, d'obtenir des renseignemens sur toutes les matières importantes qui de tems à autre occupent l'attention publique, et qui donnent une teinte et un caractère particulier aux événemens et à l'histoire du siècle.

Jouissant d'une forme de gouvernement représentatif, il est de la dernière importance que les habitans des provinces soient bien renseignés sur les questions politiques du jour. La vigilance des représentans est proportionnée à l'intelligence des électeurs, tout comme les travaux fidèles et consciencieux d'un représentant ne sauraient être bien appréciés que par des commettans intelligens.

Nous

Postes, chemins de fer et commerce.

Nous sommes d'opinion en conséquence qu'on devrait faire tous les efforts pour faciliter la dissémination des connaissances dans toutes les parties habitées de la province; et nous pensons que c'est là un devoir également obligatoire pour le gouvernement de la Mère-Patrie et celui de la province.

Nous avons appris avec un vif regret, depuis la convocation de la législature, que le gouvernement de Sa Majesté avait fait des arrangements avec celui des Etats-Unis, pour transmettre les malles anglo-canadiennes de Boston à Montréal, et que les paquebots à vapeur pourront à l'avenir se rendre en ligne directe de Liverpool à Boston.

Un tel arrangement devra militer sérieusement contre les intérêts des provinces inférieures, et exige, de la part de cette Chambre, une remontrance respectueuse, mais énergique.

Après mûre délibération, nous recommandons à la Chambre d'appeler l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la question du département des postes; et nous espérons avec confiance qu'il redressera nos griefs, et qu'il finira par rendre ample justice au peuple de cette province.

Nous avons porté notre attention sur les diverses pétitions qui nous ont été renvoyées, et dans lesquelles on demande des allocations pour l'établissement de paquebots et de courriers; et nous recommandons que la somme de £540 soit accordée pour ce service, comme suit:—

£80	pour un courrier entre	Frédéricton et
		Saint Andrews,
£50	“ “ “	Frédéricton et
		Finger Board,
£100	“ “ “	Petitcodiac et Mi-
		ramichi,
£20	“ “ “	Madawaska et
		Saint Francis,
£25	“ “ “	l'Embouchure de
		la Rivière Necessis et la tête de
		Long Reach,
£30	“ “ “	Saint-Jean et
		Quaco,
£15	“ “ “	Washademoac et
		Sussex Vale,
£25	“ “ “	Gagetown et la
		Rivière au Sau-
		mon,

£30	“ “ “	Bathurst et Pol-
		lemouche par la
		voie de Shippe-
		gan,
£30	“ “ “	Miramichi et
		Pollemouche par
		la voie de Ta-
		biointac et Tra-
		cadie,
£100	pour un paquebot entre	St. Andrews, les
		Isles de l'Ouest,
		Campo Bello et
		Grand Manan,
£20	“ “ “	la Baie Verte et
		l'Isle du Prince-
		Edouard,
£20	“ “ “	Skediac et l'Isle
		du Prince-Edou-
		ard.

Postes, chemins de fer et commerce.

Nous avons pris en considération la pétition de Alexander McBeath, et autres, qui renferment contre les autorités du bureau des postes des accusations d'une nature grave, relativement auxquelles nous ne pensons pas que la Chambre soit tenue de faire une enquête; mais nous pensons que les pétitionnaires devraient porter leurs plaintes au chef du département.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) DAVID WACK.
L. A. WILMOT.
WILLIAM END.

Chambre de comité,
29 Mars 1845.

(Copie.)

Chambre d'Assemblée,
9 Avril, 1845.

La Chambre en comité général sur le rapport du comité spécial au sujet du département des postes, a passé la résolution suivante, laquelle a été agréée par la Chambre:—

“ Résolu unanimement, comme l'opinion de ce comité, que le rapport du comité spécial sur l'établissement du bureau des postes en cette province, présenté le vingt-neuvième jour de mars dernier, soit approuvé et adopté par cette Chambre.”

(Signé) CHAS. P. WATMORE,
Greffier.
Copie.

Postes, chemins de fer et commerce. (Copie.)

Downing Street,
30 Mai, 1845.

MONSIEUR,

Lord *Stanley* me charge de vous transmettre pour la soumettre à la considération des lords commissaires de la trésorerie, copie d'une dépêche du Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick*, avec une adresse conjointe à la Reine, du Conseil Législatif et de l'Assemblée de cette province, ainsi qu'un rapport du comité spécial de la Chambre d'Assemblée au sujet du département des postes dans le *Nouveau-Brunswick*; et je dois vous prier de proposer à leurs seigneuries de signifier à lord *Stanley*, aussitôt possible, leur opinion quant au mode de répondre le plus convenablement à cette adresse à Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. STEPHEN.

C. E. Trevelyan, Ecuyer,
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 336.

Downing Street,
1er Octobre, 1845.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre dépêche du 26 Avril, No. 27, avec l'adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée du *Nouveau-Brunswick*, ainsi qu'un rapport spécial de cette dernière Chambre, au sujet du département des postes en cette province.

J'ai présenté cette adresse à la Reine, et j'ai reçu ordre de Sa Majesté de faire la réponse suivante aux deux Chambres de la législature locale, au sujet de cette adresse.

Après avoir fait des recherches relativement aux allégués que renferme cette adresse, il paraît qu'il existe un malentendu concernant le tarif élevé des taux de port établi par l'ordre de la trésorerie du mois d'octobre, 1843; le fait est, que les taux sont les mêmes que ceux qui existaient antérieurement dans

l'Amérique Britannique du Nord, excepté qu'on a substitué aux enveloppes le mode de peser les lettres au poids, et qu'on a vraiment réduit les taux dans certains cas.

Je suis informé par le maître-général des postes qu'il y a aussi quelque erreur relativement aux frais d'administration du département du bureau provincial des postes, et que l'accroissement de dépense pour ce service, depuis le mois de janvier, 1842, n'est pas de beaucoup aussi considérable qu'on le donnerait à entendre dans cette adresse. Je vous transmets ci-joint, l'extrait d'un rapport que le maître-général des postes a fait aux lords commissaires de la trésorerie; cet extrait servira à expliquer, avec exactitude, dans quelles circonstances les salaires du département ont été augmentés ou diminués, et les raisons qui ont motivé l'augmentation ou la diminution de ces salaires.

On se plaint ensuite dans l'adresse, que le département des postes a diminué les facilités dont on jouissait auparavant, et qu'en retranchant certains bureaux de poste qui étaient établis sur quelques-unes des lignes de chemins, plusieurs arrondissemens anciens et florissans se trouvent maintenant privés des avantages que leur offrait la voie des communications postales. A cet égard, le maître-général des postes a soumis plusieurs observations que je ne saurais abrégier, sans leur ôter de leur poids. Je vous en envoie copie en conséquence afin que vous puissiez la mettre sous les yeux des deux Chambre de la législature.

L'adresse termine en demandant la réduction du tarif du port des lettres, la libre transmission, par la voie de la poste, des journaux et des délibérations imprimées des Assemblées Législatives, et l'établissement de nouveaux bureaux de poste. Je dois remarquer à cet égard, que j'apprends du maître-général des postes, que la principale raison qui s'oppose à la réduction du tarif dans le *Nouveau-Brunswick*, c'est la crainte où l'on est que les revenus du département ne soient pas suffisans pour faire face aux dépenses. Mais sa seigneurie doit remarquer en même tems, que l'offre qui a été faite par la législature, de payer, pendant un certain nombre d'années, une somme suffisante pour défrayer les dépenses courantes du département, ferait bien vite disparaître cette difficulté, et que cette proposition paraît juste et raisonnable. Néanmoins, le projet d'établir dans le *Nouveau-Brunswick*, un tarif de taux de port différent de celui qui existe

existe dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Canada*, présenterait des inconvéniens graves.

Le gouvernement de Sa Majesté ne saurait consentir à l'abolition des taux de port sur les journaux et votes imprimés, tel qu'on le demande dans l'adresse, attendu que les feuilles publiques du *Nouveau-Brunswick* ne paient rien pour le *droit du timbre*, et que les frais de transport par la malle, sont très dispendieux dans cette province : quant à l'établissement des nouvelles lignes de communications postales qui seront suggérées par la législature provinciale, le maître-général des postes a plein pouvoir de les établir aussitôt qu'on aura voté les fonds nécessaires pour cet objet ; bien entendu toutefois que ces bureaux de poste seront établis de manière que le maître-général des postes puisse percevoir les taux de port des lettres conformément à la loi, et qu'ils seront soumis à son contrôle, et régis et administrés suivant les réglemens généraux établis dans toute l'étendue de l'empire.

Je ne vois pas d'objection à ce que le député-maître-général des postes vous soumette annuellement un état détaillé des recettes et dépenses du département des postes, afin de le présenter à la législature provinciale ; et le gouvernement de Sa Majesté sera prêt à sanctionner toute mesure tendant à affecter l'excédant du revenu du bureau des postes du *Nouveau-Brunswick*, soit à établir de nouveaux bureaux de poste ou donner de nouvelles facilités, soit à faire face aux exigences du service public, de toute autre manière qui sera compatible avec les dispositions de la loi.

J'ai, etc.,
(Signé) STANLEY.

Lieutenant Gouverneur,
Sir *W. M. G. Colebrooke*.
etc. etc. etc.

(Copie.)
No. 33.

Frédéricton, N. B.
27 Avril, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une dépêche que je viens d'adresser à lord *Cathcart*, conformément à l'adresse de la Chambre d'Assemblée, me priant de la faire

parvenir au gouvernement canadien, dans la vue d'obtenir son appui afin de modifier les réglemens du bureau des postes qui ont été l'objet de plaintes graves. On a voté des sommes considérables dans le cours de la dernière session pour établir et payer des courriers durant la présente année ; mais l'on sent généralement qu'une réforme est nécessaire dans le système existant, afin d'obtenir de plus grandes facilités pour les relations postales de cette province ; et je conçois, après la garantie donnée par les législatures provinciales de combler tout déficit dans les recettes provenant de cette source, que l'on devrait introduire, sans retard, le tarif modéré qui a été adopté dans le royaume-uni. Je suis pareillement d'avis qu'on devrait amender l'acte de la propriété littéraire, ainsi que les actes qui se rattachent au bureau des postes, et que l'acte britannique de la propriété littéraire ne devrait avoir aucun effet dans ces provinces, excepté du consentement des législatures provinciales dans le but de réduire les taux élevés qui sont imposés sur les publications anglaises, et qui sont trop onéreux si l'on considère les moyens des habitants, et trop disproportionnés avec ceux qu'on perçoit dans les *Etats-Unis*, même dans les cas où l'on obtient le privilège de publier les ouvrages anglais. Je prends la liberté de vous renvoyer à mes dépêches à ce sujet, du 20 juillet, 1843, et du 29 décembre, 1843, No. 70 et No. 121, et du 28 juillet, 1845. No. 69.

J'ai, etc.,

[Signé] W. M. G. COLEBROOKE.

Au très honorable
W. E. Gladstone,
etc. etc. etc.

[Copie.]
No. 70.

Hôtel du gouvernement,
Montréal, 8 Juin, 1846.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe, afin de la déposer au pied du trône, l'adresse à la Reine du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de cette province, demandant que l'on adopte des mesures pour transmettre les malles du royaume-uni dans la colonie, deux

Postes, chemins de fer et commerce.

deux fois le mois durant tout le cours de l'année, et pour réduire le tarif des taux de port intérieurs.

Ces deux objets seraient sans doute d'une grande importance pour les habitans de cette province ; et comme ils n'ont d'autres moyens d'obtenir la réalisation de leurs vœux que par l'entremise du parlement impérial, je prends la liberté de vous recommander d'accueillir favorablement leurs demandes.

D'après la réponse du maître-général des postes aux mémoires des Chambres de commerce de *Montréal* et *Toronto*, qui a été communiquée à mon prédécesseur par la dépêche de Lord Stanley, du 31 juillet dernier, No. 405, je crains que l'état des revenus provenant du port des lettres ne présente un obstacle à la réduction des taux. Il faut avouer néanmoins, que le tarif est beaucoup trop élevé, si on le compare aux taux que l'on perçoit dans le royaume-uni et dans la république voisine. Il est tout naturel que les colons soient portés à contraster leur position avec celle des pays dont je viens de parler ; si la chose est praticable, je considère qu'il serait d'une saine politique de faire quelques efforts pour accéder à leurs vœux, et réduire, en partie au moins, le tarif élevé des taux actuels de port intérieurs.

J'ai, etc.,

[Signé] CATHCART.

Au très honorable
W. E. Gladstone,
etc. etc. etc.

(Copie.)
No. 39.

Downing Street,
23 Juin, 1846.

MONSIEUR,

Je dois accuser la réception de votre dépêche, du 27 avril, No. 33, au sujet des réglemens du bureau des postes dans le *Nouveau-Brunswick* et les provinces voisines, et de la loi de la propriété littéraire, en tant que cette loi se rapporte à l'*Amérique Britannique du Nord*.

J'ai transmis aux lords commissaires de la trésorerie un extrait de votre dépêche relative

au bureau des postes, et je vous ferai part des observations de leurs seigneuries, dans une autre occasion. En même temps, je dois vous prier de me laisser savoir si la dépêche de mon prédécesseur, du 1er octobre dernier, en réponse à l'adresse conjointe à la Reine, au sujet du département des postes, a été communiquée aux deux branches de la législature. J'aurais été porté à croire qu'elle l'a été, n'était-ce de la dépêche que je viens de recevoir, qui me laisse dans une pénible incertitude à cet égard. En conséquence, vous voudrez bien me faire rapport des démarches que vous avez prises à ce sujet, et des motifs qui vous ont empêché de communiquer cette dépêche aux deux Chambres, si elle ne l'a pas déjà été. Si, d'un autre côté, elle a été mise sous les yeux de la législature, veuillez m'informer quel en a été le résultat.

Quant à vos remarques sur l'effet de la loi de la propriété littéraire, j'ai à vous annoncer que je me suis mis en rapport avec un autre département du gouvernement de Sa Majesté relativement à cette matière, et j'aurai soin de vous mettre au fait du résultat de nos délibérations. Je ne dois pas néanmoins vous donner l'espoir que cette correspondance soit de nature à mettre le gouvernement de Sa Majesté à même d'annoncer qu'il a l'intention de proposer quelque modification à cette loi, et je dois prendre cette occasion de vous déclarer que ce n'est pas le gouvernement de Sa Majesté qui, dans le principe, a proposé tout ce qu'on trouve de rigoureux dans les dispositions de cette loi, mais qu'elle a été adoptée par le parlement à la suggestion d'un Membre isolé de la Chambre des communes, appuyée qu'elle était de l'opinion publique, et des argumens qu'on a fait valoir pour en démontrer l'utilité.

J'ai, etc.,

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Au Lieut. Gouverneur,
Sir W. M. G. Colebrooke,
etc., etc., etc.

Copie.

(Copie.)

Postes, chemins de fer et commerce.

Downing Street,
3 Juillet, 1846.

MONSIEUR,

Je suis chargé par M. le secrétaire *Gladstone* de vous transmettre copie d'une dépêche du Gouverneur du *Canada*, No. 70, en date du 8 Juin, avec une adresse à la Reine des deux Chambres de la législature de cette province, dans laquelle on demande que les malles de l'*Angleterre* à la colonie soient expédiées deux fois le mois durant tout le cours de l'année, et que le tarif des taux de port intérieurs soit réduit; et je dois vous prier de mettre cette adresse sous les yeux des lords commissaires de la trésorerie et de leur exprimer l'opinion de M. *Gladstone* que la réduction du tarif du port des lettres dans cette province serait grandement dans l'intérêt du *Canada*, et qu'il serait à propos d'accéder aux vœux de ses habitans à cet égard.

Comme il a été pris des mesures pour expédier plus souvent les malles de ce pays au *Canada*, durant tout le cours de l'année, M. *Gladstone* n'a aucune remarque à faire sur ce point.

J'ai, etc.,

[Signé,] J. STEPHEN.

C. E. Trevelyan, Ecuyer,
etc., etc., etc.

[Copie.]

Downing Street.
27 Juin, 1846.

MONSIEUR,

J'ai reçu ordre de M. le Secrétaire *Gladstone* de vous transmettre, pour être mise sous les yeux des lords commissaires de la trésorerie, copie d'une dépêche du Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick*, du 27 Avril dernier, No. 33, avec copie d'une lettre au Gouverneur du *Canada*, dans laquelle on suggère les améliorations qu'il y aurait à faire dans le département des postes de l'*Amérique Britannique du Nord*; et je vous prie de vouloir bien me communiquer l'opinion de leurs

seigneuries relativement aux vues de Sir *Wm. Colebrooke*. Je dois ajouter qu'il a été adressé une dépêche à cet officier, le 1er Octobre dernier, à la suite d'une lettre de la trésorerie, du 10 du mois précédent, au sujet des affaires du département des postes du *Nouveau-Brunswick*; mais comme il existe des doutes, savoir si les vues du gouvernement de Sa Majesté, tel qu'expliquées dans cette dépêche, ont été communiquées à la législature de cette colonie; le Lieutenant-Gouverneur a reçu ordre de faire rapport des mesures qui auraient été adoptées en conséquence.

J'ai, etc.,

[Signé,] J. STEPHEN.

C. E. Trevelyan, Ecuyer,
etc., etc., etc.

[Copie.]

Chambres de la Trésorerie.
10 Septembre, 1846.

Eu égard à vos lettres du 27 Juin, et du 3 et 23 Juillet, et à la correspondance antérieure échangée relativement aux relations postales dans les colonies de l'*Amérique du Nord*, j'ai ordre des lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté de vous transmettre la copie ci-jointe d'une communication du maître-général des postes, en date du 18 du mois dernier, sur le sujet; et je dois vous prier de vouloir bien la mettre sous les yeux de lord *Grey*, et de faire remarquer à sa seigneurie que, dans la vue de faciliter les moyens d'accéder à la demande des colons, si souvent exprimée à diverses reprises, d'obtenir une réduction dans le tarif provincial des taux de port, le maître-général des postes propose de céder et abandonner le contrôle central de ce pays sur tous les établissemens dans les diverses provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*; il est inutile pour moi de signaler, aux yeux de lord *Grey*, les considérations graves et importantes qui découlent de cette proposition.

Vous expliquerez à sa seigneurie qu'avant d'accueillir ce projet, leurs seigneuries désiraient connaître l'opinion qu'il pourra s'en former, après en avoir communiqué avec les diverses

verses

Postes, che-
mins de fer et
commerce.

verses colonies que la mesure projetée pour-
rait affecter.

J'ai, etc.,

[Signé,] C. E. TREVELYAN,

James Stephen, Ecuyer,
etc., etc., etc.

Aux très honorables lords commissaires de
la trésorerie de Sa Majesté.

MILORDS,

J'ai l'honneur d'accuser la réception des di-
verses communications, du *Canada* et du *Nou-
veau-Brunswick*, qui ont été transmises à ce
bureau les 3, 14 et 31 du mois dernier.

Durant le cours des deux ou trois années
dernières, il a été fait des propositions à peu
près semblables de la part des provinces de
l'Amérique du Nord, pour obtenir une réduction
du tarif du port des lettres, et elles ont
été soumises à ce département: mais, dans la
crainte que cette réduction des taux ne causât
un déficit considérable dans les recettes du
département, mes prédécesseurs n'ont pas cru
devoir recommander les mesures qu'on y sug-
gérerait. Je ne puis guère douter que cette
crainte était appuyée sur des motifs suffisants,
surtout si l'on considère que les commissaires
chargés d'instituer une enquête sur le départe-
ment des postes dans *l'Amérique Britannique
du Nord*, ont déclaré d'une manière formelle,
dans le rapport qu'ils ont fait dans le mois de
décembre, 1841, qu'une "réduction considé-
rable du tarif devra nécessairement dimi-
nuer les recettes bien au-dessous des dépen-
ses du département."

Néanmoins quand je considère l'anxiété avec
laquelle on attend si généralement dans toute
l'étendue des colonies de *l'Amérique Septen-
trionale*, une réduction du tarif des taux de
port sur les lettres de l'extérieur, je ne crois
pas devoir plus longtemps retarder les mesu-
res que réclament si vivement les diverses lé-
gislatures, surtout quand je vois que les colons
ont exprimé la volonté de combler le déficit
qui pourrait survenir dans les recettes du bu-
reau des postes, à même les revenus des pro-
vinces en général.

Soit qu'on établisse l'échelle des taux indi-
qués dans l'adresse de la législature canadienne, Postes, che-
mins de fer
et commerce.
soit qu'on adopte les taux qui sont maintenant
en vigueur dans le royaume-uni, et que Sir
William Colebrooke désirerait étendre au
Nouveau-Brunswick, dans l'un et l'autre cas,
la réduction sera considérable; et comme une
telle réduction devra nécessairement occasion-
ner un déficit sérieux dans les recettes, je crois
qu'il est de mon devoir d'indiquer à votre sei-
gneurie la conclusion à laquelle je suis arrivé,
savoir: qu'en présence d'un tel déficit, toute
tentative de la part de ce département de re-
tenir le contrôle du bureau des postes dans les
provinces de *l'Amérique Britannique du Nord*,
produirait des inconvénients graves et beau-
coup d'irritation, et qu'il serait préférable d'a-
bandonner de suite le contrôle des postes, et
d'en laisser l'administration et la régie aux
divers gouvernements locaux.

Il est bien vrai qu'une des législatures pro-
vinciales a offert de garantir le paiement d'une
somme suffisante pour faire face aux dépenses
du département; et il est très probable qu'on
pourrait obtenir une promesse semblable des
autres provinces. Mais quelque sincère que
soit le désir des assemblées coloniales de
mettre ces promesses à exécution, je ne puis
fermer les yeux sur les conséquences proba-
bles qu'entraînerait pour ce département une
dépendance entière des assemblées coloniales.

Dans un département comme celui du
bureau des postes, il devra nécessairement
régner une diversité d'opinion entre les colons
et les autorités de la Mère-Patrie, relati-
vement aux réglemens d'après lesquels il
devra être régie, au nombre de bureaux de
poste à établir, au montant des salaires, mais
surtout (dans un nouveau pays où l'on s'attend
que le département des postes doit offrir les
moyens d'étendre les bienfaits de la civilisation,
au lieu d'en suivre les progrès comme dans la
Mère-Patrie) relativement au principe qui
devra servir de guide pour l'établissement de
nouveaux bureaux de poste, et de relations
postales qui sont souvent très dispendieuses.
Aucune source n'est plus fertile en discorde,
parmi les assemblées de *l'Amérique Septen-
trionale*, que l'établissement des nouveaux
bureaux de postes; et si l'on en établissait
dans les colonies à même d'autres fonds que
ceux du bureau des postes, comme par exem-
ple, les revenus coloniaux, je crains beaucoup,
avec quelque régularité qu'on administrât ce
département, que cela me donnât constamment
lieu

Postes, chemins de fer et commerce.

lieu à des accusations de favoritisme et de préférence indue.

A présent même, on est tellement disposé à trouver à redire à chaque nouvel arrangement introduit par le bureau des postes dans les provinces de l'*Amérique du Nord*, que le langage le plus virulent est dirigé contre le député-maître-général des postes pour la mise à effet des mesures qui ont été expressément autorisées par ce département ; avec un déficit dans les recettes, cette irritation irait croissante. Il serait raisonnable de s'attendre que les Assemblées Législatives s'efforceraient de constater si, par un nouvel arrangement et de nouvelles modifications dans l'administration du bureau des postes, il n'y aurait pas moyen de diminuer le déficit et d'introduire une plus grande économie par rapport aux salaires. Sous l'influence des mêmes sentimens, il est probable qu'on augmenterait les émolumens d'un maître de poste, tandis qu'on diminuerait ceux d'un autre, et que l'administration entière du bureau des postes se trouverait, dans la pratique, sous la dépendance du vote et de l'examen annuel d'assemblées jalouses des pouvoirs d'un département qui ne serait exempt de leur contrôle que nominale. N'oublions pas non plus que chaque Membre aurait le plus grand intérêt à faire établir des bureaux de poste dans son propre comté ou township, et à faire dépenser dans ce but autant d'argent que possible dans sa propre localité.

J'ai la ferme conviction en conséquence, que toute mesure dont le résultat serait de produire un déficit dans les recettes du bureau des postes qu'une législature provinciale serait obligée de combler par son vote annuel, équivaldrait à un abandon total de l'administration du département par le maître général des postes ; et comme je pense qu'il serait à propos de réduire de beaucoup les taux, je suis d'opinion qu'il vaut mieux pour le maître-général de céder et abandonner de suite son contrôle sur le département des postes dans les colonies. Je crois néanmoins qu'il serait très utile de faire accompagner cet abandon de certaines conditions, et d'exiger que le département colonial des postes fût régi et administré d'après les principes qui lui laisseraient en réalité une grande partie des avantages d'un gouvernement central.

Je prends donc la liberté de suggérer que le département des postes de l'*Amérique du Nord*

soit administré d'après les principes suivants, et que le gouvernement impérial ne sanctionne aucun bill des législatures provinciales, à moins que sa teneur ne soit conforme à ces principes.

Premièrement.—Que les lettres expédiées d'une province à l'autre de l'*Amérique du Nord*, ne paient aucun taux de transit, pour le transport par aucune de ces provinces.

Secondement.—Que le tarif uniforme de deux deniers par demi-once pour l'intérieur des colonies demeure en pleine vigueur et opération relativement aux lettres transmises dans les malles britanniques entre le royaume-uni et les provinces de l'*Amérique du Nord* ; et que le même taux uniforme s'étende à la correspondance des pays avec lesquels nous avons des conventions postales, dans le cas où ces pays établiraient des paquebots à eux, et que le gouvernement demanderait en leur faveur la concession de ce privilège. Il va sans dire que si l'on venait à établir un taux uniforme intérieur de moins de deux deniers pour les lettres provinciales, la correspondance du royaume-uni et des pays étrangers auxquels j'ai fait allusion, devraient en profiter. Ce taux devrait être prélevé d'après l'échelle britannique.

Troisièmement.—Qu'il soit libre de payer d'avance ou de payer lors de la livraison des lettres, pour ce qui regarde la correspondance transmise dans chacune des provinces respectivement ; mais chaque province retiendra, comme à présent, le montant perçu, afin d'éviter les comptes compliqués et les frais dispendieux qu'entraînerait l'établissement de bureaux d'échange de lettres, pour constater la part des recettes afférente à chaque province pour les lettres *non payées* qu'elle transmet aux autres provinces, et pour les lettres payées qu'elle reçoit des autres provinces pour les délivrer. Quant à la correspondance transmise entre les provinces de l'*Amérique du Nord* et le royaume-uni, et celle expédiée par la voie du royaume-uni, il sera également loisible de payer d'avance ou non partout où la chose sera praticable ; mais le mode actuel de tenir les comptes sera conservé par rapport au *postage* de paquebots britanniques, et au taux uniforme de deux deniers pour l'intérieur des colonies.

Telles sont, à mon avis, les principales conditions sur lesquelles on devrait insister, avant d'abandonner le contrôle du bureau des postes

Postes, chemins de fer et commerce.

de l'*Amérique Britannique du Nord*. Je prends aussi la liberté de suggérer l'établissement d'un système et d'un tarif de taux de port uniformes dans toute l'étendue des provinces britanniques. D'après les arrangemens actuels, les colonies jouissent maintenant de cet avantage précieux ; l'introduction d'un système différent pourrait entraîner des inconvéniens graves, car l'on ne doit guère s'attendre à voir régner une parfaite conformité d'opinions sur ce point entre les différentes provinces. Quant au tarif des taux, il est évident qu'une échelle uniforme pour les quatre provinces serait le système le plus juste et le plus équitable, et celui qu'il conviendrait le mieux d'adopter.

C'est au gouvernement de Sa Majesté à décider, s'il règlera lui-même ces questions, et de suite, ou s'il en laissera la décision aux gouvernemens coloniaux, j'ose espérer du moins, qu'on n'abandonnera, pour quelque cause que ce soit, ni le mode suivi en *Angleterre* pour régler le poids des lettres, ni l'échelle adoptée pour calculer les taux additionnels.

D'après les arrangemens que j'ai proposés, le montant du port des lettres transmises par les paquebots, et appartenant au royaume-uni, et qu'on a employé jusqu'à ce jour dans les provinces inférieures, à défrayer les dépenses générales du département, devra, comme de raison, être remis à la Mère-Patrie ; et il deviendra nécessaire de régler, avec le *Canada*, le principe d'après lequel on devra payer les taux de transit dus aux *Etats-Unis* pour la transmission des malles britanniques par leur territoire ; il me semble que la marche la plus convenable à suivre, serait de faire payer ces taux par le *Canada* et le royaume-uni par égales portions, vu que je ne suis pas disposé à recommander de prélever un taux additionnel sur la correspondance pour couvrir les frais de transit.

Les argumens ne manqueraient pas pour prouver qu'il serait plus dans l'intérêt des colonies, et dans celui de la Mère-Patrie, que l'administration du bureau des postes coloniales restât entre les mains du département ici ; mais, pour les raisons que j'ai déjà exposées à votre seigneurie, je suis d'opinion qu'en présence d'un déficit considérable dans les recettes, il serait difficile de continuer et de laisser plus longtemps le contrôle du bureau des postes des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, entre les mains du maître-gé-

néral des postes du royaume-uni ; et je prends la liberté de recommander le sujet à la considération du gouvernement de Sa Majesté comme étant une question de la plus haute importance.

(Signé) CLANRICARDE.

Bureau général des postes,
18 Août, 1846.

(Copie.)

Hôtel du gouvernement,
Halifax, 17 Mars, 1847.

MILORD,

Je me hâte de transmettre à Votre Excellence copie d'un acte auquel j'ai aujourd'hui donné mon assentiment, et qui a rapport au commerce entre les possessions britanniques de l'*Amérique du Nord* : j'ose espérer que la législature du *Canada* sera d'accord avec nous, que plus les relations commerciales seront libres entre les diverses colonies, plus les avantages qu'elles en retireront en commun seront considérables, et qu'elle ne perdra pas un instant à passer une loi pour abolir toutes les restrictions qui pèsent sur le commerce inter-colonial dans cette partie des domaines de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé) J. HARVEY.

A Son Excellence

Le Très Honorable

Comte d'*Elgin et Kincardine*,

Gouverneur Général,

etc. etc. etc.

P. S.—Comme se rattachant à cette dépêche, j'ai l'honneur de vous transmettre trois copies imprimées de certaines résolutions que la Chambre d'Assemblée a adoptées le 12 courant.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Acte pour régler le commerce entre les possessions britanniques de l'*Amérique Britannique du Nord*.

ATTENDU qu'il est désirable que le commerce entre les provinces britanniques de l'*A-*
mérique

Postes, chemins de fer et commerce.

mérique du Nord, le Canada, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince Edouard, Terre-neuve et la Nouvelle Ecosse, ne soit gêné par aucune entrave, et jouisse d'une liberté pleine et entière : A ces causes, qu'il soit statué par le Lieutenant-Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée, qu'aussitôt qu'une des provinces britanniques de l'Amérique du Nord ci-dessus nommées, aura passé une loi pour permettre l'entrée libre de droits, de tous les articles de la provenance de cette province, ou qui sont le produit de ses manufactures (excepté les liqueurs spiritueuses), le Gouverneur, de l'avis du Conseil Exécutif, fera immédiatement publier une proclamation dans la gazette royale, fixant un court délai après lequel les droits imposés sur les articles de la provenance ou qui sont le produit des manufactures de la dite province, qui aura ainsi permis l'entrée franche de droits, des articles de la provenance ou qui sont le produit des manufactures de cette province, cesseront, et seront abolis ; et à compter du jour ainsi fixé et désigné, tous les articles de la provenance ou qui sont le produit des manufactures de la province désignée dans la dite proclamation (excepté les liqueurs spiritueuses,) pourront entrer dans cette province sans payer aucun droit, après qu'on aura prouvé la provenance et la nature des dits articles ou produits d'après le mode indiqué de tems à autres par l'ordre du Gouverneur en Conseil.

Et qu'il soit statué, que cet acte continuera en vigueur, et aura pleine force et effet jusqu'au trente-et-unième jour du mois de Mars de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quarante-huit, et pas plus longtems.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE, }
NOUVELLE-ÉCOSSE. }

TARIF DE DROITS,

Finalement adopté par la Chambre d'Assemblée, en Comité Général sur les Voies et Moyens, Vendredi, le 12 Mars, 1847.

1^o. Résolu, Que depuis et après le 31^e jour de Mars courant, les droits coloniaux, qui sont maintenant prélevés et perçus en vertu des actes provinciaux actuellement en vigueur, continueront d'être perçus et prélevés, comme ils le sont maintenant, jusqu'au cinquième jour de juillet suivant, et de là jusqu'au 31 mars,

1848, ou jusqu'à ce que la sanction royale ait été donnée à un acte pour révoquer les droits de douane sur les effets importés dans cette province en vertu de l'acte impérial de 1845, 8 et 9 *Victoria*, chapitre 93.

Postes, chemins de fer et commerce.

2^o. Résolu, que tous les droits de douane imposés par les actes impériaux, seront révoqués en entier, conformément à l'acte impérial, passé le 28 août, 1846, en vertu d'un acte de cette législature qui prendra effet à compter du 5 juillet prochain, ou à compter du tems où la sanction royale aura été due-ment signifiée à cet égard.

3^o. Résolu, que depuis et après le 5 juillet prochain, si l'acte pour abolir les dits droits a reçu la sanction royale, et que la proclamation en a été faite dans la gazette royale, ou autrement, les divers droits coloniaux mais en regard des divers articles, indiqués dans la colonne des droits, annexée à la table suivante, seront prélevés et perçus à compter de la date de la dite proclamation, et seront payés en argent sterling de la *Grande-Bretagne*.

TABLE DES DROITS.

Articles.	Droits. Argent sterling.
Pommes, nouvelles ou sechées, par quart,	£0 4 0
Jambon, par quintal,	0 9 0
Bœuf salé, par quintal,	0 6 0
“ frais,	0 5 0
Biscuit ou pain,	0 1 8
“ De meilleure qualité, ap- pelé Crackers ou Cakes, par quintal,	0 3 4
Beurre par quintal,	0 8 0
Chandelle de Cire, Blanc de Ba- leine ou Composition, par livre,	0 0 3
“ de suif, par livre,	0 0 1
Bétails, savoir: Chevaux, Ju- mens, Hongres, chaque,	2 0 0
Bêtes à cornes, sa- voir: Bœuf ou au- tres Bêtes à cor- nes, de trois ans ou plus, chaque,	1 10 0
Vaches et bétail de moins de trois ans,	0 10 0
Moutons, chaque,	0 3 0
Cochons, pesant plus	

Postes, che-
mins de fer et
commerce.

	plus de 100		
	lbs. chaque., .	1	0 0
	“ Cochon, pesant		
	100 lbs. et au-		
	dessous cha-		
	que,	0	2 0
Fromage, par quintal,		0	5 0
Chocola, ou Pâte de Cacao, par lb.,		0	0 1
Café, vert, par lb.		0	0 1
“ rôti, grillé ou moulu, par			
lb.,		0	0 2
Horloge, pour chaque horloge de			
moins de 20s		0	5 0
“ pour tout autre horloge .		0	10 0
Jambons, fumés ou séchés, par			
quintal,		0	9 0
Saindoux, par quintal,		0	8 0
Cuir à semelles, y compris les cô-			
tés de cuir et les			
peaux préparées			
partiellement pour			
cet objet, par lb. .		0	0 1
Cuir à empeignes de toutes sor-			
tes, y compris les			
côtés de cuir et les			
peaux préparées			
partiellement pour			
cet objet, par lb, .		0	0 2
Melasse, par gallon,		0	0 2
Oignons, par quintal,		0	2 6
Poires, fraîches ou séchées, par			
quart,		0	4 0
Lard, salé, par quintal,		0	6 0
“ frais, par quintal,		0	4 0
Raisins, en boîtes, par lb,		0	0 0½
“ ou dans d'autres emballa-			
ges, par lb,		0	0 0¼
Spiritueux, savoir :—Eau de vie,			
genièvre, rhum ou			
autres spiritueux			
[sauf et excepté le			
rhum et les autres			
spiritueux distillés			
de la melasse, des			
grains ou des fruits]			
qui, de quelque ma-			
nière que ce soit,			
seront manufactu-			
rés, composés, ex-			
traits ou distillés en			
cette province,			
n'excédant pas en			
force l'épreuve au			
moyen de l'hydro-			
mètre de Sykes, et			
ainsi en proportion			
lorsqu'ils excède-			

	ront en force l'é-		
	preuve, par gallon,	0	1 4
Rhum, ou spiritueux			
distillés en cette			
province, de la me-			
lasse, des grains ou			
fruits, n'excédant pas			
en force l'épreuve			
au moyen de l'hy-			
dromètre de Sykes,			
et ainsi en propor-			
tion quand il excè-			
ront l'épreuve en			
force, par gallon, .		0	1 0
Eau de vie, Wiskey,			
Genièvre, liqueurs			
et autres spiritueux,			
excepté le Rhum,			
n'excédant pas en			
force l'épreuve au			
moyen de l'hydro-			
mètre de Sykes, et			
ainsi en proportion			
quand ils excède-			
ront l'épreuve en			
force, par gallon, .		0	2 8
Rhum, n'excédant pas			
en force l'épreuve			
au moyen de l'hy-			
dromètre de Sykes,			
et ainsi en propor-			
tion quand ils excè-			
deront l'épreuve en			
force, par gallon, .		0	1 6
Shrub ou Santee par			
gallon,		0	1 4
Sucre raffiné, par quintal,		0	14 0
“ en poudre, et sucre bâtard,			
par quintal,		0	10 0
“ Brun ou cassonnade, non			
raffiné, par quintal . .		0	7 0
Thés, savoir :—Souchong, Congo,			
Peckao, Bou, Pou-			
chong, et autres			
Thés Noirs, par lb,		0	0 1½
Thé-poudre-à-canon,			
Hyson, Young Hy-			
son, Twankay, et			
autres Thés verts,			
par lb,		0	0 3
Tabac, manufacturé, (excepté			
en poudre et les			
Cigares,) par lb., .		0	0 ½
Langues d'animaux, séchées ou			
salées, par quintal .		0	9 0
Vins, savoir :—Vin vieux du Rhin,			

Postes, che-
mins de fer et
commerce.

Vin

Postes, chemins de fer et commerce.

Postes, chemins de fer et commerce.

	Vin de Constance, Vin de Malvoisie, Tokay, champagne, Bourgogne, Vin de l'Hermitage, Vin Clair et appelé La- fitte, Latour, de Margaux ou de Haut-Brian, par gallon,	0	3	0
	Vin de Madère et d'Oporto, par gal- lon,	0	2	6
	Vin de Xerès, dont le premier coût est de £20 la pipe, ou plus, par gallon, . .	0	2	6
	Autres Vins Claires, Vin de Barsac, Vin de Sauterne, Vin de Grave, de Moselle, et autres Vins Fran- çais, et de Lisbonne et de l'Allemagne, par gallon,	0	1	3
	Tous autres Vins de Xerès, Ténériffe, Marsala, Sicile, Malaga, Fayal et tous autres Vins, par gallon,	0	1	3
Horloges,	savoir :— Toutes Roues, Machines et Matériaux pour faire les Horloges,	20	0	0
Foin et Paille	pour toute valeur de £100			
Cigares et Tabac en poudre, Raisins de Corinthe et Figs, Cuir, savoir :— Bottes, Souliers, et Cuir manufacturé de toute es- pèce,	10	0	0	
Viande, fraîche, Volailles de toutes sortes, mor- tes, Pour toute valeur de £100,				
Tous autres objets, articles et marchandises qui ne sont pas chargés d'autres droits, et non énumérés dans le tableau d'ex- emptions, pour toute valeur de £100,	5	0	0	

TABLEAU D'EXEMPTIONS.

- Ancres et Grapins, et pattes d'Ancres.
- Cendres, savoir : — Potasse et Perlasse.
- Anes et Mules.
- Bagage, effets et vêtements des Passagers, qu'ils n'ont pas l'intention de vendre.
- Barille et Soude.
- Fèves.
- Livres qu'il est permis d'importer dans le royaume-uni.
- Or ou Argent en lingot ou monayé.
- Pierre à meules.
- Cables de Chanvre ou autre substance végétale et Chaînes de Vaisseaux.
- Charbon.
- Cacao.
- Monnaie d'Or et d'Argent, et monnaie britannique de Cuivre.
- Cuivre, savoir :—Minerai de Cuivre, ou Cuivre en saumons ou en briques, plaques de Cuivre, Cuivre en feuilles, ou barres et chevilles de Cuivre servant dans la construction des vaisseaux, Cuivre brut ou en fonte, pour faire des machines, pur ou sans alliage. Cuivre en fonte de toute espèce servant dans la construction des machines, des moulins, des vaisseaux à vapeur, clous de cuivre ou chevilles de cuivre servant dans la construction des bâtiments.
- Vieux Cuivre ou Cuivre usé, propre seulement à être retravaillé.
- Cordages, goudronnés ou non, soit qu'ils soient propres pour les manœuvres ou autrement.
- Liège.
- Grains, savoir :—Blé, Seigle, Blé d'Inde, Orge, Riz, Blé-Sarasin, non moulu ; Farine de Blé, d'Orge, de Seigle, d'Avoine, de Blé d'Inde, de Sarasin, Pois, Fèves et *Calançances*.
- Poisson, savoir :—frais, salé, mariné ou séché.
- Hameçons.
- Huile de poisson, savoir :—Huile de Baleine, Huile de Spermaceti, matière de tête et lard de Baleine, Nageoires et Paux de Poissons ou d'animaux marins.
- Lin.
- Appareil pour faire des outils et instruments dont les Emigrés ou les personnes qui viennent s'établir en cette province se servent

Postes, chemins de fer et commerce.

servent actuellement, et qu'ils n'ont pas l'intention de vendre.

Chanvre.

Peaux ou parties de peaux, vertes, non tannées, corroyées ou apprêtées.

Cornes.

Chevaux et voitures de voyage, chevaux, bestiaux, charriots, ou autres voitures lorsqu'elles sont employées à transporter des marchandises avec ensemble les harnais et appareils nécessaires, aussi longtemps que l'on s'en servira *bonâ fide* pour cet objet.

Fer, savoir : — En barres, en saumons et brut.

Minerai de fer de toute espèce.

Fonte, pour moulins ou machines à vapeur et tuyaux et tubes de fonte ou de fer battu.

Fer en feuilles.

Rails de fer pour des chemins de fer, bouilloires, plaques et socs de charrues.

Lentilles.

Chaux et pierre à chaux.

Lignes de pêches de toutes sortes.

Machines ou parties de machines à vapeur ou machines à carder.

Engrais de toute espèce.

Cartes géographiques.

Filets — Filets et Seines à faire la pêche, de toutes sortes.

Etoupe.

Minerais de toutes sortes.

Peintures.

Huile de palme.

Poix.

Plantes, arbrisseaux et arbres.

Vieille vaisselle d'or et d'argent, propre seulement à être remise en œuvre.

Patates.

Guenilles, savoir : — Vieilles guenilles, vieux cordages, et vieux filets à pêcher.

Résine.

Toile à voile de toute espèce.

Voilés ou manœuvres sauvées de vaisseaux naufragés sur les côtes en cette province.

Sel.

Graines de toutes sortes.

Peaux, fourrures, pelleteries ou culées non repassées.

Pierre non travaillée.

Sucre d'érable.

Suif.

Goudron.

Ficelles et lignes à pêcher.

Tabac non manufacturé.

Thérébentine.

Bras et os de baleines.

Bois, savoir—Planches, douves, madriers, bois équarri et bois de chauffage.

4 *Résolu*, Qu'aussitôt qu'aucune des colonies britanniques de l'Amérique du Nord aura permis l'entrée franche de droits, des articles de la provenance, ou qui sont le produit des manufactures de la Nouvelle-Ecosse, tous les articles de la provenance, ou qui sont le produit des manufactures de la dite colonie, pourront être importés de cette colonie, dans la Nouvelle-Ecosse sans payer aucuns droits, et il sera alors loisible au Gouverneur de l'avis de son Conseil, et en vertu d'une proclamation insérée dans la gazette royale de donner effet aussitôt à tout acte qui sera passé dans ce but.

5 *Résolu*, Que les divers droits imposés sur les licences accordées pour tenir des maisons publiques et autres magasins pour la vente de liqueurs fortes, et sur les ventes par encan à Halifax ou ailleurs dans la province, soient continués en la même manière, et d'après les mêmes taux que l'année dernière.

6 *Résolu*, Que l'acte qui a rapport au maintien et à l'entretien des phâres, continuera en vigueur pendant l'année qui expirera le 31 Mars, 1848.

(Copie.)

Hôtel du gouvernement,
Halifax, 11 Mai, 1847.

MILORD.

J'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre, le 17 mars dernier, au sujet de l'acte que la législature de cette province venait tout récemment de passer concernant le commerce entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, et comme j'ai le même jour adressé une semblable communication aux Lieutenants-Gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île Prince Edouard et de Terre-Neuve, je prends maintenant

Postes, chemins de fer, et commerce.

Postes, che-
mins de fer
et commerce.

maintenant la liberté de transmettre à votre seigneurie, copies des réponses que j'ai reçues de Leurs Excellences attendu qu'il pourra vous être agréable de connaître les mesures qui ont été prises dans les colonies sur cette importante matière.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. HARVEY.

Au Très Honorable

Comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

[Copie.]

*Hotel du gouvernement,
Ile du Prince-Edouard, 4 Mai, 1847.*

MONSIEUR,

Je me suis empressé de soumettre au Conseil Législatif et à la Chambre d'Assemblée de cette île, copie de la dépêche de Votre Excellence, du 17 mars dernier, et de l'acte qui concerne le commerce entre les possessions britanniques de l'Amérique du Nord qui a été passé par la législature de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Excellence, copie des résolutions que la Chambre d'Assemblée a adoptées relativement à cette importante question.

J'ai, etc.,

(Signé,) H. V. HUNTLEY.

A Son Excellence

le Lieutenant-Général
Sir John Harvey, C. C. B., et C. C. H.
etc., etc., etc.

(Copie.)

[EXTRAIT FIDELE.]

*Ile du Prince-Edouard,
Chambre d'Assemblée, 3 Avril, 1847.*

Résolu.— Que cette Chambre prendra en considération, à la prochaine session, la convenance de permettre l'importation en cette Isle, franche de droits, des articles de la provenance, ou qui sont le produit des manufactures d'aucune des colonies britanniques de l'Amérique du Nord, aussitôt que les dites colonies auront permis l'importation chez elles, et franche de droits, les articles de la provenance, ou qui sont le produit des manufactures de cette Isle.

[Signé,] WILL. CULLEN,
Greffier, C. A.

*Frédéricton,
16 Avril, 1847.*

[Copie.]

MONSIEUR,

Eu égard à la communication de Votre Excellence du 17 du mois dernier, j'ai la satisfaction de vous informer que la législature de cette province a passé un acte pour enlever toutes les restrictions imposées sur le commerce des provinces entre elles, et que cet acte entrera en opération aussitôt qu'il aura été confirmé par Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,) W. G. M. COLEBROOKE.

A Son Excellence

Le Lieutenant-Général,
Sir John Harvey, C. C. B. et C. C. H.
etc. etc. etc.

(Copie.)

*Hôtel du gouvernement,
St. Jean, Terre-Neuve, 26 Mars, 1847.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre de Votre Excellence du 17 courant, avec copie

Postes, che-
mins de fer et
commerce.

Postes, chemins de fer et commerce.

copie d'un acte qui a été passé par la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement au commerce des possessions britanniques de l'*Amérique du Nord*, et d'assurer Votre Excellence, que cette matière sera soumise à la considération de la législature de cette colonie, dans le cours de la session prochaine.

J'ai, etc,

[Signé,] ROBERT LAW.

A Son Excellence
Le Lieutenant Général,
Sir John Harvey, C. C. B. et C. C. H.
Lieut. Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*,
etc. etc. etc.

(Copie.)

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

L'humble et commune adresse du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée de Sa Majesté pour la province du *Nouveau-Brunswick*, réunis en Assemblée Générale.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTE.

Nous, le Conseil Législatif et l'Assemblée du *Nouveau-Brunswick*, réunis en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Majesté pour exprimer notre sincère attachement à la personne de Votre Majesté et à Votre gouvernement.

Le but de notre humble et respectueuse adresse est de soumettre à la considération de Votre Très Gracieuse Majesté, l'état incomplet et peu satisfaisant de l'organisation actuelle du département des postes en cette province, dans la vue d'obtenir les améliorations qui seront susceptibles d'y être introduites dans les changements qu'on pourra y apporter par la suite.

C'est avec regret que nous informons Votre Majesté que ce département a excité un mécontentement général dans toute la province, tant à cause des taux de ports élevés établis en vertu de l'ordre de la Trésorerie du mois d'octobre 1843, qu'à cause de l'augmentation survenue dans les dépenses d'administration et

des avantages que l'on a retirés dernièrement au peuple de cette province.

Postes, chemins de fer et commerce.

D'après les comptes des recettes et des dépenses soumis à l'Assemblée en 1844, il appert que le montant des salaires pour les deux années expirées le 5 janvier, 1843, a été comme suit :

Pour l'année expirée le 5 janvier, 1842,	£1211 15 7.
Pour l'année expirée le 5 janvier, 1843,	1289 1 6

Et d'après le retour soumis à l'Assemblée pendant cette session, on voit que le montant des salaires pour l'année expirée le 5 janvier dernier, a été de £2580 13s 8d ; Votre Majesté verra clairement que le système introduit dans le mois de juillet 1843, a plus que doublé les salaires et allocations des officiers. Et lorsque Votre Majesté saura, que pendant cette même époque, le nombre des postes a été réduit considérablement et les frais de port, dans bien des cas, augmentés, nous concevons humblement que Votre Majesté voudra bien admettre que nous avons de justes raisons de nous plaindre de l'administration actuelle du département des postes en cette province.

En abandonnant dernièrement plusieurs des anciennes lignes de postes, quelques uns des plus anciens et des plus populeux districts de la province se trouvent sans bureau de poste, et c'est dans la vue d'empêcher que ces districts ainsi que d'autres ne souffrissent pas de ce manque de bureaux, que nous avons approprié pendant la dernière session plus de six cents louis pour le soutien de seize nouveaux courriers et postillons dans différentes parties de la province pour l'année courante.

Nous ignorons si le surplus du revenu s'est augmenté depuis l'année expirée le 5 juillet, 1843, mais il paraît par les retours soumis à l'Assemblée pendant la dernière session, qu'il y a eu un surplus dans les deux années et demie expirées en juillet 1843, de £4856 ; et nous prions humblement Votre Majesté que si de temps à autre il se trouve quelque surplus, de ne pas permettre qu'il soit dépensé hors de la province, mais qu'il soit employé à établir de nouvelles lignes postales.

Le tarif actuel des taux de port de lettres et la taxe inique qui pèse sur les feuilles publiques

Postes, chemins de fer et commerce.

bliques, sont considérés comme tellement vexatoires et onéreux, que non seulement une correspondance considérable se trouve prohibée, mais que l'on saisit avec avidité toutes les occasions privées qui s'offrent pour transporter les lettres; et c'est ainsi que la loi est habituellement et généralement éludée, et cela, avec impunité! Nous sommes, en conséquence, unanimement d'opinion que si l'on abolissait le droit imposé sur les feuilles imprimées, et que si l'on diminuait de moitié le port des lettres, les revenus du département s'augmenteraient de beaucoup en peu de temps.

La législature provinciale depuis dix années, a affecté au-delà de cent quarante-cinq mille louis à l'amélioration des grandes lignes de communication de la province, qui ont beaucoup contribué à la réduction des contrats pour le transport de la malle; et le public de la province en est d'autant plus mécontent, que le département lui a retranché des avantages dont il jouissait autrefois, mais ce mécontentement est porté bien plus loin lorsque ces réductions dans la commodité du public, sont remplacées par des augmentations de salaires. Nous représentons humblement à Votre Majesté qu'une bien plus grande partie du revenu se trouve absorbée pour payer les salaires des officiers que ne l'exige l'administration du département.

Le système de la réduction du port des lettres dans la Mère-Patrie, adopté par le gouvernement de Votre Majesté, a été suivi dernièrement par les *Etats-Unis*. Une loi du congrès réduit les taux de port dans ce pays sur les lettres simples, n'excédant pas un demi once, à cinq et dix cents, selon la distance, au-dessous ou au-dessus de 300 milles, à compter du premier jour de juillet prochain; comme nous sommes intimement convaincus de l'importance de l'extention des communications postales aux établissements les plus éloignés de la province, nous suggérons respectueusement qu'une réduction considérable des taux, et l'établissement de nouvelles lignes sont absolument indispensables pour parvenir au but désiré.

Comme nous reconnaissons la nécessité absolue du contrôle métropolitain sur ce département, nous ne songeons pas à en demander la cession au gouvernement provincial; mais nous soumettons humblement et instamment les propositions suivantes à la considération de Votre Très Gracieuse Majesté:

Premièrement,—Que les taux de port des lettres de cette province soient réduits à l'égard des lettres ne pesant pas plus d'un demi once, à un *maximum* de six pence et à un *minimum* de trois pence suivant la distance.

Secondement,—Que les taux de port des lettres sur les papiers parlementaires et sur les papiers-nouvelles soient abolis.

Troisièmement,—Que le député-maître-général des postes de cette partie de la province, établisse de temps à autre, sous la direction du maître général des postes, les lignes de communications additionnelles qui lui seront suggérées par législature provinciale.

Quatrièmement,—Qu'un état complet et détaillé des recettes et des dépenses soit soumis annuellement à la législature par le député-maître-général des postes.

Cinquièmement,—Que le surplus de revenu perçu dans la province, déduction faite des sommes requises pour sa proportion de l'entretien des grandes lignes de communications entre la *Nouvelle-Ecosse* et le *Canada*, et entre la *Nouvelle-Ecosse* et les *Etats-Unis*, qui se trouvent dans les limites de la province et pour le maintien d'un bureau effectif ici, soit employé à étendre les facilités de communication entre les différentes provinces.

Sixièmement,—Qu'en considération de l'acquiescement de Sa Majesté aux propositions précédentes, la législature de cette province, garantira au moyen d'un acte, pour un nombre d'années, toute somme additionnelle qui sera requise de temps à autre pour faire face aux dépenses du département.

Nous soumettons donc à Votre Gracieuse Majesté de la part des loyaux sujets de Votre Majesté, les habitants de cette province, notre humble et respectueuse adresse, et nous prions ardemment et respectueusement Votre Majesté de faire droit à nos remontrances, selon l'exigence du cas et le bon plaisir de Votre Majesté.

Et nous ne cesserons de prier.

(Signé) WILLIAM BLACK,

Président, Con. Législatif.

J. W. WELDON.

Orateur de l'Assemblée.

(Copie.)

Postes, che-
mins de fer et
commerce.

(Copie.)

Fredericton, N. B.

20 Avril, 1846.

MILORD,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une adresse que la Chambre d'Assemblée de cette province m'a présentée avec une adresse du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée à la Reine, au sujet du département des postes, et que l'on m'a prié de transmettre à la législature du *Canada*, dans la vue de l'engager à donner son appui et sa coopération pour obtenir, par l'entremise du gouvernement de Sa Majesté, de nouvelles facilités de communications postales entre les différentes provinces, une réduction des taux de port de lettres et l'introduction d'un tarif uniforme.

Je vous transmets aussi copies de dépêches que j'ai adressées au secrétaire d'état au sujet des actes du bureau des postes et du droit de propriété littéraire, et si l'on pouvait établir le système en usage dans le royaume-uni, avec une réduction des taux en payant d'avance et l'usage du timbre, sur la garantie des assemblées dans les cas où il serait nécessaire de suppléer aux dépenses du département, et aussi une mitigation des actes qui affectent la propriété littéraire, relativement à ces provinces, je suis d'opinion qu'elles en éprouveraient des avantages réels et dont on ne saurait légitimement

les priver, lorsque leurs voisins des *Etats-Unis* en jouissent d'une manière si étendue.

Postes, che-
mins de fer et
commerce.

J'ai, etc.

(Signé) W. M. G. COLEBROOKE.

Son Excellence
Lieut. Général
Le très honorable
Comte de Cathcart,
etc., etc., etc.

(Copie)

Nouveau-Brunswick,
Chambre d'Assemblée,
13 Avril, 1846.

Résolu, — Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec une copie de l'adresse des deux Chambres de la dernière session à Sa Majesté, au sujet du département des postes, et priant Son Excellence de les transmettre à sa seigneurie le Gouverneur Général, pour qu'elles soient soumises à la considération de la législature du *Canada*.

Ordonné, — Que M. *Wark*, M. *Partelow* et M. *Brown* forment un comité pour se rendre auprès de Son Excellence avec la dite adresse.

[Signé] CHARLES P. WATMORE
Greffier.

APPENDICE No. 9.

(Journal page 43.)

Etat des recettes et des déboursés de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, depuis le 1er juin, 1845, jusqu'au 30 novembre 1846, inclusivement.

1846		£	s.	d.	£	s.	d.	1846.		£	s.	d.	£	s.	d.	
30 Nov	Montant reçu à Montréal, depuis le 13 juin, 1845, jusqu'au 30 novembre, 1846, sur le premier versement	6257	0	0				30 Nov	Montant dépensé par M. Galt, en Angleterre, pour impressions, gravure, voyages, annonces, frais de port, etc				963	14	5	
do do	Montant reçu à l'agence de la banque de la Cité à Sherbrooke sur le premier versement	4446	12	0				do do	Annonces				152	18	5	
do do	Montant total reçu en Canada, sur le premier versement							do do	Dépenses contingentes.				81	10	6	
do do	Montant reçu à Londres, étant le premier versement sur 2,633 actions souscrites dans la Grande-Bretagne, £10. 532 stg. à 8 pour cent égal à				10,703	12	0	do do	Escompte par la banque de l'Amérique Britannique du Nord.				0	1	2	
								do do	Département de l'ingénieur, y compris la somme de £39 17s. 1d. payée à W. P. Crooker, Ecr., pour un relevé préliminaire, et le paiement des agences de terres				3089	14	7	
					12,638	8	0	do do	Dépenses du bureau, meubles, etc				179	4	8½	
								do do	Services professionnels				20	0	0	
								do do	Salaires				506	13	4	
								do do	Banque de l'Amérique Britannique du Nord, frais de port				0	1	6	
								do do	Balance dans la banque de l'Amérique du Nord, à Montréal, ce jour	2202	16	0				
								do do	Balance dans la banque de la Cité, à Sherbrooke	3506	14	11				
								do do	Entre les mains du trésorier	0	2	5½				
								do do	Balance disponible en Canada				5709	13	4½	
									En Angleterre—							
									Dépenses du comité à Londres, £773 17s 1d. stg. à 8 pour cent, égal à				928	12	5	
								do do	Placé en Angleterre—							
									£8,204 stg. à 8 pour cent, égal à				9844	16	0	
									Entre les mains de la compagnie des banquiers, à Londres, £1,554 2s 11d stg. à 8 pour cent, égal à				1864	19	7	
					£	23,342	0	0					£	23,342	0	0

THOMAS STEERS, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.
Montréal, 17 juin 1847.

Je, *Thomas Steers*, trésorier de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, jure que l'état ci-dessus des recettes et des déboursés de la dite compagnie, est exact et vrai dans tous ses détails, au meilleur de ma connaissance et de ma croyance.

Assermenté devant moi, à Montréal,
ce 16 juin, 1847.
J. BELLE, J. P.

THOMAS STEERS,
Secrétaire et Trésorier.

APPENDICE No. 10.

(Journal page 54.)

Salle de l'Institut des Artisans
26, juin, 1847.

Etat des affaires de l'Institut des Artisans.
Aux honorables Membres du Conseil Législatif de Sa Majesté pour le Canada-Uni.

Honorables Messieurs,

Conformément à la douzième section d'un acte d'incorporation du Parlement Provincial, 8 Victoria chapitre 93, intitulé, "Acte pour incorporer l'institut des artisans de Montréal," j'ai l'honneur de vous transmettre très respectueusement, pour l'information de votre hono-

nable Chambre, un estimé de la valeur des biens meubles et immeubles que l'institut possède actuellement.

Bibliothèque	} £520 0 0 Courant.
Appareil	
Tableaux	
Meubles	

J'ai l'honneur d'être,
Honorables Messieurs,
Votre dévoué et humble serviteur.
Wm. FOOTNER, Archt.
Sec. cor. J. A. M.

APPENDICE No. 11.

[Journal, page 54]

Retours des banqueroutiers

Nota Bene.—Ce retour a été omis (par ordre) à raison du nombre considérable de documents qu'il renferme.

APPENDICE No. 12.

[Journal, page 55.]

[Copie.]

Hôtel du gouvernement
Halifax, 15 juin, 1847.

MILORD,

Dépêches transmettant copie de résolutions de l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, relativement aux Postes.
Conformément à une adresse de la Chambre d'Assemblée de cette province j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien appeler l'attention de la Législature du Canada,

sur les copies ci-jointes des résolutions que la Chambre a adoptées dans la dernière session, au sujet du bureau des postes.

J'ai, etc.,

[Signé,] J. HARVEY.

A Son Excellence

le Très Honorable

Comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc., Montréal,

[Copie.]

(Copie.)

Chambre d'Assemblée,
29 Mars, 1847.

1^o. *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion, que le tarif extravagant des taux de port dans cette colonie, et dans toute l'étendue des provinces du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, opère au détriment du commerce et des intérêts sociaux du peuple.

2^o. *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion que l'établissement d'une échelle uniforme des taux de port, en les réduisant aussi bas que possible, contribuerait puissamment à promouvoir les intérêts de cette province, et ceux des autres colonies dont il est parlé plus haut.

3^o. *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion qu'en substituant à l'échelle maintenant établie, des taux modiques et uniformes, l'on maintiendrait par là, si même l'on n'augmentait pas les revenus que rapporte le département en question,—une fois que son opération pratique aura passé au creuset de l'expérience, et qu'à la dépression immédiate qui pourrait en résulter d'abord, aura succédé l'élasticité provenant de communications postales plus faciles et plus économiques.

4^o. *Résolu*, Qu'appréciant vivement tout l'avantage moral, intellectuel, commercial et social qui devra résulter pour cette province de l'établissement de relations postales, plus faciles au moyen d'un tarif modique et uniforme, même dans le cas où cet avantage serait contrebalancé par un déficit pendant quelques années, et un accroissement de dépenses sur les fonds généraux de la province, pour maintenir sur pied le bureau provincial des postes, cette Chambre est d'opinion qu'on devrait établir un taux uniforme de trois deniers courant pour port de lettres dans toute l'étendue de cette province ; et cette Chambre sera prête à combler, par une allocation, tout déficit dans

le revenu du bureau des postes, afin de contrebalancer les dépenses nécessaires pour les communications intérieures, s'il survenait un semblable déficit.

5^o. *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion qu'il est désirable que les législatures du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard* concourent, avec cette province, dans les vues et mesures qui seraient propres à obtenir une meilleure administration du département du bureau des postes en ce qui concerne ces colonies, et à établir un tarif postale uniforme fondé sur la reconnaissance de certains principes communs à toutes les colonies, et sur la nécessité d'un pouvoir indépendant dans quelque une de ces colonies, pouvoir constitué dans un but d'organisation et d'administration centrale du département des postes, dans certaines limites qui seront prescrites et définies avec le concours des législatures du *Canada* et des provinces inférieures.

6^o. *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion, que cette conformité de vues et de mesures tendrait à établir un système uniforme dans l'administration des affaires postales de colonie à colonie, et le ferait fonctionner avec harmonie ; et que ce système ne présenterait pas même la possibilité d'une collision entre les autorités coloniales ou inter-coloniales et les fonctionnaires impériaux chargés de l'administration du bureau général des postes, ni ne gênerait les intérêts de l'empire qui se trouvent liés à ce département, tandis qu'il laisserait sous le contrôle de chaque province en particulier le revenu net du bureau des postes dans chaque colonie, s'il en existait, après avoir déduit les frais de régie et de communication dans ses limites.

Copie des Journaux,

(Signé,) J. WIDDEN,

Greffier de l'Assemblée.

APPENDICE No. 13.

[Journal, page 58.]

Dépêches. Cédules des Dépêches qui accompagnaient le Message de Son Excellence, du 30 juin, 1847.

No.	DATE.	SUJET.
	1846.	
70	26 Mai,	Dépêche relative aux Iles de la Magdeleine.
Circulaire,	30 Mai,	Dépêche avec les règlements révisés qui devront être observés en incorporant les compagnies de Banques dans les colonies.
46	2 Novembre,	Dépêche qui signale les objections qui s'opposent aux droits différentiels imposés par l'acte des douanes de la dernière session, sur les articles de cuir.
51	12 Novembre,	Dépêche relative à l'acte de la dernière session pour amender la loi d'enregistrement du Haut-Canada.
55	19 Novembre,	Dépêche qui indique certaines dispositions omises dans l'acte du pont suspendu de Niagara, et dans les divers actes des chemins de fer de la dernière session, et exprime le désir de les y voir insérer.
2	3 Décembre,	Dépêche relative au bill réservé de la dernière session pour incorporer la banque des Marchands.
	1847.	
23	1er Février	Dépêche qui indique les amendements nécessaires à l'acte de la dernière session relatif au chemin de fer Grand Occidental, et à l'acte relatif au chemin de fer de Montréal et Lachine.

Relative aux Iles de la Magdeleine.

(Copie.)

No. 70.

Downing Street,
26 Mai, 1846.

MILORD,

Je dois accuser la réception de la dépêche de Votre Seigneurie, du 24 avril dernier, No. 36, dans laquelle vous me transmettez copie d'une adresse présentée à Votre Seigneurie conjointement par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée du *Canada*, et de la réponse que vous avez faite à cette adresse, au sujet de l'annexion des Iles de la *Magdeleine* au gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Je prie Votre Excellence d'informer les deux Chambres de la législature, à la première occasion convenable, que le gouvernement exécutif du *Canada* ayant pris des me-

sures pour améliorer l'administration de la justice et protéger les droits de propriété dans les Iles de la *Magdeleine*, le gouvernement de Sa Majesté ne croit pas qu'il soit nécessaire pour le moment de s'occuper davantage de la question soulevée à l'égard de l'annexion de de cette dépendance du gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard*, s'en rapportant à l'efficacité de ces mesures pour rétablir le bon ordre et la tranquillité dans ces Iles. L'urgence de toute démarche ultérieure dépendra donc de l'expérience que le temps permettra de faire; de l'effet des mesures qui ont déjà été adoptées; et Votre Seigneurie est autorisée à communiquer aux deux Chambres de la législature, l'assurance qu'il ne sera adopté aucune mesure relativement à ce sujet sans avoir égard au préalable aux sentiments partagés par les habitants de ces Iles sur ce point.

En attendant il appartient à Votre Excellence d'observer avec soin l'opération des mesures

res auxquelles j'ai fait allusion, et de me faire rapport de leur résultat.

J'ai, etc.,

(Signé,) W. E. GLADSTONE.

Le Gouverneur,
Lieutenant Général
Comte *Carthcart*, C. C. B.
etc. etc. etc.

(Copie.)

Circulaire.

Downing Street,
30 Mai, 1846.

MILORD,

Le 4 mai, 1840, lord J. Russell vous a transmis copie de certains règlements dont alors le gouvernement de Sa Majesté considérait l'observance dans toutes les chartres et dispositions législatives, relatives à l'incorporation de compagnies de banques dans les colonies, comme étant d'une très grande importance.

La correspondance qui a eu lieu depuis lors sur des sujets de cette nature, et les arrangements adoptés par le parlement à l'égard des banques d'émissions dans le royaume-uni, paraissent, aux yeux du gouvernement de Sa Majesté, avoir rendu nécessaire quelque modification à ces règlements, afin de les mettre parfaitement d'accord avec les principes établis à cet égard dans ce pays. En conséquence, je vous transmets, avec les présentes, une série de règlements révisés dans ce but, qui devront être substitués à ceux de mai, 1840.

Je vous transmets ces règlements, non sans doute comme des règles inflexibles, dont on ne puisse dévier, mais comme renfermant les principes généraux qui devront être suivis dans la rédaction des actes coloniaux, pour l'incorporation des compagnies de banques; et le gouvernement de Sa Majesté considère l'observance des principes de ces conditions et restrictions comme étant d'une grande importance pour la sûreté des sociétés au milieu desquelles ces banques seraient établies, et plus particulièrement des classes pauvres de ces sociétés. Je dois par conséquent insister

auprès de vous sur la nécessité d'employer toute votre influence légitime pour les faire insérer dans tous les bills, pour l'incorporation des compagnies de banques, qui seront introduits dans la législature de la colonie confiée à Votre gouvernement, et dans ce but, il sera à propos que vous communiquiez avec les promoteurs de ceux de ces bills, où ces conditions auraient été omises, et que vous les informiez que les instructions que vous avez reçues du gouvernement de Sa Majesté vous permettraient difficilement de donner votre assentiment à ces bills, dans le cas où ils seraient passés par la législature dans leur forme actuelle, je ne saurais douter qu'une communication de ce genre, à laquelle vous ajouteriez l'application des motifs qui ont guidé le gouvernement de Sa Majesté dans la rédaction de ces règlements, aurait l'effet désiré; dans le cas contraire, si vous jugiez néanmoins nécessaire de donner votre assentiment à l'acte, il serait nécessaire, en le transmettant pour obtenir l'assentiment de Sa Majesté, d'y annexer un rapport détaillé des motifs qui vous ont fait agir.

J'ai, etc.,

[Signé,] W. E. GLADSTONE.

Lieutenant-Général
Le Comte *Cathcart*, C. C. B.,
etc. etc. etc.

[Copie.]

Règlements et conditions pour l'observance desquels il devrait être inséré des dispositions dans les chartres ou dispositions législatives relatives à l'incorporation des compagnies de banques dans les colonies.

1. Le montant du capital et le nombre des actions seront fixés; et la totalité du montant ainsi fixé, sera souscrit dans un délai déterminé, qui n'excèdera pas dix-huit mois depuis la date de la chartre ou acte d'incorporation.

2. Les actionnaires seront déclarés corps politique; ils auront un sceau commun avec droit de succession perpétuelle et tous les pouvoirs collectifs ordinaires; et il sera bien entendu que tout jugement rendu contre la corporation, comprendra également toutes les obligations

Dépêches avec les règlements révisés qui devront être observés en incorporant les compagnies de Banques, dans les colonies.

Avec les règlements révisés qui devront être observés en incorporant les compagnies de Banques, dans les colonies.

Dépêches avec les réglemens révisés qui devront être observés en incorporant les compagnies de Banques dans les colonies.

obligations additionnelles des actionnaires, et affectera le capital versé et les autres propriétés de la compagnie.

3. Il sera pourvu, soit en publiant et ratifiant aucun engagement à cet égard ou autrement, à la bonne administration des affaires de la compagnie, en nommant des directeurs et ainsi de suite, autant que la chose sera nécessaire pour la sûreté du public.

4. Aucun des réglemens de la compagnie ne répugnera aux conditions de la charte, ni à l'acte d'incorporation, ni aux lois de la colonie dans laquelle elle aura fondé des établissemens.

5. Le corps incorporé ainsi constitué aura plein pouvoir, sous les conditions ci-après indiquées, de faire le commerce de banquiers, pendant un nombre limité d'années, qui n'excèdera jamais vingt-et-un ans à moins de circonstances particulières, dans la colonie où les colonies spécifiées dans la charte ou l'acte d'incorporation ; et il aura aussi plein pouvoir d'émettre et mettre en circulation dans les dites colonie ou colonies, des billets promissoires payables en espèces à demande, pourvu qu'il le fasse d'une manière conforme aux lois générales de la colonie.

6. La compagnie ne commencera ses opérations ni n'émettra de billets qu'après que la totalité du capital fixé aura été souscrite, et que la moitié au moins des souscriptions aura été payée.

7. L'autre moitié du capital sera payée dans une période donnée, à dater de la charte ou de l'acte d'incorporation, la dite période ne devant pas en général excéder le terme de deux années.

8. En cas de transfert des actions de la compagnie, entre la période qui s'écoulera depuis l'octroi de la charte ou de l'acte d'incorporation, jusqu'au tems où la banque commencera ses opérations, la responsabilité des actionnaires primitifs continuera au moins pendant six mois après la date du dit transfert.

9. La compagnie ne pourra avancer ou prêter de l'argent, en prenant pour garantie des terres, des maisons, ou des vaisseaux, ni posséder des maisons ou propriétés, [excepté pour la transaction de ses affaires,] ni des vaisseaux, ni faire d'autre commerce que celui des lingots ou des lettres de change ; et elle

devra borner ses opérations à escompter le papier et les valeurs négociables, et gérer les autres affaires qui sont du ressort légitime d'une banque.

10. La compagnie ne pourra posséder des actions dans ses propres fonds, ni faire aucune avance sur la garantie de ces actions.

11. Les escomptes et avances faits par la compagnie sur de garanties revêtues de la signature d'aucun de ses directeurs ou officiers, soit comme tireur, accepteur ou endosseur, ne devront en aucun tems excéder le tiers de la totalité des avances ou escomptes de la banque.

12. Les dividendes des actionnaires ne seront pris que sur les profits seulement, et non sur le capital de la compagnie.

13. Le montant total des dettes et obligations de la compagnie contractées soit par obligations, lettres de change ou billets promissoires, ou de quelque autre manière que ce soit, en sus des dépôts faits dans les établissemens de la compagnie, ne devront en aucun tems excéder trois fois le montant du capital souscrit et payé.

14. La compagnie n'aura pas le droit d'émettre de billets promissoires ou autres pour moins d'un louis sterling, [ou moins de £1 cours d'*Halifax*, dans les colonies de l'*Amérique du Nord*] ou pour moins d'une somme équivalente en monnaie courant dans l'endroit, ni d'émettre de billets pour une fraction de louis ou autre montant équivalent.

15. Tous les billets promissoires de la compagnie, soit que l'émission en soit faite par la mère-branche ou par les branches succursales, devront être datés du lieu où ils ont été émis, et payables à demande en espèces, à l'endroit d'où ils sont datés.

16. L'émission totale des billets promissoires, et les billets en circulation, ne devront en aucun tems excéder le montant du capital de la compagnie actuellement versé et payé.

17. Dans le cas où l'actif de la compagnie ne serait pas suffisant pour faire face à ses engagements, les actionnaires seront responsables jusqu'à concurrence du double des actions qu'ils auront prises [c'est-à-savoir, jusqu'à concurrence du montant souscrit, et d'une autre somme en sus équivalente à ce montant].

18. Si

Dépêches avec les réglemens révisés qui devront être observés en incorporant les compagnies de Banques dans les colonies.

Dépêches avec les réglemens revisés qui devront être observés en incorporant les compagnies de Banques, dans les colonies.

18. Si aucune des branches de la compagnie suspend ses paiemens en espèces à demande, pendant un certain nombre de jours donnés [nombre qui ne devra jamais excéder soixante jours] dans le cours d'une année, soit consécutivement, soit par intervalles, ou enfreint aucune des conditions en vertu desquelles la compagnie est spécialement autorisée à établir une banque, ou à émettre et faire circuler des billets promissoires, elle perdra ses privilèges, qui cesseront et finiront du jour où elle les aura perdus, tout comme si la période pour laquelle ils avaient été accordés, eut expiré.

19. La compagnie sera tenue de faire et publier annuellement et semi-annuellement des états périodiques de ses dettes actives et passives, indiquant sous les chapitres spécifiés dans la formule ci-annexée, la moyenne de ses billets en circulation, et autres obligations, à la fin de chaque semaine ou mois auxquels l'état se rapporte, et la moyenne des espèces et autres valeurs disponibles pour rencontrer ses engagements. La compagnie devra soumettre

copies de ces états au gouvernement de la colonie dans le ressort duquel elle est établie ; et elle devra être prête, si on l'exige, à vérifier ces états en produisant, comme documens officiels, le bilan hebdomadaire ou mensuel d'après lequel les dits états sont compilés, et à fournir pareillement aux lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, s'ils le demandent, tels autres renseignemens relativement à l'état et aux opérations de ses établissemens de banques, que leurs seigneuries jugeront à propos d'exiger.

Dépêches avec les réglemens revisés qui devront être observés en incorporant les compagnies de Banques, dans les colonies.

20. La chartre ou acte d'incorporation pourra pourvoir à l'augmentation du capital de la compagnie, dans certaines limites spécifiées, avec la sanction des lords commissaires de la trésorerie ; et cette augmentation de capital, et les actions et souscriptions qui serviront à la former seront soumises aux mêmes conditions et réglemens que celles qui se rapportent au capital primitif, à dater du jour où leurs seigneuries auront signifié leur approbation.

FORMULE DE L'ETAT AUQUEL IL EST FAIT ALLUSION DANS LE REGLEMENT No. 19.

ETAT des dettes actives et passives de la Banque de depuis le (1er janvier) jus-
qu'au (30 juin,) 184 , savoir :

PASSIF.	£	ACTIF.	£
Billets promissoires en circulation, sans intérêt,		Monnaies et lingots,	
Lettres de change en circulation, sans intérêt,		Propriétés foncières ou mobilières de la Corporation,	
Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt,		Garanties du gouvernement,	
Balances dues aux autres Banques, Dépôts, ne portant pas intérêt,		Billets promissoires ou billets d'autres Banques,	
Dépôts, portant intérêt,		Balances dues par les autres Banques,	
Aux actionnaires sur le capital payé, £		Billets escomptés, ou autres dettes dues à la Corporation, non compris sous les chapitres ci-dessus, ni les dettes qui sont considérées comme mauvaises.	
Aux actionnaires, pour l'augmentation des dividendes (si aucun il y a)			
Aux do. pour les dividendes qui n'ont pas encore été payés (si aucun il y a)			
Montant moyen des dettes passives £		Montant moyen des dettes actives. £	

Objections
contre l'acte de
la dernière ses-
sion relatif aux
articles de cuir.

(Copie.)
No. 46.

Downing Street.
2 Novembre, 1846.

MILORD,

J'ai consulté l'acte qui a été passé par la législature du *Canada*, le 18 mai dernier, pour amender et modifier les lois relatives aux droits des douanes provinciales.

Quoique je n'aie pas cru devoir conseiller à Sa Majesté de refuser de donner sa sanction à cet acte, je regrette de voir que cette loi impose un droit différentiel sur certaines espèces de cuirs, qui ne sont pas importées par mer ou des possessions britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Je suis positivement d'avis que l'imposition par les colonies d'un pareil droit, n'est pas judicieuse dans l'intérêt des colonies elles-mêmes, et tend en même temps à gêner et embarrasser les relations du gouvernement impérial avec les puissances étrangères.

Votre seigneurie n'omettra pas de représenter à la législature canadienne sous les couleurs les plus fortes, les inconvénients qui résultent de l'imposition d'un droit semblable; et j'espère qu'elle réussira à faire modifier cette loi sans retard.

L'ordre de Sa Majesté en Conseil qui donne cours de loi à cet acte, vous sera transmis par la première occasion.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au Gouverneur,
Le Lieutenant Général,
Comte *Cathcart*, C. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 51.

Downing Street,
12 Novembre, 1846.

MILORD,

La Reine en Conseil a renvoyé au comité du conseil privé du commerce et des plantations étrangères, quatre-vingt-treize actes que

la législature du *Canada* a passés dans le cours des mois de Mai et de Juin dernier; et ce comité a fait rapport à Sa Majesté en Conseil qu'il était d'opinion qu'on devait donner une pleine opération à ces actes. J'ai l'honneur de vous transmettre l'ordre ci-joint de Sa Majesté en Conseil, en date du 30 Octobre dernier, qui approuve ce rapport.

Je crois cependant devoir remarquer ici qu'il paraît s'être glissé une erreur dans la rédaction du projet de loi numéro 354, pour refondre et amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*.

La 17e section de cet acte impose la même punition contre les personnes qui contrefont certains mémoires auxquels il est fait allusion, que celle qui est imposée par l'acte de la 5e *Elizabeth* (c. 14) contre ceux qui contrefont les titres qui affectent la propriété.

Vous verrez que cet acte déclare qu'outre la confiscation de ses biens au profit de la couronne, et l'emprisonnement pour la vie, la personne convaincue du faux sera condamnée au pilori, et à souffrir certaines mutilations qui y sont spécifiées. Nul doute que la législature canadienne n'avait nullement l'intention de remettre en vigueur cette forme barbare de punition qui n'est plus de notre siècle; et je suis persuadé que je ne fais qu'aller au-devant de son désir en vous priant de faire les démarches nécessaires pour obtenir la modification de cette loi. Néanmoins, je n'ai pas hésité de conseiller à Sa Majesté de permettre que cet acte ait son libre cours.

Je dois aussi vous faire remarquer qu'il y a quelque chose d'obscur dans le texte de la 6e section de ce même acte, ce qui provient, je pense, de ce que l'on a omis le mot "d'icelui" après le mot "mémoire" dans la 13e ligne de cette section; je vous prie aussi de faire attention qu'il paraîtrait que l'on a substitué le mot "mortgagee" dans la 2e ligne de la 24e section, et qu'on a commis l'erreur contraire dans la dernière ligne de la même section. La législature canadienne remédiera sans doute à ces défauts, si elles existent dans le record.

J'ai, etc.,

(Signé) GREY.

Au Gouverneur Général,
Le Comte *Cathcart*,
etc., etc., etc.

[Copie.]

Lois d'enregist-
rement du H.
C.

Actes des chemins à lisses de la dernière session et actes du pont suspendu de Niagara. (Copie.)
No. 55.

Downing Street.
19 Novembre, 1846.

MILORD,

La Reine en Conseil a renvoyé au comité du conseil privé du commerce et des plantations étrangères, cinq bills qui ont été passés par le Conseil et l'Assemblée du *Canada* dans le mois dernier, et que vous avez réservés à la signification du bon plaisir de Sa Majesté; et le comité a fait rapport à Sa Majesté en Conseil qu'il était d'avis qu'elle devait les approuver et sanctionner.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'ordre de Sa Majesté en conseil, en date du 30 octobre, qui approuve ce rapport.

La raison pour laquelle on a conseillé à Sa Majesté de sanctionner ces bills, c'est qu'il répugnait au gouvernement de Sa Majesté de retarder des travaux que la législature canadienne regardait comme d'une grande utilité publique; mais tout en vous signifiant la décision de Sa Majesté à cet égard, je ne dois pas omettre de vous faire les remarques suivantes qui seront de nature, j'espère, à engager la législature du *Canada* à reviser et à modifier les dispositions de ces lois, sous certains rapports.

L'on regarde dans ce pays comme une chose absolument nécessaire, avant de pouvoir obtenir la sanction royale pour tout bill établissant un chemin de fer, qu'il soit prouvé que l'entreprise est appuyée sur des bases solides en exigeant le paiement immédiat du dixième du capital.

En *Canada*, où une si grande partie du territoire est inculte, il n'est peut-être pas aussi nécessaire d'exiger des garanties aussi strictes et rigoureuses contre les empiétements inutiles sur la propriété privée, que celles que l'on exige dans un pays aussi densément peuplé, et dont la culture est aussi avancée qu'en *Angleterre*. Mais il n'est prudent pour aucun pays d'omettre entièrement ces garanties, et l'absence de toute stipulation à cet effet dans les bills actuels, me paraît une objection grave dans leur rédaction.

Il est impossible maintenant de remédier à cette omission dans les bills qui ont été sanctionnés; mais je dois appeler votre attention sur ce point eu égard au mode que l'on devra

suivre par la suite, lorsque de semblables projets de loi seront introduits dans la législature canadienne.

Actes des chemins à lisses de la dernière session et actes du pont suspendu de Niagara.

Je dois ensuite observer que ces actes ne renferment aucune disposition pour limiter le maximum des taux que l'on fera payer pour le transport des effets et des passagers. Depuis les deux dernières années, l'usage dans ce pays a été de limiter le maximum des taux, car les dispositions insérées dans les anciens actes des chemins de fer qui se bornaient simplement à limiter les taux que l'on pouvait exiger pour l'usage du chemin de fer, n'ont été d'aucune utilité pratique, vû l'impossibilité d'entrer en arrangement avec d'autres parties pour leur permettre de faire partir des convois mûs par la vapeur, sur les chemins de la compagnie. Je pense que ce règlement dont le besoin a été reconnu dans ce pays, est même encore plus nécessaire en *Canada*, car il existe ici une concurrence active entre les chemins de fer et les canaux, et même entre les lignes rivales des chemins de fer, qui tend puissamment à maintenir un juste équilibre dans les taux; mais en *Canada*, quoique la même influence existe, elle devra néanmoins bien moins se faire sentir. Mais soit que le maximum des taux soit fixé ou non, je crois qu'il est essentiel qu'on établisse une disposition semblable à celle de la 90e section de l'acte de 1845, pour refondre les clauses relatives aux chemins de fer et obliger les compagnies à percevoir les mêmes taux de toutes les personnes qui voyagent dans les mêmes circonstances. Ce système a été jugé nécessaire dans ce pays pour empêcher qu'on ne favorisât certaines classes de personnes ou effets, voyageant sur certains chemins, ou employant certain mode de transport pour aller ou revenir du chemin de fer, attendu que ce système a causé la plus grande injustice et produit les plus grands abus. J'observe que le bill pour incorporer la compagnie de *Montréal* et *Kingston*, contient une disposition à cet effet, et je pense qu'on devrait avoir soin d'exiger que la même disposition soit insérée à l'avenir dans tous les projets de loi pour l'établissement de nouvelles compagnies.

Le développement du système des chemins de fer, comme vous le savez, a été si rapide dans ce pays, qu'un grand nombre de lignes importantes a été tracé et établi, avant que le gouvernement eût le tems de mûrir un plan général de surveillance ou code de réglemens, et les compagnies ont par là acquis des droits, qui, malgré les inconvéniens qu'ils présentent,

Actes des chemins à lisses de la dernière session et actes du pont suspendu de Niagara.

ne pouvaient leur être ravis, sans manquer à la bonne foi. En 1844, la législature a adopté un plan pour se réserver à l'avenir le contrôle de toutes les compagnies des chemins de fer, en fixant le taux des profits, et en donnant au gouvernement le droit de rachat. Ce plan a été adopté, non pas dans la vue de tracer la marche que l'on devra suivre par la suite, mais afin de donner au gouvernement la faculté de suivre ce mode, chaque fois qu'il le jugera utile et convenable.

Je partage pleinement l'opinion émise par mon prédécesseur, dans sa circulaire du janvier, qu'il serait extrêmement avantageux de se réserver le même droit lorsqu'il s'agira d'introduire un système de chemin de fer dans aucune de nos colonies. Or, les actes qui sont maintenant confirmés et sanctionnés ne contiennent aucune disposition à cet effet; car je ne puis regarder comme telles les expressions générales qu'elles contiennent pour la législation à venir. Je pense qu'il est vivement à désirer que ces dispositions soient introduites dans ces bills et dans tous autres qu'on pourra présenter par la suite; mais, je vous laisse à décider jusqu'à quel point il serait sage ou convenable d'insister sur ce point.

Je remarque que le bill de la compagnie de *Montréal et Kingston* est le seul qui contienne aucune disposition relative à la transmission des malles, et au transport des troupes et des approvisionnement militaires. Je crois qu'on devrait insérer de semblables dispositions à l'égard des malles dans tous les actes pour l'établissement de nouvelles compagnies, et qu'on y devrait pourvoir à faire quelques arrangements pour le transport des troupes, en tous tems, et avec toutes les ressources de la compagnie, chaque fois que la chose sera nécessaire; car, remarquez qu'en fait d'opérations militaires, le tems est souvent d'une importance majeure. A cet égard, je doute même que les dispositions insérées dans le bill de la compagnie de *Montréal et Kingston* soient parfaitement satisfaisantes.

Cette même compagnie est aussi la seule qui ait fait des réglemens par rapport aux télégraphes électriques. Je ne vois pas quelle objection les autres compagnies pourraient avoir à suivre la même marche. Je n'appelle cependant votre attention sur ce point, que pour vous faire remarquer combien il importe à la sûreté publique, que les compagnies qui

ne se proposent d'établir qu'une seule ligne de lisses soient tenues, dès le début, d'en établir une autre tout le long de la ligne, pour servir à l'établissement d'un télégraphe électrique. Je ne doute pas qu'il ne soit facile de s'étendre sur ce point.

Je suis d'avis que la disposition qui se trouve dans le bill de la compagnie de "*Montréal et Kingston*," à l'égard des rivières navigables, devrait également être insérée dans les bills qui pourvoient à l'établissement de nouvelles compagnies. Le commerce du *Canada* dépend tellement des communications qu'offre la navigation intérieure, qu'il semble indispensablement nécessaire, qu'on prenne des moyens d'empêcher que les travaux des chemins de fer ne gênent ou n'obstruent ces communications; et je crois qu'il est juste et à propos qu'on soit tenu de se conformer à toutes les réquisitions du Gouverneur Général à cet égard. Je crois qu'il serait dans l'intérêt public, relativement aux traverses sur les terrains planes et unis, de donner le droit au Gouverneur Général d'exiger que les barrières soient placées sur le grand chemin au lieu du chemin de fer, tel qu'il est prescrit à présent. La règle dans ce pays est que les barrières soient placées sur le grand chemin, mais la Chambre de commerce a le droit de modifier cet arrangement, lorsqu'elle le juge nécessaire.

Je dois aussi vous faire remarquer que le tems fixé pour l'achèvement des chemins de fer de "*Montréal et Kingston*," de "*Toronto et du lac Huron*," et de "*Peterborough et Port Hope*," est trop long. Le tems fixé pour achever les autres lignes est de dix ans; pour achever celles-ci, l'on a accordé vingt ans. Je ne crois pas qu'il soit prudent de permettre à ces compagnies de jouir, (sans les exercer), de pouvoirs aussi étendus, pendant une aussi longue période de tems, pour ensuite les reprendre et exercer en aucun tems où elles le jugeront convenable; et comme je considère qu'une période de dix années doit pleinement suffire pour l'achèvement de tout chemin de fer. Je pense qu'on devrait assigner cette période comme limite de la durée du privilège des compagnies dont il est parlé plus haut.

Je dois finalement appeler votre attention sur une variante qui se trouve entre le texte de ces bills, et le résumé de leurs dispositions qu'on donne dans le rapport qui a été transmis par le Gouverneur Général du *Canada*.

Le

Actes des chemins à lisses de la dernière session et actes du pont suspendu de Niagara.

Actes des chemins à lisses de la dernière session et actes du pont suspendu de Niagara.

Le capital de la compagnie de "Wolfe Island de Kingston et Toronto," est de £1,000,000 et ce bill prescrit qu'aussitôt que la somme de £250,000 aura été payée sur le capital et employée à la construction de quelque partie du dit chemin de fer, il sera loisible à la dite compagnie d'emprunter telle somme ou sommes d'argent, n'excédant pas la *balance du capital non payé et versé, etc.* Le rapport, au contraire, déclare que le capital de cette compagnie sera d'un million de louis, avec pouvoir d'emprunter une nouvelle somme de £250,000. La même variante se trouve encore entre le texte et le rapport du bill de la compagnie de "Peterborough et Port Hope." En consultant le bill, on voit que la compagnie est autorisée à emprunter £85,000 aussitôt que la somme de £15,000 aura été payée; le rapport déclare simplement qu'elle pourra emprunter £15,000. Le bill de "Kingston et Montréal" prescrit de même que la compagnie pourra faire un emprunt de £750,000 aussitôt que la somme de £250,000 sera payée: le rapport sur ce bill ne fait aucune allusion à cet emprunt. Si l'on accorde à ces compagnies le privilège de faire ces emprunts, je dois dire que je suis d'avis que le montant en est beaucoup trop considérable. La règle dans ce pays est que la compagnie puisse emprunter jusqu'à concurrence du tiers de son capital, aussitôt qu'elle en a payé la moitié, et qu'elle puisse ensuite liquider cette dette, et faire un nouvel emprunt aussi souvent qu'elle le jugera convenable; en sorte, néanmoins, que la totalité de la dette ne dépasse jamais cette proportion. Après avoir consulté et examiné ces bills, je ne vois pas que ces compagnies soient autorisées à faire de nouveaux emprunts, après qu'elles auront effectué l'emprunt primitif, quand bien même elles auraient déjà payé la totalité ou partie de leur dette. Sans recommander que l'on suive exactement l'usage de ce pays à cet égard, je n'en crois pas moins de mon devoir d'appeler votre attention sur ce point.

Je me flatte que la preuve que la Reine a donnée, en confirmant ces actes dans leur forme actuelle, qu'elle se repose entièrement sur la sagesse de la législature canadienne, et sur le bon sens et l'esprit public des personnes qui sont à la tête de ces grandes entreprises, nous facilitera les moyens d'obtenir la revision et la modification de ces lois.

J'ai, etc.

(Signé,) GREY.

Au Gouverneur Général
Le Très Honorable
Comte Cathcart, C. C. B.,
etc. etc. etc.

(Copie.)
No. 2.

Downing Street,
3 Décembre, 1846.

Relativement au bill de la dernière session, incorporant la banque des marchands.

MILORD,

J'ai consulté et pris en considération le bill que la législature du Canada a passé pendant la dernière session, et que votre prédécesseur a réservé à la sanction de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer la banque des marchands."

J'ai soumis ce bill à l'examen des lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, et je transmets pour votre information, la copie ci-jointe d'une lettre dans laquelle leurs seigneuries expliquent la manière dont ils envisagent le sujet.

Votre seigneurie voudra bien mettre cette lettre sous les yeux du Conseil Exécutif, et lui déclarer que je partage pleinement l'opinion des lords commissaires, qu'il existe des objections qui militent contre ce bill, et que je suis fortement d'avis qu'il devrait être amendé. Je serai bien aise en conséquence d'apprendre que le Conseil Exécutif est d'opinion qu'il serait avantageux d'introduire un bill semblable dans l'Assemblée; mais s'il est d'opinion contraire, et si Votre seigneurie me fait rapport que c'est le vœu de la législature provinciale que ce bill, tel qu'il est maintenant, soit sanctionné par Sa Majesté, je ne m'opposerai pas d'avantage à ce que Sa Majesté lui donne son assentiment.

Je suis, etc.,

[Signé,] GREY.

Au Comte d'Elgin,
etc. etc. etc.

[Copie.]

Chambre de la Trésorerie,
21 Novembre, 1846.

MONSIEUR,

Eu égard à votre lettre du 9 du mois dernier, et à l'acte de la législature du Canada "pour incorporer la banque des marchands," qui ont été soumis au bureau, j'ai reçu instruction des lords commissaires de la trésorerie

21 Novembre, 1846.

Relativement au bill de la dernière session, incorporant la banque des marchands.

rierie de Sa Majesté de vous prier de faire observer au comte *Grey*, qu'il paraît à leurs seigneuries que cet acte a été rédigé conformément aux dispositions insérées dans les actes pour incorporer la banque de la Cité et la banque de *Montréal* dont parle le mémoire du Gouverneur Général, et que leurs seigneuries ne croient pas qu'on se soit départi des réglemens que ce bureau a établis, avec l'assentiment du bureau de commerce relativement à l'incorporation des compagnies de banque dans les colonies, au point de les faire hésiter de proposer à Sa Majesté de le sanctionner, excepté quant à la clause qui accorde à cette nouvelle banque le privilège d'émettre, comme les autres banques existantes, des billets promissoires de la valeur de cinq chelins.

Je dois déclarer, que prévoyant les abus qui peuvent résulter de la circulation de billets d'une faible valeur, qui ne peut exister que par l'exclusion des espèces, et doit exposer la société à des risques et des dangers qu'il est inutile de signaler ici plus particulièrement, leurs seigneuries ont cru devoir appuyer plus spécialement sur la tendance que le bill, maintenant sous leurs yeux, a de propager ce système en *Canada*, et considérer si les motifs qui ont engagé en 1842, leurs prédécesseurs à passer sous silence l'objection qu'elles avaient (conjointement avec le bureau actuel) à la circulation des billets de cinq chelins, dans la province, et à approuver les actes qui avaient alors été soumis à la sanction de Sa Majesté, ont encore le même poids.

Leurs seigneuries remarquent que l'opinion que le bureau de la trésorerie a alors émise, n'avait trait qu'à la gêne et aux embarras que le rejet d'actes qui paraissaient avoir reçu la plus mûre considération de la part du ci-devant Gouverneur Général et des membres des deux Chambres de la législature, pourrait produire alors, dans les circonstances exceptionnelles où se trouvait la province. Leurs seigneuries exprimèrent en même tems l'espoir que la législature canadienne profiterait du pouvoir qui lui était accordé dans les actes pour incorporer les banques, pour établir de nouveaux réglemens, concernant l'émission des billets promissoires, et reviserait cette partie du système des banques de la province de manière à donner aux habitans du *Canada* l'avantage de posséder un cours de monnaies métalliques.

Il paraîtrait que l'on n'a sanctionné ces bills que par des motifs d'expédience temporaire, à une époque où un retard aurait pu causer des embarras et des inconvéniens graves.

Relativement au bill de la dernière session, incorporant la banque des marchands.

Les raisons qui ont motivé la conduite du gouvernement de Sa Majesté dans cette occasion, ne militent pas avec la même force en faveur de la mesure que nous avons maintenant sous les yeux.

Après un laps de quatre années, le gouvernement canadien a eu tout le loisir de considérer la tendance du système actuel des banques dans la province, et l'on devait s'attendre qu'un bill qui a pour objet d'étendre ce système, aurait été précédé de quelques explications de la part du Gouverneur Général, pour indiquer le point de vue sous lequel les corps législatifs et le Conseil Exécutif envisageaient le côté général de la question. Le Gouverneur Général a pu penser, que comme ce privilège avait déjà été accordé aux banques actuelles, cela devait être considéré comme un précédent à suivre relativement à l'établissement de toutes les nouvelles compagnies de banques. Mais, aux yeux de leurs seigneuries, l'existence d'un pareil privilège n'offre aucun motif suffisant pour accorder les mêmes pouvoirs à de nouveaux établissemens. Chaque fois qu'il a été question des banques de ce pays, le parlement impérial n'a jamais voulu reconnaître une telle prétention ; il a respecté les droits acquis, il est vrai, mais il a refusé aux nouveaux établissemens formés après une certaine date, plusieurs privilèges accordés à des banques qui avaient été établies avant la mise en vigueur de certains actes récents du parlement.

Leurs seigneuries regardent comme de grande importance, de substituer au système vicieux qui règne maintenant, un cours monétaire métallique appuyé sur des bases solides ; mais il est des considérations d'une nature locale que la législature d'une province est mieux en état d'apprécier, et qui doivent entrer en ligne de compte pour déterminer l'époque et le mode à suivre pour opérer un changement dans le système auquel la société est déjà accoutumée ; et leurs seigneuries ne désirent nullement forcer la législature du *Canada* à considérer prématurément cette question sur laquelle son intention a déjà été appelée par la lettre que ce bureau a adressée au secrétaire d'état, le 14 janvier, 1842. C'est pourquoi leurs seigneuries ne croient pas devoir conseiller que ce bill qui a reçu l'assentiment

Relativement au bill de la dernière session, incorporant la banque des marchands.

timent de la législature soit rejetée d'une manière sommaire. Mais en l'absence de toute information concernant l'état actuel du monétaire en *Canada*, et de toute assurance que le gouvernement a mûrement considéré les effets de ce bill sous toutes ses faces, leurs seigneuries croient qu'ils est de leur devoir de réfléchir sérieusement avant de présenter à la sanction de Sa Majesté une mesure qu'elles regardent en principe, comme prêtant le flanc à des objections graves.

Elles considèrent que la meilleure marche à suivre serait de renvoyer le bill au Gouverneur Général, avec instruction de soumettre la question au Conseil Exécutif dans tous ses rapports et sur toutes ses faces, afin que ce premier, après s'être consulté avec le Conseil, ne juge pas convenable de prolonger la circulation de billets de 5s. au-delà du tems fixé pour la chartre des banques actuelles, puissent prendre les mesures nécessaires pour faire modifier le bill à cet égard, avant de le soumettre à Sa Majesté. Si, d'un autre côté, le Gouverneur Général et le Conseil étaient d'opinion, en somme, que l'incorporation de la banque projetée, avec les mêmes privilèges dont jouissent les autres banques, relativement à l'émission des billets promissoires, serait dans l'intérêt du public, leurs seigneuries proposent qu'il soit laissé au choix du Gouverneur de renvoyer le bill au secrétaire d'état, dans sa forme actuelle, avec un rapport des motifs qui l'ont engagé à le recommander à la sanction de Sa Majesté.

Leurs seigneuries désirent que le Gouverneur Général ne perde pas de vue que le bureau de la trésorerie a toujours pensé que la circulation des billets de faible valeur offraient de grands dangers,—opinion dont il a, à plusieurs reprises, fait part aux législatures coloniales.

Leurs seigneuries considèrent que les raisons qui ont engagé la législature impériale à abolir les billets d'un louis en *Angleterre*, s'appliquent également, en pratique, à la question de restreindre, et finalement, de discontinuer les billets d'une piastre, en *Canada*.

Leurs seigneuries croient néanmoins qu'il est inutile pour elles de répéter ici leurs vues à cet égard; et en renvoyant cette matière au Gouverneur Général, elles ajouteront simplement qu'il est vivement à désirer, [quelque marche que Son Excellence se décide à recommander,] que l'on fournisse au gouverne-

ment de Sa Majesté, une exposition claire et lucide des vues du gouvernement canadien sur la question du cours des monnaies de la province.

Relativement au bill de la dernière session, incorporant la banque des marchands.

Je dois ajouter que si lord *Grey* partage l'opinion du bureau, sur la convenance de renvoyer ce bill à la considération du Gouverneur Général, en ce qui concerne les clauses qui autorisent l'émission des billets, il sera bon, en même tems, d'appeler l'attention de Son Excellence, sur le fait qu'on s'est départi des réglemens que le gouvernement de Sa Majesté à recommandé relativement aux périodes prescrites pour souscrire et payer le capital, mais surtout sur l'omission de la clause qui prolonge de six mois la responsabilité des actionnaires primitifs, en cas de transport des actions dans l'espace écoulé entre l'acte d'incorporation et le commencement des opérations de la banque.

J'ai, etc.,

[Signé,] C. E. TREVELYAN.

James Stephen, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie,
No. 23.

Downing Street,
1er Février, 1847.

Actes de la dernière session des chemins de fer du Grand Occidental et de Lachine.

MILORD,

Relativement à ma dépêche du 1er courant, No. 22, qui renferme l'ordre de Sa Majesté en Conseil, de laisser en leur pleine opération deux actes passés par la législature du *Canada* dans le mois de juin dernier, je transmets, pour l'information de votre seigneurie, copie ci-jointe d'une correspondance échangée avec le comité de la compagnie en ce pays, au sujet de l'acte No. 401, qui amende la chartre de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental du *Canada*; correspondance qui servira à vous mettre en possession des vues du gouvernement de Sa Majesté à l'égard de cette loi.

Comme je regarde comme satisfaisante, la promesse qui m'a été donnée par le comité de la compagnie, de recommander à la législature provinciale, l'adoption de l'amendement spécifié dans la lettre de ce bureau du 20 Novembre, je n'ai fait aucune difficulté de conseiller

Sa

O. C., 26 nov. 1847.
M. Masternan,
4 janv. 1847.
O. C., 9 janv. 1847.

Actes de la dernière session des chemins de fer du Grand Occidental et de Lachine.

Sa Majesté de donner son assentiment à l'acte en question.

Quant à l'acte 402, pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine* je dois faire les observations suivantes :

1ère. A l'égard du pouvoir que cet acte donne aux directeurs, d'établir des réglemens, sans prescrire qu'ils seront soumis à la révision d'une autorité supérieure, je conçois qu'il serait dans l'intérêt public du *Canada*, de pourvoir que les directeurs soient tenus de soumettre leurs réglemens à l'approbation du Gouverneur Général.

2me. Je ne vois pas qu'il soit déclaré dans l'acte, qu'aucune partie du capital de la compagnie ait été payé et placé ; et l'acte ne contient aucune clause pour obliger les actionnaires de payer avant le commencement des travaux. Je crois devoir signaler ce fait, car le payement d'avance d'une partie du capital est une des meilleures garanties que les projets de cette nature sont entrepris de bonne foi.

3me. A l'égard des clauses de cet acte où il est question du transport des troupes, je dois répéter ce que j'ai déjà dit au prédécesseur de Votre seigneurie, dans ma dépêche du 16 novembre dernier, No. 55, que ces clauses, et toutes les autres semblables devraient pourvoir au transport des troupes en tous tems, et avec toutes les ressources de la compagnie, s'il est nécessaire.

4me. Je suis d'opinion que la clause qui déclare félonie, l'obstruction volontaire d'un chemin de fer, est trop rigoureuse ; dans ce pays, cette offense n'est punie que comme un délit.

5me. Je crois devoir vous faire remarquer qu'on a omis dans cet acte une table indiquant le maximum des taux ; cette omission, néanmoins, ne me paraît pas bien grave, attendu qu'il y est prescrit que les taux seront les mêmes pour toutes les personnes.

6me. La clause qui déclare que lorsque les profits de la compagnie excéderont douze pour cent, la moitié de l'excédant sera versé au trésor colonial, donne lieu assurément à des objections, aux yeux du gouvernement de Sa Majesté. Si le but du gouvernement colonial est de prélever un revenu sur les chemins de fer, il devrait imposer une taxe sur les passagers, ou quelque autre impôt direct sur la compagnie. Si l'on pense que le maximum de douze pour cent est une taxe raisonnable de pro-

fit pour la compagnie, le gouvernement devrait se réserver le droit de réduire les taux, lorsqu'ils excèdent cette somme. Je me rappelle qu'une disposition semblable a été insérée dans l'acte No. 232 qui a été passé par la législature canadienne pendant la session de 1845, aux fins d'incorporer la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique* ; et comme l'on a appelé l'attention du gouvernement colonial depuis cette époque sur la convenance d'autoriser l'exécutif à réduire les péages, lorsque les profits atteignent un certain chiffre, et comme la disposition insérée dans le présent acte est en opposition manifeste à cette recommandation, j'ai cru devoir appeler votre attention sur ce point.

7me. Parmi les privilèges accordés à cette compagnie pour la confection de la ligne projetée, j'en remarque un qui lui donne le droit de détourner le cours des ruisseaux ou rivières ; et quoiqu'il soit déclaré dans une autre partie de l'acte, que les travaux faits à *Lachine* ne devront apporter aucun obstacle à la navigation du *St. Laurent*, l'on n'y a rien inséré pour protéger la navigation des autres eaux que la ligne pourra traverser. Je suis d'opinion que, dans un pays comme le *Canada*, où les communications par eau sont si importantes, on devrait veiller soigneusement à ce qu'aucun dommage ne soit causé aux canaux et aux rivières navigables, et je pense qu'il conviendrait de proposer à la législature du *Canada* de donner à l'exécutif, par une disposition spéciale, un contrôle général sur tout les travaux des compagnies de chemins de fer, qui tendraient à gêner ou obstruer la libre navigation des eaux intérieures de la province. Une semblable loi aura, selon moi, un meilleur effet, et sera acceptée avec moins de répugnance que le projet de faire intervenir le gouvernement chaque fois qu'il s'agira de l'établissement d'un chemin de fer.

Je prie votre seigneurie de vouloir bien soumettre les diverses matières auxquelles je viens de faire allusion, à la considération de la législature canadienne ; et j'ai tout lieu d'espérer qu'elle ne s'opposera pas aux modifications que le gouvernement de Sa Majesté désire faire introduire dans la teneur de cet acte.

J'ai etc.

[Signé,]

GREY.

Au Gouverneur

Le Très Honorable

Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
etc., etc., etc.

(Copie)

Actes de la dernière session des chemins de fer du Grand Occidental et de Lachine.

Actes de la dernière session des chemins de fer du Grand Occidental et de Lachine.

(Copie)

Downing Street,
26 Novembre, 1846.

MESSIEURS,

Le gouvernement de Sa Majesté ayant pris en considération l'acte passé par la législature du *Canada*, pour amender la chartre de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental, le comte *Grey* me charge de vous mander, quant au privilège accordé aux directeurs de faire des statuts et réglemens, sans au préalable être tenus de les faire reviser par une autorité supérieure, comme c'est l'usage en ce pays, le gouvernement de Sa Majesté conçoit qu'il serait dans l'intérêt public du *Canada*, de prescrire que les directeurs soient tenus de soumettre leurs réglemens à l'approbation du Gouverneur Général de la province. Aussitôt qu'il aura reçu la promesse de la compagnie, qu'elle a pris des mesures pour recommander à la législature provinciale d'adopter cet amendement, lord *Grey* sera prêt de conseiller à Sa Majesté de sanctionner l'acte en question.

J'ai, etc.,

(Signé,) B. HAWES.

M. M. *Chaplin*, *Devaux* et Cie.

[Copie.]

Nicholas Lane,
4 Janvier, 1847.

CHER MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre la promesse exigée par lord *Grey*; cette pièce est signée de tous les membres du comité correspondant du chemin de fer Grand Occidental du *Canada*, M. *Moss*, de *Liverpool*, désigné dans l'acte, s'étant retiré.

Le fait seul que l'assentiment de Sa Majesté n'a pas été donné à ce dernier acte pendant une aussi longue période de tems, a porté un préjudice notable aux intérêts de la compagnie, attendu que les actes antérieurs ne reconnaissent ni actionnaires ni comité anglais,

et qu'on a pu ouvrir de registre, ni donner d'autres facilités pour encourager les capitalistes anglais; tout nouveau délai aurait l'effet d'embarrasser encore davantage les opérations de la compagnie.

Actes de la dernière session des chemins de fer du Grand Occidental et de Lachine.

Oserai-je donc compter sur votre bienveillance pour nous faire obtenir l'assentiment de Sa Majesté, aussitôt que possible. Le comité ouvrira alors immédiatement le registre autorisé par l'acte et fera de son mieux pour exécuter le projet de la compagnie, qu'ils regardent comme étant de la plus haute importance pour la colonie.

J'ai, etc.,

[Signé,] J. MASTERMAN.

B. Hawes, Ecuyer.,
etc. etc. etc.

[Copie.]

Londres, 2 Janvier, 1847.

MILORD,

M. le sous-secrétaire *Hawes* nous ayant intimé, que Votre seigneurie avait pris en considération l'acte passé par la législature du *Canada* pour amender la chartre de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental du *Canada*, et que relativement au privilège des directeurs de faire des réglemens, sans au préalable les faire reviser par une autorité supérieure, Votre seigneurie était d'opinion qu'il serait dans l'intérêt public du *Canada*, de prescrire que les directeurs fussent tenus de soumettre leurs réglemens à l'approbation du Gouverneur Général de la province; et qu'aussitôt qu'elle aurait reçu la promesse que la compagnie a pris des mesures pour recommander à la législature provinciale d'adopter cet amendement, Votre seigneurie serait prête à conseiller à Sa Majesté de confirmer l'acte en question, nous, le comité correspondant en *Angleterre*, prenons liberté d'assurer Votre seigneurie, aussitôt que nous aurons appris que l'acte a été approuvé par Sa Majesté, que nous soumettrons un bill à la législature provinciale

Actes de la dernière session des chemins de fer du Grand Occidental et de Lachine.

vinciale pour introduire l'amendement suggéré par Votre seigneurie.

Nous, etc.,

(Signé,) W. T. CHAPLIN,
C. DEVAUX, pro M. UPILLI,
H. J. ENSHOVEN,
A. LEWIS GOWER,
GEO. HUDSON,
S. LAING,
J. MASTERMAN,
THOMAS SMITH,
M. UGRETH,
G. S. WALTERS.

A l'Honorable
Le Comte Grey.
etc., etc, etc.

[Copie]

Downing Street,
9 Janvier, 1847.

Actes de la dernière session des chemins de fer du Grand Occidental et de Lachine.

MONSIEUR,

Le comte Grey me charge de vous informer, en réponse à votre lettre du 4 courant, que la promesse donnée par le comité du chemin de fer Grand Occidental, et spécifiée dans ma lettre du 26 Novembre dernier, qu'il recommandera à la législature provinciale d'amender l'acte qui modifie la chartre de la compagnie, est parfaitement satisfaisante aux yeux de sa seigneurie, et que des mesures vont être prises de suite pour faire confirmer cet acte par Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé) B. HAWES.

APPENDICE No. 14.

[Journal, page 71.]

Dépêche de Son Excellence au sujet des émigrés arrivés à la Quarantaine.

(Copie.)
No. 87.

Downing Street.
18 Juin, 1847.

MILORD,

J'ai à accuser la réception de la dépêche de Votre seigneurie, no. 51, du 28 mai, et des documents qui l'accompagnait, exposant l'état de destitution des émigrés arrivés à la station de la quarantaine dans le fleuve *St. Laurent* jusqu'au 26 de mai.

Je suis tout à fait peiné de recevoir un aussi triste récit de l'état des passagers à leur arrivée en *Canada*, et je m'empresse de mander à Votre seigneurie de prendre les mesures pour alléger leurs souffrances, soit en augmentant le nombre des médecins à la station de la quarantaine, ou en établissant des accommodations plus étendues, quand même que

pour cela, vous seriez dans la triste nécessité d'excéder le montant de la somme votée par le parlement à cet effet.

Dépêche de Son Excellence au sujet des émigrés arrivés à la Quarantaine.

J'apprends avec plaisir des officiers de l'artillerie dans la province que sur une application de Votre seigneurie au commandant des forces en *Canada*, ils avaient envoyé à la station de quarantaine un nombre de tentes suffisant pour contenir 10,000 personnes, et qu'il y avait aussi envoyé un détachement de soldats pour les tendre et en avoir soin. Cette démarche offrira un secours prompt et à propos aux émigrants et que j'approuve entièrement.

J'ai l'honneur d'être etc.

(Signé,) GREY.

Le très honorable
Comte d'Elgin,
etc. etc. etc.

[Copie.]

Dépêche de
Son Excellence
au sujet de la
détresse en Ir-
lande et en
Ecosse.

(Copie.)

No. 88.

Downing Street.

18 Juin, 1847.

MILORD,

J'ai à accuser la réception de la dépêche de Votre seigneurie, no. 50, du 28 mai, dans laquelle vous me faites rapport de la souscription d'une somme considérable faite dans la province du *Canada*, pour alléger la détresse qui règne en *Irlande* et en *Ecosse*.

En parcourant ce rapport, j'ai su apprécier particulièrement les dispositions bienveillantes et libérales que les habitants du *Canada* ont manifesté pour leurs malheureux co-sujets du royaume-uni ; et il est bien agréable d'apprendre que les tribues indiennes n'ont pas manqué l'occasion de prendre part à une action aussi louable.

Dépêche de
Son Excellence
au sujet de la
détresse en Ir-
lande et en
Ecosse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[Signé,] GREY.

Le Très Honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
etc., etc., etc.

APPENDICE No. 15.

[*Journal*, page 79.]

Dépêche du
secrétaire d'é-
tat au sujet de
l'émigration.

[Copie.]

No. 47.

Downing Street,
1er Avril, 1847.

MILORD,

J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de Votre seigneurie, No. 7, du 25 février, avec ses incluses au sujet de l'émigration ; les papiers qui vous ont été fournis par M. *Draper* et par M. *Buchanan* mettent dans un grand jour les difficultés de tous les plans proposés jusqu'ici pour l'établissement systématique des émigrés ; difficultés qui sont de beaucoup augmentées, ou pour mieux dire, sont plutôt produites par la manière en laquelle une si grande portion des terres publiques du *Canada* ont déjà été aliénées, et par le fait que le long usage a accoutumé l'esprit des hommes aux méthodes irrégulières qui ont régné jusqu'ici pour l'occupation du territoire.

Je ne puis espérer que, dans ces circonstances, il sera possible durant la présente saison, de mettre à exécution aucun projet de colonisation dans le vrai sens de ce mot, et je

suis forcé d'en venir à cette conclusion, que tout ce que l'on peut faire consiste à persévérer dans l'usage des mêmes moyens qui ont été employés depuis quelques années, pour fournir au très grand nombre d'émigrés qui se dirigent vers les ports d'embarquement, les secours dont ils auront besoin lorsqu'ils arriveront dans les colonies.

Dépêche du
secrétaire d'é-
tat au sujet de
l'émigration.

Mais, bien qu'il soit impossible de faire davantage dans le moment, j'avoue que même les pièces habilement rédigées par M. *Draper* et par M. *Buchanan*, appuyées, ainsi que je suis forcé de le reconnaître, par le témoignage de toutes les personnes qui ont l'expérience pratique sur ce sujet, et que j'ai pu consulter, ne suffisent pas pour me convaincre qu'avec la coopération de la législature provinciale, il serait impossible d'établir pour l'avenir quelque système, au moyen duquel la colonisation pourrait se faire plus régulièrement et sur une plus vaste échelle qu'on ne l'a encore tenté. La persuasion que cela est possible est généralement répandue dans ce pays ; et j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un mémoire, adressé au premier lord de la trésorerie, (il vient de paraître sous la forme de pamphlet,) qui préconise l'adoption d'une semblable

ble

Dépêche du
secrétaire d'é-
tat au sujet de
l'émigration.

ble mesure, et sur laquelle on a attiré si fortement l'attention du gouvernement de Sa Majesté, que je tiens beaucoup à savoir quelle opinion vous vous êtes formée sur ce sujet, au moyen des nombreuses sources de renseignemens où vous pouvez puiser. Vous remarquerez que quoique cette brochure soit écrite avec talent, et qu'il y ait bien des choses remarquables dans les observations préliminaires, il y a néanmoins dans la partie pratique du projet qu'il fait valoir, beaucoup de vague et d'obscurité, et une absence complète de ces détails dans l'arrangement desquels on s'est aperçu que consistait presque toute la difficulté de chaque système d'émigration. Mais en ce qu'il donne de détails, la mesure suggérée paraît exposée à bien des objections sérieuses. Je doute beaucoup que les conseils de district, sur la co-opération desquels l'auteur paraît tant compter, soient des corps chez lesquels on trouverait le pouvoir ou la volonté de fournir les secours que l'on attend d'eux, par l'exécution d'ouvrages publics dans le but de fournir du travail aux émigrés. Je doute également beaucoup que des avantages aucunement proportionnés à la dépense, résulteraient de la proposition de donner à une grande compagnie la somme de cinq louis pour chaque émigré établi sur les terres. Je vois par les renseignemens obtenus par les commissaires de l'émigration, et publiés dans leur dernière circulaire, que dans les vingt dernières années, 1,337,000 personnes ont émigré vers différentes parties de l'*Amérique du Nord*, dont la grande partie se composait des classes ouvrières. Ces émigrés se sont, pour la plupart, établis définitivement comme cultivateurs, ou comme résidens permanens dans les villes, sans aucun frais pour le public, en sus des sommes insignifiantes dépensées annuellement sous le système actuellement en vigueur ; mais si le plan des auteurs de cette brochure avait été en opération, les secours gratuits qu'ils proposent auraient attiré dans les provinces britanniques une grande proportion de ceux qui sont établis dans les *Etats-Unis* ; et c'est faire une évaluation très modérée que de supposer que cette prime aurait été demandée pour l'établissement de 400,000 de ces émigrés, si bien que la somme de £2,000,000 aurait été ainsi dépensée. A cette somme il faut ajouter la contribution proposée, d'un tiers du prix du passage pour l'*Amérique*, de toute la masse des émigrés, et qui, calculée à seulement £1 pour chaque émigré, se serait montée à £1,337,000. Ainsi, sans faire davantage que ce qui a été fait sans presque de dépense pour

le public, on aurait fait une dépense de pas moins de £3,337,000, et il n'y a que les sommes d'argent qui auraient excédé le montant ainsi dépensé qui auraient réellement contribué à augmenter le flot de l'émigration de ce pays.

Mais en admettant que le parlement soit prêt à accorder une somme aussi considérable que cet objet, je ne puis m'empêcher de croire que l'on encouragerait davantage l'émigration en l'employant à la construction de grands ouvrages publics, comme, par exemple, des chemins de fer—au moyen desquels on fournirait de l'emploi à un grand nombre d'émigrés en premier lieu, et une grande étendue de territoire serait rendue bien plus accessible et, par conséquent, plus facile à établir qu'aujourd'hui. Je suis porté à croire que l'abondance de travail ainsi créée produirait une émigration spontanée plus considérable, et d'un caractère plus sain que l'adoption du plan qui a été suggéré.

En autant que je puis à l'heure qu'il est juger de ce plan, il ne me paraît pas propre à réussir ; mais ainsi que je l'ai déjà observé, je ne suis pas encore convaincu qu'avec la coopération efficace de la législature coloniale, on ne pourrait pas donner à l'émigration actuelle une plus grande extension, et en même tems un caractère plus régulier, sans imposer au trésor britannique une charge considérable, ou peut-être même permanente. Nous savons que privés de toute aide et de toute direction dans leurs efforts, comme ils le sont maintenant, un grand nombre des émigrés qui arrivent au *Canada* sans autre ressource sur laquelle ils puissent compter que leur travail, parvient dans le cours de quelques années à acquérir du bien, et même à faire parvenir des sommes considérables aux parens et amis qu'ils ont laissés derrière eux. Il est également notoire, que par le mode actuel de conduire l'établissement du territoire, on perd beaucoup de travail, et qu'on obtient pour la même somme d'efforts des résultats bien moindres que ceux auxquels on devrait s'attendre, sous un système qui produirait plus de coopération mutuelle et de secours réciproques parmi ceux qui comptent maintenant en grande partie sur leurs efforts individuels et isolés. Il est impossible de lire quelqu'une des relations nombreuses et intéressantes, publiées depuis quelques années, sur la manière de vivre de colons établis au milieu des forêts de l'*Amérique Britannique* et des *Etats-Unis* sans être frappé de la misère et

Dépêche du
secrétaire d'é-
tat au sujet de
l'émigration.

Dépêche du
secrétaire d'état
au sujet de
l'émigration.

et des difficultés qu'ils souffrent, et de la perte de tems qui résulte de ce qu'ils manquent de moyens de donner plus d'efficacité à leur travail par la combinaison et par la division des emplois. Nous entendons dire continuellement que le pain est cher là où le blé est à bon marché et abondant, parce qu'à cause de la distance des moulins et du mauvais état des chemins, il faut plusieurs jours d'un labeur fatigant pour les hommes et les chevaux pour porter une petite quantité de blé au moulin et le rapporter converti en farine. Nous entendons parler de journées perdues, peut-être dans la saison la plus occupée de l'année, pour aller réparer à quelque forge éloignée, un outil d'agriculture nécessaire, qui en Angleterre aurait été porté à la forge du village et aurait été prêt en une heure. Je ne dis rien (quelqu'importantes que soient ces considérations) des privations qu'éprouvent nécessairement les colons isolés sous le rapport des moyens convenables d'instruction religieuse, d'éducation pour leurs enfans, et de secours de la médecine, et par l'absence de tous les principaux avantages de la société civilisée. En n'envisageant que les résultats pécuniaires du mode actuel d'établissement, il me semble qu'il est impossible de ne pas dire qu'il cause de grandes pertes et que le même travail mieux appliqué et mieux dirigé, pourrait produire une beaucoup plus grande somme de bien être et d'avantage pour ceux qui commencent les premiers un établissement, et leur épargnerait bien des privations et des misères auxquelles ils sont aujourd'hui exposés. Il est difficile de comprendre quel obstacle naturel s'oppose à l'occupation de ce territoire non par des individus mais par des sociétés organisées convenablement pour se soutenir et s'aider mutuellement et portant avec elles, à mesure qu'elles avanceraient, tous les moyens et toutes les ressources de la civilisation. Pour cet objet ce qui paraît être le plus nécessaire, c'est de pousser plus loin encore l'application du principe, d'obliger tous ceux qui obtiennent des terres à en payer un prix qui fournisse de suite les moyens d'effectuer ces améliorations par la construction de chemins et de ponts, et l'érection de maisons d'école et d'autres édifices publics, qui sont nécessaires pour leur occupation régulière et systématique. Si aucunes terres publiques n'étaient aliénées que moyennant un prix suffisant pour couvrir les dépenses de ces améliorations et si l'argent obtenu comme prix de vente était ainsi dépensé, les terres seraient achetées seulement dans les lieux où les améliorations sont déjà commen-

cées, et l'émigré recevrait en retour de ce prix plus élevé non seulement la terre mais l'avantage de ces travaux par lesquels son occupation serait rendue plus profitable, ne paierait pas en réalité plus et peut-être moins pour la terre seule que lorsqu'elle est vendue pour un prix très bas et presque nominal. Dans les localités où l'aliénation inconsidérée de grandes quantités de terres présentent un obstacle à l'adoption de ce système de vente des terres, on peut obtenir exactement les mêmes résultats en imposant une taxe modique sur toutes les terres soit incultes ou cultivées, et en employant le produit à des améliorations de la même espèce. Une taxe de ce genre ne se fait pas sentir comme une charge réelle sur les terres établies, mais elle présente une barrière puissante à l'acquisition et à la conservation de terres qui ne peuvent rien rapporter.

Dépêche du
secrétaire d'état
au sujet de
l'émigration.

Telles sont les considérations [et ce sont suivant moi des considérations justes et importantes,] qui ont servi de base pour recommander le système que je viens d'exposer. J'ai cru qu'il convenait d'en faire une courte récapitulation à Votre seigneurie, parce que les principes d'où elles découlent doivent être présents à l'esprit en appréciant un plan de colonisation. Suivant ces principes, je suis d'avis que le meilleur moyen de coloniser avec espoir de succès, est de consacrer tout argent qui pourra être accordé par la suite ou avancé par le parlement pour cet objet, à ouvrir les terres pour les établissemens en faisant les améliorations que j'ai mentionnées ci-dessus, ou en construisant des travaux publics plus importants, comme des chemins de fer ou des canaux. De cette manière on pourrait donner immédiatement du travail aux émigrés, en même tems qu'ils feraient l'apprentissage du genre des travaux le plus nécessaire dans le pays où ils doivent définitivement s'établir. Je suis d'accord avec M. Draper à penser qu'il est à désirer que les émigrés qui partent en qualité d'ouvriers ne restent pas toujours dans le même état, mais qu'ils soient convertis en petits propriétaires aussi promptement que possible ; mais je suis d'avis que le seul moyen d'y parvenir avec sûreté et avantage est de leur procurer tout d'abord de l'emploi avec de bons salaires au moyen desquels ceux d'entre eux qui sont économes et industrieux seront bientôt en état d'acheter des terres et par ce moyen [en supposant que le système que j'ai recommandé soit adopté] ils rembourseront les sommes qui leur auront été premièrement avancées, au moyen des salaires qu'ils auront

reçus

Dépêche du
secrétaire d'é-
tat au sujet de
l'émigration.

reçus en travaillant aux ouvrages destinés à ouvrir les terres achetées par eux pour y former des établissemens permanens. En résumé, l'effet des mesures que j'ai esquissées plutôt que décrites serait d'effectuer des établissemens au moyen d'avances faites par l'état ; mais avec cette condition importante que ces avances seraient faites de telle manière qu'on éviterait de constituer l'état créancier d'un corps nombreux de petits colons, ce qui les porterait à l'imprévoyance et découragerait l'industrie et au lieu de cela les deniers publics seraient consacrés à l'amélioration des terres dont la propriété ne serait transférée que lorsqu'un prix suffisant pour couvrir les dépenses aurait été payé. C'est sur ces vues qu'était basé le plan de former des villages, détaillé dans ma dépêche du 31 décembre ; et M. *Draper* m'a mal compris en supposant que je voulais dire que les ouvriers établis dans les villages proposés, continueraient à vivre dans le même état. Ce que j'avais en vue, était de les encourager à acheter des fermes dans les environs des villages, où ils se seraient d'abord établis, et de convertir par degrés les maisons de pièces, construites pour eux en premier lieu, en habitations commodes. J'ai pensé et je pense encore que de vivre ensemble dans des villages serait favorable à la civilisation et au progrès et je ne vois pas que ce genre de vie soit en aucune manière incompatible avec la culture des terres adjacentes et des environs à titre de propriétaires.

Je n'ai plus qu'à ajouter que le gouvernement de Sa Majesté partage le vif désir qui a

été si généralement exprimé, de favoriser l'adoption de quelque plan bien mûri et systématique de colonisation dans l'*Amérique Britannique*, persuadé qu'il en résulterait de grands avantages tant pour les colonies que pour la Mère-Patrie. Mais quelques grands que soient les avantages d'une semblable mesure, ils le seraient encore moins que les maux que produirait l'adoption d'un système mal pensé et impraticable ; et je ne pense pas qu'il soit possible de ne rien faire sans la coopération active des législatures provinciales. C'est pour cette raison que je vous expose si longuement mes vues à ce sujet. Je m'en repose sur votre jugement, après avoir consulté les Lieutenans-Gouverneurs des provinces inférieures, et les membres de votre Conseil, pour décider de quelle manière on peut le mieux solliciter la coopération des différentes législatures, je puis vous assurer que si vous êtes capable d'arranger avec elles un plan qui promette de réussir, les serviteurs de Sa Majesté ne tarderaient pas à proposer, et, à en juger d'après les opinions généralement exprimées, le parlement n'hésiterait pas à sanctionner l'emploi des ressources pécuniaires de ce pays pour réaliser un pareil but.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au Gouverneur Général,
Le très Honorable
Comte d'*Elgin*,
etc., etc., etc.

APPENDICE No. 16.

[*Journal*, page 82.]

Bureau de l'Adjudant Général,
Montréal, 4 Décembre, 1846.

Lettres de l'ad-
judant général
au sujet des
troubles près
de Newmarket.

(Copie.)
Flomer Young
Col. A. G.
MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous informer que le gouvernement a fait rapport à ce département, que le bruit courait que les 4 et 5 juillet der-

niers, des individus avaient fait usage, dans leurs fêtes, d'armes appartenantes à Sa Majesté [des fusils et des bayonnettes] lesquels à ce qu'il paraît étaient en votre possession pour votre ci-devant régiment, le 5e *North York*, et que la paix publique avait été en conséquence mise en danger, je suis donc chargé par l'Adjudant Général

Lettres de l'ad-
judant général
au sujet des
troubles près
de Newmarket.

Lettres de l'adjudant général au sujet des troubles près de Newmarket.

Général de vous prier de prendre sans délai les informations les plus exactes sur cette affaire, et de vous assurer comment les armes de Sa Majesté, ainsi qu'on le rapporte, ont servi à des usages aussi inconvenables et illégaux.

Je dois aussi vous prier, si vous découvrez que quelqu'officier de milice a participé à cette affaire, d'en faire mention dans le rapport que vous transmettez à ce bureau. Il est aussi à désirer que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour que des actes aussi disgracieux ne se commettent plus à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
etc. etc. etc.

[Signé,] DD. MACDONELL, L. T.
D. A. G.

Lt. Col. Cotter,
10e. Bat. York Newmarket,

Bureau de l'Adjudant Général.
Montréal, 9 juillet, 1847.

MONSIEUR,

Ayant remarqué dernièrement que l'on avait fait mention dans le Conseil Législatif d'une émeute qui avait eu lieu dans les environs de *Newmarket* le 12 juillet, 1846, et dans laquelle on croit que l'on a fait usage des armes de Sa Majesté; j'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, que l'on m'avait rapporté au commencement de décembre dernier, que les 4 et 12 juillet 1846, il y avait eu des troubles dans ce voisinage tendant à des suites fâcheuses, et que j'ai en conséquence

fait adresser une lettre (dont copie est ci-jointe) au colonel *Cotter* du 10e bataillon de *York*, qui avait la garde des armes que l'on disait avoir servi à des usages répréhensibles, et ce qui suit est en substance la réponse de cet officier.

Les fusils dont on avait fait usage le 12 juillet, étaient en possession de quelques individus qui avaient été membres d'un corps volontaire pendant plusieurs années. Quatre de ces fusils, d'après les informations obtenues par le colonel *Cotter*, ont été pris la nuit du jour désigné, sans que les personnes qui en avaient la garde s'en fussent aperçues, par des jeunes gens au-dessous de dix-sept ans, et que le colonel *Cotter* en ayant été informé tard dans la soirée, les avait fait désarmer aussitôt. Il n'y avait pas de bayonnettes sur les fusils, et personne n'en a fait usage dans cette occasion.

Quoique l'émeute ait eu lieu le 12 juillet, il ne paraît pas que l'on ait eu la moindre intention de blesser aucune croyance religieuse, pas un seul membre de la société des orangistes n'y ayant pris part.

En 1838, Sir *George Arthur* livra cent pièces d'armes complètes au lieutenant colonel *Cotter*, et il m'assure qu'à l'avenir, il ne se départira d'aucune de ces armes, et il ajoute qu'aucun officier de milice n'a pris part dans l'affaire.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et
obéissant serviteur,
PLOMER YOUNG,
Colonel, A. G.

Le major *Campbell*,
Secrétaire civil,
Montréal.

APPENDICE No. 17.

[Journal, page 82.]

Nota Bene.—Ce retour a été omis (par ordre) à raison du nombre considérable de documents qu'il renferme.

APPENDICE

APPENDICE No. 18.

[Journal, page 109.]

CECULE des Dépêches jointes au Message du Gouverneur Général, du 21 juillet, 1847.

Dépêches.

N ^o .	DATE.	SUJET.
91	1847. 22 juin.	Relativement à l'établissement d'une réciprocité de commerce entre le Canada et les Etats Unis.
92	25 juin.	Déclarant que le surplus du produit des Ports de Lettres sera payé au Receveur-Général.

Copie.

No. 91.

Downing Street,
22 Juin, 1847.

Réciprocité de
commerce en-
tre le Canada et
les Etats-Unis.

MILORD,

Pour donner suite à l'intention communiquée à votre prédécesseur le 11 août, 1846, le gouvernement de Sa Majesté a prescrit au ministre de Sa Majesté à *Washington* de soumettre une proposition au gouvernement des *Etats-Unis* pour l'établissement d'une réciprocité de commerce entre ce pays et le *Canada*. Je regrette de dire que les mesures qui ont été adoptées par le représentant de Sa Majesté à *Washington*, n'ont été jusqu'ici accompagnées d'aucun succès, par suite de circonstances sur lesquelles le ministre britannique ne pouvait exercer aucun contrôle; mais il ne perdra aucune occasion d'attirer de nouveau sur ce sujet l'attention du gouvernement des *Etats-Unis*, dans le but de parvenir à l'accomplissement des vœux de la Chambre d'Assemblée du *Canada*. Comme il peut être agréable à ce corps d'être informé de l'état exact de la question, je transmets à Votre seigneurie avec les présentes, copie de la lettre (10 juin, 1847,) et de ses incluses que j'ai reçues à ce sujet du vicomte *Palmerston*, et Votre seigneurie est autorisée à donner communication de son con-

tenu à la Chambre d'Assemblée pour son information, si vous le jugez convenable.

Réciprocité de
commerce en-
tre le Canada
et les Etats-
Unis.

Je suis, etc.,

(Signé,) GREY.

Le très honorable,
Le Comte d'*Elgin*,
etc. etc. etc.

[Copie.]

Bureau des affaires étrangères,
10 Juin, 1847.

MONSIEUR,

Eu égard à votre lettre du 16 juin, 1846, et à la lettre de ce département du 4 août suivant, relativement à la proposition que M. *Pakenham*, ministre de Sa Majesté à *Washington*, a reçu l'instruction de faire pour l'établissement d'une réciprocité de commerce entre les *Etats-Unis* et les colonies de l'*Amerique Septentrionale Britannique*, j'ai reçu du vicomte *Palmerston* l'ordre de vous transmettre pour l'information du Comte *Grey*, copie d'une

Réciprocité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

d'une dépêche sur ce sujet qui a été reçue de
M. Pakenham.

Je suis, etc.

(Signé,) H. U. ADDINGTON.

James Stephen, Ecuyer,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Washington,
13 Mai, 1847.

MILORD,

Par la dépêche de lord *Aberdeen* No. 27, du 18 juin, 1846, j'ai reçu l'instruction de soumettre à la considération du gouvernement des *Etats-Unis* la question d'établir une réciprocité de commerce entre les *Etats-Unis* et les colonies de l'*Amerique Septentrionale Britannique*, question sur laquelle l'attention du gouvernement de Sa Majesté avait été appelée par une adresse de l'Assemblée Législative du *Canada*, passée le 12 mai, 1842.

La dépêche de lord *Aberdeen* est parvenue à *Washington* le 8 juillet, quelques jours après que le bill de M. *Walker* "pour la réduction des droits sur les importations" eût été passé par la Chambre des représentans, et lorsque les débats sur cette importante question allaient s'ouvrir dans le Sénat, avec une grande incertitude sur leur résultat. J'ai eu l'honneur de rendre compte des délibérations du congrès au sujet du tarif, dans mes dépêches No. 86 du 13 juillet, No. 91 du 13 juillet, et No. 97 du 29 juillet; et dans ma dépêche No. 92 du 13 juillet en réponse à la dépêche No. 27 du comte d'*Aberdeen*, j'ai exposé les raisons pour lesquelles je ne croyais pas qu'il fut opportun de soumettre dans ce moment à la considération du gouvernement la question d'une égalité de droits entre ce pays et le *Canada*. La session de l'année dernière se termina le 8 août, non sans qu'un acte eût été passé "pour accorder une remise sur les marchandises importées de l'*Amerique Britannique du Nord*, et exportées aux pays étrangers," acte dont j'ai eu l'honneur de transmettre une copie avec ma dépêche No. 108, du 14 août.

Réciprocité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

Durant une courte visite que j'ai faite au *Canada* dans l'automne de l'année dernière, je me suis entretenu avec le Gouverneur Général au sujet des mesures que le gouvernement de Sa Majesté était désireux de réaliser, et je priai Sa seigneurie de me fournir une liste des articles particuliers, qui, par les tarifs respectifs, étaient soumis à des droits plus élevés à leur importation du *Canada* dans les *Etats-Unis*, qu'à leur importation des *Etats-Unis* en *Canada*, avec, tous les autres renseignemens qui paraissaient devoir être utiles en suivant la négociation avec le gouvernement des *Etats-Unis*.

Peu de tems après l'ouverture de la session du congrès, c'est-à-dire le 20 décembre dernier, je reçus une dépêche de lord *Cathcart* dont j'ai l'honneur d'inclure une copie, me transmettant un memorandum rédigé par l'Inspecteur-Général des comptes publics, accompagné d'un tableau comparatif des droits afférens aux principaux articles des exportations *Canadiennes* aujourd'hui prélevés dans les *Etats-Unis* et en *Canada*. Je me suis empressé de remettre ces pièces entre les mains de M. *Walker*, secrétaire de la trésorerie, avec un memorandum (dont j'inclus une copie) contenant la substance de la dépêche de lord *Aberdeen* No. 27, aussi bien que la partie de l'adresse de l'Assemblée Législative qui avait trait au commerce avec ce pays. Je remis également des copies de ce memorandum et des pièces qui l'accompagnaient entre les mains de M. *Dix*, l'un des Sénateurs représentant *New-York*, homme d'une grande influence dans le congrès, particulièrement dans les questions de cette nature, et sur l'appui duquel je savais que nous pouvions compter pour faire passer la mesure proposée, si l'occasion se présentait de la faire valoir.

M. *Walker* exprima qu'il était aussi en faveur de l'abolition de toutes restrictions sur l'échange des produits entre les *Etats-Unis* et les provinces britanniques, et promit, si le tems le permettait, de faire de cette mesure l'objet d'une recommandation spéciale au congrès. Mais telle fut la presse des affaires durant la dernière session, qui fut de courte durée, principalement à cause de la guerre avec le *Mexique*, et des nombreuses questions qui s'y rattachaient, qu'on ne put trouver un moment opportun pour amener ce sujet avec quelque apparence de succès.

Réciprocité de
commerce en-
tre le Canada
et les États-
Unis.

Il est à espérer que durant la prochaine session, on trouvera une bonne occasion d'accomplir les désirs de Sa Majesté à ce sujet ; dans l'intervalle j'ai cru qu'il était convenable d'exposer à Votre seigneurie les causes qui ont empêché jusqu'ici de les réaliser.

J'ai, etc.,

(Signé,) R. PAKENHAM.

Vicomte Palmerston, G. C. B.,
etc. etc. etc.

Hôtel du Gouvernement
Montréal, 9 Décembre, 1846.

(Copie.)

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre avec les présentes, conformément au désir exprimé par Votre Excellence à cet égard, une copie d'un memorandum que j'ai reçu de l'Inspecteur-Général des comptes publics de cette province, et d'un tableau comparatif des droits afférens aux principaux articles des exportations *Canadiennes* prélevés aujourd'hui dans les *Etats-Unis* et en *Canada* ; et je vous prie de prendre en considération la suggestion faite par l'Inspecteur-Général, que le moment actuel présente une occasion favorable pour faire une proposition au gouvernement des *Etats-Unis* sur le sujet important de l'établissement d'une égalité de droits commerciaux entre ce pays et les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*.

(Signé) CATHCART.

Au Très Honorable
R. Pakenham,
etc. etc. etc.

L'Inspecteur-Général a l'honneur de soumettre le memorandum suivant sur l'adresse de la Chambre d'Assemblée, du 12 mai 1846.

L'adresse de la Chambre d'Assemblée passée le 12 mai, priant Sa Majesté de vouloir bien ordonner les démarches nécessaires pour ouvrir des négociations avec les *Etats-Unis*, pour l'admission des produits coloniaux dans

leurs ports aux mêmes conditions que les leurs sont admis dans la *Grande-Bretagne* et ce pays.

Réciprocité de
commerce en-
tre le Canada
et les États-
Unis.

Cette adresse fut passée subséquemment à l'établissement d'une loi qui abolissait tous les droits sur les produits *Américains*, passant à travers cette province pour l'exportation, soit sous la forme de grains, ou pour être convertis en farine pour l'exportation, et aussi après que la Chambre eut été informée des avis du gouvernement de Sa Majesté, relativement à l'admission des grains étrangers dans la *Grande-Bretagne*, moyennant un droit réduit pendant une période limitée, et ensuite un droit nominal d'un chelin par quarter, et d'autres réductions et modifications dans les droits de douane de la *Grande-Bretagne*, et qui ont subséquemment été sanctionnés par le parlement impérial.

On peut, par conséquent, supposer que la Chambre d'Assemblée a désiré voir adopter par les *Etats-Unis* des réglemens conçus dans un même esprit de libéralité et de relations de commerce amicales ; et elle sollicita humblement l'intervention du gouvernement de Sa Gracieuse Majesté pour réaliser ces objets.

L'extension de l'opération du bill de *Draw-back* américain, aux marchandises importées des provinces britanniques de l'*Amérique du Nord* adjacentes aux *Etats-Unis*, approuvée le 8 août, durant la dernière session du congrès, embrasse clairement l'un des objets désirés par la Chambre d'Assemblée, savoir, de plus grandes facilités pour la transmission des produits canadiens à travers les *Etats-Unis* ; mais le second point, l'admission de ces produits dans les *Etats-Unis* pour la consommation aux mêmes conditions que les leurs sont admis dans la *Grande-Bretagne* et cette province, reçoit une solution très imparfaite par le tarif des droits de douanes, établi par le congrès, dans la session de l'été de 1846. Tandis que sur certains articles on a établi de légères modifications, les droits afférens aux marchandises dont la production est comme aux deux pays, l'emportent de beaucoup en faveur des *Etats-Unis*, et tendent considérablement à restreindre cette vigueur que le commerce général devrait à l'abolition des restrictions artificielles, et par leur caractère onéreux arrêtent le développement des ressources naturelles et permanentes du pays. L'occasion présente est tout à fait convenable pour s'occuper actuellement de ce sujet, attendu que l'acte des possessions britanniques, laisse jusqu'à un certain point la province libre de

Réciprocité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

de passer à l'égard du commerce et des droits de douane, les lois qu'elle croira le mieux convenir à ses besoins et à sa position, et qui lui permettront d'accueillir avec une amicale réciprocité tous les avantages que la républi-

que voisine serait disposée à faire pour l'encouragement mutuel du commerce et de l'industrie, et le développement libre de toute influence artificielle, des ressources particulières de chaque pays.

Réciprocité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

TABLEAU Comparatif des Droits afférens aux Articles suivans, tels que prélevés dans les Etats-Unis et le Canada, savoir:

DROITS DES ETATS-UNIS.	DROITS DU CANADA.
Farine de blé, 20 par cent	2s 6d Sterling par baril, ou 13½ par cent.
do autres grains, do	
Blé, do	2s do do ou 12¼ do
Orge, Mais, Avoine, Pois, et autres grains, do	3s do qr ou 11¾ do
Viandes préparées, 40 do	3s do do ou 15 do
Laines manufacturées, 30 do	5s do par cwt. ou 24 do
Articles de Laines, 30 do	9 par cent.
Cuir sans désignation, 20 do	12 do
Peaux tannées et Cuir non désigné, 20 do	12 do
Alcalis de toute sorte, 20 do	9 do
	5 do

Mémoire pour la considération du Gouvernement des Etats-Unis.

Washington,
Décembre, 1846.

Le 12 mai dernier, l'Assemblée Législative du Canada a voté une adresse à la Reine au sujet des mesures de liberté commerciale alors pendantes devant le parlement impérial.

Cette adresse contenait les observations suivantes relativement aux relations commerciales entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord et les Etats-Unis, telles que réglées maintenant réciproquement: "Nous rappellerons en outre à Votre Majesté qu'en même tems que pour nous conformer à la recommandation du parlement impérial, nous avons passé une loi qui révoque tous les droits afférens aux produits Américains qui passent par notre pays pour l'exportation, aucun avantage semblable n'est accordé par le gouvernement Américain au peuple de cette province, mais que des droits équivalant dans la plupart des cas à une prohibition sont rigoureusement maintenus par ce gouvernement sur tous nos articles à l'entrée dans leurs ports. Le désavantage qui pèse sur nous sous ce rapport est si apparent, que nous prions respectueusement Votre Majesté de vouloir bien ordonner les

"mesures nécessaires pour ouvrir des négociations avec le gouvernement des Etats-Unis, afin d'obtenir l'admission de nos produits dans leurs ports aux mêmes conditions que les leurs sont admis dans ceux de la Grande-Bretagne et de cette colonie."

A ces observations, le secrétaire d'état de Sa Majesté au département des colonies répondit dans les termes suivans:

"A l'égard de la partie de l'adresse qui prie Sa Majesté d'inviter le gouvernement des Etats-Unis, à établir une réciprocité de commerce entre les domaines de la république et les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, j'ai reçu l'ordre de donner instruction à Votre seigneurie d'assurer à l'Assemblée que Sa Majesté donnera volontiers au ministre de Sa Majesté à Washington l'ordre de s'emparer de la première occasion convenable, pour solliciter l'attention de ce gouvernement sur cet important sujet, et que Sa Majesté apprendra avec la plus vive satisfaction, que toute communication qui pourra, par la suite, avoir lieu à ce sujet, a eu l'effet désiré par ses fideles communs du Canada."

Le

Réciprocité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

Le gouvernement de Sa Majesté sollicite l'attention du gouvernement des *Etats-Unis* sur cet important sujet.

Il semble au gouvernement de Sa Majesté que les mesures de relâchement désirées par le *Canada* pour son propre compte, seraient presque, sinon tout à fait aussi avantageuses pour les *Etats-Unis*, en établissant des relations commerciales libres et sans restriction entre les deux pays, et en créant par là une demande de produits des *Etats-Unis*, beaucoup plus grande que les *Canadas*, avec les pouvoirs restreints d'échange mutuel qu'ils possèdent maintenant, ne peuvent supporter.

Sans entrer dans des détails inutiles, le gouvernement de Sa Majesté expose que les avantages mutuels qui résulteraient de relations commerciales plus libres avec un pays aussi vaste que le *Canada*, placé le long de leurs immenses frontières sont tellement évidens, et visibles au premier coup d'œil, qu'ils ne peuvent manquer de frapper tous ceux qui veulent réfléchir sur ce sujet.

Pour mieux exposer cette importante question, ci-joint est la copie d'un memorandum présenté dernièrement au Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, par l'Inspecteur-Général des comptes publics du *Canada* avec un tableau comparatif des droits afférens aux principaux articles des exporta-

tions *Canadiennes*, aujourd'hui prélevés dans les *Etats-Unis* et en *Canada*.

Réciprocité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

Le tout respectueusement soumis pour la considération du gouvernement des *Etats-Unis*.

[Copie.]
No. 92.

Downing street,
25 juin, 1847.

MILORD,

Les lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté m'ont informé que leurs seigneuries ont autorisé le maître-général des postes d'ordonner que la somme de £5,189 3s. 5d., montant provenant du surplus des ports de lettres en *Canada* pendant l'espace de deux ans, jusqu'au 5 juillet dernier, soit payée au receveur-général de la province, afin d'être affectée au service public de la colonie, en la manière qui sera prescrite par la législature locale.

J'ai, etc.,

[Signé,] GREY.

Au Très Honorable,
Le Comte d'*Elgin* et *Kincardine*.
etc. etc. etc.

APPENDICE No. 19.

[*Journal*, page 132.]

Ordres permanents du Conseil Législatif.

MÉMOIRES
SUR
L'ORDRE ET LE DECORUM
QUE L'ON OBSERVERA
DANS LA
CHAMBRE HAUTE
DU
PARLEMENT DU CANADA.

I.

Premièrement. Comme il est nécessaire que les Membres du Conseil Législatif connaissent

Les membres s'assièront dans l'ordre voulu par Sa Majesté.

leurs sièges, afin qu'ils ne soient pas exposés à les occuper contre les gré et volonté de cette Chambre, les Membres s'assièront selon l'ordre de préséance voulu par Sa Majesté la Reine, signifié dans une dépêche du secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, au Gouverneur Général de cette province, en date du 22 février 1845.

Les membres s'assièront dans l'ordre voulu par Sa Majesté.

Cette dépêche se trouve ci-jointe, sous la lettre A.

II.

L'Orateur de la Chambre.

L'Orateur, lorsqu'il parle à la Chambre doit toujours être découvert. Il ne doit pas ajourner la Chambre ni faire autre chose comme l'organe de la Chambre, sans le consentement préalable des Membres, excepté les choses ordinaires relatives aux Bills, et qui sont de routine, auxquelles les Membres peuvent pareillement objecter, comme de présenter un Bill avant un autre, et autres choses semblables. Et dans les cas de différence d'opinion entre les Membres, on mettra la question, et si l'Orateur veut parler sur quelque chose en particulier, il doit aller à sa place comme Membre.

III.

Procédés à l'ouverture d'un Parlement et au commencement de chaque Session.

Au commencement d'un parlement, après que les prières auront été faites, et que l'Orateur aura prêté le serment prescrit par la loi, alors tous les Membres du Conseil Législatif présents, prendront et prêteront de la même manière le dit serment, après quoi quelque Bill sera lu (pro forma.) Ensuite, l'Orateur fera rapport du discours du Trône, alors un comité des privilèges composé de tous les Membres présents, sera nommé; et au commencement de chaque autre Session, pendant le même parlement, aussitôt après les prières, quelque Bill (pro forma) doit être lu, et il sera fait rapport du discours du Trône, et le comité des privilèges sera nommé.

IV.

Appel de la Chambre, et rapport des Membres décedés ou absents.

Que le second Vendredi, au commencement de chaque Session, il sera fait un appel de la Chambre, et l'on prendra note des Membres absents et non excusés par Sa Majesté, ou par le Gouverneur de cette Province, et en cette occasion, le comité des Privilèges fera rapport à la Chambre des noms des Conseillers Législatifs décedés depuis la dernière Session, ou qui auront perdu leurs Sièges pour cause d'absence ou pour toute autre cause énoncée dans la 7e section de l'acte d'union.

V.

Lecture des Journaux apres les prières.

Qu'immédiatement après les prières, les Journaux du jour précédent soient toujours lus.

Quand les Etrangers viendront in Chambre.

Que tout Membre peut en tout temps demander que les Etrangers vident la Chambre.

et alors l'Orateur ordonnera immédiatement que l'ordre soit exécuté sans débat.

VII.

Conduite des Membres en entrant dans la Chambre.

Lorsque la Chambre siège, chaque Membre qui entre doit faire et recevoir des Saluts des autres Membres, et il en doit pas s'asseoir à sa place avant de saluer le Trône.

VIII.

Décorum.

Les Membres dans la Chambre Haute doivent, autant que possible, conserver la dignité et l'ordre convenables en s'asseyant, et ne pas quitter leurs places sans de bonnes raisons, mais lorsqu'il leur arrive de traverser la Chambre, ils doivent saluer le Trône.

IX.

Les Membres qui parleront ensemble.

Que si un Membre désire parler à un autre Membre pendant que la Chambre siège, ils se rendront en bas de la Barre, sans quoi l'Orateur doit suspendre la discussion de l'affaire devant la Chambre.

X.

Les Membres adresseront leur discours aux autres Membres.

Lorsque les Membres parlent, ils adressent leur discours aux autres Membres en général.

XI.

Aucun Membre ne parlera deux fois, excepté le mouteur.

Le Membre qui introduira la motion ou matière en débat, aura le droit de répliquer, mais aucun Membre ne pourra parler deux fois sur un Bill dont la lecture se fait, ni sur toute autre proposition, à moins que ce ne soit pour s'expliquer sur quelque point important de son discours, mais sans introduire de nouvelle matière, ni sans en avoir préalablement obtenu la permission de la Chambre. Chaque Membre parle debout et découvert, et ne nomme point les Membres de la Chambre communément par leurs noms, mais "le Membre qui a parlé le dernier," — "l'avant dernier," ou "le dernier avant les deux" ou en le distinguant de quelque autre manière.

Chaque Membre parle debout et découvert.

PROTESTATIONS OU DISSENTIMENTS

XII.

Les protestations seront entrées dans le livre du Greffier.

Que les Membres qui protesteront ou entreront leurs dissentiments contre un vote de cette Chambre, ainsi qu'ils ont droit de le faire, sans en demander la permission à la Chambre, soit en donnant ou sans donner leurs raisons

raisons

raisons, feront entrer leurs protestations sur le livre du Greffier le jour de la séance suivante de cette Chambre, et ce avant qu'elle s'ajourne, autrement elles ne seront point entrées, et de plus ils la signeront avant l'ajournement de les Chambre le même jour.

XIII.

Les protestations seront sujettes au contrôle de la Chambre.

Que toute protestation doit nécessairement être soumise au contrôle de cette Chambre, qui doit l'exercer avec une discrétion légale et convenable, tant sur la forme que sur le fond; et du moment qu'elle a été filée, elle devient, comme dans toutes les Cours de Justice, la propriété de la Chambre et l'on ne peut en aucun cas la retirer, l'altérer ou l'amender, sans le consentement de la Chambre.

XIV.

Les Membres absents ne pourront protester.

Qu'aucun Membre absent, lorsque la question discutée a été passée par la Chambre, ne peut être admis à protester.

XV.

Ordre du jour auquel on n'a pas procédé.

Que tous les Ordres du jour auxquels on n'aura point procédé par cause d'ajournement, seront considérés remis au prochain jour que la Chambre siégera.

XVI.

Les discours injurieux défendus.

Afin d'empêcher les mal-entendus et d'éviter les discours offensants, lorsque des matières sont débattues, soit dans la Chambre, soit dans les Comités, on juge à propos d'ordonner, pour l'honneur de cette Chambre, et il est ordonné, que tous discours personnels, piquants ou injurieux soient défendus, et que quiconque répondra au discours d'un autre Membre, appliquera sa réponse à la matière sans injurier la personne; et comme on ne doit rien dire d'offensant, ainsi rien ne doit être pris en mauvaise part, si la personne qui a parlé donne aussitôt une explication sincère des mots qui pourraient être mal interprétés, ou les nie formellement; et si une offense de cette espèce est commise, comme la Chambre elle-même y sera très sensible, aussi censurera-t-elle sévèrement l'offenseur, et donnera-t-elle à la partie offensée une juste réparation, et une entière satisfaction.

XVII.

Appel à la Chambre en cas de différend.

Que pour éviter toutes méprises, duretés et autres différends, si un Membre croit avoir reçu un affront ou une injure d'un autre

Membre de la Chambre, soit dans la Chambre du Parlement, soit dans un Comité, ou dans un des appartements appartenants au Conseil Législatif, il en appellera à la Chambre pour en obtenir réparation, et s'il ne le fait pas, mais s'il occasionne et entretient des querelles sans en appeler à la Justice de la Chambre, alors le Membre qui sera trouvé ainsi offensant, encourra la censure sévère de la Chambre.

XVIII.

Que quand une question est en débat, nulle motion ne sera reçue dans la Chambre, si ce n'est pour l'amender, la référer à un Comité, la remettre à un certain jour, ou pour l'ordre du jour, ou pour ajourner.

Manière de disposer des questions en débat.

XIX.

Qu'il sera donné à la Chambre un avis préalable de deux jours, de toutes Motions Spéciales, et que toute Motion pourra être retirée en tout temps, avec la permission de la Chambre, avant d'être décidée ou amendée.

Avis de motions spéciales.

XX.

Que cette Chambre ne recevra aucune Motion précédée d'une préface ou préambule écrit.

Préambule écrit.

XXI.

Que lorsque la question a été entièrement mise par l'Orateur, aucun Membre ne doit parler sur la question avant de donner sa voix.

Lorsque la question sera mise.

XXII.

Qu'après qu'une question est mise, et que la Chambre a voté sur icelle, aucun Membre ne sortira de sa place, jusqu'à ce que la Chambre ait entamé quelqu'autre affaire.

Personne ne sortira de sa place.

XXIII.

Qu'aux voix, les contents se lèvent à leurs places, et les non-contents restent assis.

Manière de voter.

XXIV.

Le Greffier n'entrera pas un ordre, avant que l'Orateur ait demandé le consentement de la Chambre; et le Greffier lira chaque ordre dans la Chambre avant qu'il soit enregistré.

Comment entrer les ordres.

XXV.

XXV.

Motion etc. en
débat sera lue.

Que chaque Membre a droit de requérir que la question ou motion en débat, soit lue pour son information, en aucun temps des débats.

COMITÉS ET CONFÉRENCES.

XXVI.

Des Comités
généraux et
autres.

Pour avoir plus de liberté dans les débats et pour faciliter les affaires, des comités de toute la Chambre ou des comités particuliers sont nommés. Les comités de toute la Chambre siègent dans la Chambre, mais alors l'Orateur ne s'assied pas dans le Fauteuil comme Orateur.

XXVII.

Comment la
Chambre sera
remise.

Que lorsque la Chambre sera mise en comité de toute la Chambre, la Chambre ne sera point remise sans le consentement unanime du comité, à moins que ce ne soit sur une question mise par le Membre qui sera le Président de tel comité.

XXVIII.

Règles de la
Chambre ob-
servées en co-
mité général.

Que dans un Comité de toute la Chambre, les règles de cette Chambre seront observées en autant qu'elles pourront être applicables, à l'exception de la règle qui limite le nombre de fois que l'on peut parler; et qu'aucune motion pour la question préalable ou l'ajournement ne pourra être reçue, mais un Membre pourra en tout temps proposer que le Président laisse le Fauteuil, ou fasse rapport, ou rapporte quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

XXIX.

Les Comités
spéciaux.

Que les Comités Spéciaux siègent communément dans une des Chambres de Comité, suivant le désir des Membres et nomment leur Président. Les Membres du Comité parlent aux autres découverts, mais ils peuvent demeurer assis s'ils le veulent.

XXX.

Les Membres
conservent
leurs sièges en
comité gé-
néral.

Chaque Membre doit être assis à sa place, lorsque la Chambre se met en Comité.

XXXI.

Chaque fois qu'un Comité rapportera un Bill avec amendement, le Membre qui présentera le rapport, expliquera à la Chambre l'effet et la concordance de chaque amendement.

Manière de
rapporter les
amendements.

XXXII.

Pendant un Comité, aucun Membre de la Chambre, quoiqu'il ne soit pas du Comité, n'est exclu d'y entrer et d'y parler, mais il ne doit pas donner sa voix; il fera aussi place à tous ceux qui sont du Comité, et s'assiéra derrière eux.

Les Membres
pourront assis-
ter aux Comi-
tés Spéciaux.

XXXIII.

Si un Membre désire que la Chambre soit mise en Comité, on ne doit point s'y refuser.

Un Membre
peut mettre la
Chambre en
Comité.

XXXIV.

Lorsque le rapport de toute chose qui a été référée à un Comité, se fait, les Membres du Comité se tiennent debout.

Les Membres
d'un comité se
tiendront de-
bout, lors du
rapport.

XXXV.

Aucun individu ne doit entrer dans un Comité ou Conférence, à moins qu'il n'ait ordre de s'y trouver, excepté ceux qui sont Membres de la Chambre, sous peine d'être puni sévèrement d'une manière exemplaire.

Les Membres
seuls pourront
assister aux
comités et aux
conférences.

XXXVI.

Aucun Membre n'a droit de parler à une conférence avec la Chambre Basse, excepté ceux qui sont du Comité; et lorsque quelque chose est rapportée de cette conférence, tous les Membres présents de ce Comité doivent se tenir debout.

Les Membres
seuls d'une
conférence
peuvent parler.

ENTREVUES

AVEC

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

XXXVII.

Que cette Chambre ne recevra aucun Message de l'Assemblée avec un Bill ou autrement, à moins que l'objet n'en ait été exprimé verbalement, et à moins que le Messenger ne soit accompagné par un ou plusieurs des Membres de cette Chambre.

Comment les
Messages de
l'Assemblée
seront reçus

XXXVIII.

Messages de
l'Assemblée.

Lorsque la Chambre est informée par l'Huissier de la Verge Noire, qu'un Message ou Députation est envoyé de la part de l'Assemblée Législative, le Messenger attend jusqu'à ce que la Chambre soit prête à le recevoir. Etant tous assis, il est alors admis. Il s'avance près de la Barre en faisant trois saluts. L'Orateur descend jusqu'à la Barre, et se tenant découvert, reçoit le Message. Le Message est alors lu et remis à l'Orateur par le Messenger. En se retirant il fait trois saluts à la Chambre; l'Orateur retourne au Fauteuil, et se tenant debout et découvert, fait rapport du Message pour l'information des Membres. La Chambre reprend alors l'affaire dont elle s'occupait.

XXXIX.

Accusations de
l'Assemblée.

Comme les privilèges de cette Chambre seraient gravement compromis, si un Membre de cette Chambre répondait à une accusation dans l'Assemblée Législative, soit en personne ou en répondant par écrit, ou par son avocat, après avoir considéré sérieusement le sujet et cherché des exemples dans la Chambre Haute du Parlement Impérial, il est ordonné que nul Membre de cette Chambre ne se rendra à l'Assemblée Législative, enverra sa réponse par écrit, ou paraîtra par avocat pour y répondre à une accusation, sous peine d'être commis à la Verge Noire, ou emprisonné durant le plaisir de cette Chambre.

XL.

Nul Membre
ou officier, ne
pourra aller
sans sa permis-
sion devant
l'Assemblée.

Qu'aucun Membre ou Officier de cette Chambre ne pourra, sans la permission de cette Chambre, aller sur l'ordre de l'Assemblée Législative dans cette Chambre, lorsqu'elle, ou aucun Comité Général d'icelle y siègera, ni ne paraîtra devant aucun Comité de cette Chambre y siégeant ou ailleurs.

XLI.

Officiers de-
mandés devant
l'Assemblée.

Que les mêmes formes et procédés seront requis lorsque les Officiers, Clercs ou Serviteurs de cette Chambre iront devant l'Assemblée, devant un Comité de toute la Chambre ou un Comité Spécial d'icelle, à l'effet d'y rendre témoignage, ou à toute autre fin pour laquelle les Membres pourraient y être appelés, avec cette différence seulement, que lorsque cette Chambre aura donné la permission,

il ne sera point à l'option de tels Officiers, Clercs ou Serviteurs de refuser.

XLII.

Qu'il sera pourvu d'une manière convenable à la réception des Membres de l'Assemblée Législative, lorsqu'aucun d'eux jugera à propos d'assister aux débats de cette Chambre.

Accomoda-
tions en faveur
des Membres
de l'Assem-
blée.

BILLS.

XLIII.

Que tout Membre de cette Chambre, a le droit de présenter un Bill, et de demander qu'il soit lu.

Tout Membre
a le droit d'in-
troduire un
Bill.

XLIV.

On fait rarement objection à un Bill à sa première lecture, mais il est généralement mis en comité sur motion, à la seconde lecture, temps auquel le principe en est ordinairement débattu.

Débats sur le
principe.

XLV.

Qu'aucun argument contre le principe d'un Bill n'aura lieu, ou ne sera permis dans un Comité de toute la Chambre sur tel Bill.

Point d'argu-
ment contre le
principe d'un
Bill en comité
général.

XLVI.

Qu'aucun Bill ne sera lu deux fois le même jour.

Ne sera lu
deux fois le
même jour.

XLVII.

Que dans un Comité de toute la Chambre, un Membre peut en tout temps, avant qu'un Bill soit entièrement passé, c'est-à-dire toutes les clauses, le préambule et le titre du Bill, proposer de considérer de nouveau toute clause particulière d'icelui qui pourra avoir été passée.

Clause consi-
dérée de nou-
veau.

XLVIII.

Qu'il est imparlementaire d'annexer à un Bill d'aide ou de subside une clause, ou clauses, étrangère et différente de la matière du dit Bill d'aide ou de subside.

Clause étran-
gère à un bill
d'argent.

XLVIX.

Formalités observées sur des bills privés.

Que toute personne qui aura l'intention de s'adresser à la Législature pour demander son intervention relativement à aucune matière locale, sera tenue de faire preuve qu'avis public en a été donné dans la Gazette Officielle, au moins une fois par mois, pendant les six mois qui précéderont immédiatement la Session dans laquelle telle demande devra être ainsi faite.

L.

Le Membre qui introduit un Bill etc. sera du comité de droit.

Que tout Membre qui introduira un Bill, une Pétition ou Motion sur un sujet quelconque, qui pourra être référé à un Comité, sera Membre du dit Comité, sans qu'il soit nommé par la Chambre.

LI.

On ne pourra introduire un second bill pour le même objet.

Que lorsqu'un Bill qui a pris son origine dans cette Chambre, a passé par tous ses degrés dans cette Chambre, aucun nouveau Bill pour le même objet ne peut ensuite être introduit dans cette Chambre, durant la même Session.

LII.

Un Bill d'argent doit être recommandé par le Gouverneur.

Que le Conseil Législatif ne procédera pas sur un Bill qui fera des appropriations d'argent public, si, à la connaissance de cette Chambre, elles n'ont pas été recommandées par le Représentant de la Reine.

PÉTITIONS

ET

BILLS PRIVÉS.

LIII.

Il ne sera reçu aucune pétition imprimée.

Que cette Chambre ne recevra aucune pétition imprimée, et qu'il ne sera reçu aucune pétition d'aucune corporation, à moins qu'elle ne soit revêtue du sceau de telle corporation.

LIV.

Pétitions pour Bills privés référés.

Que les allégués dans toute pétition dont les fins seront d'originer un Bill privé dans cette Chambre, seront référés à un Comité Spécial qui fera rapport sur iceux, avant l'introduction

tion de tel Bill; mais cet ordre permanent n'affectera pas les cas où il sera nécessaire d'entendre la preuve des allégués d'un Bill à la barre de cette Chambre.

LV.

Que lorsqu'un Bill privé sera envoyé de l'autre Chambre, et que le principe de ce Bill aura été admis, cette Chambre pourra requérir par Message, une communication des témoignages reçus à l'appui des allégués ou faits sur lesquels le Bill est fondé, ou bien le comité de cette Chambre auquel il pourra être référé, examinera les dits allégués et, en faisant rapport du Bill, mentionnera si le dit Bill ou les matières qui y ont rapport sont fondés, et si les parties intéressées ou propriétaires y ont consenti, à la satisfaction du Comité.

Bills privés envoyés par l'Assemblée.

LVI.

Que la règle précédente soit considérée comme une instruction permanente à tous Comités qui siégeront sur des Bills privés, et qu'en outre ils requerront que toutes personnes dont ils considéreront que les intérêts ou les biens doivent être affectés par ces Bills, comparassent personnellement devant eux pour y donner leur consentement, et si elles ne peuvent comparaître personnellement, elles pourront envoyer leur consentement par écrit, lequel sera prouvé devant le comité par un ou plusieurs témoins, et que lorsqu'un Comité sera nommé sur un Bill privé, il en sera affiché notice dans le vestibule de la Chambre, sept jours avant que le dit Comité se réunisse.

Instructions aux comités sur les bills privés.

LVII.

Que cette Chambre ne procédera sur aucun Bill privé, à moins qu'une pétition à ce sujet lui ait été présentée, et nulle pétition ne sera reçue, à moins qu'elle n'ait été présentée dans les trente premiers jours de la Session, non compris les dimanches et fêtes d'obligation.

LVIII.

Que pour prévenir toute surprise et accorder un temps convenable pour s'enquérir des matières qui peuvent affecter les droits privés des individus, il est nécessaire d'établir comme ordre permanent du Conseil Législatif, qu'aucune pétition pour un Bill privé qui pourra affecter les droits acquis ou intérêts d'aucune personne ou personnes, autre que le Pétitionnaire ou Pétitionnaires, ne sera reçu après le trentième jour de la Session,

Les pétitions pour Bills privés ne seront reçues après le 30e jour de la Session.

Ni aucun Bill privé de l'Assemblée, après le 40e jour.

non

non compris les dimanches ou fêtes d'obligation; et qu'il ne sera procédé par le Conseil Législatif sur aucun Bill privé de la nature de ceux ci-dessus mentionnés venant de l'Assemblée Législative, après le quarantième jour de la Session, non compris les dimanches et les fêtes d'obligation.

BILLS DE DIVORCE.

LIX.

Le Pétitionnaire donnera avis de son application.

Que toute personne faisant application pour un Bill de Divorce sera tenue de donner avis de son intention à cet effet, spécifiant la personne et la cause pour laquelle elle veut obtenir tel Divorce, par avertissement dans la Gazette Officielle, pendant six mois, et aussi pendant le même temps dans deux papiers-nouvelles, publiés dans le district où résidait ordinairement le dit requérant lors de la séparation, et s'il n'y a pas un deuxième papier-nouvelles publié dans tel district, alors dans un papier-nouvelles publié dans le district voisin, ou si aucun papier-nouvelles n'est publié dans tel district, alors dans deux papiers-nouvelles publiés dans le ou les districts voisins.

LX.

Comment les avis seront signifiés.

Que copie de tel avis, par écrit, sera signifiée à l'instance du requérant à la personne contre laquelle le Divorce est demandé, si sa résidence peut être connue, et la preuve sous serment de telle signification sera mise devant cette Chambre lors de la lecture de la pétition, ou de la tentative faite pour effectuer telle signification, pour la considération et la détermination ultérieures de cette Chambre.

LXI.

On filera une copie des procédures judiciaires.

Que toutes les fois que des procédures auront eu lieu dans une Cour de Justice avant la présentation de la pétition, on présentera à la Chambre, lors de la lecture de la pétition, une copie dûment certifiée des dites procédures jusqu'au jugement final.

LXII.

Serment requis au sujet des dommages obtenus.

Que toutes les fois qu'il aura été accordé des dommages à tel requérant, on produira la preuve sous serment, à la satisfaction de la Chambre, que ces dommages ont été préle-

vés et retenus, ou bien on exposera à la Chambre la raison de la négligence ou de l'impossibilité de les prélever en vertu d'un writ d'exécution, expliquant l'omission de manière à ce que l'excuse soit satisfaisante.

LXIII.

Que le Bill ne sera pas lu une seconde fois à moins qu'il ne se soit écoulé quatorze jours depuis la première lecture, et qu'il sera affiché un avis de la dite lecture sur les portes de cette Chambre pendant le dit intervalle, et que copies d'icelui et du Bill seront dûment servies à la partie contre laquelle l'on demande un Divorce, et que la preuve sous serment du dit service, sera produite à la barre de cette Chambre, avant de procéder à la seconde lecture, ou que l'on produira une preuve suffisante de l'impossibilité de se conformer au dit règlement.

Délai pour la 2me lecture et notification d'icelle.

LXIV.

Que la présence du Pétitionnaire sera requise à la barre de cette Chambre lors de la seconde lecture, pour qu'il ou qu'elle soit entendu par la Chambre généralement, ou relativement à la collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir la dite séparation, hormis que la Chambre juge à propos de les en dispenser.

Le Pétitionnaire comparaitra à la Barre.

LXV.

Qu'après la seconde lecture, les témoins à l'appui du Bill seront entendus à la barre de la Chambre, sous serment, les témoignages préliminaires se réduisant à prouver la célébration du mariage entre les deux parties, soit par des témoins présents au mariage, ou en prouvant d'une manière satisfaisante et irrécusable le certificat du ministre, ou autre personne qui a célébré le dit mariage.

Les témoins seront entendus à la Barre.

LXVI.

Que le Conseil du requérant, aussi bien que celui de la partie contre laquelle on demande un Divorce, pourront être entendus à la barre de cette Chambre, tant sur les témoignages rendus que sur les dispositions relatives au soutien futur de la femme, si la chose est jugée nécessaire.

Les Conseils seront entendus.

LXVII.

Que les témoins seront régulièrement notifiés d'être présents, en vertu d'une sommation qui émanera sous le sceau et de l'Orateur

Comment les témoins seront assignés.

L'Orateur de la Chambre, et qui sera remise par le Greffier des Comités, aux parties qui la demanderont, et servie à leurs frais par le Sergent d'Armes ou aucun de ses députés, et chaque témoin aura droit de faire taxer ses dépenses raisonnables par la Chambre ou par l'Officier qu'elle nommera à cet effet.

LXVIII.

Que les témoins qui refuseront de se rendre aux dites assises, seront, par ordre de la Chambre, mis sous la garde du Sergent d'Armes, et ne seront libérés que par ordre de la Chambre, et après avoir payé les frais occasionnés par ce refus.

LXIX.

Que pour rencontrer les dépenses nécessaires encourues à préparer le dit Bill, et pendant qu'il est en progrès dans cette Chambre, il sera déposé une somme de vingt louis entre les mains du Greffier de la Chambre; lors de la présentation de la pétition, laquelle somme sera employée à payer les frais encourus à passer le dit Bill dans la Chambre, et la balance employée à la liquidation des comptes contingents de la Chambre.

LXX.

Que dans tous les cas imprévus on référera autant que possible, aux règles et règlements, ou aux décisions de la Chambre des Lords, et pour cet effet, jusqu'à nouvel ordre, le Traité Pratique sur le Divorce Parlementaire par JOHN McQUEEN, écuyer, édition de 1842, sera considéré comme une autorité suffisante.

QUORUM ET JOURNAUX.

LXXI.

Que lorsqu'il n'y aura point dix Membres présents à l'heure à laquelle cette Chambre aura été en aucun temps ajournée, l'Orateur pourra prendre le Fauteuil une demi-heure après, et ajourner au lendemain, à l'heure ordinaire, si ce n'est pas un Dimanche ou une fête d'obligation; Le Greffier prendra les noms des Membres présents.

LXXII.

Que si en aucun temps il n'y a pas un Quorum dans la Chambre, les Membres qui pourront être dans les Chambres voisines ou dans le Vestibule, s'il s'en trouve, seront appelés, et s'il n'en entre point assez pour former un Quorum, l'Orateur ajournera la Chambre de la même manière.

LXXIII.

Qu'il soit ordonné au Greffier de faire relier les Journaux de cette Chambre année par année pendant la vacance, avec un index complet, dont les frais seront inclus dans les comptes contingents de la Session suivante du Parlement.

LXXIV.

Que le Greffier transmettra une copie des Journaux de cette Chambre au Greffier du Conseil Législatif et à celui de l'Assemblée Législative de chacune des Provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de L'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

LXXV.

Qu'une copie des Journaux de cette Chambre de cette Session, et de toutes les Sessions subséquentes, uniment et proprement reliée, soit transmise par le Greffier au Trésorier des différentes Sociétés de Loi (Law Societies) du Canada, pour être déposée dans la Bibliothèque des dites Sociétés.

LXXVI.

Qu'il soit ordonné au Greffier de prendre des arrangements avec les différents Conseils de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, pour échanger pour l'usage de cette Chambre, les Lois de cette Province, contre celles de ces Provinces, respectivement.

LXXVII.

Qu'il sera fait journellement copies des Journaux traduits dans la langue Française pour l'usage des Membres; ainsi que copies des Harangues prononcées du Trône, des Adresses, Messages et entrées des autres procédés et délibérations de la Chambre, lorsqu'elles seront demandées par deux Membres.

OBJETS

Témoins qui refuseront de comparaître.

Il sera payé £20 en présentant la Pétition.

Dans les cas imprévus, les usages de la Chambre des Lords seront suivis.

Ajournement faute d'un quorum.

L'Orateur fera appeler les Membres avant d'ajourner.

Relieur des journaux.

Les journaux seront transmis aux Législatures des autres Provinces, et aux

Sociétés de Loi du Canada.

Echange des lois.

Traduction des Journaux, etc.

OBJETS DIVERS.

LXXVIII.

Formalités pour rendre un ordre permanent.

Qu'à l'avenir aucune Motion ne sera accordée pour rendre un ordre de cette Chambre permanent, le même jour qu'elle sera faite, et sans que les Membres de cette Chambre qui assisteront à la Session aient été sommés pour considérer la dite Motion.

LXXIX.

Cas imprévus

Que dans tous les cas imprévus, on aura recours aux règles, usages et formes du Parlement Impérial.

LXXX.

Que les Instructions Royales au Gouverneur de cette Province relativement à la passation des Bills par le Parlement Provincial, qui pourront être communiquées à cette Chambre, soient imprimées avec les Règles et Ordres Permanents de cette Chambre, et y soient annexées.

Les Instructions Royales seront imprimées avec les règles.

LXXXI.

Que cette Chambre s'assemblera journellement à trois heures P. M., à moins qu'il en soit ordonné autrement par Motion, à l'ajournement précédent.

Heure des séances.

LXXXII.

Que pour prévenir tout trouble et interruption dans les procédés à l'ouverture et à la prorogation des Sessions de la Législature, le Portier de cette Chambre recevra, ces jours là, ordre de n'admettre aucun Spectateur, à moins qu'il ne présente un billet d'admission.

Billets d'admission.

INSTRUCTIONS ROYALES.

Instructions Royales.

Relativement à la passation des Lois par le Parlement de la Province du Canada, communiquées au Conseil Législatif, le 16e Septembre 1841, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général.

Bills sanctionnés, réservés ou dévoués.

“ Et pour l'exécution de cette partie des pouvoirs dont vous vous trouvez revêtu par notre dite Commission, et en vertu du dit Acte passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, comme susdit, relativement à la déclaration que vous ferez que vous sanctionnez en notre nom les Bills passés par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée, ou que vous leur refusez notre sanction, ou que vous réservez ces Bills pour la signification de notre Plaisir Royal, nous voulons et ordonnons que vous observiez avec soin les règles, ordres et instructions suivantes, savoir: Que chaque différente matière soit pourvue par une Loi différente, sans comprendre dans un et le même Acte telles choses qui n'auraient

point de rapport convenable l'une avec l'autre — Qu'aucune clause étrangère à ce que le Titre annonce ne soit insérée dans aucun Acte ou Ordonnance, et qu'aucune clause perpétuelle ne fasse partie d'aucun Acte temporaire. Qu'aucune Loi ou Ordonnance quelconque ne soit suspendue, changée, continuée, rétablie ou abrogée en termes généraux, mais que le titre et la date de telle Loi ou Ordonnance soient particulièrement mentionnés dans la partie statuante.

“ Et il vous est expressément enjoint de ne proposer ni ne sanctionner aucun Acte quelconque qui tendra à gêner ou à empêcher aucune personne de célébrer le service divin ou d'y assister, d'une manière paisible et convenable, quand même il ne serait pas célébré conformément aux rites et cérémonies de l'Eglise d'Angleterre.”

Sanction réservée aux Bills affectant la liberté religieuse.

“ Et

Bills affectant
la prérogative,
réservés.

“ Et nous vous enjoignons en outre, de ne proposer aucun Acte tendant à diminuer ou à affecter en aucune manière notre prérogative, sans en avoir préalablement obtenu notre permission expresse, et si l'on vous présente un Bill de cette nature pour votre sanction, vous déclarerez que vous le réservez pour la signification de notre bon Plaisir.”

Bills de crédit
ou établissant
un papier-
monnaie.

“ Et nous vous ordonnons en outre de ne proposer ni ne sanctionner aucun Acte quelconque permettant l'émission de Billets de crédit ou autres suretés négociables de quelque nature qu'elles soient au lieu d'argent, sur le crédit de la Province, ou autorisant le gouvernement d'établir aucun papier-monnaie, ou donnant un Cours légal à ces Billets, ou à aucun autre papier-monnaie, ou argent monnoyé, excepté la monnaie légale du Royaume, à moins qu'il ne s'y trouve une clause suspendant son opération jusqu'à ce que notre bon plaisir soit connu, ou à moins d'avoir premièrement obtenu de Nous une permission spéciale à cet effet.”

Autorisant des
loteries.

“ Et nous voulons en outre que vous ne proposiez ni ne sanctionniez aucun Acte quelconque pour prélever de l'argent par l'établissement de Loteries publiques ou privées.”

Accordant un
divorce.

“ Et nous voulons et ordonnons en outre que vous ne proposiez ni ne sanctionniez aucun acte quelconque pour le Divorce de personnes unies par mariage.”

Faisant un oc-
troi au Gou-
verneur.

“ Et nous ordonnons en outre que vous ne proposiez ni ne sanctionniez aucun Acte quelconque par lequel le Conseil Législatif et l'Assemblée vous accorderaient un octroi d'argent, de terre, ou autre don ou gratification quelconque.”

Affectant des
droits acquis.

“ Et nous vous ordonnons en outre de ne proposer ni ne sanctionner aucun Acte privé, affectant la propriété d'aucun individu, dans lequel il n'y aura pas une réserve de nos droits, de ceux de nos Héritiers et Successeurs, et de tous Corps politiques et incorporés, et de toutes autres personnes, excepté les

droits des personnes à l'instance, ou pour l'avantage spécial desquelles tel Acte sera passé” ou de celles qui réclament en leur nom.”

“ Et nous voulons et ordonnons que vous ne proposiez ni ne sanctionniez aucun Acte quelconque, auquel nous aurons déjà refusé notre sanction, sans avoir premièrement obtenu de Nous une permission expresse à cet effet.”

“ Vous aurez soin dans tous les Actes qui seront passés par vous, et le dit Conseil Législatif et l'Assemblée de notre dite Province, pour prélever de l'argent, ou imposer des amendes, confiscations et pénalités, qu'il soit expressément mentionné qu'ils sont accordés à Nous, nos Héritiers et Successeurs, pour les usages publics de notre dite Province et le soutien du Gouvernement d'icelle, ainsi qu'il sera ordonné par le dit Acte.”

“ Vous réserverez pour la signification de notre bon plaisir tout Bill que vous jugerez être d'une nature extraordinaire et inusitée, et qui requerra particulièrement notre considération et détermination, surtout ceux qui affecteront la propriété, le crédit ou les transactions de ceux de nos sujets qui d'ordinaire ne résident pas dans notre dite Province, ou qui imposeront des droits sur le commerce du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande ou sur les produits de la Grande-Bretagne et d'Irlande.”

“ Et attendu que les Lois ont été ci-devant passées dans plusieurs de nos Plantations en Amérique pour un espace de temps si court, que notre Sanction ou Désaveu Royal sur icelles, n'a pu être obtenu avant que le temps pour lequel telles lois étaient statuées ne fut expiré; vous ne donnerez en notre nom la Sanction à aucune Loi qui sera passée pour un temps moindre qu'une année, excepté dans les cas d'une nécessité urgente, ou d'une utilité immédiate et temporaire.”

“ Et vous aurez soin en transmettant toutes les Lois que vous sanctionnerez en notre

tre nom, ou que vous réserverez pour la signification de notre Plaisir Royal, de les accompagner d'analyses en marge et d'observations séparées sur chacune d'elles, c'est-à-dire si cette Loi est un Acte déclaratoire d'une ancienne Loi, si elle introduit une nouvelle Loi, ou si elle abroge une Loi ci-devant en existence;

et vous transmettez aussi les raisons et causes qui ont engagé à proposer telles Lois, ainsi qu'une copie des Journaux et minutes des procédés des dits Conseil Législatif et Assemblée, que vous exigerez des Greffiers ou autres officiers du Conseil Législatif et de l'Assemblée préposés à cet effet.”

Journaux envoyés en Angleterre.

EXTRAITS du Statut Impérial des 3e et 4e *Victoria*, 1840, intitulé, “ Acte pour réunir les “ Provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le gouvernement du Canada.”

Constitution et pouvoirs de la Législature.

III. Et qu'il soit statué, que depuis et après la Réunion des dites deux Provinces, il y aura dans la Province du Canada un Conseil Législatif et une Assemblée qui seront respectivement constitués et composés en la manière ci-après prescrite, et qui seront appelés “ le “ Conseil Législatif et l'Assemblée du Canada ”; et Sa Majesté aura le pouvoir de faire dans la Province du Canada, par et de l'avis et du consentement des dits Conseil Législatif et Assemblée, des Lois pour la paix, le bien-être et le bon Gouvernement de la Province du Canada, et qui ne devront pas être contraires au présent Acte, ou à telles parties de l'Acte susdit, passé dans la trente-et-unième année du Règne de feu Sa Majesté susdite, qui ne sont pas abrogées par ces présentes, ou à aucun Acte du Parlement, qui n'est pas révoqué par ces présentes, ou qui pourrait être passé, et qui, par des dispositions expresses ou par induction nécessaire, pourrait s'étendre aux Provinces du Haut et du Bas-Canada, ou à l'une ou l'autre d'icelles, ou à la Province du Canada; et toutes telles Lois ainsi passées par les dits Conseil et Assemblée, et sanctionnées par Sa Majesté, ou au nom de Sa Majesté par le Gouverneur du Canada, auront force et seront obligatoires dans la Province du Canada, à toutes intentions et fins quelconques.

Nomination des Conseillers Législatifs.

IV. Et qu'il soit statué, que pour constituer le Conseil Législatif de la Province du Canada, il sera loisible à Sa Majesté d'autoriser, avant le temps fixé pour la première réunion du dit Conseil Législatif et de l'Assemblée, par un instrument sous le Seing Manuel, le Gouverneur à mander au nom de Sa Majesté, par un instrument sous le Grand Sceau de la dite Province, au dit Conseil Législatif, telles personnes, n'étant pas moins de vingt, qu'il

pourra plaire à Sa Majesté; et il sera aussi loisible à Sa Majesté d'autoriser de temps à autre le Gouverneur à mander de la même manière au dit Conseil Législatif, telles autres personne ou personnes qu'il pourra plaire à Sa Majesté; et chaque personne qui aura été ainsi mandée au dit Conseil Législatif de la province du Canada, deviendra par là même Membre d'icelui: Pourvu toujours, qu'aucune personne ne sera mandée au dit Conseil Législatif de la Province du Canada, sans avoir l'âge accompli de vingt-et-un ans, et sans être sujet né de Sa Majesté, ou sujet de Sa Majesté, naturalisé par Acte du Parlement de la Grande-Bretagne, ou par Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou par quelque Acte de la Législature de l'une ou l'autre des Provinces du Haut et du Bas-Canada, ou par un Acte de la Législature de la Province du Canada.

Qualification des Conseillers Législatifs.

V. Et qu'il soit statué, que tout Membre du Conseil Législatif de la Province du Canada y tiendra son siège à vie, mais sera sujet néanmoins aux dispositions ci-après contenues pour le rendre vacant.

Comment les Conseillers tiendront leur charge.

VI. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible à tout Membre du Conseil Législatif de la Province du Canada de résigner son siège au dit Conseil Législatif, et sur telle résignation le siège de tel Conseiller Législatif deviendra vacant.

Résignation des Conseillers Législatifs.

VII. Et qu'il soit statué, que si aucun Conseiller Législatif de la Province du Canada manque d'assister au dit Conseil Législatif pendant deux Sessions consécutives de la Législature de la dite Province, sans la permission de Sa Majesté ou du Gouverneur de la dite Province, signifiée par le dit Gouverneur

Sièges rendus vacans par l'absence des Conseillers.

neur au dit Conseil Législatif ; ou s'il prête aucun serment, ou fait aucune déclaration, ou reconnaissance d'allégeance, d'obéissance ou d'attachement envers aucun Prince ou Pouvoir étranger, ou s'il fait, consent ou adopte aucun Acte par lequel il devienne ou ait droit de devenir Sujet ou Citoyen d'aucun Etat ou Pouvoir étranger, ou par lequel il puisse réclamer les droits, privilèges ou immunités du Sujet ou Citoyen d'un Etat ou Pouvoir étranger, ou s'il devient en banqueroute, ou prend avantage d'aucune loi concernant les débiteurs insolvables, ou s'il devient prévaricateur public, ou qu'il soit entaché de trahison ou convaincu de félonie ou de quelque autre crime infamant, son siège dans tel Conseil deviendra par là même vacant.

VIII. Et qu'il soit statué, que toute question qui pourra s'élever relativement à aucune vacance dans le Conseil Législatif de la Province du Canada, par rapport à aucune des causes susdites, sera soumise par le Gouverneur de la Province du Canada au dit Conseil Législatif, pour être entendue et décidée par le dit Conseil Législatif : Pourvu toujours qu'il sera loisible, soit à la personne dont le siège aura fait élever telle question, ou au Procureur-Général de Sa Majesté pour la dite Province du Canada, de la part de Sa Majesté, d'en appeler, en tel cas, de la décision du dit Conseil, à Sa Majesté, et le jugement de Sa Majesté, donné sur telle contestation par et de l'avis de son Conseil Privé, sera final et conclusif, à toutes intentions et fins quelconques.

IX. Et qu'il soit statué, que le Gouverneur de la dite Province du Canada aura pouvoir et autorité de nommer de temps à autre, par un instrument sous le Grand Sceau de la dite Province, l'un des Membres du dit Conseil Législatif pour être l'Orateur du dit Conseil Législatif, de le destituer et d'en nommer un autre à sa place.

X. Et qu'il soit statué, qu'il sera nécessaire que dix au moins des Membres du dit Conseil Législatif, y compris l'Orateur, soient présents, pour constituer une Assemblée qui puisse exercer ses pouvoirs ; et que toutes questions qui s'élèveront dans le dit Conseil Législatif seront décidées par la majorité des voix des Membres présents, autres que l'Orateur, et quand les voix seront également divisées, l'Orateur aura la voix prépondérante.

XXXV. Et qu'il soit statué, qu'il ne sera permis à aucun Membre, soit du Conseil Législatif, ou de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, d'y siéger ou voter, jusqu'à ce qu'il ait prêté et souscrit le serment suivant devant le Gouverneur de la dite Province, ou devant quelques personne ou personnes autorisées par tel Gouverneur à l'administrer.

Aucun membre ne pourra siéger ni voter, avant d'avoir prêté le serment d'allégeance suivant.

“ Je, A. B. promets sincèrement et jure que
 “ je serai fidèle et porterai vraie allégeance
 “ à Sa Majesté, la Reine Victoria, comme
 “ légitime Souveraine du Royaume-Uni de la
 “ Grande-Bretagne et d'Irlande, et de cette
 “ Province du Canada, dépendant du dit
 “ Royaume-Uni et lui appartenant ; et que
 “ je la défendrai de tout mon pouvoir contre
 “ toutes conspirations et attentats perfides
 “ quelconques qui pourront être tramés contre
 “ Sa Personne, Sa Couronne et Sa Dignité ;
 “ et que je serai tout en mon pouvoir pour
 “ découvrir et faire connaître à Sa Majesté,
 “ Ses Héritiers et Successeurs, toutes trahi-
 “ sons et conspirations et attentats perfides
 “ que je saurai avoir été tramés contre Elle ou
 “ aucun d'eux ; et tout ceci je le jure sans
 “ aucun équivoque, subterfuge mental ou res-
 “ triction secrète, et renonçant à tous par-
 “ dons et dispenses d'aucunes personnes quel-
 “ conques à ce contraires. Ainsi que Dieu
 “ me soit en aide.

Serment d'allégeance.

XXXVI. Et qu'il soit statué, que toute personne autorisée par la Loi à faire une affirmation au lieu de prêter un serment, pourra faire telle affirmation dans tous les cas où un serment est requis comme ci-dessus.

Affirmation au lieu du serment.

XLI. Et qu'il soit statué, que depuis et après la Réunion des dites deux Provinces, tous Brefs, Proclamations, Instrumens pour mander et convoquer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la Province du Canada, et pour les proroger et les dissoudre, et tous Brefs pour les élections et tous Brefs et Instrumens publics quelconques ayant rapport au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative ou à aucun de ces corps, et tous Rapports à tels Brefs et Instrumens, et tous journaux, entrées et procédés écrits ou imprimés, de toute nature, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, et d'aucun de ces corps respectivement, et tous procédés écrits ou imprimés et Rapports de Comités du dit Conseil Législatif et de la dite Assemblée Législative

En quelle langue seront les Records de la Législature.

Questions, comment entendues et décidées.

Nomination de l'Orateur.

Quorum.

Division.

Voix prépondérante.

gislative, respectivement, ne seront que dans la langue *Anglaise* : Pourvu toujours, que la présente disposition ne s'entendra pas empêcher que des copies traduites d'aucuns tels documens ne soient faites, mais aucune telle copie ne sera gardée parmi les Records du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, ni ne sera censée avoir en aucun cas l'authenticité d'un Record Original.

Ordre de Préséance dans les Colonies de Sa Majesté.

Le tableau suivant règle l'ordre de Préséance dans les colonies de Sa Majesté.

1. Le Gouverneur ou Lieutenant-Gouverneur ou Administrateur du Gouvernement.

2. Le Lieutenant-Gouverneur (n'administrant pas le Gouvernement) ou le plus ancien Officier commandant les troupes, s'il doit succéder à l'administration du Gouvernement, dans le cas du décès ou de l'absence du Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou Administrateur du Gouvernement.

Dans le cas d'hostilités, le plus ancien Officier commandant les troupes aura toujours cette préséance.

Dans les établissements éloignés du siège du Gouvernement Colonial, et sous l'autorité immédiate d'un Surintendant, cet Officier aura, dans les limites de l'établissement, la préséance sur toute personne, excepté sur l'Officier qui aura l'administration du Gouvernement de la colonie.

3. L'Evêque.

4. Le Juge en Chef.

5. Les Membres du Conseil Exécutif. Le rang qu'ils doivent occuper entre eux est toujours réglé par les "Instructions" de Sa Majesté aux Gouverneurs des colonies.

6. Le Président du Conseil Législatif.

7. Les Membres du Conseil Législatif.

8. L'Orateur de la Chambre d'Assemblée.

9. Les Juges Puinés.

10. Les Membres de la Chambre d'Assemblée.

11. Le Secrétaire Colonial (n'étant pas dans le Conseil Exécutif.)

12. Les Commissaires ou Agents du Gouvernement dans les provinces ou districts.

13. Le Procureur-Général.

14. Le Solliciteur-Général.

15. Le plus ancien officier commandant les troupes, excepté dans les cas pourvus ci-dessus.

16. L'Archidiacre.

17. Le Trésorier, Paie-Maitre-Général, ou Collecteur du revenu de l'intérieur.

18. L'Auditeur-Général ou Inspecteur-Général des comptes publics.

19. Le Commissaire des terres de la Couronne.

20. Le Collecteur des Douanes.

21. Le Controleur des Douanes.

22. L'Arpenteur-Général.

23. Le Greffier du Conseil Exécutif.

24. Le Greffier du Conseil Législatif.

25. Le Greffier de la Chambre d'Assemblée.

etc. etc. etc.

26. Dans les cours pour juger des actes de piraterie, les Membres prendront leur rang, d'après l'ordre dans lequel ils sont désignés dans la commission de Sa Majesté, excepté dans le cas de la présence du commandant en chef de la marine (dans l'endroit où il s'en trouve un)—auquel, comme un acte de courtoisie, le fauteuil à la droite du président de la cour, est assigné.

N'étant pas Membres du Conseil Exécutif.

A.

COPIE d'une dépêche réglant l'Ordre de Préséance que doivent tenir les Membres du Conseil Législatif.

(Copie.)
No. 348.

Downing Street,
22 Février, 1845.

MILORD,

J'ai à accuser la réception de la dépêche de Votre Seigneurie du 31 décembre, No. 199, renfermant une adresse à la Reine de la part du Conseil Législatif du Canada, priant Sa Majesté de signifier son plaisir sur certaines questions qui se sont élevées au sujet de la Préséance des Membres du Conseil Législatif, et de la convenance de conférer le titre d'"Honorable" aux Membres de cette Chambre.

J'ai soumis cette adresse à la Reine, et Sa Majesté m'a ordonné d'enjoindre à Votre Seigneurie de signifier au Conseil Législatif, qu'il est du plaisir de Sa Majesté qu'à l'avenir, l'or-

dre de préséance entre les Membres de cette Chambre soit déterminé d'après la date de l'Instrument en vertu duquel chaque Membre aura été appelé à y prendre son siège.

Il est encore du plaisir de Sa Majesté que les Membres du Conseil Exécutif qui sont aussi Conseillers Législatifs, n'aient pas la préséance dans le Conseil Législatif sur les autres Membres de cette Chambre, parcequ'ils ont un Siège dans le Conseil Exécutif.

J'ai de plus à signifier à Votre Seigneurie le plaisir de Sa Majesté que les Membres du Conseil Législatif prennent le titre d'"Honorable," et que ce titre leur soit donné dans tous les actes et instruments qui émaneront sous vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) STANLEY.

Le Très-Honorable,
Lord Metcalfe,
etc. etc. etc.

PRIERES POUR LE PARLEMENT.

PSAUME LXVII.

Prières pour le
Parlement.

QUE DIEU ait pitié de nous, et qu'il nous bénisse; qu'il fasse luire sur nous la lumière de son visage, et qu'il exerce sur nous sa miséricorde.

Afin que nous connaissions, Seigneur, votre voie sur la terre, et que le Salut, que vous avez promis, soit connu de toutes les nations.

O Dieu, que les peuples vous louent: que tous les peuples vous rendent hommage.

Que les nations se réjouissent et tressaillent de joie; parceque vous jugez les peuples selon l'équité, et que vous conduisez avec droiture les nations sur la terre.

O Dieu, que les peuples vous louent: que tous les peuples vous rendent hommage.

Alors la terre produira son fruit; et Dieu, notre Dieu nous bénira.

Dieu nous bénira, et toutes les extrémités de la terre le craindront.

¶ *Après le Psaume, on dira ces Suffrages et les Prières suivantes.*

QUE le Seigneur soit avec vous.
Réponse. Et avec votre Esprit.

Prions.

Seigneur ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

NOTRE père, qui êtes dans les Cieux, que votre Nom soit Sanctifié; que votre Règne arrive; que votre Volonté soit faite en la Terre comme au Ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés: et ne nous laissez point succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal; car à vous seul appartiennent le Royaume, la puissance et la Gloire, dans tous les Siècles des Siècles.—*Amen.*

O SEIGNEUR, notre Divin Père, Dieu haut et puissant, Roi des Rois, Seigneur des Seigneurs, seul Maître des Princes, qui du haut de votre trône voyez tous les habitants de la terre, nous vous prions instamment de jeter un regard favorable sur notre très-gracieuse Souveraine Dame, la Reine VICTORIA, et de la combler de toutes les grâces du Saint-Esprit, pour qu'elle puisse se conformer à votre volonté et marcher dans votre voie. Remplissez-la de vos bienfaits divins, accordez-lui la santé, la puissance et de longs jours; donnez-lui la force de vaincre et de terrasser ses ennemis, et enfin faites qu'après cette vie, elle obtienne la joie et la félicité éternelles, par Jésus-Christ notre Seigneur. *Amen.*

DIEU Tout-Puissant, source de toute bonté, nous vous supplions très humblement de bénir ADELAÏDE, la Reine Douairière, le PRINCE ALBERT, ALBERT PRINCE DE GALLES, et toute la Famille Royale: remplissez-les du Saint-Esprit; comblez-les de votre Grâce divine; faites-les jouir de toutes sortes de prospérités et conduisez-les dans votre Royaume Eternel, par Jésus-Christ notre Seigneur. *Amen.*

DIEU de Miséricorde, nous vous prions humblement, pour le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et pour les autres Possessions de Sa Majesté en général, spécialement pour cette Province, et en particulier pour le Gouverneur-Général, le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée, réunis en leur capacité législative, afin qu'il vous plaise diriger et faire réussir leurs délibérations, pour votre plus grande Gloire, le bien de votre Eglise, la sûreté, l'honneur et le bien-être de notre Souveraine et de ses Possessions, et que toutes choses, par leurs efforts, soient placées sur les bases les plus assurées, que la paix et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété soient établies parmi nous pour les générations à venir. Nous demandons humblement toutes ces grâces et autres besoins, pour eux, pour nous et pour votre Eglise entière, au nom et par la médiation de Jésus-Christ notre Sauveur. *Amen.*

DIEU

DIEU Tout-Puissant, qui seul faites régner les Rois et permettez aux Princes d'administrer la justice, fontaine unique de conseil, de sagesse et d'entendement. Nous, vos indignes serviteurs, réunis ici en votre Nom, vous supplions très-humblement, de nous pénétrer du haut des cieus d'un rayon de votre divine sagesse pour nous diriger et nous conduire dans toutes nos délibérations: Et faites, qu'ayant toujours votre crainte devant les yeux, et que mettant de côté tous intérêts et préjugés personnels, et affections particulières, le résultat de nos conseils tourne à la gloire de votre Saint Nom, au soutien de la vraie Religion et de la Justice, à la sureté, à l'honneur et au bonheur de la Reine, à la prospérité publique, à la paix et à la tranquillité du Royaume, et à l'union indissoluble des person-

nes et des rangs dans un véritable esprit d'amour et de Charité Chrétienne les uns envers les autres, par Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sauveur. *Amen.*

ASSISTEZ-NOUS, Seigneur, dans toutes nos actions, de votre très-gracieuse protection, et ne cessez pas de nous prêter votre secours, afin que dans toutes nos œuvres commencées, continuées et finies en vous, nous puissions glorifier votre Saint Nom, et finalement, obtenir de votre miséricorde la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur. *Amen.*

2 Cor. xiii. 14.

LA grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu, et la communion du Saint-Esprit, soient avec nous tous. *Amen.*